PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

MEDIEVAL STUDIES

52.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

—

TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME II

LIBRARY
DEC 2 1969
UNIVERSITY OF TORONTO

DC
2
S72
t.52

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME DEUXIÈME

PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCI

SOCQUES A CHARNIÈRE

DE

L'ANTIQUITÉ GRECQUE ET ÉTRUSQUE.

Par M. Ch. Ravaisson-Mollien, membre résidant.

Lu dans la séance du 25 mars 1891.

Le Musée du Louvre vient d'acquérir une paire de patins, ou sandales métalliques, de l'ancienne Grèce, d'un genre peu connu, épaisses semelles articulées s'ajoutant probablement à de légères *crepidæ* en cuir. C'est de telles *soleæ* que doivent provenir nos modernes socques qui, « de bois ou « de cuir », aux termes du Dictionnaire de l'Académie française, « s'adaptent à la chaussure ordi- « naire et qui servent à mieux garantir les pieds « de l'humidité. » Cette expression : *socques*, doit avoir son origine dans le mot *soccus* des anciens (d'où *socculus*), bien que, d'ordinaire, ce mot ne signifie que des pantoufles sans cordons, basses et légères, surtout en usage chez les comédiens. Les socques du Louvre ont été trouvés ensemble dans un tombeau de l'île d'Eubée, à Érétrie. Longs de 25 centimètres, épais de 23 millimètres, larges de 9 centimètres à la naissance du gros orteil, de 7 centimètres au talon, et de 6 en avant

du talon, ils ont appartenu à un pied droit et à un pied gauche de même grandeur. Tout l'intérieur est en bois, partiellement à découvert en dessus, usé et fendillé, avec de légères dépressions à la place du talon et à celle du gros orteil, tandis qu'en dessous et sur leur pourtour, ces *soleæ* sont garnies, comme d'une armure, par de minces plaques de bronze, à patine d'un vert bleuâtre, boursouflée et grenue en plusieurs endroits.

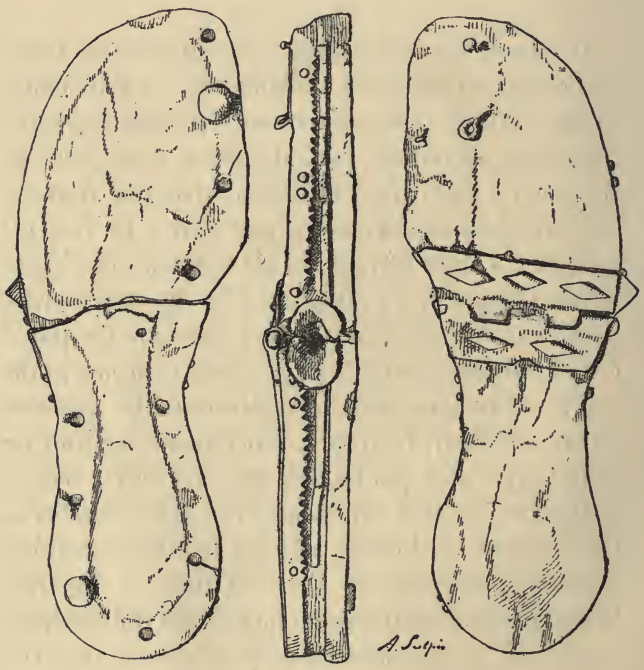

Socques d'Érétrie (Musée du Louvre).

La raideur du bronze devant gêner la marche, on a fait chacune des sandales de deux parties qu'on a assemblées du côté de la plante du pied par une charnière de même matière. Cette charnière, avec ladite patine, est longue d'environ 4 centimètres, épaisse de 6 millimètres, avec une broche à bout en fer rouillé, et fixée par cinq clous à larges têtes en losanges, dont trois sont en avant et deux en arrière de l'articulation.

Au sommet de l'angle formé par le premier et le deuxième orteil, on trouve, encore avec la même patine, une boucle en hauteur, puis, en avant, un clou à tête arrondie. Le clou était là pour fixer un lien passant autour du bas de la jambe, et la boucle servait à assujettir les orteils par une bandelette, ainsi qu'on le voit dans de nombreux spécimens de la chaussure antique.

Sous les sandales, les plaques de bronze paraissent façonnées en vue d'un sol raboteux ou couvert de menus objets pouvant blesser le pied, tels que graviers et ferrailles, ou bien boueux. En effet, ces plaques d'une seule pièce sont creusées des orteils au talon, une bordure plate d'environ un centimètre restant, sans solution de continuité, autour du creux; la bordure est garnie de clous à grosses têtes, qui paraissent avoir été au nombre de dix-sept, dont neuf derrière la charnière et huit devant. Deux de ces têtes subsistent, rouillées, pour chaque sandale (*soleæ ferreæ*), à des places différentes; l'une d'elles est restée car-

rée, les autres ont été arrondies par le temps. Pour le reste des clous, on n'a plus que des tiges ou des trous, ou des traces masquées par la boursouflure de la patine.

Sur les côtés, tout autour des semelles, le bronze est fixé par de grosses épingles à têtes rondes et vertes, en deux étroites bandes, entre lesquelles court un filet de même matière ; le haut de la bande inférieure est finement dentelé.

Au-dessous de la charnière, le bois est circulairement évidé, et chaque moitié de la cavité est couverte d'une plaque de bronze se terminant, à droite et à gauche du pied, en demi-col d'entonnoir. Par cet arrangement, on laissait un libre passage aux matières que le jeu de l'articulation faisait s'intercaler entre les deux parties de la chaussure, et qui auraient pu blesser le pied, ou empêcher le talon élevé de reprendre la position horizontale.

Le style de tous ces détails, l'état de délabrement des objets dont il s'agit prouvent leur grande ancienneté. Il semble que dans aucun des ouvrages classiques qui traitent de la chaussure antique il ne soit question de socques articulés pour la Grèce, et cette circonstance donne beaucoup d'intérêt à ceux du Louvre. D'autre part, quelques exemples d'objets de ce genre se rencontrent parmi les antiquités de l'Étrurie. 1° G. Micali[1]

1. *Monumenti inediti a illustrazione della storia degli antichi popoli italiani,* pl. IV, v° 9.

a fait graver, en 1844, une paire de sandales avec des plaques de bronze, analogues aux nôtres, qu'on avait trouvées peu auparavant à Vulci, sans dire qui en devint possesseur. Selon l'auteur italien, cette « âme d'une chaussure féminine..., « séparée en deux pièces mobiles, tenait lieu de « souliers; autour, des clous ou boutons main- « tenaient l'empeigne et la doublure intérieure, « faite de cuir ou de feutre, ou d'autre matière « flexible, la masse en métal y étant faite à des-

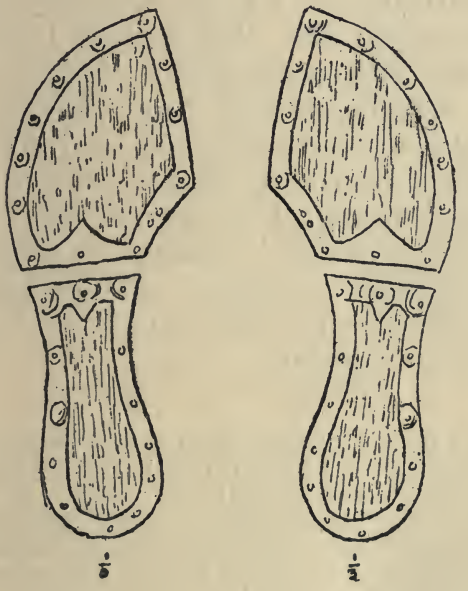

Socques que fit graver Micali.

« sein un peu concave, afin d'y pouvoir plus « aisément poser le pied[1]. »

Les gravures qui correspondent à ce texte ne montrent pas de traces de la charnière; celle-ci se trouvait probablement du côté opposé. Micali se serait donc trompé en disant que la partie concave entourée de clous devait porter la plante du pied; au contraire, cette partie devait poser à terre.

Lesdites *soleæ* de Vulci, d'après la gravure au tiers de leur grandeur, étaient plus petites d'un septième que celles d'Érétrie et d'un travail plus recherché. En effet, d'une part, le bord de la chaussure est en pointe au bout et près de la naissance des gros orteils, et, d'autre part, le creux du côté du sol, des orteils au talon, n'est pas, comme au Louvre, simplement formé dans une plaque de bronze; il est composé, pour chacune des deux parties de la chaussure, d'une surface plane et d'un encadrement par une bande de métal distincte, en saillie, triangulaire devant et derrière la charnière.

1. « E questa in bronzo l'anima di un femminile calzare « del piede destro e sinistro, trovati insieme poco anzi a « Vulci. Divisa in due mobili pezzi, teneva essa luogo di « suolo, e col mezzo di chiovelli o bottoni affissi intorno, vi « teneva fermi sopra e sotto tanto il tomaio, quanto il sop- « panno interiore della scarpa, fattovi o di cuoio o di feltro, « o d'altra flessibile materia. Il sodo della pianta in metallo « v' è fatto a disegno alquanto concavo, onde potervi piu « agiatamente posare il piede. »

2° Parmi les antiquités du Musée Grégorien[1], à Rome, figure une paire de sandales trouvée aussi à Vulci, entre 1834 et 1837. « Leur dessous se « voit, en trois points, avec des têtes de boutons « ou clous, qui les soulèvent de terre comme des « socques, et une épaisse planchette pour mieux « tenir le pied sec. Longueur : 21 centimètres[2]. »

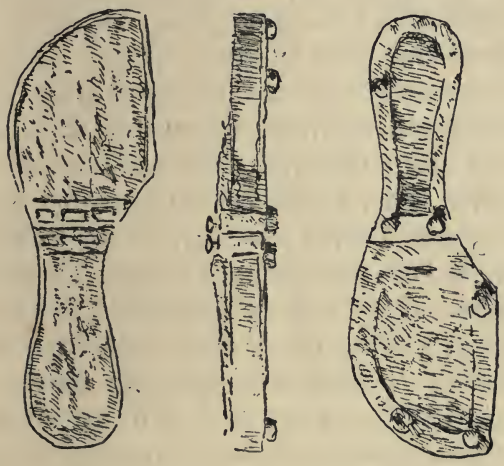

Socques du Musée Grégorien.

1. *Mvsei etrvsci qvod Gregorivs XVI, Pont. max., in ædibus vaticanis constitvit monvmenta,* pars prima, tav. LXXII, c, c, c.

2. « Frammenti trovati a Vulci dal 1834 al 1837, tra' quali « è... un pajo di scarpe, che sotto e veggonsi in tre punti « diversi con teste di bottoni o chiodi che le sollevan da terra « come zoccoli e una grossa tavoletta da tenere asciutto anche « meglio il piede. lung. : 0m21. »

Trois gravures correspondent à la description de l'ouvrage italien qui vient d'être cité, représentant : l'une, le dessus d'une sandale avec une charnière; une autre, son dessous avec chacune de ses deux sections offrant une surface plane et une bordure distincte, saillante; la troisième, son profil.

Si l'on remarque que les socques publiés par Micali et ceux du Musée Grégorien ont été trouvés au même lieu, vers la même époque, et que la forme générale est semblable pour les uns et les autres (angulaire au bout et sur un côté du devant), on sera tenté d'identifier les seconds avec les premiers; mais, à moins de supposer qu'une de leurs gravures serait inexacte, on les en distinguera, si l'on tient compte de ce qu'au Musée Grégorien on voit une charnière semblable à celle d'Érétrie, tandis que Micali n'a dû prendre le dessous de la chaussure pour son dessus que parce qu'il n'y avait pas de l'autre côté les restes d'un tel accessoire, et aussi de ce que les bordures cloutées du côté du sol ne sont pas triangulaires devant et derrière la charnière, mais, comme pour Érétrie, parallèles à la ligne de séparation.

Les socques de l'île d'Eubée, quoique plus grands que ceux des deux paires de Vulci, seraient encore petits pour un homme adulte, mais est-ce bien à une femme que convenaient de telles armures de pieds? Ne serait-il pas plus naturel de

supposer qu'elles appartinrent à des adolescents? A l'appui de cette hypothèse, on peut croire qu'il y eut une époque des anciens Grecs et Étrusques où des sandales peu différentes des précédentes servirent à certains combats. C'est ce que montre un des auteurs de la Renaissance les plus occupés des usages de l'Antiquité, Léonard de Vinci, au folio 6 verso de celui de ses manuscrits qui est marqué : Ash. 2, 2038, à la Bibliothèque de l'Institut[1]. Ce folio, où Léonard traite de socques articulés, appartient à une série de notes accompagnées de dessins relatifs aux guerres navales, et, de leur ensemble, ainsi que de beaucoup d'autres notes du manuscrit marqué B, dont le précédent a fait partie, il semble bien résulter qu'il s'agit d'un ancien usage, à renouveler au XV^e^ siècle. En effet, dans de nombreux passages dudit manuscrit Ash. 2, Léonard s'occupe de l'Antiquité. Ainsi, au recto du folio 9, parle-t-il d'un moyen jadis employé par les gens de la mer Tyrrhénienne, et, au verso, d'Archimède Syracusain dans les guerres « des Espagnols avec les Anglais[2]; » de même, au folio 7 verso, il s'occupe des cestes troyens, de Pline, des boucliers des Athéniens selon Virgile, au 8 verso de

1. Reproduit dans le 6^e^ volume de la publication intégrale des manuscrits de Léonard de Vinci, librairie Quantin, 1891.

2. « Delli Spagnioli... colli Ingilesi fu d'Archimede Sira- « cusano... »

Lucrèce et de Tryphon d'Alexandrie, au 10 recto d'une quantité de dénominations grecques, latines, asiatiques.

Audit folio 6 verso, il s'agit de la façon de passer outre aux défenses de l'adversaire, qu'on assaille sur ses vaisseaux : « De la défense, si « l'ennemi a jeté sur les navires du savon « tendre, ou des triboles[1], ou des petits ais clou- « tés, ou de semblables choses : Tu tiendras aux « pieds, quand tu iras au combat, sous tes chaus- « sures, une semelle de fer divisée, comme on « la voit dans le dessin ci-dessus, afin que tu « puisses plier le pied ; Et que ces semelles soient, « en dessous, en façon de râpe, ou pleines de « courtes pointes de clous, afin que le savon ne « fasse pas glisser le pied et tomber l'homme à « plat ; et parce qu'elles sont de fer, les petits « ais et triboles ne seront jetés qu'en vain[2]. »

1. Plusieurs fois Léonard de Vinci parle des triboles de l'antiquité, par exemple Mt B., fol. 10 et 45 ro.

2. « Del rimedio sel fussi gittati sopra i navili danimici « sapon tenero. over triboli o assette chiodate ossimilicose- « farai cosi tieni quando vai alla pugnia tieni. in piedi sotto « letue scharpe suola di fero diuise i mezo come apare nel « disegnio di sopra acio possi piegare ilpie edette sola sieno « di sotto avso di raspa oscuffina ouero piene di corte punte

Le dessin auquel renvoie le texte précédent reproduit une variété de socques n'offrant que de légères différences avec ceux d'Érétrie et de Vulci; ce sont les suivantes : 1° au lieu que les sections de la sandale métallique soient juxtaposées, la partie postérieure joue sur celle de devant; 2° les clous du côté du sol sont pointus. A ces chaussures on voit deux liens pour les orteils et un lien sur le cou-de-pied, qui devait se joindre à un autre entourant le bas de la jambe, comme le montrent des sandales de la salle civile égyptienne du Louvre.

Dans le manuscrit du prince Trivulzio, à Milan[1], Léonard de Vinci dit encore, suivant le même ordre d'études, comment préparer la fuite sur terre. Semant derrière soi des triboles, on prévoira le cas où il faudra reculer, en ajoutant au fer des chevaux une épaisse plaque d'acier de même largeur et en accommodant aux *soleæ* des hommes des plaques de fer dénouées [articulées], afin qu'on puisse aisément élever le talon, faire les pas et courir au besoin. Revenant ensuite aux guerres navales, l'auteur donne le dessin d'une deuxième variété de sandales; celle-ci est dite

« di ciodi acio il sapone non faci isfugire ilpiede echadere « lomo in piano eperche so di fero le assette ettriboli anchora « fieno gittate indarno. »

1. *Il Codice di Leonardo da Vinci nella biblioteca del principe Trivulzio in Milano,* trascritto ed annotato da Luca Beltrami, 1891, pl. 90, fol. 33 v°.

accessoire de chaussure (semelle de fer pour chaussure). La partie supérieure en est semblable à la précédente, mais elle est doublée d'une plaque de fer munie d'une seconde charnière[1] un peu en arrière de la première. Cette fois, c'est le marin assaillant qui jette des triboles, « semence de victoire, » sur les galères et vaisseaux des adversaires, mais un des buts à atteindre est encore d'arriver à ce que le combattant, « du savon tendre étant jeté sur son « vaisseau, puisse rester debout[2]. »

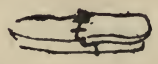

1. Plusieurs auteurs de l'Antiquité parlent de semelles dont le dessous était fortifié d'une plaque métallique; ainsi cite-t-on celle de fer, dont Catulle dit qu'elle resta dans la boue, et la sandale d'Empédocle, que rejeta l'Etna (*Dictionnaire des antiquités* d'A. Rich (au mot *Solea*) et de M. E. Saglio (au mot *Crepida* [E. Pottier]).

2. « ... Eche affanti a pie. siano. achomodate alle sola delle « scarpe piastre di fero disnodate accio si possa cho chomo- « dita alzare il calchagnio effare i passi e chorere a bisogni « sanza alchuno contrastante inpedimento e la disnodatura « sua sara come fighura to e qui di sotto Anchora se alatto « a ciascuno chonbattenti marinai ne fia vn piccolo saccetto « e gittati fieno colemani in sullaverse ghallee e navi sarano « semenza di vicina vittoria ma abbi tu lesscharpe ferate « chom detto e di sopra e piene nel di sotto di minvte pun- « tiselle acio che essen do gittato sapon tenero sul tuo navilio, « tu possi stare in pie... »

Les *soleæ* articulées dont parle Léonard de Vinci, comme s'ajoutant à certaines chaussures, et qu'il doit avoir empruntées aux anciens auteurs, présentent assez d'analogie avec les socques d'Érétrie et de Vulci pour qu'on puisse proposer l'hypothèse que les unes et les autres durent servir aux mêmes usages. Or, c'est comme destinées aux guerres navales que Léonard s'occupe des semelles à charnière, et, d'autre part, il parle presqu'en même temps de la mer Tyrrhénienne. Ce rapprochement semble confirmer ladite hypothèse, car Vulci était près de Tarquinii, à peu de distance de la mer Tyrrhénienne, tandis qu'en Grèce, Érétrie, sur le fleuve Euripus, avait un des ports importants de la mer Égée.

Pour conclure : 1° les socques articulés, avec plaques creuses en dessous et cloutées, trouvés dans un tombeau de l'île d'Eubée, purent appartenir à un jeune marin plutôt qu'à une femme, et ce fut probablement de Grèce que ce genre de chaussure passa en Étrurie ; 2° les Étrusques n'ayant été définitivement soumis à Rome qu'en 283 avant Jésus-Christ, si les socques de Vulci servirent à leurs combats sur mer, ils furent antérieurs à cette année ; 3° les socques d'Érétrie, moins élégants que ceux qu'a publiés Micali, peuvent appartenir à une époque voisine de la fin de la Grèce classique, réduite, en 146 avant J.-C., en province romaine, mais rien n'empêche que le

prototype de cette armure de pied ait eu une origine reculée. « Les Hellènes, » a-t-on dit naguère, « sont avant tout un peuple de marins ; c'est à « ce point de vue qu'il faut se placer pour bien « comprendre leurs destinées et leur histoire[1]. »

1. A. Cartault, *la Trière athénienne,* p. 1.

LES TRAVAUX

CONSACRÉS AU

GROUPE DE L'ANGUIPÈDE ET DU CAVALIER

JUSQU'EN 1891.

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE

par M. Aug. Prost, membre résidant,

lue dans les séances des 3 et 10 juin 1891.

I.

Dans sa séance du 8 avril 1891, la Société des Antiquaires a entendu la lecture faite par M. Heuzey d'un travail où il propose une preuve de plus en faveur de l'opinion qui rattache au mythe de Neptune l'origine du groupe connu de l'anguipède et du cavalier. Ce groupe, sur lequel l'attention des archéologues s'est portée tout particulièrement depuis une cinquantaine d'années, a été, pendant les dix ou douze dernières de cette période, l'objet de plusieurs communications à la Société des Antiquaires, touchant des découvertes ou des

publications qui le concernaient[1]. M. Heuzey, dans ce nouveau travail, fonde sa démonstration à ce sujet sur les données fournies par un vase grec de la collection du Louvre, décoré d'une peinture où l'on voit Neptune à cheval, combattant un Géant[2]. Un rapprochement naturel s'impose entre sa thèse et celle, un peu oubliée ce semble, présentée en 1882 par M. Wagner de Carlsruhe pour justifier des conclusions analogues[3]. M. Heuzey, qui ne connaissait pas le mémoire de M. Wagner, est entré après lui dans les mêmes idées, en raison d'observations nouvelles. Cette rencontre fortuite paraît démontrer qu'il peut être opportun de faire un rappel général, une revue en quelque sorte des opinions qui se sont produites jusqu'à présent sur cette question encore ouverte.

Le groupe de l'anguipède et du cavalier a été fréquemment observé dans la région qui avoisine

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* années 1878, p. 100, 120, 132, 227; 1879, p. 68-85; 1886, p. 139-144; 1887, p. 139.

2. Heuzey, *les Groupes équestres de la Gaule.* — *Idem,* année 1891, p. 121, avec une figure.

3. La note très succincte imprimée dans le *Bulletin* de 1891 pourrait induire à penser que M. Wagner, dont on cite l'argumentation fondée sur un texte de Pausanias parlant du Neptune équestre, ne connaissait pas de monument figuré à rapprocher de ce texte. Ce serait une erreur. Il en mentionne au contraire plusieurs, notamment des vases grecs décorés de peintures, comme on le verra dans ce qui est dit plus loin de son travail de 1882 sur ce sujet.

le cours moyen du Rhin, la Moselle et la Sarre. On a pu croire assez longtemps qu'il lui appartenait exclusivement. Cette considération a influé sur la direction donnée aux conceptions enfantées pour son explication. De nouvelles découvertes ont montré depuis lors que cette appréciation était inexacte. Le groupe s'est rencontré dans des pays assez éloignés de la contrée où on l'avait trouvé d'abord. On en a relevé des spécimens, non seulement en Allemagne, mais encore dans diverses parties de la France[1].

Avant d'aller plus loin, avant de rapporter ce qui a été dit de différents côtés pour expliquer ces monuments, il faut rappeler en quoi ils consistent. Ce ne sont généralement que des fragments incomplets. La plupart sont en outre d'une exécution très grossière. Ils représentent un cavalier montant un cheval enlevé sur ses jambes de derrière, et dont les jambes de devant portent le plus souvent ou planent quelquefois sur un anguipède ramassé, agenouillé ou projeté soit

1. Le plus grand nombre de ces monuments appartenant à la Germanie et à la région nord-est de l'ancienne Gaule, on comprend qu'il y ait quelque importance à signaler ceux qui peuvent se trouver ailleurs encore, dans les autres parties de la France notamment : dans le bassin de la Meuse (à Hattigny, à Aiglemont, Ardennes); en Bourgogne (à Cussy); en Auvergne (à Saignes, à la Jonchère); dans le centre (à Montbrison, à Limoges); dans l'ouest (à Saint-Jacques de Thouars, Deux-Sèvres); et jusqu'en Bretagne (à Guélen, à Kerlot, à Saint-Mathieu de Plouaret).

devant lui soit au-dessous de lui[1]. L'anguipède est un monstre dont le corps, la tête et les bras sont d'un homme, et dont les cuisses se terminent en corps de serpent comprenant la partie antérieure et la tête de l'animal. Quelques spécimens, par la manière dont la poitrine du monstre est traitée, semblent accuser le sexe féminin. La mauvaise exécution de la sculpture, dans le plus grand nombre de ces morceaux, rend parfois assez difficile leur appréciation et a engendré plus d'une erreur à leur sujet. Examinons, pour nous rendre compte de ce qui en est, les trois figures, l'une après l'autre, qui composent le groupe.

Le cavalier a toujours la tête nue, le visage ordinairement barbu, la chevelure abondante, le bras gauche abaissé pour tenir les rênes, le bras droit levé comme pour brandir une arme qui manque dans tous les monuments observés jusqu'à présent. Dans le mouvement du corps déterminé

1. On a des raisons de penser que ce groupe couronnait souvent une colonne élevée parfois sur un soubassement composé d'un ou deux étages, dont les monuments de Merten, de Heddernheim et de Cussy fournissent de remarquables spécimens. Ces colonnes ainsi que leurs accessoires sont caractérisés par des conditions spéciales de structure et de décoration assez significatives pour que, de ces particularités relevées sur les fragments d'un monument en partie détruit, on puisse jusqu'à un certain point conclure à la réalité du monument tout entier, y compris le groupe qui devait le couronner. C'est ce que nous avons fait pour la colonne de Cussy, où il ne subsiste absolument plus rien de ce groupe. — *Revue archéologique,* 1879, janvier-février.

ainsi, la jambe droite se porte naturellement en arrière, et la jambe gauche en avant. C'est, en effet, ce qui se voit dans la plupart des groupes que l'on connaît, mais non pas dans tous cependant. Ainsi, dans l'un des deux groupes de Pforzheim, au Musée de Carlsruhe, comme on le voit sur la planche jointe au mémoire de M. Wagner, le cavalier paraît avoir la jambe droite portée en avant, la jambe gauche repliée en arrière. Il en est de même des jambes du personnage dans le groupe de Spire, d'après la figure qui accompagne le mémoire de M. Bretagne. Dans celui de Guélen, le dessin donné par M. Trévédy montre la jambe droite du cavalier jetée en avant. Ces exemples suffisent pour prouver que le mouvement de cette jambe n'est pas partout uniforme. Il faut, malgré l'apparente puérilité du fait, insister sur ce point, parce qu'on a prétendu le contraire, et qu'on a fondé sur cette particularité une explication singulière du groupe, adoptée par M. Voulot (1880) et d'après lui par M. Trévédy (1886), mais que les faits, comme on le voit, ne justifient pas.

Le cavalier a presque toujours un manteau flottant sur les épaules. Pour le reste, son vêtement varie. Dans certains cas, le torse paraît nu, mais, généralement, il semble plutôt vêtu d'un justaucorps qui épouse les formes naturelles du buste. D'autres fois, le cavalier porte un habit militaire à la romaine, avec la cuirasse et ses accessoires, comme le Jupiter gaulois de Séguret.

Ses jambes sont nues, ses pieds chaussés de bottines. L'attitude du personnage est généralement non pas celle d'un combattant, mais plutôt celle d'un triomphateur.

L'anguipède est, nous l'avons dit, un monstre dont le corps, la tête et les bras sont d'un homme ou, dans quelques-uns peut-être, d'une femme, et dont les cuisses se prolongent en forme de serpents avec la tête parfois dressée et menaçante, quelquefois au contraire abaissée et traînant sur le sol. Le corps du monstre est nu ; sa tête, ordinairement barbue, est, dans certains cas, imberbe (à Merten[1]), toujours avec un caractère marqué de sauvagerie. Le masque a, dans les morceaux le mieux exécutés, une expression de terreur et de souffrance (à Lajonchère, à Higny, à Merten, à Heddernheim[2]) ; dans d'autres, il paraît inerte ou au moins placide. Les mains du monstre saisissent, dans nombre d'exemplaires, les jambes ou les pieds de devant du cheval, comme pour s'en garantir, à ce qu'il semble (à Lajonchère, à Merten, à Heddernheim[3]); ou bien, on l'a dit aussi sur certaines apparences, comme pour aider ou diriger le cavalier, ce qui est moins évident (à Por-

1. Voir la figure consacrée à cette tête dans une planche jointe au mémoire, cité plus loin, de M. Aug. Prost.

2. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Thibaut, Victor Simon, Aug. Prost et Donner von Richter.

3. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Thibaut et Donner von Richter.

tieux[1]). La main droite de l'anguipède, dans quelques rares spécimens, paraît tenir, soit une arme, soit une pierre, un morceau de bois, une massue parfois (à Ladenbourg, à Spire, à Pforzheim, à Merten[2]). Les épaules de l'anguipède supportent souvent les jambes de devant du cheval. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette particularité dont on a tiré des conclusions singulières pour expliquer la composition du groupe; elle pourrait bien n'être pas autre chose qu'un mode d'exécution sommaire adopté sans autre intention que de faciliter pour des mains inhabiles la réalisation de dispositions plastiques exprimant la supériorité et le triomphe du cavalier sur le monstre.

L'attitude de l'anguipède dans les groupes connus présente quelques variantes. Il est parfois à genoux, tournant le dos au cavalier, le buste

1. Voir la figure jointe aux mémoires, cités plus loin, de MM. Voulot et Trévédy.

2. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Stark, Bretagne et Wagner. La mention du monument de Merten, pour ce qui est dit ci-dessus des bras et de la main armée de l'anguipède dans le groupe, est justifiée par la reconstitution faite de ce groupe par M. Dujardin en 1886 au Musée de Metz. Ce travail rectifie sur ce point la restitution, inexacte à cet égard, prématurément proposée en 1879 par M. Aug. Prost dans ses mémoires cités plus loin, et composés à cette date, peu de temps après la découverte, quand les morceaux du monument n'avaient pas encore été tous reconnus et juxtaposés.

redressé avec effort (à Merten[1]), ou plus généralement affaissé. Le personnage est souvent couché sur le ventre et comme rampant au-dessous du cheval (à Ladenbourg, à Lajonchère, à Portieux[2]). Dans quelques cas, il est étendu sur le dos (à Hommert, à Higny, à Heddernheim[3]) ; toutes postures contraires, il est bon d'en faire la remarque, à un état de lutte, et dénotant plutôt l'abandon de soi-même, la soumission plus ou moins résignée du vaincu réduit à l'impuissance.

La nature et le caractère de l'anguipède ne font guère question. A une exception près, dont nous parlerons plus loin, on est généralement d'accord à cet égard. Réserve faite pour cette exception, l'anguipède est partout tenu pour le méchant, le révolté contraint de se rendre. C'est non pas un combattant en état de lutte, mais un vaincu à l'état de soumission. Les serpents parfois menaçants qui l'accompagnent, l'arme qu'il tient dans certains cas à la main rappelleraient simplement la résistance antérieure. Dans bon nombre de spécimens, les traits du monstre sont tout à fait d'accord avec cette appréciation ; ils expriment, avons-nous dit, la souffrance, la terreur, et donnent à

1. Voir la planche jointe au mémoire, cité plus loin, de M. Aug. Prost.

2. Voir les figures jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Stark, Thibaut, Voulot et Trévédy.

3. Voir les planches jointes aux mémoires, cités plus loin, de MM. Beaulieu, Victor Simon et Donner von Richter.

la scène sa signification. Le visage inerte ou bien placide, sur lequel, dans certains cas, on a cru pouvoir lire une espèce de bienveillance, et jusqu'à une disposition en quelque sorte serviable, a plutôt l'air banal d'un masque grossièrement travaillé, auquel l'artiste n'a su donner aucune expression.

Une dernière observation : si, dans tous les groupes, l'anguipède a, comme cela est vraisemblable, le même rôle, le seul sentiment qui convienne partout à sa situation, sous l'action du cavalier qui le terrasse, est celui de la douleur. C'est là, en effet, l'expression réalisée dans les exemplaires du groupe le plus habilement traités, et où la difficulté d'exécution dans cette donnée ne permet pas de douter qu'elle ne soit formellement voulue. L'effacement, au contraire, et l'absence de cette expression dans d'autres cas ne dénoteraient pas dès lors autre chose, là où elle fait défaut, qu'une simple défaillance du ciseau.

Le cheval qui terrasse l'anguipède et porte le cavalier est, dans le groupe, l'élément le plus significatif du triomphe de celui-ci. C'est donc dans ce sens surtout que sa figure doit s'accentuer. Dans un exemplaire du monument particulièrement remarquable par l'habileté du travail (à Merten), la jambe droite du cheval pose sur la tête même de l'anguipède dont le buste se redresse. Cette disposition est, au plus haut degré, l'expression d'une domination violemment imposée, à

laquelle correspond en outre le caractère de souffrance donné en même temps dans ce groupe, véritable type du genre, au visage de l'anguipède. La signification de la composition est ici incontestable. Il n'est pas douteux que tel n'en doive être également le sens dans les autres groupes, quoiqu'il ne s'y explique pas toujours aussi clairement.

La jambe du cheval, dégagée de la masse et portant par le sabot seulement sur la tête de l'anguipède, présentait de sérieuses difficultés d'exécution; et, de plus, cette disposition était une cause de fragilité pour l'œuvre réalisée. Il est permis de croire que c'est afin d'éviter ce double inconvénient qu'on a fait généralement reposer, comme nous l'avons dit, les jambes de devant du cheval sur les épaules de l'anguipède, ce qui était d'une exécution notablement plus facile et d'une stabilité moins aventurée, sans trop s'éloigner, pouvait-on croire, des données essentielles de la situation. Cette modification rend cependant moins significative la composition, conséquence très souvent aggravée en même temps par l'effacement remarqué de l'expression de la douleur sur le visage de l'anguipède, en raison de l'inhabileté des praticiens. Au lieu d'un groupe accentuant l'action violente du triomphateur et la souffrance du vaincu, on avait une scène d'apparence pacifique et dénuée d'expression, dans laquelle le cheval pouvait sembler reposer avec confiance sur les épaules de l'anguipède, au visage inerte

ou au moins placide. En présence d'une image ainsi constituée dans quelques spécimens imparfaits, la pensée a pu venir à certains observateurs que, loin de subir une contrainte, l'anguipède se prêtait à soutenir complaisamment le cheval; et, pour expliquer cette situation singulière, on a risqué des suppositions plus ou moins hasardées que condamnent péremptoirement les compositions le plus habilement exécutées, celle notamment de Merten, très significative à cet égard. Là, l'intention est clairement exprimée, tandis qu'ailleurs elle est au moins douteuse; de là une incertitude qui a pu être naturellement une source d'erreur.

Nous plaçant à ce point de vue, assurément motivé, nous avons critiqué certaines appréciations du monument, dans son ensemble comme dans ses détails. Nous ne l'avons pas fait, on le voit, arbitrairement et sans de sérieux motifs.

Une chose qui nous semble acquise, c'est que la scène qui, dans certains cas, représente incontestablement le triomphe du cavalier sur l'anguipède, est, selon toute vraisemblance, en ces termes, quelle que soit la manière souvent très imparfaite dont elle a été rendue, élémentairement la même dans tous les exemplaires du groupe. Leur signification commune en ce sens est déterminée par ce qu'expriment généralement, à cet égard, ceux qu'on voit exécutés avec le plus d'habileté[1].

1. Le groupe de Merten mérite d'être mentionné à ce

On ne pouvait cependant pas après cela, en présence des nombreux et divers spécimens du monument, se borner à une interprétation aussi sommaire. On se trouvait naturellement invité à pousser plus loin l'explication du groupe. Devait-on y voir la représentation constante d'un sujet déterminé et absolument fixé, ou bien les reproductions variables d'un type appliqué à l'expression symbolique de faits différents? On s'est demandé ce qu'étaient, en l'un ou l'autre cas, le triomphateur et le vaincu, ce qu'ils étaient dans

titre en première ligne. Nous en avons donné, dans nos publications de la *Revue archéologique* et du *Bulletin des Antiquaires*, en 1879, une restitution prématurée et inexacte en plusieurs points. Ses fragments très nombreux n'avaient pas encore été rapprochés alors. Plusieurs n'avaient même pas été reconnus et déterminés. Notre travail était très imparfait. Nous nous faisons un devoir d'en signaler les incorrections. La reconstitution du monument a été depuis lors très bien exécutée par M. Dujardin qui en 1886 a remonté le groupe dans le Musée de Metz. Une photographie en a été donnée en 1888, d'après ce travail, par M. le docteur Kraus dans son Archéologie de la Lorraine (*Kunst und Alterthum in Elsass Lothringen*, 3 vol. gr. in-8°, 1876-1888; tome III, 2, 1888, v° Merten). Le cavalier y est toujours gravement mutilé. Il lui manque la tête et les bras. La tête que nous avions proposé de lui adapter paraît appartenir à une autre partie du monument. Le cheval pose, non pas son pied gauche, comme nous l'avions cru, mais son pied droit de devant sur la tête de l'anguipède; et celui-ci retient de sa main gauche la jambe gauche du cheval projetée en avant. Le bras droit du monstre descend jusque sur le sol, où sa main saisit un objet difficile à discerner, une arme, ou plutôt peut-être une pierre ou un morceau de bois.

la composition originaire et ce qu'ils représentaient, suivant les circonstances, dans les applications symboliques qui avaient pu en être faites. Ajoutons que le plus souvent ceux qui se sont posé ces questions ne l'ont fait que pour un exemplaire unique du monument qui leur en fournissait l'occasion, et en s'attachant surtout aux particularités qui le caractérisaient; ce qui leur a inspiré parfois les conclusions les plus singulières. Quant à ceux qui ont pris en considération, non pas un seul, mais plusieurs de ces morceaux, ils ont généralement adopté l'idée énoncée tout à l'heure, que le sujet en était partout le même. Quand ils ne le disent pas formellement, ils raisonnent comme si cela ne devait pas faire question. Pour entrer dans l'examen des opinions qui se sont ainsi produites, objet principal du présent travail, il faut dire quelles ont été les phases de cette multiple recherche.

II.

Les Allemands, les premiers, portent leur attention sur le groupe de l'anguipède et du cavalier. Creuzer, dont on connaît les travaux sur la mythologie des anciens peuples[1], parle du groupe en question dans le rapport annuel de la Société historique du Palatinat, en 1842[2]. Le monument

1. *Symbolick und Mythologie der alten Völker,* 1810.
2. *Jahresbericht des histor. Vereins der Pfalz,* 1842, p. 48.

est pour lui une véritable énigme. Il semble d'ailleurs n'en avoir pas connu d'exemplaire complet possédant les parties inférieures de l'anguipède. Il croit que celui-ci se terminait par des queues de poisson, ce qui en fait à ses yeux un monstre aquatique. Avec ce caractère, le monstre représenterait, croit-il, la Germanie où abondaient les eaux et les marais, et l'attitude du cavalier exprimerait la domination exercée sur elle par la puissance romaine. Le symbolisme historique apparaît ainsi dans l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier, dès la première tentative faite pour son interprétation.

En même temps que Creuzer, et dans le même document[1], le professeur Jæger pose en fait que le groupe de l'anguipède et du cavalier doit exprimer, ou une idée abstraite, ou une notion mythologique, ou une donnée historique, et il se prononce entre ces trois partis pour la notion mythologique. Le monstre est, suivant lui, une divinité aquatique, *Wassergott*, qui, d'après certaines apparences dont nous avons parlé tout à l'heure, prête au cavalier, dieu inconnu, une aide secourable pour favoriser sa marche. Il y aurait là, croit-il, l'expression d'un mythe germanique sur lequel il ne s'explique pas davantage. M. Voulot est revenu ultérieurement avec plus de précision sur cette idée. Nous la retrouverons bientôt à cette occasion.

1. *Jahresbericht des histor. Vereins der Pfalz*, 1842, p. 49.

La découverte, en mai 1849, du groupe de Lajonchère, près Billon (Puy-de-Dôme), est, en 1850, l'objet d'un rapport de M. Émile Thibaut au Comité historique près le ministère de l'instruction publique à Paris, et de quelques observations de M. Didron, secrétaire de ce Comité[1]. Le groupe de Lajonchère est malheureusement tronqué dans un de ses éléments essentiels. Il y manque la partie inférieure de l'anguipède. M. Thibaut ne voit pas autre chose dans le monument qu'une statue équestre à laquelle il refuse de reconnaître aucun caractère allégorique. Le cavalier est pour lui un simple triomphateur. M. Didron entre dans ses idées et y ajoute cette appréciation, que le personnage subordonné est un esclave agenouillé qui retient dans ses mains un des pieds du cavalier, particularité étrange qu'il signale, mais d'où il ne tire aucune conséquence.

Il ne semble avoir encore été rien dit jusque-là du caractère véritable du groupe, lorsqu'en 1858, M. Beaulieu aborde la question dans la seconde édition de son livre sur le comté de Dagsbourg. Dans la première édition publiée en 1836[2], l'auteur n'avait en rien touché ce sujet, se bornant à mentionner simplement comme fragment d'une statue équestre un morceau trouvé dans le bois de

1. *Bulletin du Comité historique des arts et des monuments. — Archéologie, Beaux-arts*, t. II, 1850.

2. *Recherches archéologiques et historiques sur le comté de Dachsbourg*, 1836.

La Valette et conservé aujourd'hui à Nancy, auquel manquent, avec la portion inférieure du groupe, le haut du corps du cavalier et les jambes du cheval. Dans sa seconde édition publiée en 1858[1], M. Beaulieu signale huit groupes et donne la description de cinq d'entre eux, reconnus dans le comté de Dagsbourg et dans les pays voisins. Ces rapprochements lui fournissent quelques idées nouvelles sur ces monuments. Le caractère de l'anguipède, notamment, s'en dégage pour la première fois. C'est, dit-il, un des Géants ou Titans de la mythologie grecque. Quant au cavalier, c'est pour lui un dieu topique inconnu qui terrasse le monstre. Ainsi constitué, le groupe exprime, suivant Beaulieu, le triomphe de la force intelligente sur la force brutale, de la puissance divine sur le chaos, mythe très ancien, dit-il, et d'origine orientale, qui a passé en se modifiant, ajoute-t-il, dans toutes les religions.

Ces idées sont acceptées et reproduites l'année suivante par M. Victor Simon, dans la description qu'il donne d'un exemplaire du groupe récemment trouvé alors à Higny, près Preutin, département de la Moselle[2]. Le cavalier y foule aux pieds un anguipède renversé sur le dos, dont le visage, dit-il, exprime la terreur, particularités qui s'accordent très bien avec les données du

1. *Le comté de Dagsbourg,* 1858.

2. *Notice sur des antiquités découvertes à Metz et dans ses environs. — Mémoires de l'Académie de Metz,* 1859-1860.

mythe dont la notion a été formulée par Beaulieu.

Le caractère véritable de l'anguipède reconnu par Beaulieu, en 1858, avait, sans qu'il en fît la remarque, établi un lien significatif entre le groupe et la mythologie gréco-romaine. Ce lien est renforcé, en 1863, par l'attribution d'un caractère analogue au cavalier, considéré jusque-là comme un dieu topique inconnu. M. Bretagne, dans un travail publié à cette date[1], propose de reconnaître dans le groupe Hercule terrassant l'anguipède. Il introduit dans la discussion cette notion nouvelle, non pas en vertu d'une conception gratuite, mais par l'interprétation dans ce sens d'un passage d'Ammien Marcellin, où il est parlé de l'extermination par Hercule de deux tyrans qui accablaient de maux, l'un l'Espagne, l'autre la Gaule[2]. Dans ces données, le cavalier représenterait Hercule, et l'anguipède le tyran immolé par lui. Sans nous arrêter à ce que peut valoir par elle-même cette interprétation, nous nous bornerons à constater que, pour la première fois, elle fait entrer dans le cadre de la mythologie gréco-romaine le mythe complet exprimé par le groupe qui nous occupe.

1. *Représentation d'Hercule vainqueur des Géants dans le nord-est de la Gaule. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, série 2, vol. 5, 1863.

2. « Incolæ... adseverant, quod... nos legimus in monu-« mentis eorum incisum, Amphitruonis filium Herculem ad « Geryonis et Taurisci... tyrannorum perniciem festinasse, « quorum alter Hispanias, alter Gallias infestabat. » — Ammian. Marcell. *Rerum gestarum* l. XV, c. 9.

Ajoutons que M. Bretagne appuie en outre son argumentation sur les conditions de réalisation de l'œuvre, d'après l'examen et le rapprochement de plusieurs exemplaires du monument appartenant à la région du Rhin, de la Moselle et de la Sarre.

M. Morey, quelques années plus tard, reprenant le même sujet[1], adopte la thèse de M. Bretagne, dont il se contente de faire une nouvelle exposition sans rien ajouter à son argumentation.

Cette thèse est abandonnée ensuite par M. Benoît, qui, dans un mémoire sur ce sujet[2], revient à celle de M. Beaulieu d'un dieu topique inconnu terrassant l'anguipède. Le rapprochement de plusieurs monuments lui donne occasion de remarquer les variations dans le costume du cavalier, tantôt vêtu à la romaine, avec la cuirasse et ses accessoires, tantôt accoutré plus succinctement d'une manière qui semble plutôt barbare; particularités qu'il relève sans en tirer aucune conséquence. Il n'en tire pas non plus de l'observation qu'il fait en passant que le cavalier a le plus souvent la jambe droite portée en arrière, circonstance que nous avons signalée comme ayant paru à d'autres fournir matière à d'importantes inductions, mais à propos de laquelle il se borne

1. *De quelques antiquités gauloises en Lorraine. — Statues d'Hercule vainqueur. — Mémoires de l'Académie de Stanislas à Nancy,* 1867.

2. *Notice sur les antiquités du département de la Meurthe. — Le groupe du cavalier terrassant un monstre anguipède. — Mémoires de la Société d'archéologie lorraine,* 1868.

à cette simple réflexion que cette disposition est d'accord avec l'attitude ordinaire d'un cavalier levant le bras droit comme pour frapper.

En même temps que M. Benoît publiait, à Nancy, ces considérations sur le groupe de l'anguipède et du cavalier, le professeur Stark de Heidelberg en présentait à Bonn[1] de toutes différentes à propos d'un exemplaire de ce groupe découvert, en 1867, à Ladenbourg, dans le Palatinat, et de quelques autres appartenant à la même région. Dans son travail se produit pour la première fois, accessoirement du reste, l'opinion que le cavalier pourrait être l'application d'une figure mythologique à la représentation d'un personnage historique, d'un empereur romain notamment, comme Caracalla, dit-il, dont on a, sur les monnaies et sur des pierres gravées, des images où il est figuré à cheval, au-dessus d'un personnage nu étendu sur le sol. Le professeur fait remarquer d'ailleurs que les groupes en question appartiennent à des temps beaucoup moins anciens. Il déclare néanmoins que ce mode d'interprétation lui rappellerait un groupe mythologique signalé à Athènes par Pausanias, qui y reconnaissait Neptune combattant le géant Polybotès, quoiqu'une inscription lui assignât alors une signification différente pour lui faire représenter ainsi un autre personnage qu'il

1. *Ladenburg am Neckar, und seine römischen Funde. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* Heft XLIV. Bonn, 1868.

ne nomme pas[1]. Stark n'insiste pas sur les conclusions qu'on peut tirer du passage de Pausanias, comme le fera un peu plus tard Wagner (1882) ; il n'appuie pas non plus beaucoup sur l'application, qu'il comporte, du thème mythologique à l'expression d'une situation historique et à la représentation symbolique d'un personnage réel. Ce sont là, cependant, deux points essentiels de la thèse nouvelle qui s'indique pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier. Il n'est pas sans intérêt de marquer la première apparition, même peu accusée, de ces données dans la discussion de Stark, en 1868. L'heure n'était pas encore venue où elles devaient être présentées avec toute l'autorité qui semble leur appartenir.

La découverte, en 1870, du groupe de Portieux, dans le lit de la Moselle, est pour J. Quicherat, en 1875, l'objet d'un rapport au Comité des travaux historiques[2], à propos d'une communication de M. Cournault à ce sujet. Le savant archéologue, dans cette circonstance, se refuse à demander à la mythologie antique la solution du problème, comme l'avaient fait en dernier lieu M. Stark en Allemagne (1868), et auparavant

1. Τοῦ ναοῦ δέ (Δήμητρος) οὐ πόρρω Ποσειδῶν ἐστίν ἐφ' ἵππου δόρυ ἀφιεὶς ἐπὶ γίγαντα Πολυβώτην... τὸ δὲ ἐπίγραμμα τὸ ἐφ' ἡμῶν τὴν εἰκόνα ἄλλῳ δίδωσι καὶ οὐ Ποσειδῶνι. — Pausanias, lib. I, c. 2, nº 4.

2. *Rapport au Comité des travaux historiques sur une communication de M. Cournault.* — *Revue des sociétés savantes des départements,* 1875.

en France M. Bretagne (1863). Il déclare très douteux que le groupe représente, comme l'avait proposé celui-ci, Hercule vainqueur de l'anguipède, et il revient, pour son explication, à la conception d'un dieu topique inconnu, comme le pensaient Beaulieu (1858), Victor Simon (1859) et Benoît (1868). Il ne paraît pas, du reste, aller plus loin, dans cette voie, qu'à une simple probabilité, et déclare que la question n'est pas encore résolue (*sic*).

En 1878, la discussion est ravivée par la découverte de l'important monument de Merten. Le docteur Kraus en parle le premier dans un travail reproduit par les *Jahrbücher* de Bonn, où il en raconte la trouvaille et en fournit la description autant qu'on pouvait le faire à ce moment[1]. Peu de temps après, M. Aug. Prost lui consacre deux articles, l'un dans la *Revue archéologique*[2], l'autre dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires*[3]. M. Prost admet en principe, pour l'ex-

1. *Römisches Denkmal in Merten. — Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* Heft LXIV. Bonn, 1878.

2. *Le monument de Merten. — Revue archéologique,* 1879, janvier et février.

3. *La colonne de Merten et le monument de Seltz. — Bulletin des Antiquaires de France,* 1879, p. 68-85. Ce dernier travail a été, pour des convenances de publication, imprimé dans le *Bulletin* de 1879 sous la date du 8 janvier, quoiqu'il ait été en réalité écrit au mois de juillet seulement de cette année. Il est donc, malgré l'apparence, postérieur au mémoire imprimé en janvier et février 1879 dans la *Revue archéologique.*

plication du groupe, le thème mythologique de la victoire des dieux sur les Géants anguipèdes ; cette donnée ayant un caractère de généralité qui lui semble plus qu'une donnée purement historique, d'accord avec la multiplicité de ces monuments en des lieux divers. Il se range pourtant finalement, pour le groupe de Merten en particulier, à une autre interprétation dans le sens de la représentation symbolique d'un fait réel, de quelque victoire, lui semble-t-il, des armes romaines sur les Germains à cette frontière, et il propose même, en précisant davantage, d'attribuer ce triomphe à Probus, illustré, on le sait, par des succès de ce genre, en 277. L'auteur pourrait bien en cela s'être trompé ; ses appréciations, pour écarter l'idée d'une représentation purement mythologique dans le monument de Merten, étant dominées par des considérations inexactes, savoir qu'on n'aurait pas d'exemple ancien d'un des grands dieux du Panthéon gréco-romain combattant à cheval, ni qu'on les vît jamais revêtus d'un costume militaire romain. C'était là une double erreur, comme le démontrent certaines particularités que M. Prost ne connaissait pas alors : les preuves, d'abord, produites en 1882 par M. Wagner, et dont nous parlerons tout à l'heure, pour montrer que, dès l'antiquité, Neptune a été représenté à cheval et combattant ainsi les anguipèdes ; les inductions en outre que permet une statue dont la date semble se rappro-

cher de celle du monument de Merten, et qui représente, costumé à la romaine, le Jupiter gallo-romain dit de Séguret[1].

Nous avons parlé tout à l'heure du groupe de Portieux trouvé, en 1870, dans le lit de la Moselle, et sur lequel J. Quicherat avait fait, en 1875, un rapport au Comité des travaux historiques. Quant à la signification du monument, il concluait à y reconnaître, sans rien préciser du reste, un mythe et un dieu topiques, comme l'avaient fait Beaulieu (1858), Victor Simon (1859) et Benoît (1868). M. Voulot, conservateur du Musée d'Épinal, reprend à son tour, en 1880-1881, au sujet du même monument, ces idées qu'il combine avec celle énoncée, dès 1842, par Jæger que le monstre était un dieu aquatique prêtant secours à un personnage divin figuré sous la forme du cavalier. Le développement de ces données aboutit à la conception d'un mythe défini, suivant lequel le groupe représenterait un dieu solaire, civilisateur et conquérant, aidé complaisamment par un amphibie, symbole de la terre et de l'eau, qui soutient le cheval et le dirige en le faisant tourner à droite. Ce mouvement, dont l'expression serait dit-on accentuée par celui de la jambe droite

1. Cette statue, caractérisée notamment par l'aigle qui l'accompagne, a été trouvée en 1876 à Séguret (Vaucluse) et déposée au Musée d'Avignon. — Un dessin en est donné par M. Gaidoz dans un article sur le Dieu gaulois du soleil. — *Revue archéologique,* 1884, II.

du cavalier, toujours portée en arrière assure M. Voulot pour ranger ainsi le cheval, correspondrait croit-il à certaines lois sidérales. L'auteur ajoute que le monument est toujours établi dans le voisinage d'un cours d'eau qu'il s'agit de passer. A Portieux, c'était, dit-il, un point du cours de la Moselle vers lequel se dirigeaient des voies romaines reconnues [1].

Expressément détournés des données de la mythologie gréco-romaine par M. Voulot, nous y sommes ramenés avec une véritable autorité par M. E. Wagner, conservateur du Musée de Carlsruhe, dont le travail suit chronologiquement le sien à court intervalle. Dans un mémoire dont le titre est significatif à cet égard, *Neptune dans la Gigantomachie sur les monuments romains* [2], M. Wagner, en 1882, établit sa thèse à propos de deux groupes représentant le cavalier et l'anguipède, trouvés à Pforzheim et entrés, en 1872, au Musée de Carlsruhe, qu'il rapproche de huit mor-

1. *Le monument de Portieux.* — *Revue archéologique,* 1880 et 1881. La publication du mémoire est restée inachevée dans la *Revue.* Elle peut être jusqu'à un certain point complétée grâce à des explications fournies directement par M. Voulot à M. Trévédy qui en rend compte dans son mémoire intitulé *Le cavalier et l'anguipède,* 1889. Le groupe, lui aurait dit M. Voulot, représenterait un mythe solaire « dont la caractéristique est justement le détour sur la « droite. »

2. *Neptun im Gigantenkampf auf römischen Monumenten.* — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, t. I, 1882.

ceaux analogues trouvés également dans la région du Rhin, et de ceux du même genre signalés en France par des travaux antérieurs. Il avait été dit que les grands dieux du Panthéon gréco-romain n'étaient nulle part représentés à cheval. M. Wagner prouve le contraire en ce qui concerne Neptune. Pour démontrer le rôle du cheval, de son éducation, de son usage dans le mythe de Neptune, il aurait pu citer la dispute du dieu avec Pallas à ce sujet, motif traité dans la décoration d'un des frontons du Parthénon ; il se contente de signaler Poseidon à cheval, le trident en arrêt, au revers des monnaies de Potidée[1], et arrive de suite à certains monuments qui intéressent plus directement sa thèse : Neptune à cheval, combattant un Géant, c'est-à-dire l'anguipède, sur une pâte antique de la collection Stosch au Musée de Berlin[2] ; sur deux phalères de bronze de Saint-Pétersbourg, trouvées en 1864 à Gross-Blisnitza, près de Kertsch[3] ; sur des vases grecs[4] et sur un cratère antique[5]. Il mentionne enfin le texte de Pausanias

1. Overbeck, II, 1, 3. *Münztafel,* 17, n° 23. — Wagner, *Neptun,* etc., fig. III.

2. Tölken, *Verzeichniss* s. 92, n° 53. — Overbeck, II, 1, 3. *Gemmentafel,* III, 1. — Wagner, *Neptun,* etc., 1882, fig. IV.

3. Stephani, *Compte-rendu* de 1865 et 1866. — *Atlas,* taf. 5, nos 5 et 6.

4. Overbeck, II, 1, 3, p. 330. — *Publications de l'Association pour l'encouragement des Études grecques,* vers 1872, citées par Wagner dans une lettre du 25 janvier 1882.

5. *Bolletino dell' Instituto archeologico.* Roma, 1878.

que nous avons cité précédemment d'après Stark, où il est question du groupe, existant jadis suivant ce témoignage à Athènes, de Neptune à cheval combattant le géant Polybotès. Cependant, malgré ces rapprochements significatifs, les conclusions de Wagner, touchant l'interprétation de notre groupe, ne sont pas précisément pour un combat. Il représenterait, à son avis, Neptune vainqueur, et l'anguipède vaincu, réduit à l'impuissance. Même dans ces conditions, la thèse paraît solidement établie; on comprendrait difficilement que Wagner eût pu l'abandonner ultérieurement pour se ranger, après le travail de Hettner, dont nous parlerons tout à l'heure, à l'opinion que le triomphateur n'est pas ici Neptune, mais Jupiter[1]. Wagner, au cours de sa discussion, avait formellement protesté contre l'idée que le groupe eût pour signification un symbole purement historique, ainsi que l'avaient proposé le professeur Stark (1868) et M. Prost (1879), le premier, un peu vaguement pour Caracalla, le second, d'une manière plus précise pour Probus.

M. Ch. Abel, dont le travail[2] se présente main-

1. Ce changement d'opinion est cependant indiqué par Wagner dans une lettre du 18 octobre 1887, où il nous dit : « J'ai, depuis la trouvaille de Heddernheim, perdu la « croyance en Neptune... L'explication de M. Hettner qui « pense à Jupiter... a pour moi peut-être encore le plus « grand attrait... » Nous ne savons pas jusqu'où a pu aller dans ce revirement M. Wagner, qui depuis lors n'a rien publié que nous sachions à ce sujet.

2. *Une explication historique des antiquités trouvées à Mer-*

tenant à nous, se range encore à l'opinion d'une signification symbolique concernant cette fois Maximin, dont le monument de Merten célébrerait, croit-il, une victoire remportée en 288, non loin de Trèves, sur les Germains. A cette appréciation il donne pour fondement un trait du panégyrique de Maximin prononcé à Trèves en 289 par Mamertin, où il est parlé de la défaite par Hercule des monstres à double nature, *monstrorum biformium;* d'où serait venue, croit-il, dans les monuments la représentation allégorique de l'anguipède. Mais le discours de Mamertin en 289 est bien postérieur aux premières apparitions dans nos contrées du groupe de l'anguipède et du cavalier, d'après les dates révélées à cet égard par le monument de Heddernheim dont nous allons parler. Il n'y a donc à garder du mémoire de M. Abel que son opinion sur le caractère de symbole historique du groupe en question, comme l'avaient déjà supposé auparavant le professeur Stark et M. Prost.

La découverte du monument de Heddernheim en novembre 1884 introduit dans la discussion des éléments nouveaux qui avaient fait absolument défaut jusqu'alors. Ce monument, constitué comme celui de Merten, mais de moindres dimensions, et surmonté également du groupe de l'anguipède et du cavalier, porte de plus une dédicace

ten. — Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, t. XVI, 1885.

à Jupiter et à Junon et une date consulaire, 240, relative à sa réfection seulement, il est vrai, mais qui reporte à la première partie du IIIe siècle au moins celle de sa première construction. La dédicace inspire à Hammeran, le premier qui ait été touché de cette découverte, l'idée que le groupe doit représenter Jupiter, mais un Jupiter particulier en raison sans doute des conditions insolites de cette représentation. Ce Jupiter à cheval serait, suivant lui, une divinité orientale, Ζεὺς Σαβάζιος, Jupiter Sabasius[1].

La dédicace à Jupiter et à Junon ne semble exercer aucune influence sur le jugement de M. O. Donner von Richter qui vers la fin de la même année (1885) publie sur la découverte de Heddernheim un travail où il est naturellement question du groupe[2]. Comme Wagner, il lui refuse le caractère d'un combat, pour lui reconnaître plutôt celui d'un triomphe. Partout, dit-il, le Géant anguipède est représenté comme un ennemi vaincu qui ne se défend plus; le cavalier est un triomphateur plutôt qu'un combattant. M. Donner von Richter, dans le travail en question, passe ensuite la plume au professeur Riese dont il déclare

1. *Korrespondenzblätter der Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst,* januar. 1885.

2. *Heddernheimer Ausgrabungen, den Mitgliedern des Vereins für Geschichte und Alterthumskunde zu Frankfurt am Main dargebracht, an stelle des Neujahrs-blattes für 1885 und 1886, von Otto Donner von Richter und professor Dr A. Riese.* Frankfurt am Main, in-4°, 1885.

adopter les conclusions. Celui-ci ne veut voir dans le cavalier ni le Neptune de Wagner, ni le Jupiter Sabasius de Hammeran, mais un personnage romain indéterminé, un empereur quel qu'il soit, et, dans le Géant renversé, la personnification des ennemis de l'empire; le groupe étant, suivant lui, une application symbolique de la victoire des dieux olympiens sur les Géants vaincus.

Contrairement aux appréciations de Donner von Richter et de Riese, la dédicace du monument à Jupiter et Junon a une importance décisive aux yeux de M. Hettner, directeur du Musée de Trèves, qui, dans l'année même où ils font leur publication (1885), donne à un recueil imprimé dans cette ville un mémoire sur ce sujet[1]. La dédicace démontrerait, suivant lui, que, dans le groupe supporté par le monument, le cavalier n'est autre que Jupiter, et il ajoute qu'il ne s'agit pas dans ce cas d'un combat, mais d'une rencontre pacifique dans laquelle le Géant semble prêter au dieu cavalier un concours obligeant, peut-être même aide et secours contre un ennemi commun. Cette appréciation de Hettner n'est pas nouvelle. Loin de là, elle est conforme aux opinions énoncées précédemment à cet égard dès 1842 par Jæger, puis en 1880 par Voulot. Hettner cependant ne suit pas ce dernier dans sa concep-

1. *Juppitersäulen.* — *Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst.* Trèves, t. IV, 1885.

tion mythique. Il se borne à déclarer que l'explication de la scène doit être demandée aux mythologies celtique ou germanique et que de nouveaux éclaircissements sont nécessaires pour permettre une interprétation plus précise. Il n'y a guère à retenir du travail de Hettner que son idée de déduire de la dédicace l'attribution à Jupiter de la figure du cavalier dans le groupe qui surmonte le monument, ainsi que l'avait prétendu déjà Hammeran.

Tel n'est pas le sentiment de MM. Donner von Richter et Riese. Ceux-ci se rapprochent dans ce qu'ils en disent des idées de Stark (1868), de Prost (1879) et d'Abel (1885), qui avec plus ou moins de raison avaient cru y voir la représentation symbolique de faits réels, mais avec un degré de précision que Donner von Richter et Riese n'admettent pas pour la détermination de ces faits, se bornant à prendre l'allégorie dans les conditions d'une situation générale. M. Prost accepte ces réserves dans un nouveau mémoire où il apprécie en 1887 la découverte de Heddernheim[1]. Dans ce dernier travail, il se range à l'opinion que le groupe du cavalier terrassant l'anguipède est une image allégorique du triomphe des armes romaines, mais avec un caractère

1. *Les deux monuments de Merten et de Heddernheim,* 1887. — *Mémoires de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle,* t. XVII, 1887.

général qui a pu permettre de l'employer uniformément dans divers lieux, où en sont faites des applications différentes, suivant les circonstances.

Ces conclusions s'appuyaient sur la diffusion de ces groupes dans différentes parties de l'ancienne Gaule. Outre ceux agglomérés dans les régions voisines du Rhin, de la Moselle et de la Sarre, on en connaissait en Bourgogne, en Auvergne et dans l'ouest de la France. On venait en outre d'en signaler trois en Bretagne. Les renseignements sur ces derniers sont fournis par M. Trévédy dans plusieurs publications faites par lui à ce sujet de 1886 à 1890[1]. M. Trévédy rapproche les monuments bretons de celui de Portieux, décrit en 1880 par M. Voulot, dont il adopte les idées pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier, conformément aux données du mythe singulier dont nous avons rendu compte.

M. Heuzey à son tour aborde la question agitée pour l'explication du groupe de l'anguipède et du cavalier. Il reprend, comme nous l'avons dit, avec de nouveaux arguments la thèse du Neptune

1. Deux mémoires dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1886.

Communication au Congrès de Saint-Pol-de-Léon en septembre 1888. — *Bulletin archéologique de l'association bretonne.* Saint-Brieuc, 1890.

Le cavalier et l'anguipède. — *Bulletin historique et archéologique de la Mayenne,* série 2, t. I, 1889.

triomphant, en admettant qu'on a pu en diverses circonstances l'appliquer à l'expression symbolique ou allégorique de certains faits historiques. Il écarte, d'ailleurs, l'idée de toute signification mythique attribuée au mouvement sur la droite imprimé, prétendait-on, pour cela au cheval par le cavalier. Il s'explique accessoirement ainsi sur ces points divers dans le travail dont nous avons entendu la lecture le 8 avril 1891 ; mais sa thèse finale est tout autre. Il y présente notamment des vues sur les rapports qui auraient pu exister entre le *Neptune équestre* et la déesse gauloise *Epona*, protectrice des chevaux, comme chez les Grecs entre le *Poseidon Hippios* et sa parèdre *Déméter Hippia ;* et il se demande si le groupe tant de fois reproduit en Gaule ne pourrait pas être en relation avec les courses équestres ou avec l'élevage des chevaux et les anciennes stations de cavalerie dans les Gaules[1]. N'y aurait-il pas lieu, ajouterons-nous, de chercher dès lors dans cet ordre de faits l'explication de ces monuments?

III.

Dans le tableau que nous venons de tracer, la succession chronologique des idées et des travaux consacrés à leur exposition est exacte et

1. Communication faite à la Société des Antiquaires de France dans sa séance du 8 avril 1891. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1891, p. 121.

positive ; mais il n'en résulte nécessairement aucune liaison proprement dite entre eux ; au contraire, les auteurs s'ignorant souvent l'un l'autre, séparés plus qu'on ne saurait dire par la nationalité et par la langue. Nous avons néanmoins dans cette exposition proposé entre les théories que nous rencontrions des rapports fondés sur des analogies dont l'enchaînement représenterait, croyons-nous, le mouvement général des esprits à cet égard. Nous ferons maintenant brièvement, dans la même pensée, une classification des notions qui se sont ainsi produites sur le sujet en question. Ce travail peut ne pas être sans intérêt.

Les interprétations qu'on a données du groupe et dont nous avons rendu compte sont loin d'être d'accord. Elles sont empruntées à deux sources différentes. On a cherché les origines du thème exprimé ainsi, d'abord dans la mythologie germanique (Jæger, 1842), ensuite dans la mythologie gréco-romaine (Bretagne, 1863). Les deux opinions ne se sont pas remplacées l'une l'autre. Leurs partisans sont au contraire chronologiquement entremêlés. Elles ne se sont rien cédé. Elles sont encore en présence.

La mythologie germanique, après Jæger (1842), a eu pour tenants Beaulieu (1858), Victor Simon (1859), Benoît (1868), Quicherat (1875), Voulot (1880), Trévédy (1886).

La mythologie gréco-romaine, après Bretagne (1863), a été adoptée par Morey (1867), Stark (1868), Prost (1879), Wagner (1882), Abel (1885), Hammeran (1885), Donner von Richter (1885), Riese (1885), Hettner (1885), Heuzey (1891).

Dans les mythes germaniques, le cavalier est un dieu topique inconnu (Jæger, 1842), (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859), (Benoît, 1868), (Quicherat, 1875); un dieu solaire, voyageur et conquérant (Voulot, 1880), (Trévédy, 1886). L'anguipède est la personnification du mal, du désordre, de la révolte (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859); ou bien, dans une donnée très singulière, une divinité subordonnée prêtant aide et secours à l'autre (Jæger, 1842), (Voulot, 1880), (Hettner, 1885), (Trévédy, 1886).

Dans les mythes gréco-romains, le cavalier est soit Hercule (Bretagne, 1863), (Morey, 1867); soit Neptune (Stark, 1868), (Wagner, 1882), (Heuzey, 1891); ou Jupiter (Hammeran, 1885), (Hettner, 1885). L'anguipède est le principe de désordre, l'ennemi vaincu (Bretagne, 1863), (Morey, 1867), (Prost, 1879); c'est aussi, comme dans certain mythe germanique que nous venons de mentionner, l'être subordonné prêtant aide et secours à un dieu supérieur (Hettner, 1885).

A prendre la question à un autre point de vue, l'application symbolique ou allégorique du groupe

est repoussée par Thibaut et Didron (1850), Quicherat (1875), Wagner (1882). Sauf ces exceptions, tout le monde paraît s'accorder à reconnaître le caractère symbolique des monuments où il figure.

Dans ces données, le cavalier représenterait un principe d'ordre, suivant Beaulieu (1858), Victor Simon (1859), Heuzey[1] (1891); ce serait l'expression de la domination romaine, suivant Creuzer (1842), Stark (1868), Donner von Richter (1885), Riese (1885), Hettner (1885), Prost (1887); et même, en serrant d'un peu plus près le sujet, ce pourrait être Caracalla (Stark, 1868), Probus (Prost, 1879), Maximin (Abel, 1885); en tout cas, un personnage réel (Stark, 1868). L'anguipède est le Germain (Creuzer, 1842); l'ennemi vaincu (Bretagne, 1863), (Morey, 1867), (Donner von Richter, 1885), (Riese, 1885), (Prost, 1887); le désordre et la révolte (Beaulieu, 1858), (Victor Simon, 1859), (Heuzey[2], 1891).

Dans les mêmes données, la scène représentée par le groupe ne serait pas un combat, mais un triomphe (Wagner, 1882), (Donner von Richter, 1885), (Riese, 1885); ce serait une rencontre pacifique et même un concours bienveillant d'ac-

1. D'après le caractère des Grands Dieux dans la Gigantomachie dont M. Heuzey adopte la donnée.
2. Suivant les données de la Gigantomachie.

tion, aide et secours (Jæger, 1842), (Voulot, 1880), (Hettner, 1885), (Trévédy, 1886).

Ces opinions diverses, et en certains points contradictoires, fournissent quelques éléments pour la solution du problème. Ce ne sont pas des preuves, il est vrai; ce sont au moins des indices. Les auteurs auxquels on les doit accordent presque tous un caractère général à la notion que chacun pour son compte ils se forment à ce sujet, et assignent en conséquence une même signification à tous les groupes qu'ils ont pu connaître. Cette uniformité d'interprétation pour tous les groupes semble une idée généralement admise.

Pour ce qui est de l'origine du type réalisé dans ces monuments, les auteurs se séparent. Les uns prétendent qu'on doit, nous l'avons dit, chercher cette origine dans les mythologies germanique ou celtique, les autres dans la mythologie gréco-romaine. Il y a lieu de faire observer que, dans ce qui est dit à ce sujet des mythes germaniques et celtiques, il n'est rien allégué, en des termes d'ailleurs plus ou moins ingénieux, qui ne reste en définitive et pour une part notable caché sous le voile de l'inconnu ou ne soit absolument imaginaire : divinité topique, dieu local indéterminé, dit-on ordinairement du cavalier; dieu solaire inconnu accomplissant sa course, dit-on aussi de lui. Les mythes gréco-romains au contraire sont précis et accompagnés de témoignages anciens,

parfois très explicites, comme nous l'avons vu dans les explications qui précèdent.

L'existence est certaine, dans l'antiquité grecque, du groupe de Neptune combattant à cheval l'anguipède. Stark (1868), Wagner (1882), Heuzey (1891) nous en fournissent des preuves. Les imitations gallo-romaines en sont nombreuses; et, malgré quelques variantes qu'on peut y relever dans la disposition et les détails de leurs éléments, on ne saurait méconnaître cette signification commune aux groupes de l'anguipède et du cavalier que nous avons sous les yeux. Ces groupes sont rattachés d'ailleurs au type grec originaire par la reproduction constante de la figure très caractéristique de l'anguipède qui appartient tout spécialement à la mythologie gréco-romaine.

L'anguipède est un personnage parfaitement déterminé. Depuis la première fois qu'il est signalé dans nos monuments par Beaulieu (1858), il ne change guère; son type est fixé. Son caractère le serait également si l'on consentait à écarter le mythe singulier proposé par Jæger (1842) et développé par Voulot (1880) et par Trévédy (1886), pour son explication. Ce serait expressément le méchant, le révolté, l'ennemi vaincu, quelque physionomie particulière qu'on lui donne, suivant les circonstances.

Quant au cavalier, on ne saurait oublier son rôle de Neptune vainqueur dans le groupe origi-

naire. Il conserve partout peut-on croire ce qu'il y a d'essentiel dans ce caractère, quoiqu'il change vraisemblablement de signification spéciale dans les applications symboliques qu'on a pu faire du type, suivant les cas. C'est généralement, selon toute apparence, un personnage allégorique ; on peut même admettre qu'il représente quelquefois une personnalité réelle. D'après ce que dit Pausanias dans le texte cité par Stark (1868) et par Wagner (1882), il en aurait été notamment ainsi à Athènes dès les temps anciens.

Certaines explications s'annoncent, on le voit, comme très probables sur plus d'un point du sujet en discussion. Toutes réserves faites pour les résultats qu'on peut attendre encore de découvertes nouvelles, il serait permis sans doute de considérer comme à peu près acquis aujourd'hui ceux auxquels acquiesce le plus grand nombre : rattachement du groupe de l'anguipède et du cavalier au type originaire de Neptune combattant les Géants, fourni par les monuments de la mythologie gréco-romaine, et application symbolique de cette image, suivant les circonstances, à l'expression de faits historiques divers accomplis dans les Gaules aux III^e^ et IV^e^ siècles. Telles étaient les conclusions que nous proposions à la fin d'un travail publié en 1887 sur les deux monuments de Merten et de Heddernheim[1]. Peut-être cepen-

1. Ces idées ont été adoptées par M. Hoffmann, un des

dant conviendrait-il mieux d'en suspendre l'expression, et de laisser encore ouverte la question de l'interprétation à donner au groupe de l'anguipède et du cavalier. Tout n'est pas dit; tout n'est pas connu, et de nouvelles découvertes peuvent ajouter des lumières inattendues à celles que déjà l'on possède sur le sujet.

Rappelons en outre que, la difficulté fût-elle vidée sur ces points, il en reste plus d'un qui attendent leur explication dans le problème complexe posé par la découverte des monuments que nous possédons, et avant toute autre la question de leur raison d'être[1]. Pourquoi leur présence

derniers qui aient traité la question. Elles sont exprimées dans un travail publié en 1889, dont le titre seul suffirait au besoin pour en témoigner : La colonne des Bagaudes à Merten, *Die Bagaudensäule von Merten in Museum zu Metz, von Dr O. A. Hoffmann. — Jahrbuch der Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde in Metz.*

1. Certaines vues absolument nouvelles exposées à ce sujet par M. Heuzey, comme nous l'avons dit, méritent grandement d'être prises en considération. Elles pourraient modifier notablement les conclusions que nous venons d'énoncer, et même écarter complètement l'ordre d'idées y aboutissant, qui a jusqu'à présent dominé les recherches faites pour cet objet. A un point de vue nouveau introduit ainsi, le groupe de l'anguipède et du cavalier, cessant d'être avant tout une image de conquête et de domination, ne serait plus autre chose que le Neptune équestre, *Poseidon Hippios,* destiné non pas à rappeler par son action des faits de lutte et de triomphe, mais à signaler par son caractère propre des faits d'une tout autre nature, à marquer peut-être les lieux consacrés à l'élevage des chevaux et aux institutions ou usages qui les concernent.

dans les lieux où nous les trouvons aujourd'hui? Pourquoi leur érection en Bretagne, en Auvergne, en Bourgogne? Pourquoi leur multiplicité dans la région voisine du Rhin, de la Moselle et de la Sarre? Nous n'en dirons pas davantage pour le moment. Le sujet est loin d'être épuisé, et longtemps encore probablement il pourra occuper les archéologues et les historiens.

RECHERCHES

SUR

LA SCULPTURE BRABANÇONNE

Par M. J. Destrée, conservateur aux musées royaux des arts décoratifs et industriels de Bruxelles.

Lu dans la séance du 26 novembre 1890.

Le 23 mai 1889, dans une conférence que j'ai eu l'honneur de donner aux membres de la Société d'archéologie de Bruxelles, je fis part de plusieurs constatations nouvelles sur d'anciennes sculptures bruxelloises.

Après avoir rappelé la communication si intéressante de MM. Courajod et Corroyer[1] sur les productions industrielles de provenance bruxelloise et anversoise, j'abordai l'exposé de mes investigations.

Aujourd'hui, grâce à l'accueil bienveillant et hautement sympathique de la Société des Antiquaires, je suis à même de donner, sous forme de notes, une forme plus durable à des recherches

1. Séance du 18 novembre 1886. Voir le *Bulletin* de la Société nationale des Antiquaires de France à cette date.

qui reçoivent tous les jours de nouvelles confirmations.

On sait que, dès la seconde moitié du XIVe siècle, la sculpture était florissante dans le Brabant, en particulier à Bruxelles. Malheureusement, on possède fort peu de renseignements sur cette époque. Avec le XVe siècle commence la période la plus brillante des ateliers bruxellois[1].

Les jurés ou doyens des tailleurs de pierres et des tailleurs d'images furent autorisés, le 10 mai 1455, à garantir les ouvrages de leurs confrères, à l'instar de ce qui avait lieu pour les orfèvres, et à prélever de ce chef le soixantième de la valeur des œuvres présentées[2].

Les sculpteurs étaient généralement désignés sous le nom de tailleurs d'images, en flamand *beelde-suyders*, *beelde-homvers* ou *beelde-makers*.

A quel genre de travaux était applicable la marque de garantie dont il vient d'être question? Aux travaux exécutés en bois, car c'étaient ceux-ci qui se prêtaient le plus à des abus.

Le texte des ordonnances octroyées aux tailleurs d'images bruxellois est perdu, mais on peut se rendre compte de ce qu'elles devaient être par celles qui furent adoptées par la gilde anversoise.

« D'après les ordonnances et règlements de cette gilde, du 9 novembre 1471 et du 30 juil-

1. Alex. Pinchart, *Archives des sciences, des arts et lettres*, t. I, p. 34.

2. Henne et Wauters, *Hist. de Bruxelles*, t. II.

let 1472, les retables confectionnés à Anvers devaient, avant de pouvoir être exposés en vente, être examinés par un jury nommé par les doyens de la corporation. Cet examen n'avait d'autre but que de constater la qualité des matières employées qui, pour les retables, ne pouvaient être que du bois de *chêne ou de noyer* bien sec, sans défauts et ayant les épaisseurs déterminées. Lorsque le jury avait reconnu que le retable réunissait les conditions exigées pour constituer un ouvrage de bonne qualité, ils y appliquaient la marque précitée. C'était une main pour les sculptures en bois non peintes, et les armoiries de la ville pour les sculptures polychromées[1]. »

M. l'abbé Thys s'est mal exprimé ici : les *armoiries* d'Anvers, à savoir le castel accompagné de deux mains coupées, étaient employées pour la polychromie *proprement dite*. La main, marque de la sculpture, figure indifféremment sur les sculptures polychromées et non polychromées. Jusqu'à ce jour, je n'ai rencontré le *castel* que sur les retables d'Op-Ister, celui de l'église Notre-Dame à Tongres et celui de l'église de Pailhe, actuellement dans le Musée des antiquités à Bruxelles. Cette marque se trouve invariablement apposée sur la caisse.

La marque de garantie de l'atelier bruxellois a

1. Ch.-M.-T. Thys, *Notice sur le retable de l'église de Notre-Dame à Tongres* (*Bulletin de la Société scientifique du Limbourg*, t. XIII, p. 187-225).

un caractère complexe qu'il importe de bien mettre en lumière. La marque de la polychromie est connue : c'est le mot BRUESEL encadré dans un rectangle.

MM. L. Courajod et Corroyer ont restitué à Bruxelles, en prenant comme base une pièce marquée de ce signe, un certain contingent de statuettes affectant des caractères communs bien définis. Plus loin je reviendrai sur cette intéressante question.

A côté de ce signe, il en est d'autres concernant le travail proprement dit du sculpteur, et qui, jusqu'à présent, n'ont pas fait l'objet d'une étude spéciale.

Dans une dissertation consacrée à un retable qu'il possède, M. le comte Maurin de Nahuys avait reproduit tous les signes qu'il avait remarqués sur cette œuvre d'art[1]. Outre la marque *Bruesel*, le sympathique érudit avait relevé des marques sur lesquelles il attirait l'attention du lecteur.

« Les figures suivantes, que l'on voit en plusieurs endroits sur l'extérieur du retable, gravées en creux, et qui probablement ne sont autres choses que les marques d'une corporation ou confrérie, pourront peut-être servir à répandre une nouvelle lumière sur l'histoire de l'art en Belgique au moyen âge. »

1. *Retable d'autel avec sculptures et peintures, œuvre d'un artiste bruxellois,* par le comte Maurin de Nahuys, etc. (*Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique,* t. V, 3e série).

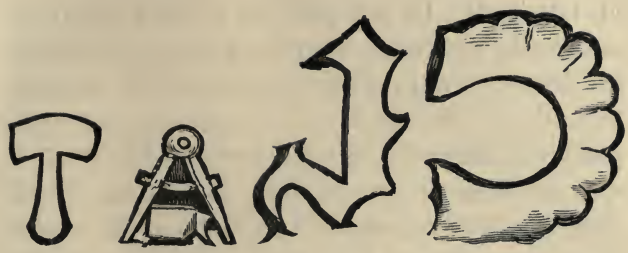

1 2 3 4

Je cherchais depuis longtemps une explication plausible de ce problème, quand je relevai dans une description d'un groupe qui avait figuré dans une exposition d'art religieux la mention suivante[1] : « Statuette en chêne polychromé de la sainte Vierge *Mater omnium* abritant les fidèles sous son manteau. La sainte Vierge a perdu sa couronne ; sur la bordure de son manteau se trouve le *Gloria Patri* en lettres d'or. Cette charmante production de l'école brugeoise du XV^e^ siècle porte la marque du sculpteur : un maillet et une coquille, $0^{m}565^{2}$. »

C'était la deuxième fois que le même signe du maillet se représentait, et, point important à noter, sur des œuvres *émanant de plusieurs maîtres*

1. Catalogue des objets d'art religieux du moyen âge, de la Renaissance et des temps modernes exposés à l'hôtel Liedekerke à Malines (septembre 1864), rédigé par M. J. Weale.

2. Ce groupe a été reproduit dans les *Instrumenta ecclesiastica*. Choix d'objets religieux du moyen âge et de la Renaissance exposés à Malines en septembre 1864 (éd. 1866). Planche exécutée par Simoneau et Toury.

bien distincts[1]. De là à conclure à l'existence d'une estampille commune employée pour poinçonner les divers travaux d'une gilde ou d'une corporation, il n'y avait qu'un pas. L'exposition rétrospective de Bruxelles qui eut lieu en 1888 me permit de dissiper les derniers doutes. Le groupe décrit par M. Weale figurait précisément au nombre des objets prêtés. J'acquis bientôt la conviction que la marque du maillet recueillie par le comte de Nahuys avait été faite avec l'instrument qui avait servi à poinçonner le groupe précité. J'examinai successivement toutes les sculptures du Musée de Bruxelles, et je trouvai plusieurs bas-reliefs marqués du même signe, le MAILLET. Dès lors il était bien démontré que les imagiers bruxellois avaient fait usage d'une estampille ou poinçon propre à leur corporation. J'expliquerai plus loin la signification du signe du *compas*. Les poinçons 3 et 4 sont une signature d'artiste.

D'autres poinçons, accompagnant ledit maillet, constituaient également le poinçon personnel ou la signature du maître. Ces marques ne sont pas imprimées au moyen d'un fer rouge, mais sont exécutées à froid au moyen d'un poinçon à l'instar de celui des orfèvres. Au surplus, ces marques sont généralement placées à un endroit qui n'est pas en vue : au dos ou à la base des groupes, ou enfin sur la caisse servant à contenir les divers

1. Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*. M. van Tven.

compartiments d'un retable. Dans les ateliers d'Anvers au contraire, la marque était faite sur le sommet de la tête du personnage ou à un endroit apparent du groupe.

Il ne sera pas superflu de dire quelques mots des pièces où des marques ont été relevées; ces œuvres d'art pourront désormais servir de point de départ certain pour le classement d'autres sculptures non poinçonnées.

Le retable du comte de Nahuys, sans être d'un mérite transcendant, est digne d'être étudié de près comme constituant un type familier à l'école brabançonne, et en particulier aux ateliers bruxellois. Il y a lieu de noter tout d'abord la structure architectonique du retable. Au-dessus du dais se développe une galerie disposée en zig-zag, tandis que la partie inférieure est décorée d'une sorte de frise ajourée composée de flammes. Cette dernière disposition se retrouve dans la plupart des productions sortant de Bruxelles. L'ordonnance des groupes et les attitudes des personnages méritent d'être signalées. Du reste la gravure qui accompagne ce texte me dispense d'entrer dans de longs commentaires.

Le Musée royal d'antiquités de Bruxelles possède quatre hauts-reliefs provenant de l'église Saint-Pierre à Louvain. Ils représentent la *Flagellation*, le *Portement de croix*, la *Descente de croix* et l'*Ensevelissement de J.-C.* Ces quatre groupes ont été découverts derrière les boise-

ries qui garnissaient les murs de la chapelle où était placé le tombeau de Henri I[er], duc de Brabant.

Trois de ces hauts-reliefs, taillés dans un seul bloc, portent le signe du maillet dissimulé dans un coin et en compagnie d'un second signe formé de trois barres parallèles coupées par deux autres lignes.

Il y a lieu de signaler la manière large et sommaire de cet anonyme et le tour énergique qu'il a su donner aux divers groupes. Il y aurait évidemment beaucoup à redire au travail de ce rude tailleur d'images; mais on ne doit pas perdre de vue qu'il devait tout disposer en vue de l'effet à obtenir. Placés dans le milieu auquel ils étaient destinés, et rehaussés de leur dorure épaisse, ces hauts-reliefs devaient se détacher très énergiquement de leur cadre d'architecture et s'animer presque d'une vie réelle. Marie-Madeleine, dans la *Descente de croix*, a une attitude très bien saisie, mais qui serait exagérée si elle n'était au diapason des sentiments manifestés par les autres personnages de la scène. Si l'on rapproche ce relief si rudement taillé des créations de Van der Weyden, on s'aperçoit que peintres et imagiers vivaient dans une même atmosphère. Ce qui pourrait manquer aux productions plastiques éclate dans les panneaux auxquels la magie de la couleur prête des charmes indicibles.

Statue de sainte Marie-Madeleine.

M. Desmottes, à Paris, avait prêté à l'Exposition de l'art ancien de 1888, à Bruxelles, une charmante statuette en chêne sculpté autrefois polychromé. Depuis quelques mois, cette figure fait partie des collections du Musée de Bruxelles, en faveur duquel son ancien propriétaire, l'ama-

teur si connu de vieux bois, a bien voulu s'en dessaisir très gracieusement[1]. La figure ci-contre me dispense de tout commentaire.

Groupe de la Vierge protectrice des chrétiens.

Ce groupe ravissant a passé de la collection de M. le chevalier Steinmetz de Bruges dans le cabinet de M. Mohl, à Paris.

M. J. Weale l'avait bien catalogué au point de vue iconographique. Ce n'est que plus tard qu'on a vu dans ce groupe sainte Ursule et ses compagnes. Il y a évidemment erreur, car, sous le manteau de la sainte, j'aperçois des *adolescents*. C'est apparemment la représentation de Marie protectrice des chrétiens, *Mater omnium*, sujet familier à l'iconographie du moyen âge, et en particulier aux pays de race germanique.

M. J. Weale, comme on l'a vu plus haut, considérait ce groupe comme une production de la sculpture brugeoise. Si l'on rapproche cette poétique création des œuvres de Hans Memling, l'opinion ne paraît pas invraisemblable, tant est grande la grâce répandue sur ce groupe. Néanmoins, les marques d'atelier eussent-elles fait défaut, je n'aurais pas encore hésité à le restituer à un artiste bruxellois. Le témoignage qui nous est fourni par

1. Le signe du *maillet* n'existe qu'en partie, le poinçonnage ayant laissé à désirer.

le retable de Waldstena (Suède) suffirait à établir la provenance du groupe de M. Mohl.

En effet, le retable dont il s'agit renferme quatre sujets principaux : la *Descendance apostolique de sainte Anne*, la *Mort de la Vierge*, l'*Assomption*, puis sainte Ursule sous l'aspect d'une *Mater omnium*. La *Descendance apostolique de sainte Anne* est la répétition presque littérale du sujet similaire conservé au Musée d'antiquités à Bruxelles, dont la provenance bruxelloise est hors de doute. Cette production se rattache intimement aux œuvres des Borreman pour le caractère et l'exécution. Le quatrième est un sujet identique à celui qui nous occupe, à cette différence près que les personnages qui s'abritent sous le manteau de Notre-Dame sont plus nombreux.

Je ne crois pas cependant que le groupe de M. Mohl ait fait partie d'un retable. Il a toujours été isolé, et il ne constituerait pas une exception tel qu'il est conservé actuellement. En effet, un amateur distingué m'a affirmé avoir eu entre les mains un groupe analogue, inférieur en mérite, il est vrai, à celui qui nous occupe, et qui portait la marque *Bruesel*.

Le retable de saint Georges du Musée de Bruxelles.

Ce véritable monument, exécuté par Jean Borreman, porte plusieurs fois répétées les marques du maillet et du compas qui ont déjà été reproduites.

Jean Borreman jouissait d'une très grande répu-

tation parmi ses concitoyens, qui le considéraient comme le meilleur imagier de son époque. Ce n'est pas le lieu de parler de son œuvre, car un tel sujet m'amènerait à des développements hors de proportions avec le cadre du présent travail. Seulement il eût été intéressant de découvrir le poinçon personnel du maître et de le signaler à l'attention des érudits. Pour y arriver, il eût fallu enlever des groupes et procéder à une enquête périlleuse, si l'on envisage la conservation de l'œuvre, conservation qui doit avoir le pas sur la curiosité ou les investigations scientifiques.

J'ai retrouvé en plusieurs endroits, sur les ais d'assemblage de la caisse, le signe du maillet toujours accompagné de celui du compas. Cette circonstance permettrait peut-être de donner au signe du maillet sa véritable signification. Je serais assez tenté de voir dans le *compas* reproduit plus haut le signe dont la corporation se servait pour garantir le travail du huchier, le collaborateur obligé du tailleur d'images. A lui était dévolue la tâche d'édifier ces fines et gracieuses architectures qui planaient, sveltes et légères, sur les hauts-reliefs débordant de vie et de mouvement. Le huchier était l'architecte du retable. Ici, il y a plus que des conjectures plus ou moins vraisemblables, il y a des faits. Le 8 février 1506, Borreman conclut, en présence des échevins, un marché avec le menuisier Petercels pour l'exécution d'un retable. Tous les groupes et toutes les statues destinés à cette œuvre d'art devaient être

exécutés de la main, *de hand*, de maître Jean Borreman, demeurant à Bruxelles[1].

J'ai encore relevé le signe du *maillet* sur un groupe appartenant à M. Mohl, lequel représente Maximin au moment où il va trancher la tête de sa fille Barbe.

Le propriétaire a eu la bonté de m'en envoyer une photographie en l'accompagnant de la description suivante : « L'homme est vêtu d'un manteau doré, d'une longue lévite argentée avec dessins brocart en or. Les boutons sont dorés et rehaussés de peinture. La ceinture est dorée et le bas de la lévite d'une bordure imitant des pierreries et des broderies. La sainte a une robe entièrement dorée, sauf les manches, qui sont argentées, avec dessins brocart. Les cheveux sont dorés. »

Il me tarde maintenant de revenir à l'intéressante communication de MM. Corroyer et Courajod à laquelle j'ai fait allusion plus haut.

Grâce à l'obligeance de M. Corroyer, il m'a été donné d'examiner la vierge revêtue de la marque *Bruesel*, et j'ai observé qu'elle porte sur le dos une marque figurant quatre lignes encadrées dans une sorte de fleuron. Ce n'est pas le seul signe de ce genre que je connaisse.

1. Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, t. XXIII, p. 397. Étude de M. Van Even sur Jean Borreman.

Ed. Corroyer

M. Cools, antiquaire à Bruxelles, possède une sainte Anne sculptée en bois de noyer qui porte un poinçon identique quant à la disposition des lignes, mais le fleuron a disparu.

Depuis deux ans et demi, j'ai rencontré un assez grand nombre de statuettes et même de groupes portant comme estampille quatre lignes plus ou moins grandes disposées parallèlement les unes aux autres. J'incline à voir dans ce dernier signe une altération de la marque relevée sur la vierge de M. Corroyer. Ma conjecture est d'autant plus justifiée que, pour le caractère et pour la polychromie, tous ces groupes ou statuettes ont un très grand air de parenté.

Le plus curieux spécimen au point de vue des renseignements est sans contredit une statuette représentant saint Pierre, appartenant au Musée de Bruxelles. Ce bois revêt les trois marques ci-dessous :

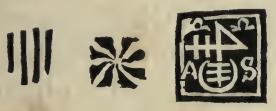

1 2 3

La marque 2 doit être la signature de l'artiste. Quant à la troisième, il est plus difficile de se prononcer. On peut y voir ou bien la marque du marchand, *hausmarck*, ou bien celle de l'enlumineur.

Poinçon du rond ou de la couronne.

Ce signe appartient à la catégorie des marques en usage à Bruxelles. J'avoue que sa signification précise m'échappe, car je le trouve associé à celui du maillet comme dans le retable de saint Georges de Borreman, et à celui du maillet et du compas; cependant, ce n'est pas le poinçon personnel du maître Borreman, car il apparaît sur des sculptures étrangères au ciseau du célèbre imagier.

Je citerai en première ligne le retable de Lombeek, celui de Saluces, celui de M. Martin-Leroy, provenant de la collection Soltykoff, et, en dernier lieu, une statue de la Vierge portant l'enfant Jésus, propriété de MM. Otto frères à Bruxelles. Cette statue, dont le lecteur peut apprécier le caractère dans la figure ci-contre, provient des environs de Bruxelles. La physionomie de la Vierge est dépourvue d'intérêt; quant à l'enfant, il est d'une facture très réaliste et rappelle le type affectionné des artistes brabançons. La couronne ou rond se retrouve plusieurs fois répétée sur le sommet de la tête de la Vierge.

Toutes les œuvres sur lesquelles le signe précité intervient émanant de plusieurs artistes, qu'il me soit permis jusqu'à preuve du contraire de

voir dans le rond un poinçon de la gilde bruxelloise et non une marque propre à un individu. On m'objectera peut-être que ce signe n'a aucune valeur, que c'est un passe-temps de sculpteur. Comme il serait oiseux d'entamer des discussions sur un fait aussi simple, je me suis borné à soumettre au lecteur la fidèle reproduction du poinçonnage qui a été moulé sur la statue de MM. Otto.

Le calvaire du Louvre.

Un heureux concours de circonstances a fait entrer tout récemment dans les collections du Louvre un calvaire en chêne sculpté d'un grand caractère[1].

Il existe, à ma connaissance, peu de monuments qui donnent aussi bien que celui-ci une idée juste des figures de grandes dimensions sorties des ateliers brabançons. Les masses sont bien équilibrées et tous les détails nettement formulés. Les têtes des trois personnages, hardiment taillées, ont une incomparable intensité de sentiment.

Il devait produire une troublante impression, ce Christ sur les traits duquel se reflète une douleur immense, lorsqu'il apparaissait dans la pénombre d'une nef antique pour annoncer le pardon et prêcher la pénitence.

On désirerait peut-être moins de réalisme dans

1. Voir l'article de M. Louis Courajod, *Chronique des arts*, 11 mai 1890, reproduit en partie dans le *Bulletin des Musées*. Une esquisse qui a paru dans la seconde des revues précitées permet de se faire une très juste idée de ce remarquable monument.

le choix des types, plus de noblesse dans l'expression ; mais le sentiment qui a animé ces masses est si puissant que ce regret ne tarde pas à se dissiper.

Le calvaire du Louvre n'a de comparable, pour la dimension et pour le mérite, que celui qui surmonte le jubé de l'église Saint-Pierre à Louvain. Peut-être la physionomie du Christ, dans ce dernier, est-elle plus noble. On peut rapprocher également du groupe du Louvre le calvaire de l'église d'Alsemberg situé aux environs de Bruxelles. Un examen superficiel suffit pour constater que ces trois œuvres émanent toutes d'une même école : de l'école brabançonne, dont les sièges principaux étaient Bruxelles et Anvers.

D'après des renseignements dont la vraisemblance ne peut être discutée, le calvaire du Louvre provient immédiatement de la Chapelle-du-Bois, à Nivelles (Brabant), et antérieurement selon certaines probabilités de l'église Sainte-Gertrude de la même ville. M. Courajod a déjà consacré à cette œuvre une remarquable étude qui doit être encore présente à la mémoire du lecteur.

Je me bornerai à préciser le milieu où cette œuvre a dû voir le jour. Elle doit être contemporaine de Jean et de Pasquier Boreman, dont la carrière s'étend entre le déclin du XV^e^ siècle et le premier tiers du XVI^e^ siècle.

Il existe de frappantes analogies entre les statues de la Vierge et de saint Jean du calvaire d'Alsemberg et celle du Louvre.

Pour le caractère et pour l'exécution, ces productions s'éloignent, à mon sens, de la manière qui a prévalu à Anvers. Aussi n'adhéré-je à l'opinion, à l'avis de M. Courajod qu'en partie du moins. Le Christ du Louvre, dit-il, « par l'expression ressentie et douloureuse de sa face, par le profil ferme et admirable de ses jambes nerveuses et de ses muscles, par le dessin fier et hardi de son anatomie, par l'élégance et la souplesse incontestable de son exécution, révèle l'influence de l'école d'Anvers, contemporaine de Quentin Matzys. »

Quentin Matzys a une ampleur et une puissance qui justifient très bien le sentiment de M. Courajod; mais, par ses origines familiales, ce maître était étranger à la ville d'Anvers. Il conserva la manière qu'il avait emportée de son lieu natal : Louvain. L'ancienne école de sculpture d'Anvers ne semble pas avoir été très familière avec la science anatomique; elle excelle dans le mouvement, le relief, et a produit beaucoup d'œuvres d'un caractère décoratif et partant toujours curieuses à observer.

NOTES

SUR

QUELQUES ENCEINTES ANCIENNES

DES DÉPARTEMENTS

DE LA SOMME ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Par M. O. Vauvillé, associé correspondant national.

Lu dans les séances des 10 et 17 décembre 1890,
16 et 23 mars 1892.

M. le ministre de l'Instruction publique ayant accordé une allocation spéciale pour faire des recherches tendant à fixer l'époque de plusieurs enceintes remarquables, situées sur les hauteurs bordant et dominant la vallée de la Somme et dans le département de la Seine-Inférieure, j'ai entrepris, sous la direction de M. le colonel G. de la Noë, des fouilles dont j'espère que la Société des Antiquaires sera curieuse de connaître les résultats.

I.

ENCEINTE DE TIRANCOURT.

Situation et superficie. Cette enceinte est située sur la rive droite de la Somme, dans la commune

de la Chaussée-Tirancourt, canton de Picquigny, à environ 9 kilomètres 1/2 en aval et au nord-ouest d'Amiens.

De forme triangulaire et d'une superficie de 20 hectares 59 ares[1], elle est appelée dans le pays *Camp de César*, ou *le Grand-Fort*, et se trouve à l'extrémité d'une montagne, dont le plateau s'étend au loin, dans la direction de l'est, du côté de Coisy et de Poulainville, pl. I, fig. 1.

Cette position domine de 40 mètres environ sur plusieurs points : au sud, des pentes abruptes bordant la vallée tourbeuse qui s'étend jusqu'à la Somme ; à l'ouest, une prairie dite *vallée d'Acon*, dont l'altitude est de 22 mètres, et qui s'étend dans la direction de Saint-Vast-en-Chaussée.

L'est, comme on le voit, était le seul point où l'on pouvait tenter l'attaque avec succès ; une fortification élevée en cet endroit, du côté du plateau principal, obviait à cet inconvénient.

Fortification. La fortification consiste en un fort retranchement comprenant un large fossé et un rempart très élevé, A, B, C, fig. 2, dont il est possible de rétablir la coupe après les fouilles faites au point D.

Fossé. Le fossé a été creusé presque entière-

1. Cette contenance est indiquée dans les *Dissertations sur les camps romains de la Somme,* par le comte d'Allonville. J'ai pris aussi, dans la même publication, les contenances indiquées pour les enceintes de l'Étoile et de Liercourt-Érondelle; de même j'ai reproduit quelques plans pour indiquer les fouilles faites en août et septembre 1890.

ment dans la craie, sur une longueur d'environ 457 mètres, de façon à former une ligne convexe A, B, C, afin d'augmenter autant que possible la superficie de l'enceinte.

Il existe actuellement, vers le milieu du retranchement, une entrée de 5 mètres de largeur en B, donnant accès hors de l'enceinte, et dont il sera question plus loin.

A 38 mètres au nord de cette entrée en D, le fossé est actuellement recouvert, au milieu, d'une épaisseur de terre de $2^{m}10$, amenée graduellement par les eaux. La largeur était de 26 mètres environ au niveau du sol primitif, fig. 2, sa plus grande profondeur de $6^{m}52$ au-dessous de la crête de la contrescarpe et presque entièrement creusée dans la craie ; le rempart étant établi sur une base très solide, il n'y a rien d'étonnant qu'on n'ait retrouvé aucune trace de muraille destinée à le soutenir.

La forme du fossé est à peu près régulièrement concave.

Remparts et ouvrages de défense. Un rempart s'étend le long des fossés CB et partie de BA, fig. 1, en se terminant en E, à environ 120 mètres de l'escarpement naturel qui domine les prairies de la Somme[1]. Ce dernier endroit n'est par conséquent protégé que par un simple fossé et peut

1. On verra dans la description de la fortification de l'enceinte de Liercourt-Érondelle le même genre de fossé sans rempart.

être considéré comme le point faible de l'enceinte.

Les déblaiements du fossé et surtout ceux de la partie EA, manquant de rempart, ainsi que des emprunts faits vers MN, dans l'intérieur de l'enceinte, ont servi à élever ces ouvrages. La fortification paraît malgré cela inachevée en ce dernier endroit.

La crête actuelle du rempart A, fig. 2, en face le point D, fig. 1, est encore de $11^{m}50$ au-dessus du fond du fossé B, fig. 2, et a $27^{m}36$ du même point. La base du rempart, à l'origine, devait avoir une largeur de 26 à 27 mètres; des parties descendues de l'ouvrage paraissent s'étendre jusqu'à 20 mètres plus loin, C, fig. 2.

Il existe aussi sur la partie nord-ouest, au-dessus et du côté des prés d'Acon, des talus ou petits remparts qui ont été dressés avec soin pour la défense.

La partie sud a été complètement altérée depuis la formation de l'enceinte, par suite d'extractions de craie très dure employée depuis longtemps dans la région pour bâtir; la preuve de ces extractions existe dans les rejets ou débris provenant des carrières qui ont formé de nombreux monticules donnant l'origine du lieu dit *les Buttes*, F, F, F. Mais, malgré ces déformations, on reste convaincu, en examinant attentivement la prairie communale G, G, qui est au-dessous des Buttes, qu'il existait certainement des pentes très fortes

rendant, de ce côté de l'enceinte, l'accès presque impossible pour l'attaque.

Entrées de l'enceinte. L'entrée de 5 mètres de largeur B, fig. 1, ne date probablement pas de l'origine de l'enceinte; je ne saurais cependant l'affirmer, n'ayant pas pu m'en assurer par une fouille, que rendait impossible le passage continuel de voitures au moment de la rentrée des récoltes.

Au point H, j'ai pu constater, par une fouille, que le fossé n'a pas été continué afin de conserver une entrée de 2 à 3 mètres de largeur à l'extrémité nord du rempart.

On peut voir aussi au point I un petit chemin d'accès venant des prés d'Acon, servant probablement à aller chercher de l'eau dans le fond de la vallée où se trouve une source.

Quant à la partie sud, il est complètement impossible de dire où il existait un chemin pour descendre vers la Somme, car toute la partie primitive s'est trouvée déformée par l'extraction de la craie. Il est cependant avéré que de l'enceinte on descendait vers la rivière, car M. de Mercey a constaté de nombreuses poteries gauloises[1].

FOUILLES DIVERSES.

Fossé du retranchement. Des fouilles exécutées dans le fossé au point D, ayant pour but de

1. *Bulletin de la Société géologique de France,* volume de 1876-1877, t. V, p. 339 et 341.

relever exactement le profil de la fortification, ont fait découvrir divers objets aux profondeurs suivantes : à 0m40, une lame de silex taillé ; à 0m50, un clou en fer de 8 centimètres de longueur ; à 0m70, un retouchoir en silex ; à 1m30, un silex taillé ; à 1m40, une lame de silex ; à 1m80, un foyer, de 80 centimètres de diamètre, avec cendres et charbons de bois, ossements brisés et une poterie[1] gauloise ; à 1m90 à 2 m., dans le foyer, deux poteries gauloises et deux fragments d'amphore ; à 2m10, au fond du foyer, une poterie très grossière, mélangée de silex brisé, paraissant avoir été façonnée à la main ; à 2m10, près du foyer, une lame de silex.

Revers intérieur du rempart. Trois fouilles faites aux points J, K, L, sur la base du rempart, pour rechercher des débris laissés à l'époque de l'occupation de l'enceinte, n'ont rien fait découvrir.

Sur la crête du rempart. Il existe sur le rempart huit petites buttes qui sont aux distances suivantes, en partant de l'escarpement naturel du nord : 64m60 jusqu'en M ; 43m50 de M à N ; 39m50 de N à O ; 42m50 de O à P ; de P à l'entrée B, 38 mètres.

Pour la partie du rempart du sud : de l'entrée B à la butte Q, 35 mètres ; de Q à R, 64 mètres ; de R à S, 49 mètres ; de S à T, 49 mètres ; T est à 27 mètres du commencement du rempart E.

1. Le mot « poterie » est et sera employé pour « fragment de poterie. »

Des fouilles faites aux 4 buttes N, P, Q et R ont fait voir qu'elles sont formées d'amas de pierres, de petites dimensions, dans lesquelles on n'a rien trouvé.

Le fossé et le revers du rempart de la partie sud n'ont pu être fouillés, car ces endroits étaient couverts de récoltes.

Dans les terres cultivées de l'enceinte, on trouve des débris de poteries gauloises, mais on n'a pu rechercher les traces d'habitations de cette époque.

CONCLUSIONS.

De l'examen de la fortification et du résultat des fouilles, on doit admettre que la fortification est gauloise, sinon antérieure, en effet : le fossé de forme concave, presque identique à ceux des enceintes gauloises de Pommiers[1] et de Saint-Thomas[2] (Aisne), et de ceux de l'Étoile et de Liercourt-Érondelle, dont il sera question plus loin, n'a aucun caractère de la fortification romaine, mais au contraire tous ceux de l'époque précédente.

La fouille faite au hasard dans le fossé en D, à l'emplacement d'un foyer qui reposait directement sur la craie du fond du fossé, et dans lequel on a recueilli des poteries très caractéris-

1. Voir *Congrès archéologique de France,* session de Soissons et Laon, 1887, p. 165.

2. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* volume de 1889, p. 295.

tiques de l'époque gauloise et même antérieure, permet d'affirmer que l'enceinte de Tirancourt est bien une enceinte gauloise et non un ouvrage romain.

Quant aux huit buttes très apparentes sur la crête du rempart principal, dont la distance varie de 39m50 à 64 mètres entre chacune d'elles, on peut les attribuer à de simples amas de pierres dont la présence reste à expliquer.

Croupes de Tirancourt. Le comte d'Allonville, dans ses *Dissertations sur les camps romains de la Somme* (page 33), a parlé d'anciennes *Chaussées* ou *Croupes* de Tirancourt, dont l'une devait servir, d'après lui, à garder et commander le passage de la Somme du camp qu'il prétendait romain.

Des fouilles pratiquées en divers endroits sur la croupe principale, dans la direction de U, U, m'ont fait voir qu'il n'y a là rien de romain, mais bien un dépôt naturel, formé simplement par l'effet des eaux, en forme de digue ou chaussée, comme on en voit un certain nombre dans la vallée de la Somme[1]. On y trouve des couches ou lits, déposés par les eaux, renfermant plus de 30 espèces de coquilles d'eau douce et terrestres.

1. Voir *Note sur les croupes de la Somme à Ailly-sur-Somme, à Breilly, à la Chaussée-Tirancourt,* etc..., par N. de Mercey, dans le *Bulletin de la Société géologique de France,* volume de 1876-1877, t. V, p. 337.

GRANDE ENCEINTE DE L'ÉTOILE.

Cette enceinte, comme celle de Tirancourt, se trouve sur la rive droite de la Somme. Située sur la commune de l'Étoile, canton de Picquigny, elle est à 23 kilomètres environ d'Amiens, dans la direction de celle de Tirancourt, dont elle est éloignée de 14 kilomètres.

Situation et superficie. L'enceinte de l'Étoile, désignée dans le pays sous le nom de *Camp de César* ou *Castelet*, est située au-dessus du village de l'Étoile, pl. II.

La position se prêtait très bien à la défense, en effet : au nord-ouest, une vallée où se trouve le village de Bouchon, vallée dominée par l'enceinte, qui de ce côté est défendue naturellement par de fortes pentes de plus de 40 mètres de hauteur; au sud, du côté du village de l'Étoile, des pentes très escarpées près de l'église. Il suffisait donc, pour la défense, d'isoler cette partie du plateau central, à l'est, par un retranchement; c'est ce qui a été fait par une fortification A, B, C, fig. 1, isolant complètement 9 hectares 47 ares.

Fortification. La fortification principale comprenait deux retranchements bien distincts.

Des fouilles faites aux points D, D' et B, E du plan, fig. 1, ont permis de rétablir exactement la coupe de la fortification, sauf en de certains endroits où les levées extérieures de craie ont été détruites pour favoriser la culture.

Les fouilles D, D', faites à 24 mètres au nord de l'entrée principale de l'enceinte F, ont fait voir que cette partie comprenait d'abord le rempart principal intérieur, dont la crête A, fig. 2, est encore de $4^{m}68$ au-dessus du sol de l'enceinte B, qui est à $11^{m}30$ de distance de A. La crête A est à $6^{m}98$ au-dessus du fond du premier fossé C, distant de 16 mètres ; 5 mètres plus loin, il existe une plate-forme de craie naturelle de $5^{m}65$ de largeur, D, qui a dû recevoir une levée de craie.

Ensuite, il existe un deuxième fossé de plus de $11^{m}50$ de largeur, E, et enfin après ce fossé une troisième levée de craie qui devait avoir pour but de masquer l'entrée F, fig. 1. Cette partie, actuellement fort abaissée, est encore très visible sur plus de 35 mètres de largeur.

Le premier fossé est maintenant rempli au milieu sur $1^{m}30$ d'épaisseur et le deuxième sur $1^{m}20$.

Les fouilles en B, E, fig. 1, faites en face de l'allée principale qui traverse le bois, ont permis de constater la présence de la fortification, avec les deux fossés extérieurs, sur toute la partie du plateau jusqu'aux escarpements naturels.

En cet endroit, la crête du rempart A, fig. 3, est de $6^{m}05$ au-dessus du niveau de l'enceinte, à $15^{m}85$ de distance B; le fond du 1^{er} fossé C est à $6^{m}87$ au-dessous du sommet A du rempart, qui en est éloigné de $13^{m}60$; $5^{m}65$ plus loin, il existe,

comme aux premières fouilles faites en D, D', fig. 1, une plate-forme en craie naturelle de 6m69 de largeur, D, fig. 3, qui a dû recevoir une levée ou petit rempart.

Ensuite, il existe aussi un deuxième fossé, E, fig. 5, de 16 mètres de largeur, qui va se perdre vers l'est sur la pente naturelle du sol. Là, il n'y a pas de trace de troisième levée en terre ou craie, comme on l'a constaté en face l'entrée de l'enceinte F, fig. 1; c'est ce qui permet de croire que la levée F, fig. 2, a bien été établie pour masquer l'entrée de l'enceinte.

Le 1er fossé est rempli au milieu de 2 mètres, et le 2e sur 1m90 d'épaisseur.

Il est important de constater que tous les fossés découverts dans les fouilles ont été creusés dans la craie et qu'ils sont de forme concave comme à Tirancourt.

Dans ces diverses fouilles, aucune trace de muraille n'a été découverte.

Le rempart principal intérieur A, B, C, fig. 1, a été continué sans fossé sur une certaine distance, vers le nord, pour aller se terminer suivant la déclivité naturelle du terrain en G.

De même, le rempart sans fossé a été aussi continué, vers le sud, jusqu'au point H, endroit où la déclivité naturelle du sol était assez forte pour la défense. Des talus ont été dressés sur presque tout le tour du reste de l'enceinte.

On peut voir à l'Étoile, comme à Tirancourt,

que le retranchement A, B, C a été établi en ligne convexe, de manière à comprendre le plus possible de terrain dans l'enceinte; cette ligne courbe a donné une forme presque ovale à l'enceinte de l'Étoile, dont la longueur se trouve dans la direction de l'est à l'ouest, N, B.

Sur l'extrémité ouest, il existe une petite enceinte, I, qui a été détachée de la grande; il en sera question plus loin dans un article spécial.

Résultats des fouilles. Les fouilles dont il vient d'être question, faites pour établir le profil de la fortification, ont fait découvrir :

Dans le fossé C, fig. 2, trois grossières poteries gauloises et deux silex taillés, trouvés de 70 centimètres à 1 mètre de profondeur.

Dans le fossé E, à la profondeur de 0^m80, une poterie; à 1^m20, deux poteries gauloises et un silex taillé.

Ce fossé paraît avoir été rempli avec les levées de craie qui existaient de chaque côté.

Le fossé E, fig. 3, qui paraît avoir été rempli graduellement par les eaux, est celui qui a fourni la série la plus intéressante aux profondeurs suivantes : à 0^m40, un liard de Louis XIV; à 0^m70, une lame en silex; à 0^m80, une poterie blanche, moyen âge (?); à 0^m90, une poterie grise avec ornement, moyen âge; à 1 mètre, une poterie noircie par le feu, une poterie grise avec gros grains, une poterie rose; à 1^m10, une poterie rouge; à 1^m15, un bord de vase mérovingien; à

1m20, une poterie rouge gallo-romaine, une lame de silex; à 1m40, une poterie presque blanche à gros grain, genre d'amphore du pays, une poterie noire genre gallo-romain; à 1m50, une poterie idem, une poterie presque blanche; à 1m90, une poterie gauloise reposant dans un foyer, sur la craie naturelle, dans lequel on a trouvé des cendres et des charbons de bois, des ossements brisés et calcinés et des scories de fer.

Recherches dans l'enceinte et sur les talus de la fortification. L'intérieur de l'enceinte, planté en bois, n'a pas pu être fouillé pour rechercher des habitations.

Des fouilles faites de chaque côté de l'entrée de l'enceinte en J et K, fig. 1, ont fait découvrir, sur le revers intérieur du rempart, sur la craie rapportée pour former l'ouvrage, 41 poteries gauloises de pâte très grossière et quelques silex taillés[1].

Ayant découvert, sur le sol des talus, quelques poteries gauloises vers le point L, une fouille fut ouverte un peu plus loin en M, à l'endroit d'une habitation remontant au moins à l'époque gauloise. Les dimensions de cette habitation n'ont pas été fixées exactement; mais, fouillée à une

1. Il m'a été affirmé par des ouvriers qui ont été occupés, il y a environ un an, à piocher et enlever des terres qui gênaient pour entrer avec des voitures dans l'enceinte à l'entrée F, fig. 1, que ces terres contenaient un assez grand nombre de grossières poteries, identiques à celles découvertes dans mes fouilles.

profondeur variant de 80 centimètres à 1 mètre, suivant la pente du sol, sur 1m20 de largeur et 2 mètres de longueur, on a trouvé, au milieu de cendres et charbons de bois, des ossements brisés de divers animaux, plus de 160 morceaux de très grossière poterie, dont une portant l'empreinte de doigts, des scories de fer et quelques silex taillés.

Conclusions sur l'origine de la grande enceinte de l'Étoile. L'examen de la fortification avec fossés de forme concave; le résultat des fouilles qui ont fait découvrir, dans le fond des divers fossés, des poteries gauloises et un foyer de même époque qui reposait sur la craie naturelle du 2e fossé extérieur E, fig. 3, à 1m90 de profondeur (lequel paraît être un témoin de l'occupation de l'enceinte); les poteries gauloises recueillies en J et K sur le revers intérieur du rempart, de même que l'habitation fouillée en M, permettent d'affirmer que la grande enceinte de l'Étoile remonte à l'époque gauloise; j'ai recueilli dans les fouilles un certain nombre de silex taillés et des poteries de l'époque néolithique, qui permettraient de reculer encore l'origine de cette enceinte.

GRANDE ENCEINTE SUR LIERCOURT ET ÉRONDELLE.

Situation et superficie. Cette enceinte, située sur la rive gauche de la Somme, contrairement à celles de Tirancourt et de l'Étoile, se trouve sur les territoires de Liercourt et d'Érondelle, com-

munes du canton d'Hallencourt, à 10 kilomètres environ au sud-est d'Abbeville et à 11 kilomètres 200 mètres à l'ouest de l'enceinte de l'Étoile.

Elle est la plus importante de celles que j'ai fouillées dans la Somme ; d'une superficie de 32 hectares 42 ares, elle se trouve entre les villages de Liercourt, d'Érondelle et de Bailleul, sur une extrémité de partie de montagne escarpée naturellement des côtés de Liercourt et d'Érondelle. Vers le plateau, du côté sud-ouest, un retranchement a été exécuté pour la défense A, B, C, pl. III, fig. 1.

L'enceinte est traversée par un chemin de culture qui limite les territoires de Liercourt et d'Érondelle; il la divise en deux parties à peu près égales. La partie sur Liercourt porte le nom de *Catelis* au cadastre; sur celui d'Érondelle, la partie intérieure de l'enceinte porte le même nom, mais la partie extérieure, du côté sud de la fortification principale, est indiquée *Camp de César*.

Fortification sur Érondelle. La fortification A, B, C se trouve, comme je l'ai dit, sur la commune d'Érondelle ; elle consiste, comme celle de l'Étoile, en un rempart intérieur très important et en deux fossés extérieurs parallèles.

Des fouilles exécutées dans la direction de B, D, sur les propriétés de MM. Sueur, de Liercourt, pour le rempart principal et le premier fossé, et Croutelle-Modeste d'Érondelle pour le second fossé et les levées extérieures, ont permis d'établir exactement le profil de la fortification,

à l'exception des deuxième et troisième remparts ou levées qui ont disparu en grande partie.

Profil de la fortification principale. Après avoir vidé complètement les fossés et dégarni les plates-formes qui existent entre les fossés, les nivellements nécessaires ont été exécutés afin d'établir le profil de la fortification tel qu'il existe maintenant.

Le rempart principal A, fig. 2, a une base approximative, suivant l'ancien sol, de 29^{m}90 de largeur, la crête A est encore plus élevée de 8^{m}19 que le sol intérieur de l'enceinte B, qui en est à 17 mètres de distance.

La crête A est aussi à 11^{m}63 au-dessus du fond du premier fossé C, qui est à 24 mètres de la crête.

Le fossé C est d'environ 22^{m}50 de largeur d'après l'ancien sol; il a été creusé de 4^{m}67 dans la craie; il est rempli maintenant au milieu de 1^{m}60 d'épaisseur de terre, qui a été déposée graduellement par les eaux.

En bout du fossé C, il existe une plate-forme ou berme D d'au moins 2^{m}50 de largeur.

Plus loin, on trouve une levée ou deuxième rempart en craie E, fig. 2, fort abaissé maintenant, mais qui repose sur une base de craie naturelle de 21 mètres de largeur.

Ensuite, il existe un deuxième fossé F, creusé aussi dans la craie sur une largeur de 16 mètres; le fond de ce fossé, rempli de 2 mètres d'épaisseur, ne se trouve qu'à 7 mètres du bout de la

plate-forme du rempart E, de sorte que de ce côté la pente est plus forte que du côté opposé.

Enfin, à cette distance, qui est à 89 mètres de la base intérieure du rempart principal, on voit encore très bien la forme d'une troisième levée en craie et en terre, dont le sommet G, fig. 7, est encore de 90 centimètres plus élevé que le sol naturel, à 9 mètres plus loin encore que le bout du fossé F.

Cette fortification, qui ressemble beaucoup à celle de l'Étoile, sauf la berme D, qui n'a pas pu exister à l'Étoile, est cependant beaucoup plus forte que celle de cette dernière enceinte, comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Comparaisons de la fortification principale des diverses enceintes.

	LIERCOURT-ÉRONDELLE	L'ÉTOILE		TIRANCOURT
		1re fouille	2e fouille	
Base du rempart principal.	29m50	22m»»	23m»»	27m»»
Largeur du 1er fossé.	22m50	9m45	9m»»	26m»»
Largeur du 2e fossé.	16m»»	11m50	16m»»	»m»»
Largeur de la plate-forme du 2e rempart ou levée (berme comprise sur Érondelle).	21m»»	5m65	6m65	»m»»
Largeur totale, non compris la 3e levée.	89m»»	48m60	54m65	53m»»
Hauteur de la crête du rempart principal au-dessus du fond du 1er fossé.	11m63	6m98	6m87	11m50

A Érondelle, on a un ouvrage (non compris la 3e levée) d'une largeur de 89 mètres contre 48m60 à 54m65 à l'Étoile. La hauteur du rempart, au-dessus du fond du fossé, est de 11m63 sur Érondelle, tandis que celle de l'Étoile varie de 6m87 à 6m98.

La fortification de Tirancourt n'ayant qu'un seul fossé de 27 mètres de largeur, dont le fond est à 11m50 au-dessous de la crête du rempart, imite bien un peu celle d'Érondelle, mais malgré cela cette dernière était beaucoup plus forte, puisqu'elle avait un 2e fossé et des levées extérieures en plus que l'enceinte de Tirancourt.

Les fossés sur Érondelle sont aussi de forme concave, comme ceux de l'Étoile et de Tirancourt.

A l'ouest de la fortification principale sur Érondelle, on peut remarquer de E à F, fig. 1, vers le déclin du plateau, une partie où on ne voit pas d'apparence de fossé; cette partie n'ayant qu'un très faible rempart de F à F', on peut se demander si la fortification n'est pas restée inachevée.

Ceci a déjà été constaté sur Tirancourt, pour la partie du sud, qui n'a qu'un fossé sans rempart sur une longueur de 120 mètres.

La partie du nord-ouest ne paraît pas avoir été fortifiée complètement, comme cela a eu lieu, par des ouvrages établis au-dessus des pentes escarpées, sur le territoire de Liercourt.

Fortifications sur Liercourt. Toute la partie du tour de l'enceinte qui se trouve sur Liercourt, qui

était d'un très fort escarpement naturel, a été malgré cela garnie en certains endroits, H, I et J, K, L, fig. 1, d'une fortification avec un rempart muni d'un fossé extérieur; un rempart sans fossé a été élevé de I à N; enfin un simple talus a été bien dressé sur l'escarpement de O à P, fig. 6.

Au point Q, il existe une petite enceinte qui sera le sujet d'un article spécial.

Entrées. Deux entrées principales paraissent avoir existé; l'une en R n'est pas douteuse, comme l'indique bien la fortification, et une autre en S, fig. 6, du côté d'Érondelle; on devait aussi accéder dans l'enceinte, à diverses autres places, par de petites entrées.

Fouilles des fossés de la fortification principale. Les fossés, vidés pour établir le profil de la fortification, ont fait découvrir :

Dans le fossé n° 1, fig. 1, vidé sur une profondeur de 1^{m}60 au milieu, à 0^{m}40 de profondeur, une poterie gauloise au pied du retranchement; à 0^{m}60, une poterie de même époque au pied du retranchement; à 0^{m}70, une poterie blanche du moyen âge, au milieu du fossé; à 1 mètre, une poterie, moyen âge; à 1^{m}60, deux poteries gauloises au fond du fossé. Des ossements brisés de cheval, mouton, etc..., trouvés à diverses profondeurs.

On a trouvé dans le fossé n° 2, qui était rempli de terre sur 2 mètres de profondeur : à 0^{m}70,

un grattoir en silex et une dent de loup (?); une poterie grise genre du grès; à 0m90, un grattoir en silex; à 1m10, deux poteries; à 1m20, une poterie, moyen âge; à 1m25, une poterie noircie par le feu; à 1m30, un bord de vase mérovingien; à 1m40, deux poteries, genre gallo-romain; à 1m60, deux poteries, même époque, une lame et une scie (?) en silex; à 1m70, une poterie grise, genre gallo-romain; à 1m70 à 2 mètres, cinq poteries gauloises, terre rouge cuite au feu et ossements de mouton, bœuf et cheval.

Fouilles faites sur et au pied du rempart principal. La fouille n° 3, fig. 1, faite sur l'extrémité ouest du rempart, a fait découvrir quatre poteries gauloises sur la craie formant l'ouvrage. Les fouilles 4 et 5, à l'est, ont fait trouver neuf poteries gauloises sur le rempart, qui n'est pas très élevé en cet endroit.

Les fouilles 6, 7 et 8, faites sur le revers intérieur du rempart, n'ont rien fait découvrir; toute la terre et les débris qui se trouvaient de ce côté du rempart ont été enlevés et mis dans les terres voisines pour les amender. Il ne reste plus là que la craie du rempart, sur le bas du talus.

Les fouilles nos 9, 10, 11, 12 et 13 ont fait voir que les poteries gauloises sont fréquentes sur le revers et au pied du talus extérieur, car celles recueillies sont au nombre de 55, dont 5 avec ornements grossiers au pouce.

Les fouilles 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 ont

prouvé qu'il n'y a aucune trace de muraille soutenant le grand rempart, ceci se comprend, car le fossé a été creusé dans la craie, celle-ci formait une base très solide pour soutenir l'ouvrage.

Fouille de l'entrée. Une fouille faite au n° 16 a fait voir que c'est bien là une ancienne entrée de l'enceinte.

Remarque sur le défaut de régularité sur la construction du rempart principal. On peut voir en T une partie renfoncée sur la ligne courbe du rempart A, B, C; cette irrégularité indique que l'ouvrage n'est pas romain.

HABITATIONS DANS L'ENCEINTE.

La découverte de nombreuses poteries gauloises dans les diverses fouilles m'a donné l'idée de rechercher dans l'enceinte, dépourvue en grande partie de récoltes, des habitations de l'époque de la formation et de celle de l'occupation.

Trois époques bien distinctes ont été constatées :

1° *Époque de la pierre polie.* Une fouille faite au n° 17, fig. 1, à 40 mètres au nord du bout ouest du rempart principal, m'a fait découvrir une habitation de l'époque néolithique dont la longueur est de 3 mètres, la largeur de $2^{m}80$, et la profondeur de $1^{m}15$.

Cette habitation contenait, au-dessous de la terre arable, beaucoup de cendres et de charbons de bois, sur une épaisseur de 95 centimètres,

desquels on a extrait une quantité de poteries, d'une fragilité extrême, généralement en pâte très grossière mélangée de silex brisé; toutes ont été fabriquées à la main.

Quelques-unes de ces poteries ont été ornées de dessins façonnés de diverses manières avec les doigts; d'autres portent des dessins presque géométriques faits avec des instruments garnis de 5 à 9 griffes; d'autres enfin, d'une fabrication meilleure, semblent presque avoir été faites avec le tour.

On a trouvé aussi beaucoup d'ossements brisés de divers animaux, un grand nombre de morceaux de terre rouge, paraissant avoir été durcie par l'action du feu, et enfin 26 instruments en silex, dont la désignation suit : un percuteur, un nucleus, six lames, dont une finement retouchée, cinq grattoirs convexes, cinq grattoirs concaves, variant de 10 à 33 millimètres de corde d'arc, un perçoir, un retouchoir, deux scies (?) simples, deux scies (?) doubles, une pointe, un broyeur, plus un lissoir en os formé d'une côte de bœuf.

Il est donc certain que cette habitation est de l'époque néolithique.

2° *Habitation gauloise.* Au point n° 18, à 120 mètres au nord du rempart principal, une petite habitation gauloise a été fouillée sur les dimensions suivantes : 2^m20 de longueur, 1^m20 de largeur et 1^m10 de profondeur.

On a recueilli, au milieu de cendres et de charbons de bois : une fibule en bronze caractéristique de l'époque gauloise, des poteries diverses de même origine, un fragment de clef courbe en fer, des ossements brisés de sanglier et d'autres animaux, enfin sept silex taillés, dont deux lames, deux grattoirs et trois lames imitant la scie.

Les poteries de cette habitation, comme celles de la précédente et celles recueillies dans les fouilles n^os^ 4, 5, 9, 10, 11, 12 et 13, ont été, pour la plus grande partie, fabriquées avec de la terre mélangée de silex brisé.

3° *Habitations gallo-romaines*. En continuant les recherches vers le milieu de l'enceinte, j'ai pu découvrir deux habitations de l'époque gallo-romaine.

La première de ces habitations se trouve au point n° 19, à 45 mètres du chemin de culture; elle a 1^m^20 de profondeur; les autres dimensions n'ont pas été déterminées.

Au milieu de cendres et de charbons de bois se trouvaient de très belles poteries rouges et grises, de l'époque gallo-romaine, des ossements brisés de divers animaux, quelques coquilles d'huîtres et de bucardes (variété dite coque).

Les trois habitations dont il vient d'être question se trouvent sur la propriété de M. Girod, de Raynes.

La deuxième habitation gallo-romaine fut découverte à 35 mètres à l'ouest de la précédente, n° 20,

dans une terre de M. Thuillier Pierre, d'Érondelle; creusée, comme les précédentes, simplement dans la terre, sans aucune construction, elle mesurait : en longueur, $2^{m}30$; en largeur, $1^{m}70$, et $1^{m}20$ en profondeur.

Dans la terre presque noire, composée de cendres et de charbons de bois, il y avait de très belles poteries rouges et grises de l'époque gallo-romaine, des ossements brisés de divers animaux, 8 clous et 5 morceaux de fer, quelques coquilles d'huîtres et des milliers d'autres provenant de bucardes.

Après la découverte des quatre habitations dont il vient d'être question, j'ai borné là mes recherches, mais je suis convaincu que des fouilles plus complètes en feraient découvrir un grand nombre.

Le comte d'Allonville, dans ses *Dissertations*, cite (page 92) une médaille de Marc Aurèle qui a été recueillie dans l'enceinte. M. Alexandre Courtin, d'Érondelle, a aussi trouvé, au même lieu, deux monnaies romaines, l'une de Faustine mère et l'autre de Commode.

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles faites pour établir le profil de la fortification sur le rempart principal, sur le revers extérieur du même ouvrage et de celles des diverses habitations de l'enceinte, il est permis de conclure :

1° *L'enceinte de Liercourt-Érondelle a été soumise à une occupation sédentaire avant l'époque gauloise.*

2° *Le retranchement principal sur Érondelle est un ouvrage qui paraît remonter originellement à l'époque néolithique.*

3° *L'enceinte a continué d'être habitée sédentairement pendant l'époque gauloise et une partie de l'époque gallo-romaine.*

OBSERVATIONS SUR LES FORTIFICATIONS DES TROIS GRANDES ENCEINTES FOUILLÉES RÉCEMMENT DANS LA SOMME.

Comme on a pu le voir précédemment par le tableau comparatif sur les fortifications de Liercourt-Érondelle, de l'Étoile et de Tirancourt, ces fortifications ont une certaine analogie entre elles.

Celles de Liercourt et de l'Étoile sont du même genre sous le rapport du retranchement, composé d'un rempart principal avec deux fossés parallèles extérieurs.

Celles de Liercourt et de Tirancourt se ressemblent aussi sous le rapport de la base et de la hauteur du rempart, de même que la largeur et la profondeur du fossé.

On peut encore remarquer, entre ces deux dernières fortifications, que la partie ouest sur Érondelle, E, F, fig. 1, comme la partie sud sur Tirancourt, A, E, pl. I, fig. 1, sont extrêmement

faibles, puisqu'elles ne comprennent qu'un fossé sans rempart intérieur.

La forme convexe extérieurement des retranchements des trois enceintes, de même que la fortification sans trace de muraille, sont aussi à considérer.

De toutes ces remarques, on peut déduire que ces trois enceintes ont entre elles des analogies et qu'elles doivent remonter à peu près à la même époque d'origine, très probablement vers la fin de l'époque néolithique.

Ces diverses enceintes ont pu être occupées à plusieurs époques, comme cela est prouvé pour Liercourt; les remparts ont-ils été relevés à ces diverses époques? Des fouilles plus complètes seules pourraient renseigner sur ce dernier point.

ENCEINTE SUR LES TERRITOIRES D'ABBEVILLE ET DE CAMBRON.

Il existe, au-dessus des *Planches*, faubourg d'Abbeville, sur l'extrémité nord du *Mont Caubert*, une enceinte assez importante, qui est indiquée, comme les trois dont il a été question précédemment, sous le nom de *Camp de César* sur la carte du ministère de la guerre.

Cette enceinte est située sur les territoires d'Abbeville et de Cambron; on voit sur la crête du rempart principal, qui se trouve vers le sud du côté du Mont Caubert, une borne qui limite les deux territoires.

La fortification de cette enceinte, maintenant très altérée par suite d'extractions de pierres, est du genre de celle de Tirancourt.

Il existe, un peu à l'ouest de la borne qui limite les territoires d'Abbeville et de Cambron, une courbe très irrégulière sur la ligne principale du rempart; ce fait, qui a été aussi constaté sur le rempart d'Érondelle, indique bien que ce n'est pas là un ouvrage romain.

Il est très probable que cette enceinte est de l'époque gauloise.

PETITE ENCEINTE DE L'ÉTOILE.

Il existe, comme je l'ai dit, du côté ouest de la grande enceinte, au-dessus de l'église de l'Étoile, une petite enceinte, pl. II, fig. 1, qui est de forme ovale, d'environ 30 mètres de longueur sur 20 de largeur.

Cette enceinte, que le comte d'Allonville a désignée sous le nom de *Camp Prétorien*[1], demandait aussi à être fouillée pour en connaître l'époque de formation.

Il se trouve dans cette enceinte, à quelques mètres du bord d'un haut talus qui est du côté de l'église, un puits qui avait 33 mètres de profondeur en 1828[2]; l'examen de la maçonnerie du

1. D'Allonville, *Dissertations sur les camps romains de la Somme*, p. 38 et 88.
2. *Ibid.*, p. 38.

puits fait voir qu'elle est formée de pierres bien taillées; ces pierres sont d'un plus gros appareil que celles de l'époque gallo-romaine.

Du côté est du puits, dans la direction de la grande allée du bois de la grande enceinte, il manque une assise de pierres à environ 2 mètres au-dessous du niveau actuel du sol; ceci paraît indiquer que, de ce côté, il existait une porte donnant sur le puits, par laquelle on venait puiser l'eau.

Trois fouilles faites près du puits, l'une au sud et deux vers l'est, dans la direction de la grande allée du bois, N, B, fig. 1, ont permis de constater, jusqu'à la profondeur de 1^{m}50 au-dessous du sol actuel de l'enceinte, qu'il existe des amas de débris de pierres de construction dans lesquels on a trouvé beaucoup de fragments de tuiles et de faîtières du moyen âge. La tradition dit qu'il a existé là une tour[1].

Deux fouilles faites sur la plate-forme qui existe au-dessous du talus actuel de la petite enceinte en O et P ont fait voir aussi que cette partie a subi des remaniements après l'époque gauloise et que de fréquents morceaux de tuiles, du genre de ceux trouvés dans les fouilles de la petite enceinte, se trouvent dans la terre jusque sur la craie naturelle.

1. D'Allonville, *Dissertations sur les camps romains de la Somme*, p. 45.

Une fouille faite dans le fond du fossé vers l'est, en I N, a permis de prendre le profil de la fortification de cette partie, qui comprend un fossé ayant $20^{m}80$ d'ouverture du haut, C, fig. 4; le fond du fossé, qui est concave, est à $4^{m}19$ au-dessous du bord du sol de la grande enceinte B.

CONCLUSIONS.

Les résultats des fouilles faites dans la petite enceinte et sur la plate-forme en O et P, fig. 1, de même que la maçonnerie du puits, permettent d'affirmer que la petite enceinte de l'Étoile ne peut remonter à l'époque de la conquête romaine.

Les fouilles au bas des talus en O et P n'ayant fait découvrir que des tuiles semblables à celles trouvées dans les fouilles de l'enceinte, on doit admettre que la formation des talus et la construction qui a existé près du puits sont de même époque.

L'absence complète de poteries gauloises sur le revers de la petite enceinte, contrairement à ce qui a lieu sur les talus de l'enceinte gauloise, où ces poteries sont fréquentes, indique bien que le remaniement des matériaux pour établir la petite enceinte a fait disparaître les poteries déposées primitivement sur les talus de l'époque gauloise, dont on a détaché une faible partie pour former la petite enceinte, à une époque bien postérieure de l'occupation gauloise.

Les nombreux fragments de tuiles et de faîtières, caractéristiques du moyen âge, trouvées dans les diverses fouilles, permettent d'affirmer que la formation de la petite enceinte de l'Étoile, de même que la maçonnerie du puits et la construction voisine, sont de cette dernière époque.

PETITE ENCEINTE DE LIERCOURT.

Comme on a pu le voir, il existe au point Q, pl. III, fig. 1, une petite enceinte qui a été détachée de la grande par un fossé; elle est située au-dessus de parties très escarpées naturellement des côtés du nord et de l'est.

La fortification est formée d'un fossé à peu près circulaire, qui mesure 130 mètres de tour dans le fond du fossé; une entrée a été laissée au nord-est au-dessus du fort escarpement.

Après avoir vidé le fond du fossé, sur 90 centimètres d'épaisseur de terre, il a été possible d'établir le profil de la fortification du côté sud, n° 21, fig. 6.

Le fossé A, fig. 3, a fourni des rejets avec lesquels on a fait un rempart intérieur B. Le fossé a actuellement $8^{m}90$ d'ouverture du haut, la crête B est de $3^{m}80$ au-dessus du fond du fossé, et a $3^{m}12$ au-dessus du sol intérieur de l'enceinte D, qui est à $9^{m}90$ de distance de la crête A; la contrescarpe C est à $3^{m}20$ au-dessus du fond du fossé.

Cinq fouilles furent exécutées dans l'intérieur de l'enceinte. La première, faite au milieu de l'enceinte, sur 4 mètres de longueur et 70 centimètres de profondeur, fit découvrir, à 20 centimètres, une pointe en fer sans caractère spécial; à partir de 45 centimètres de profondeur, on trouva le sol naturel composé de silex et de craie.

La deuxième fouille, faite au nord de la première et au pied du revers intérieur du rempart, fut creusée à 40 centimètres de profondeur, où se trouvait le sol naturel. Cette fouille a fait découvrir l'emplacement d'un large foyer, comme l'indiquaient les cendres et charbons de bois; là, on a recueilli 76 fragments de poteries.

La troisième fouille, creusée vers l'ouest, sur une plate-forme près du fossé, fut aussi creusée sur quelques mètres de longueur et sur une profondeur de 60 à 70 centimètres dans le sol naturel; on n'a rien trouvé.

Deux autres fouilles, faites, l'une près de l'entrée, et l'autre vers l'est, n'ont fait découvrir que 4 poteries du genre de celles de la deuxième fouille.

Le résultat des fouilles permet de croire qu'il n'a existé dans cette enceinte aucune construction en pierre.

L'examen des poteries recueillies dans les fouilles permet de les dater du IX^e^ au X^e^ siècle, époque de l'arrivée des Normands, qui, très probablement, ont formé et occupé cette enceinte.

PETITE ENCEINTE SUR ÉRONDELLE.

Sur le territoire d'Érondelle, au lieu dit *le Vieu-Château*, sur le bord de la montagne, dans le bois de M. Girot de Raynes, section A, n° 444 du cadastre d'Érondelle, il existe une petite enceinte X, fig. 6, ayant 140 pas de tour dans le fond du fossé.

Je n'ai fait aucune fouille, mais il me paraît presque certain qu'aucune construction n'a existé dans cette enceinte, quoiqu'elle soit nommée *Vieu-Château*.

La fortification est très bien conservée, comme celle de Liercourt; il est très probable que ces deux enceintes sont de même époque, comme l'indiquent bien la superficie, le genre et la forme de la fortification, qui sont identiques.

II.

ENCEINTE SITUÉE SUR LES TERRITOIRES DE NEUVILLE ET DE BRACQUEMONT, PRÈS DE DIEPPE.

Située sur les territoires de Neuville-les-Dieppe et de Bracquemont, canton de Dieppe, cette enceinte contenait à l'origine des cadastres actuels de ces communes :

Sur Neuville,	11 h. 93 a.
Sur Bracquemont, environ	44 09[1].
Ce qui donnait à cette époque un total de	56 h. 02 a. environ.

1. Le numéro 91 du plan du cadastre de Bracquemont

Cette enceinte contient, aujourd'hui, une moins grande superficie, par suite des éboulements des falaises survenus depuis que ces cadastres ont été exécutés.

La partie qui se trouve sur Neuville est indiquée au cadastre sous le lieu dit *Cité de Limes*, celle qui est sur le territoire de Bracquemont est connue sous le nom de *Camp de César*.

Situation. Cette enceinte, qui est de forme presque triangulaire, a une fortification très bien conservée; elle comprend une partie isolée de la plaine de Bracquemont, qui se trouve à l'est de l'enceinte, fig. 1. Cette fortification est composée d'un retranchement considérable, partant du nord du bord de la falaise, d'environ 80 mètres de hauteur, A, pl. IV, fig. 1, se dirigeant vers le sud, jusqu'à la partie escarpée formant le vallon de Puys, B.

Le côté du sud, au-dessus de Puys, défendu naturellement par les pentes du vallon, a été, suivant les besoins de la défense, garni d'ouvrages différents, BCD et DE.

Le reste de l'enceinte, AE, était défendu naturellement par les falaises très élevées et fort escarpées du rivage de la Manche. Un seul endroit, de ce côté, pouvait être accessible vers une gorge, F,

comprend une partie qui se trouve hors de l'enceinte; il n'est pas possible de préciser exactement la contenance sans faire un mesurage spécial pour cela.

dont le fond est actuellement d'environ 30 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Fortification. Après diverses fouilles, faites spécialement en vue d'établir les profils des divers genres de fortification de l'enceinte, et des nivellements exécutés dans le même but, il est possible de donner exactement les coupes des divers ouvrages de défense tels qu'ils sont actuellement.

1° *Côté de l'est.* Cette partie, comme nous l'avons dit, est composée d'un retranchement, qui, grâce à l'obligeance de M. Rabut, propriétaire d'une longue partie de cet ouvrage, a pu être fouillé en divers endroits.

La fouille n° 1 du plan, fig. 1, faite dans le fond du fossé, remblayé au milieu sur 1^m30 d'épaisseur par de nombreux silex bruts et de la terre contenant des silex taillés, dont il sera question, a permis de prendre le profil de la fortification à cet endroit.

Là, l'ouvrage a une largeur totale de 50 mètres, fig. 2, la crête du rempart A est encore de 10^m64 plus élevée que le fond du fossé B, et de 9^m40 au-dessus du sol intérieur de l'enceinte en C. Le fossé au niveau du sol naturel de l'extérieur de l'enceinte en D a une largeur d'environ 20 mètres; le fond du fossé, qui est de forme régulièrement concave, est de 4^m33 au-dessous du bord de la contrescarpe D.

Le rempart a été formé, comme dans la plus grande partie de la fortification de l'enceinte, du

rejet de nombreux silex et de la terre provenant du fossé et même un peu de l'intérieur de l'enceinte, car le rejet seul provenant du fossé ne pouvait pas suffire pour élever un pareil ouvrage.

Le profil, fig. 2, représente exactement, quoique un peu faible pour la hauteur du rempart en certains endroits, la plus grande partie de la fortification du nord allant de A, fig. 1, jusqu'à l'extrémité de la propriété de M. Rabut en G, endroit où la dépression de la gorge, FH, se fait sentir en se prolongeant vers la plaine de Bracquemont.

Le rempart AG, fig. 1, forme, à une trentaine de mètres du bord de la falaise, un petit angle rentrant dans l'enceinte, il se continue ensuite en ligne droite jusqu'en G, où il forme un autre petit angle pour se continuer en ligne droite dans la direction du sud jusqu'en B.

A partir de G jusqu'à I, où il existe actuellement une entrée donnant sur la plaine de Bracquemont, le rempart paraît moins élevé que celui des parties AG et IB; ceci est peut-être un effet d'optique occasionné par le prolongement de la gorge FH; cependant, cette partie devait être un peu moins élevée que les autres remparts, parce que les matériaux semblent avoir manqué pour établir l'ouvrage à la même hauteur qu'en AG et IB; on voit même très bien à divers endroits des places où on a été obligé d'emprunter, à l'intérieur de l'enceinte, des matériaux pour former le rempart de cette partie.

Le fossé extérieur de la partie GI s'est trouvé presque rempli par les terres ou le limon amenés de la plaine de Bracquemont par les eaux de pluies ou des fontes de neiges venues par le prolongement de la dépression dont il a été question.

En examinant la partie IB, la plus au sud, on voit que le rempart est aussi élevé et régulier que celui de la partie AG, mais, à l'intérieur de l'enceinte, il existe partout, le long du rempart, un fossé intérieur où on a pris les parties nécessaires qui manquaient pour former l'ouvrage. Il est bon de constater que le fossé intérieur qui existe sur la partie de I à B se continue régulièrement sur la fortification du sud de l'enceinte de B à C et D pour se terminer en J.

Ce fossé intérieur a été déformé en certains endroits pour extraire des silex ou abattre l'escarpe intérieure de ce fossé, mais, malgré cela, il est encore très visible sur toute la partie comprise entre IBCD et J. Les parties GI et IB n'ont pas pu être fouillées, n'ayant pas pu obtenir les autorisations des propriétaires.

2° *Côté du sud.* Cette partie, qui se trouve sur toute la hauteur qui domine le nord du vallon de Puys, étant d'une défense très facile, demandait à être munie d'ouvrages moins importants que la partie de l'est de l'enceinte, qui était très accessible par le plateau de Bracquemont.

La partie comprise entre BC et D, dominant

des pentes abruptes, demandait à être peu protégée. Un simple rempart, établi sur le haut des pentes à l'aide de matériaux pris dans l'enceinte, en y creusant, comme on l'a dit, un fossé intérieur presque régulier faisant suite à celui de la partie IB, était bien suffisant pour une position naturellement aussi forte.

Une fouille faite au point n° 2, en travers du fossé, rempli de 55 centimètres d'épaisseur de silex et de terre au milieu, dans un endroit où l'escarpe intérieure du fossé est peu déformée, m'a permis de relever le profil de cette fortification.

Le fossé, qui est de forme concave, est d'une largeur de $24^{m}30$, fig. 3; le fond A est de $5^{m}28$ plus bas que le niveau naturel de l'enceinte B. Le rempart C est de $4^{m}65$ plus élevé que le fond du fossé A; ensuite il existe un fort talus bien dressé sur $18^{m}70$ de largeur, CD, dont la base est de $9^{m}29$ plus basse que la crête C; enfin une banquette bien dressée de 20 mètres de largeur, DE, domine la pente abrupte naturelle EF.

On peut aussi remarquer que le fossé extérieur de la partie IB, fig. 1, se continue un peu au sud de l'enceinte jusqu'au point K, endroit où le rempart laisse une ouverture dont nous reparlerons au sujet des fouilles.

La partie de la fortification comprise entre D et E, fig. 1, se trouvant au-dessus de pentes très

accessibles, demandait à être munie d'un ouvrage de défense plus important que celui établi de B à C et D. Pour cela, on continua le rempart principal sur toute la longueur; une partie, DJ, a été faite avec un fossé intérieur faisant suite à celui de la partie CD. De J à E, pour former le rempart, on fit tout simplement des emprises dans l'intérieur de l'enceinte à des distances irrégulières, lesquelles ont laissé des cavités plus ou moins profondes. Pour compléter la fortification de cette partie, on établit extérieurement deux petits fossés parallèles qui sont encore très visibles sur diverses parties de la longueur DE.

Des fouilles faites au point n° 3, sur la propriété du docteur Mathias Duval, ont permis d'établir le profil de cette fortification tel qu'il existe encore maintenant.

La crête du rempart A, fig. 4, est à $4^{m}88$ au-dessus du sol intérieur de l'enceinte B, qui en est éloigné de $12^{m}50$. Le pied du revers extérieur du rempart au point D est à une distance de $14^{m}17$ de la crête A, et il est à $7^{m}61$ plus bas que le même point.

Le premier fossé extérieur D, fig. 4, est d'une largeur de $9^{m}17$ sur $1^{m}82$ de profondeur; plus loin il existe une plate-forme E de $2^{m}50$ de largeur.

Le deuxième fossé F, fig. 4, a $8^{m}75$ de largeur sur $1^{m}25$ de profondeur; ensuite il existe une plate-forme G de 2 mètres de largeur; elle est

suivie d'un talus bien dressé de 5^m80 de largeur sur 2^m50 de hauteur, H, fig. 4, lequel se termine sur la pente naturelle I.

Il est bon de remarquer que les fossés extérieurs D et F, fig. 4, sont de forme concave, le premier est rempli au milieu sur 70 centimètres d'épaisseur de silex et de terre, et le deuxième sur 50 centimètres.

Recherches de muraille de la fortification. Il était intéressant de savoir si la fortification principale de l'est de l'enceinte AB, fig. 1, a été établie avec une muraille qui aurait eu pour but d'empêcher l'escalade et de soutenir un rempart aussi élevé. Vingt-cinq fouilles et sondages, nos 4 à 28, fig. 1, faits sur le talus extérieur de la partie AG, n'ont fait découvrir aucune trace de mur.

Fouilles et découvertes qui ont été faites en 1891. La fouille n° 1, fig. 1, faite pour relever le profil de la fortification de l'est de l'enceinte, a fait découvrir, dans le fossé extérieur du rempart, 26 pièces en silex taillé, aux profondeurs suivantes : à 0^m40, un fragment de percuteur et une lame en silex ; à 0^m50, deux lames, dont une retouchée ; à 0^m55, quatre lames et un grattoir concave ; à 0^m60, un perçoir, deux grattoirs et un nucleus ; à 0^m65, trois lames imitant la scie ; à 0^m70, deux nucleus retouchés en forme de grattoir concave et un grattoir convexe ; à 0^m80, un grattoir convexe et deux lames ; à 0^m85, une petite plaque en bronze ; à 0^m90, deux grattoirs, dont

un concave et l'autre convexe; à 0m95, un perçoir; à 1m20, un grattoir concave.

La plus grande partie des silex taillés, provenant de cette fouille, se trouvait du côté du rempart; ceux-ci paraissaient être descendus de l'ouvrage. Les fouilles nos 2 et 3 n'ont rien fait découvrir.

Il existe dans le fossé intérieur de la fortification I, B, C, D et J un certain nombre de cavités que M. Féret pensait être des places d'habitations « gallo-belges[1]. » Sur un plan en relief de l'enceinte dite *Cité de Limes*, exécuté en 1858 par M. Amédée Féret et donné par lui à la Bibliothèque de Dieppe[2], on peut remarquer un certain nombre de cavités indiquées sous la lettre E comme « habitations celtiques creusées dans l'argile. »

Pour nous assurer si les cavités dont il vient d'être question sont bien des places d'habitations, deux fouilles furent exécutées aux points nos 29 et 30. La fouille n° 29, faite dans une cavité bien accusée, fit découvrir, sur une profondeur de 85 centimètres, des remblais composés de nombreux silex et de terre déposés sur le banc de craie naturelle; à 0m55 de profondeur, une poterie gallo-romaine; à 0m85, dans le fond, une dent de

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, volume de 1826, p. 79 (M. Féret).

2. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, p. 65 et 66.

bœuf, trois poteries gauloises, des ossements brisés de divers animaux et un grattoir en silex.

Cette fouille, faite à 3 mètres à l'ouest de la fouille n° 2, qui était remplie comme cette dernière de nombreux silex et de terre, a permis de constater que le fond du fossé de la fouille n° 29, quoique très peu éloigné de celui du n° 2, est à plus de 1 mètre au-dessous du niveau de celui du fond de cette dernière fouille.

Cette constatation permet de croire que certaines cavités du fossé intérieur ont été produites tout simplement par l'enlèvement des silex et de la terre qui se trouvaient sur le banc de craie naturelle qui paraît très compacte. La terre et les silex ont pu être enlevés assez facilement pour former le rempart; au contraire, la craie aurait exigé plus d'efforts; par suite, les cavités sont placées très irrégulièrement dans le fossé, prouvant, on peut dire, les ondulations du banc de craie.

Ceci est très facile à comprendre; pour s'en rendre bien compte par comparaison, il suffit pour cela, étant placé sur le bord de la plage, de regarder les falaises de l'enceinte, dont la coupe bien nette, produite par l'éboulement de ces falaises, indique bien que le niveau de la couche supérieure de craie est très irrégulier.

La fouille de la deuxième cavité, n° 30, faite à 38 mètres à l'ouest de la fouille précédente,

a fourni, dans un remblai identique de celui de cette dernière fouille, composé de nombreux silex et de terre : à 0^m40 de profondeur, une dent de bœuf et un nucleus en silex ; à 0^m50, un grattoir en silex ; à 0^m60, une dent de sanglier et une lame en silex ; à 0^m70, une lame en silex ; à 0^m90, une dent de sanglier et une pointe en silex ; et des ossements brisés de divers animaux à divers niveaux.

Le banc de craie naturelle se trouve là à 1 mètre de profondeur.

Les résultats des fouilles n^{os} 29 et 30 prouvent bien que les cavités qui se trouvent dans le fossé intérieur de l'enceinte ne sont pas des places d'habitations. Il peut se faire que quelques-unes aient été occupées pour cet usage, comme l'a constaté M. Féret[1], mais cela est exceptionnel, comme l'ont aussi prouvé les fouilles faites par M. Michel Hardy[2] ; les cavités indiquées sur le plan en relief de la *Cité de Limes*, donné par M. Féret au Musée de Dieppe, sont donc, pour la plus grande partie, portées par erreur, sous la lettre C, comme places d'habitations.

Recherches sur le revers du talus intérieur de la fortification principale. Profitant de l'autorisa-

1. Féret, *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* volume de 1826, p. 79 et 82.

2. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* volume de 1874, p. 308 à 310.

tion accordée par M. Rabut, nous avons pu faire des recherches sur la partie du rempart appartenant à ce propriétaire.

Les talus intérieurs de cette partie sont maintenant très abîmés par suite des extractions de silex qui ont été faites du rempart, il y a quelques années, pour l'entretien des chemins; ces travaux ont fait disparaître beaucoup des anciens témoins de l'époque d'occupation de l'enceinte. Sept fouilles furent faites, nos 31 à 37; elles ne firent découvrir que quelques poteries gauloises dans la partie basse du talus.

Entrée de l'enceinte. Recherche de l'ancienne entrée donnant sur le plateau central. L'entrée actuelle I, fig. 1, qui se trouve du côté de Bracquemont, vers le milieu de la fortification principale, ne devait pas exister à l'origine de l'enceinte; car une entrée placée comme celle-ci au milieu du rempart, donnant directement sur la partie la plus accessible du plateau, est contre tous les principes de bonne fortification.

Une entrée a pu exister vers le nord en A, du côté de la falaise, mais elle a été détruite par les éboulements successifs de cette partie. Il en existe encore une petite de ce côté, mais celle-ci a été ouverte, il y a quelques années, par M. Rabut, pour enlever les silex extraits du rempart.

L'examen du fossé extérieur de la fortification de l'est nous a fait constater vers le sud, du côté de Puys et sur le haut du fort escarpement natu-

rel, que le fossé extérieur a été continué avec soin en tournant de la direction principale du nord au sud, en allant ensuite de l'est à l'ouest pour se terminer au point K, endroit où le rempart laisse voir une brèche qui paraît être une ancienne entrée.

Une large fouille faite, n° 38, a fait voir que c'est bien là une entrée primitive de l'enceinte; cette fouille a fait découvrir : à 0^m20 de profondeur, une poterie rouge gallo-romaine; à 0^m40, une poterie gauloise; à 0^m50, un perçoir en silex; à 0^m60, deux lames, un retouchoir et un grattoir en silex.

Le remblai de cette entrée, qui avait 3 mètres de largeur, est actuellement de 65 centimètres d'épaisseur sur la pente.

Une fouille faite dans le fossé extérieur, n° 39, a fait voir que ce fossé, donnant accès à l'entrée K, a 10 mètres de largeur du haut sur 2 mètres de profondeur au-dessous de la crête du petit rempart extérieur du sud; le fond du fossé est de forme concave et il est remblayé sur une épaisseur de 60 centimètres au milieu.

Cette entrée était invisible du plateau de Bracquemont; le fossé extérieur permettait de communiquer très facilement de l'enceinte avec la plaine, et les occupants n'avaient pas à craindre de surprise par cette ouverture très bien dissimulée.

Une entrée, donnant accès du côté du vallon

de Puys, existait aussi au point C, car la crête du rempart K C va se terminer vers le point C en se dirigeant du nord-est au sud-ouest ; au contraire, la crête du rempart D C, du bout C, va se terminer dans la direction du sud-ouest au nord-est. Ceci indique que ces remparts avaient, même à l'origine de l'enceinte, une entrée qui séparait les remparts K C et D C.

Il existe une petite entrée au point J, mais il est très probable que celle-ci est d'ouverture plus récente que la formation de l'enceinte.

Enfin, il devait exister vers le point F, comme on l'a dit précédemment, une entrée donnant accès directement sur la plage ; celle-ci est devenue impraticable à la suite des éboulements des falaises.

Recherches d'habitations dans l'enceinte. J'aurais bien désiré faire des recherches dans le sol de l'intérieur de l'enceinte, mais l'enlèvement des récoltes, extrêmement en retard en 1891, et le manque d'autorisation pour fouiller dans des parties se trouvant en prairies naturelles ne me permirent pas de faire des recherches suffisantes. Cependant, avec l'autorisation de M. Léon Gaillon, de Bracquemont, quelques fouilles furent exécutées, nos 40-44, sans rencontrer de places d'habitation. Ces fouilles ont fait découvrir : trois poteries gauloises, des scories de fer, un beau grattoir convexe en silex ; ces découvertes indi-

quent que cette position a été occupée aux époques néolithique et gauloise.

Tertres ou monticules de l'enceinte. Il existe dans la partie ouest de l'enceinte des petits tertres qui ont été établis presque en ligne droite, JL; ils ont encore de $1^{m}50$ à 2 mètres de hauteur, sur une base variant de 10 à 12 mètres, dans la direction de l'est à l'ouest, et de $4^{m}80$ à 6 mètres de base dans le sens de la longueur, qui est du sud au nord. Ces tertres ont été établis les uns contre les autres, sauf ceux de l'extrémité des divers groupes, dont il va être question; ces derniers se sont plus élargis que les autres vers l'extrémité de chaque groupe.

Ces monticules forment trois groupes bien distincts : le premier, au sud, comprend 9 tertres encore bien apparents; ils sont à peu près en ligne droite; le deuxième groupe se compose de 8 buttes formant une ligne brisée, cette partie est séparée du premier groupe par un petit espace ou passage; enfin le troisième groupe, le plus au nord, séparé du précédent par une largeur d'environ 10 mètres, devait comprendre 9 tertres avec ceux qui ont été fouillés précédemment; cette partie forme une ligne à peu près droite avec le premier groupe.

M. Féret ayant fouillé deux de ces tertres en 1825, un au nord du premier groupe et l'autre au nord du troisième groupe, pensa devoir attri-

buer ces parties à des « tombels[1]. » Il découvrit dans ces tertres des poteries grossières très caractéristiques et une faune composée de : chien ou renard, sanglier, cerf ou grand chevreuil, ruminant du genre mouton, vache, loup[2], des coquilles de moules et deux pointes de fer, recueillis dans une couche de terre mélangée avec des cendres, du charbon, des débris de vases et d'ornements[3]. M. Michel Hardy fouilla en 1874 deux autres monticules. Le premier est celui qui forme le deuxième au sud du premier groupe, l'autre est le deuxième du troisième groupe en partant du nord.

M. Hardy constata dans le premier tertre les couches successives suivantes en partant du haut :

« 1° Terre végétale pleine de cailloux et forte-
« ment tassée[4];

« 2° Une argile sablonneuse, teintée en roux
« par les oxydes de fer et mêlée de nombreux
« silex.....;

« 3° Une terre grisâtre, presque dépourvue de
« silex..... Cette troisième couche présentait de
« nombreuses particules grisâtres, d'autres com-
« plètement noires, charbonneuses et d'une grande

1. *Mémoires de la Société libre d'émulation de Rouen,* séance du 9 juin 1825, par M. E. Hyacinthe Langlois.

2. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie,* volume de 1826, p. 52. M. Féret.

3. *Ibid.,* p. 51. M. Féret.

4. *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure,* année 1874, t. III, p. 314 à 316.

« ténuité..... » M. Hardy dit : « Nous signalerons « cependant une particularité digne de remarque. « A la base de la couche n° 2, nous avons rencon- « tré, en différents endroits, des amas de silex « de moyenne grosseur enchevêtrés avec un cer- « tain art et dans un but déterminé, on ne peut « en disconvenir. Ces pierres superposées ou « appuyées les unes contre les autres avaient été « déjà remarquées par M. Féret. Nous croyons « qu'elles étaient destinées à consolider l'amon- « cellement des terres en leur servant de point « d'appui et en s'opposant à leur glissement. »

Ce tertre, d'après M. Michel Hardy, contenait, dans la couche n° 3 : du charbon de bois, quelques fragments de poteries primitives et un foyer d'un diamètre de 80 à 95 centimètres et d'une profondeur de $0^{m}25$.

Dans les terres charbonneuses du foyer, on retira : une dent de cervidé, de nombreux débris céramiques, un petit objet en forme de clou en fer, dont la tête, de 25 millimètres de diamètre, était recouverte d'une lame de bronze, et un petit couteau en silex de 59 millimètres de longueur.

Le deuxième tertre fouillé par M. Hardy fit découvrir de nombreux charbons de bois et quelques poteries présentant les mêmes caractères que celles de la première fouille.

M. Hardy conclut en rejetant l'opinion de tombelle, émise par M. Féret, et en se rangeant à celle de l'abbé de Fontenu, qui, dans les tertres

qui nous occupent, voyait « les débris d'un ancien « mur. »

Ces divergences d'opinions sur l'origine des monticules nous engagèrent à faire exécuter des fouilles sur l'un d'eux[1].

Fouilles d'un tertre. L'irrégularité du groupe du milieu, formant ligne brisée sur l'ensemble des monticules, nous décida de fouiller l'un de ces tertres. Le troisième, en partant du passage, d'environ 10 mètres de largeur, existant entre le groupe du nord et celui du milieu, fut choisi comme étant plus large que les autres; il avait, dans la direction du nord au sud, 6^m10 de largeur, les voisins varient entre 4^m80 et 5^m40 de largeur dans le même sens, n° 45. Une large tranchée, ouverte au milieu du tertre, dans le sens du nord au sud, fit voir que cette partie se composait, en partant du haut, de :

1° Une couche de terre végétale de 10 centimètres d'épaisseur mélangée de nombreux silex;

2° Couche de terre rouge très argileuse paraissant avoir été mastiquée avec de très nombreux silex bruts; cette partie, ayant un mètre d'épaisseur vers le sommet du tertre, paraissait avoir subi comme un écrasement; mais, malgré cela, la pioche avait peine à entrer dans cette espèce de béton. Dans cette partie, on découvrit : à 0^m60 de

1. M. Leblond de Varengeville, propriétaire des tertres, m'ayant accordé l'autorisation de faire quelques fouilles, j'ai pu en explorer un.

profondeur, une dent de bœuf et une poterie très grossière; à 0^m65, deux grossières poteries; à 0^m90, un grattoir concave en silex;

3° A 1^m10 de profondeur du sommet du tertre, la terre était presque noire, les silex bruts devinrent rares, on vit alors des parties charbonneuses provenant de bois, des cendres des poteries grossières du même genre que celles trouvées dans la couche précédente.

Les poteries de la couche n° 2, d'une très belle conservation, produite par le milieu dans lequel elles se trouvaient, quoique du même genre de fabrication que celles de la couche n° 3, contrastaient, pour la conservation, avec ces dernières, qui, étant dans un milieu très humide, paraissaient être en pâte n'ayant aucune résistance.

La fouille fit voir que cette partie de terre noire mélangée avec des cendres, des charbons de bois et de nombreux débris de poteries, se continuait sur 80 centimètres d'épaisseur pour se terminer au niveau du sol naturel du plateau.

La tranchée ayant été creusée et dégagée jusqu'au niveau du sol naturel, il a été possible ensuite de faire, de chaque côté de la fouille, une excavation pour explorer et constater la forme laissée par l'enlèvement de la couche n° 3.

La partie comprenant la couche n° 3 était ronde sur un diamètre de 2^m40 à la base; la maçonnerie, en silex, mastiquée avec de la terre glaise, restée tout autour de la cavité produite par l'enlèvement

de la troisième couche, a fait voir que cette partie a été construite en se rétrécissant, en montant de manière à former une voûte dans la partie haute à l'origine de la construction.

Le dégagement de la 3e couche fait sous la couche n° 2, restée en place sur 80 centimètres de hauteur de chaque bout de la fouille principale, de même que les parties enlevées de chaque côté de cette fouille, chose rendue facile par la résistance considérable produite par le masticage des silex, ne permettent pas de douter que cette construction a été faite pour servir d'habitation.

Dans toute l'épaisseur de la 3e couche, on a remarqué : des charbons de bois, des cendres, beaucoup de débris de poteries de diverses épaisseurs, le tout presque décomposé dans un milieu très humide ; ce qui n'a permis de conserver qu'une partie de dent de bœuf et un certain nombre de fragments de poteries qui, après avoir été séchées, ont été passées au silicate de potasse pour les durcir. Enfin, dans cette même couche, 35 silex taillés furent recueillis à divers niveaux ; voici la description de ces silex : nucleus, 1 ; éclats nombreux, dont 6 ont été conservés ; genre de racloir bien retouché, 2 ; grattoirs convexes grossièrement travaillés, 2 ; grattoirs convexes finement retouchés, 5 ; grattoirs concaves, 5 ; pièces en forme de lame grossière, 4 ; lames et autres pièces finement retouchées, 8 ; base de

pointe de 35 millimètres de largeur, 1 ; petite lame, 1.

Les résultats des fouilles du tertre sont tels qu'il est permis d'affirmer que ce sont bien là les restes d'une habitation de l'époque néolithique, bien datée par les silex taillés, laquelle s'est écrasée avec le temps.

Déjà, MM. Féret et Hardy, à la suite des fouilles de tertres, avaient signalé, comme je l'ai fait remarquer précédemment, qu'ils avaient rencontré en différents endroits des amas de silex, de moyenne grosseur, enchevêtrés avec un certain art et dans un but déterminé. Ces pierres, superposées ou appuyées les unes contre les autres, d'après M. Hardy, « étaient destinées à consolider « l'amoncellement des terres en leur servant d'ap- « pui et en s'opposant à leur glissement. »

Les fouilles récentes et celles de MM. Féret et Hardy viennent se corroborer et prouver que les tertres sont bien d'anciennes habitations, éboulées par le temps, qui ont été élevées à diverses époques, mais dans les mêmes conditions de construction.

MM. Féret et Hardy ont recueilli avec les poteries des habitations fouillées, que l'un prétendait être des tombelles et l'autre un ancien mur, des objets en fer qui indiquent une époque plus récente que l'habitation néolithique fouillée en 1891.

Les fouilles de MM. Féret et Hardy ayant été faites sur les groupes des tertres du nord et du

sud, qui ont été établis en ligne droite, l'habitation néolithique fait au contraire partie du groupe du milieu, dont les tertres forment entre eux une ligne brisée.

Il est donc certain que ce genre d'habitation a commencé sur le groupe du milieu, établi en ligne brisée, à l'époque néolithique, car aucune trace de métal n'a été constatée dans les fouilles faites en 1891 ; en outre, que le même mode d'habitation s'est continué jusqu'à l'époque du fer sur les groupes du nord et du sud.

Remarques faites sur l'habitation néolithique fouillée en 1891. Cette habitation paraît être la plus importante de celles du groupe du milieu, car elle a dans la direction du nord au sud 6^m10, tandis que les autres, voisines du côté sud, varient entre 4^m80 à 5^m40 de largeur. Le mur de l'habitation fouillée avait donc $6^m10 - 2^m40 = 3^m70$ pour les deux murs, ou 1^m85 d'épaisseur de chaque côté, épaisseur qui était encore renforcée par les murs des habitations voisines s'appuyant l'un contre l'autre.

Cette habitation, dont il est complètement impossible de fixer la hauteur intérieure à l'origine, était très solide en raison de sa construction voûtée ; elle était imperméable par suite de la terre très argileuse employée comme mortier ; elle pouvait résister aux intempéries et même aux grands vents, qui sont si à redouter sur les

falaises. L'entrée était tournée à peu près vers l'est, c'est-à-dire du côté opposé aux vents les plus à craindre.

Ce genre d'habitation, très perfectionné pour l'époque néolithique, était beaucoup plus hygiénique que les habitations creusées simplement dans la terre et couvertes de roseaux ou de paille.

Poteries de l'habitation fouillée. Les poteries recueillies sont de plusieurs genres de fabrication ; les unes ont été faites avec une pâte grossière mélangée de silex brisés du même genre que certaines provenant d'une habitation néolithique de l'enceinte de Liercourt-Érondelle, dans le département de la Somme[1]. Les autres poteries contiennent peu de matières étrangères à la terre employée, terre qui paraît avoir été beaucoup moins argileuse que celle dans laquelle on a mélangé du silex brisé.

La couleur des poteries varie d'après la terre employée et suivant l'usage des vases qui ont subi plus ou moins l'action du feu ; l'épaisseur de ces poteries est assez variable.

Les poteries recueillies dans l'habitation néolithique en 1891 sont presque analogues à celles découvertes par M. Féret ; ces dernières sont encore visibles au Musée de Dieppe. Il est donc certain que, dans cette contrée, la céramique de

1. *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris,* volume de 1891, p. 175.

l'époque de la pierre polie s'est continuée jusqu'à l'époque du fer, d'après les découvertes de M. Féret.

Découvertes, dans l'enceinte, de constructions gallo-romaines et de monnaies romaines. Des constructions de l'époque gallo-romaine et des sépultures de la même époque ont été découvertes et fouillées par M. Féret[1] dans la partie du nord de l'enceinte, M, M, fig. 1. Ces fouilles ont fait découvrir 74 monnaies romaines comprenant une série allant depuis Auguste jusqu'à Valens (378), cinq passoires en bronze et un casque en même métal.

Monnaies gauloises. M. Féret a découvert dans ses fouilles 24 monnaies gauloises, dont une de CISIAMBOS, une avec un coq et une autre avec l'aigle des Lixovii.

D'après le *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, on aurait trouvé (voir art. Bracquemont), en divers endroits de l'enceinte :

1° Plusieurs demi-quarts de statère d'or, probablement des Ambiani (Lambert, 2e partie, pl. IV, nos 9, 10, 11 et 11 *bis*) ;

2° Des statères morins (voir Lambert, 2e partie, pl. VI, nos 3 à 12; A. Hermand, numismatique gallo-belge, pl. IX et X) ;

3° Enfin, des bronzes figurés dans Lambert, 2e partie, pl. VI, nos 13 et 22.

1. Abbé Cochet, *Répertoire archéologique du département de la Seine-Inférieure*, 1872, p. 67.

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles de 1891, de celles faites antérieurement et des observations indiquées précédemment, il est permis de conclure que :

1° La fortification, qui, au premier aspect, paraît être de diverses origines, est au contraire d'une seule et même époque; elle donne un bel exemple de fortification antique où les travaux de défense ont été exécutés avec soin, suivant les besoins, et en profitant autant que possible de la situation naturelle du terrain.

2° La fortification principale de l'est a été établie sans muraille, comme l'ont prouvé les fouilles et sondages nos 4 à 28, fig. 1.

3° Les divers ouvrages de fortifications, ayant été établis avec fossés concaves de 20 mètres de largeur pour le fossé extérieur de l'est, n° 1, et de 24m30 pour le fossé intérieur, n° 2, fig. 1, ne peuvent pas être romains, quoique la partie du nord de l'enceinte ait été habitée à l'époque gallo-romaine et qu'elle soit nommée *Camp de César*.

4° La forme de la fortification principale de l'est, presque identique aux fortifications gauloises de la Somme et de l'Aisne[1]; les poteries de même époque, recueillies sur le revers intérieur du talus

1. *Congrès archéologique de France*, de Soissons, 1887. Camp de Pommiers.

du rempart principal (nos 31-37, fig. 1) et dans le fond du fossé intérieur (n° 29), de même que les monnaies gauloises découvertes dans l'enceinte, permettent d'affirmer que cette fortification existait à l'époque gauloise. Les nombreux silex taillés, découverts dans les fouilles nos 1, 29, 30 et 38, peuvent faire supposer que cette enceinte peut même remonter à l'époque néolithique.

5° Les tertres ou monticules J à L, qui ont été pris pour des « tombels » par M. Féret, et pour les débris d'un ancien mur par l'abbé de Fontenu et par M. Hardy, sont, pour le groupe du milieu, d'anciennes habitations remontant à l'époque néolithique. Les groupes de tertres du nord et du sud nous paraissent, d'après les comptes-rendus des fouilles faites par MM. Féret et Hardy, être d'anciennes habitations de l'époque du fer.

6° L'habitation, fouillée en 1891, nous donne un renseignement très intéressant sur l'architecture de l'époque néolithique, art que l'on pensait n'avoir servi, à cette époque, que pour élever des monuments funéraires, tandis qu'il servait déjà pour les constructions d'habitations.

ENCEINTES SUR LE TERRITOIRE DE FÉCAMP.

Le plateau sur lequel se trouve le village de la Toussaint se termine, au nord de cette commune,

en forme de promontoire sur le territoire de Fécamp. Cette partie est située entre les rivières de Valmont, au nord-est, et celle de Ganzeville, au sud-ouest, qui coulent à l'altitude d'environ 20 mètres.

Le plateau du promontoire, étant à l'altitude d'environ 97 mètres, se trouve naturellement dans une bonne position défensive, puisque de chaque côté il existe de fortes pentes naturelles.

Profitant de la position exceptionnelle de cette partie, doublement avantageuse pour la défense, par les rivières qui en défendent naturellement l'approche des côtés du nord-est, du nord, de l'ouest et même du sud-ouest, et de l'escarpement naturel qui existe sur toutes ces parties, on fit, du côté du plateau central, un fort retranchement, AB, pl. V, fig. 1[1], pour éviter l'attaque par surprise de ce côté, seul accessible.

Cette fortification fut établie en profitant d'une dépression naturelle qui existait sur le plateau; c'est pour ce motif que le retranchement a été fait un peu obliquement sur la longueur de l'enceinte.

Pour rendre la position plus forte, on forma un fossé et une levée C, D, E, F, fig. 1, sur le haut des pentes naturelles du reste du tour de

1. Ce plan, fait d'après le cadastre de Fécamp, est d'environ au 1/7.500; il n'est qu'approximatif, n'ayant pas pu avoir de données bien exactes pour l'établir.

l'enceinte. Cette partie retranchée comprend une superficie d'environ 20 hectares 47 ares; elle est indiquée comme joncs marins (ajoncs) sous le n° 249 de la section C du cadastre de Fécamp, sous le nom de *côte des Canadas;* la partie AB limite le territoire de la Toussaint.

On remarque, dans l'intérieur de cette grande enceinte, deux autres petites enceintes; l'une, G, H, I, J, est de forme presque rectangulaire de 100 mètres de longueur et de 82 mètres de largeur, moyennes au milieu; l'autre, K, L, M, N, est à peu près carrée, d'environ 87 mètres de côté; cette dernière enceinte entoure une mare, O.

M. Paul Delaporte, de Fécamp, propriétaire des enceintes, ayant autorisé de faire quelques fouilles destinées à pouvoir établir les profils des divers ouvrages, des travaux ont été exécutés dans ce but.

GRANDE ENCEINTE.

L'intérieur de cette enceinte est généralement garni d'ajoncs nombreux et élevés qui en rendent l'accès très difficile sur beaucoup d'endroits.

Fortification principale. La fortification AB, fig. 1, isolant l'enceinte du plateau central, a 230 mètres de longueur, mesurée sur le fossé extérieur; elle est établie dans la direction de l'est à l'ouest.

De chaque bout, il existe un passage ou entrée,

paraissant d'origine ancienne, donnant accès de l'intérieur de l'enceinte sur le plateau de la Toussaint; il existe aussi, vers le milieu du retranchement, une troisième entrée, près G, mais celle-ci est probablement récente.

Toute cette partie est plantée en bois, ce qui rend les fouilles très difficiles à exécuter; de plus, celles-ci occasionneraient des délits dont le propriétaire demande à être indemnisé pour laisser fouiller.

Des fouilles faites en face le point P ont permis de relever le profil de la fortification tel qu'il existe maintenant.

L'ouvrage de A B a une largeur totale de $64^{m}75$[1]; il comprend un fort rempart A, fig. 2, dont la crête est de $4^{m}86$ plus élevée que l'intérieur de l'enceinte en B, qui en est à 15 mètres de distance; un large fossé concave C, dont le fond est à $26^{m}50$ de la crête A et de $10^{m}06$ plus bas. Ensuite, il existe actuellement une deuxième levée de terre D, dont la crête est à $13^{m}50$ du fond du fossé C et de $6^{m}04$ plus élevée que le même point; $5^{m}50$ plus loin se trouve un deuxième fossé E, qui est de $2^{m}03$ plus bas que la crête D. Enfin, à $3^{m}25$ du fond du fossé E, il existe un troisième fossé G, séparé du précédent par une digue F qui a actuellement 60 centimètres de lar-

1. Les largeurs et les longueurs sont celles relevées en face le point P, fig. 1.

geur du haut; cette partie est de 1m15 plus élevée que le fond du fossé E et de 1m61 au-dessus du fond du fossé G; le même fossé G est de 93 centimètres plus bas que le sol naturel extérieur de l'enceinte en H. Le fond du fossé C, fig. 2, n'est remblayé que de 30 centimètres d'épaisseur de silex et de terre, le fossé E de 20 centimètres et celui en G de 22 centimètres.

Pour arriver à former ces divers ouvrages, on a très probablement emprunté de la terre et des silex[1] aux points R et S, fig. 1.

Comme défense, du côté de la gorge S, fig. 1, on avait établi, sur le haut de l'escarpement naturel, une levée T C, allant, en diminuant de hauteur, se terminer au bout du fossé C D. Ce rempart T C forme avec celui de la direction A B un angle obtus, où se trouve le passage de l'entrée B.

Le fond du grand fossé C, fig. 2, est de forme concave, les deux autres E et G sont de forme triangulaire; ces différences de forme de fossés indiquent bien que l'ensemble de ces ouvrages est de deux époques différentes.

Fortification secondaire. Une tranchée faite en E, fig. 1, en travers du fossé, a permis de relever le profil de cette fortification, très régulière sur toute la partie C, D, E, F.

1. Le sol de cette partie n'a que quelques centimètres d'épaisseur de terre végétale; ensuite il existe une forte épaisseur de silex, ce qui a permis d'ouvrir des carrières d'extraction de silex pour entretenir les chemins.

La place de la fouille en E a été choisie, de préférence à toute autre, comme étant plus facilement accessible; elle n'offrait pas de difficultés comme ailleurs, où il existe des ajoncs ou du bois.

La largeur du fossé est de 20 mètres, le fond est éloigné de 11 mètres de la pente naturelle de l'enceinte; il est à $2^{m}86$ plus bas que cette partie. La crête du rempart ou levée extérieure est à 9 mètres du fond du fossé; elle est encore, quoique fort abaissée maintenant, de $1^{m}37$ plus élevée que le fond. Ensuite, il existe extérieurement un talus bien dressé de 9 mètres de largeur sur $3^{m}92$ de hauteur, lequel va se terminer sur la pente naturelle.

Près des points D et E, fig. 1, il existait deux entrées; celle près de E sert encore actuellement, c'est par là que, de l'enceinte, on allait à la rivière de Ganzeville pour se procurer de l'eau.

Origine de la fortification de la grande enceinte. Les résultats des fouilles ont permis de constater que la fortification principale, sur la partie AB, d'une largeur totale de $64^{m}75$, comprend deux époques d'origine bien caractérisée par : 1° un fort retranchement composé d'un très large fossé concave et d'un rempart élevé B, A, C, J, fig. 2; 2° une autre partie J, D, E, G, H, fig. 2, comprenant deux fossés parallèles, E et G, de forme triangulaire.

Peut-on fixer l'époque de formation et l'usage

de ces divers ouvrages? Cette question, au premier abord, paraît difficile à résoudre, mais nous pensons qu'il est possible, par comparaisons de fortifications analogues, d'établir l'origine et l'usage de l'enceinte primitive avec fossés concaves. Le profil, fig. 2, fait voir que le sol naturel en H n'a pas pu changer; l'examen de l'intérieur de l'enceinte a fait voir qu'au point B on a pu enlever 50 centimètres d'épaisseur du sol naturel. Si on trace sur le profil une ligne droite B H, fig. 2, représentant le niveau de l'ancien sol, on divise le profil en deux parties bien distinctes; elles nous paraissent bien représenter chacune une époque d'origine et un usage différents.

Première époque. La partie B, A, C, J, comprenant une fortification avec un rempart très fort A, formé, pour la plus grande partie, avec les déblais provenant d'un énorme fossé C, est analogue à la fortification principale de l'enceinte gauloise, de la même région, située sur les territoires de Bracquemont et de Neuville, près de Dieppe. On voit, en effet, sur Fécamp une largeur totale de fortification primitive, B J, de 50 mètres, identique à celle sur Bracquemont[1]; la crête A du rempart sur Fécamp est encore de $10^{m}06$ au-dessus du fossé C, au lieu de $10^{m}64$ sur Bracquemont; la contrescarpe J est de $4^{m}64$ au-dessus

1. Voir p. 110.

du fond du fossé C de Fécamp, au lieu de $4^{m}33$ sur Bracquemont.

Le fossé de 20 mètres de largeur des parties C, D, E, F, fig. 1, de Fécamp se rapporte aussi beaucoup, comme largeur et forme concave, à ceux de la partie sud-est de l'enceinte sur Neuville et Bracquemont.

L'analogie presque complète des ouvrages de même région, sur Fécamp, Neuville et Bracquemont, avec fossés concaves très larges, permet d'affirmer que l'enceinte primitive de Fécamp est d'origine gauloise. Ce fait explique la trouvaille qui a été faite en 1829, dans l'enceinte de Fécamp, de deux monnaies gauloises en or qui ont été données au Musée de Rouen[1].

Deuxième époque. La partie du profil J, D, E, F, G, H, fig. 2, comprenant deux fossés de forme triangulaire, n'est pas une fortification; elle formait, peut-être, des clôtures ou barrières pour mettre des animaux au pâturage; le rempart et le fossé gaulois ne pouvaient pas, en effet, empêcher les animaux de sortir de l'enceinte.

Il est regrettable que des fouilles plus complètes n'aient pas pu être exécutées, mais les conditions imposées par le propriétaire ont obligé de renoncer à faire des fouilles plus nombreuses, qui auraient

1. Abbé Cochet, *Seine-Inférieure historique et archéologique*, p. 198.

pu faire découvrir des débris ou des objets provenant de l'occupation de l'enceinte.

Moyenne enceinte. Cette enceinte, G, H, I, J, fig. 1, est d'une superficie d'environ 82 ares; elle a été faite, du côté du sud, sur le rempart principal de la fortification gauloise, en profitant de cet ouvrage pour ce côté. Les trois autres côtés ont été garnis, sur toute leur longueur, d'un double fossé triangulaire, dont les rejets ont servi à former de petites levées.

Le côté J, I part en J à 20 mètres du bout du rempart gaulois. La partie du sud JG a été mise en communication avec le grand fossé C, fig. 2, au moyen d'une large brèche U, fig. 1, faite dans le grand rempart. La brèche a été faite vers le milieu de la moyenne enceinte, le rempart a été baissé jusqu'au niveau du sol de l'enceinte G, H, I, J, fig. 1.

Il existe, au milieu de la partie du sud de l'enceinte, un double fossé sur environ 50 mètres de longueur, UV, fig. 1; ces fossés, qui ont $1^{m}50$ de largeur, sont séparés par une digue de $3^{m}50$ de largeur.

Des fouilles faites aux points Q et R ont permis de relever la coupe des fossés et des levées de l'est et de l'ouest de cette enceinte. La partie de l'est comprend une largeur de $8^{m}65$, composée de deux fossés et de deux levées. Le fossé intérieur avait $3^{m}15$ à l'origine, celui de l'exté-

rieur avait 4 mètres de largeur entre les crêtes des levées. La crête de la levée intérieure était de 1^m75 au-dessus du fond du fossé intérieur et d'environ 1^m40 au-dessus du fond du fossé extérieur. Pour arriver à former la levée extérieure, on a emprunté un peu de matériaux hors de l'enceinte.

La partie de l'ouest IJ, fig. 1, a une largeur de 5^m65; elle est formée de deux fossés et d'une levée; le fossé intérieur a 2^m55 de largeur jusqu'à la crête de la levée, l'autre est de 3^m10 de largeur. La levée devait avoir à l'origine 1^m70 au-dessus du fond du fossé intérieur et 2 mètres au-dessus de celui de l'extérieur.

Cette dernière partie ressemble beaucoup pour la forme et les dimensions à la partie D, E, F, G, H, fig. 2, de la grande enceinte.

La moyenne enceinte, dont les fossés sont de forme triangulaire, ont une grande analogie avec les fossés E et G, fig. 2, de la grande enceinte; de même, la réunion de cette petite enceinte avec le grand fossé de la fortification principale, limité au sud par la partie J, D, E, F, G, H, fig. 2, paraît avoir été formée pour faire une enceinte pour pâturage.

Petite enceinte. Une fouille faite au point X, fig. 1, de la petite enceinte K, L, M, N, fig. 1, a fourni un profil de fossé ordinaire, ayant été fait dans le simple but d'enclore une certaine partie de terrain autour de la mare O.

Enceinte de Tirancourt

Fig 1. plan au $\frac{1}{10\,000}$

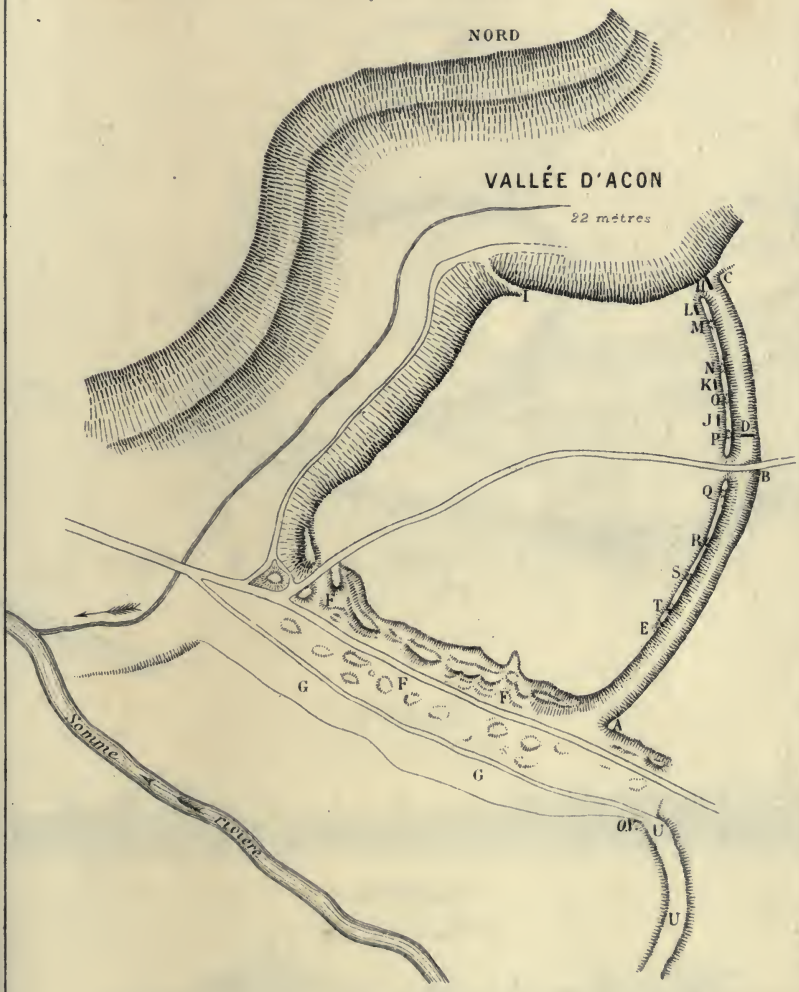

Tirancourt

Fig. 2. coupe $\frac{1}{1000}$

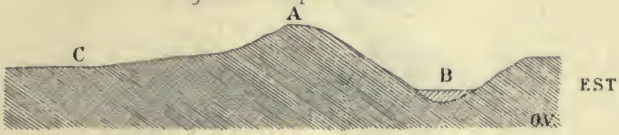

ANCIENNES ENCEINTES DU DEPT DE LA SOMME

Enceintes de l'Etoile

Fig. 1. plan au $\frac{1}{10.000}$

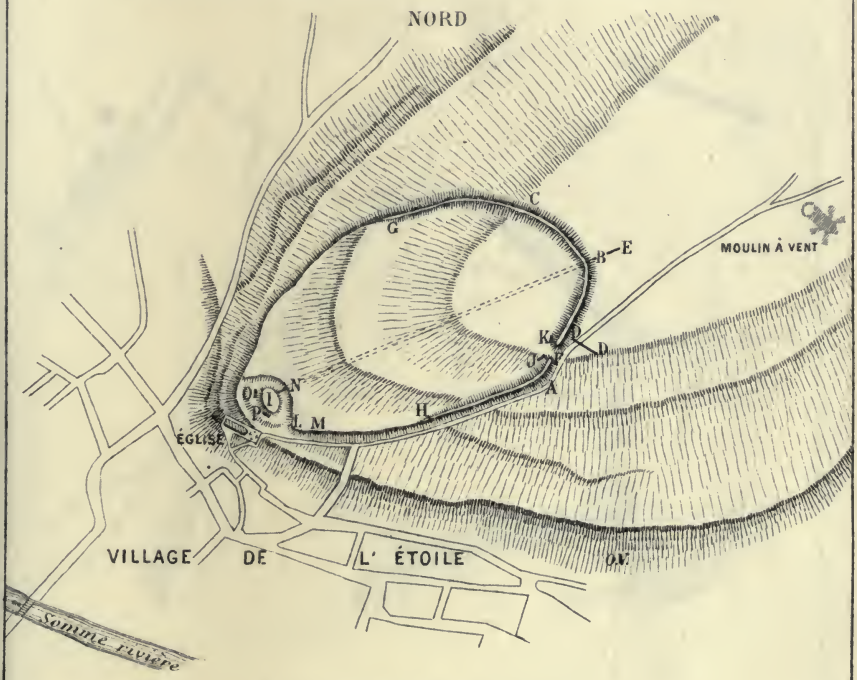

L' Etoile

Fig. 2. coupe $\frac{1}{1.000}$

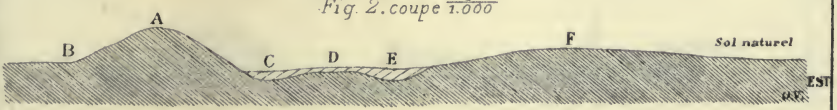

L'Etoile

Fig. 3. coupe $\frac{1}{1.000}$

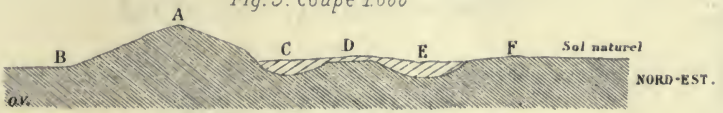

L' Etoile (petite enceinte)

Fig. 4. coupe $\frac{1}{1.000}$

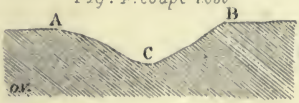

ANCIENNES ENCEINTES DU DEP.T DE LA SOMME

Enceinte sur Liercourt et Erondelle

Fig. 1. plan au $\frac{1}{5000}$.

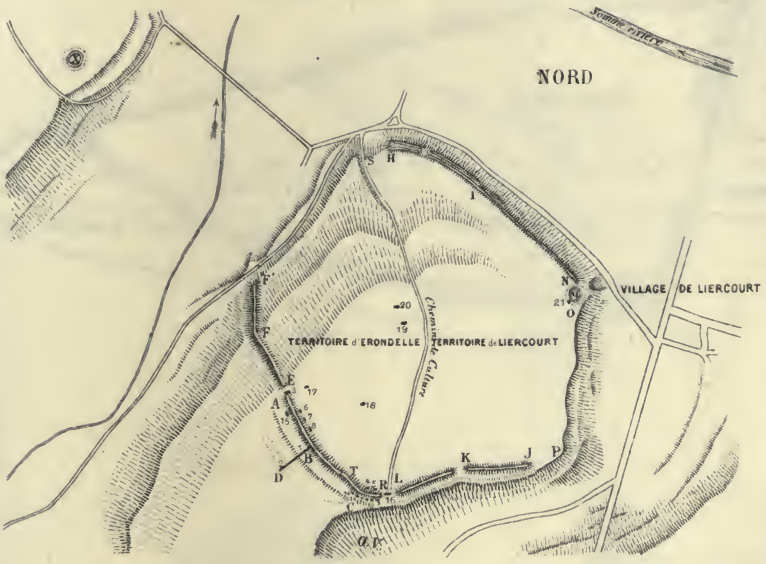

Liercourt-Erondelle

Fig. 2. coupe $\frac{1}{1500}$.

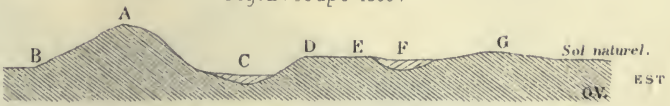

Liercourt (petite enceinte)

Fig. 3. coupe $\frac{1}{1000}$.

Fig 1. Plan de l'enceinte au $\frac{1}{15000}$ (d'après les cadastres)

de Neuville et de Bracquemont

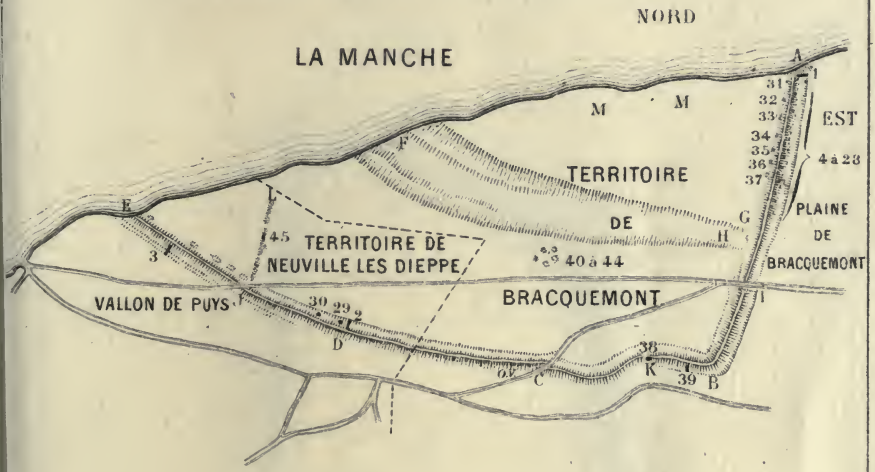

Fig. 2. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification de l'Est)

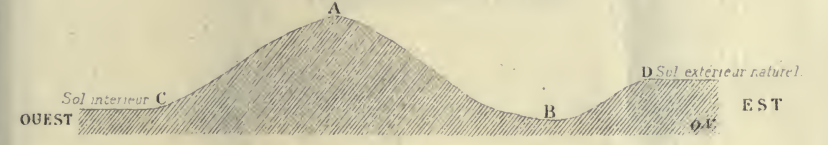

Fig. 3. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification du Sud en D du plan, Fig 1.)

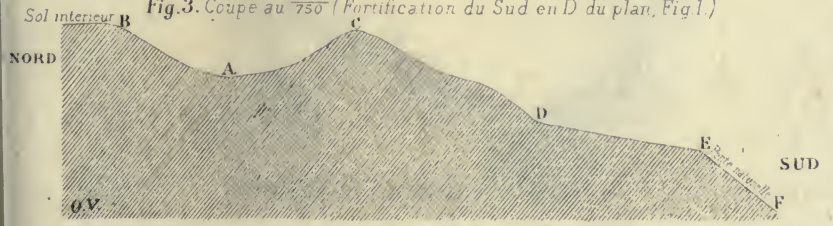

Fig. 4. Coupe au $\frac{1}{750}$ (Fortification du Sud Ouest au point N°3 du plan, Fig 1)

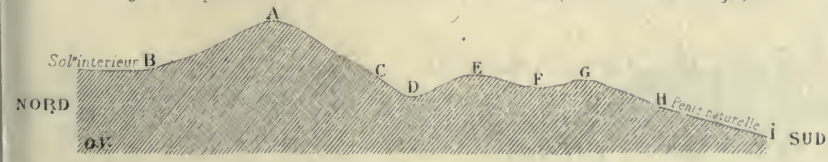

CONCLUSIONS.

Des résultats des fouilles et des observations qui ont été faites on peut conclure que :

1° La grande enceinte de Fécamp A, B, C, D, E, F, fig. 1, comprenant à l'origine des ouvrages de défense, sans muraille, identiques à ceux de Bracquemont et de Neuville et d'autres enceintes de la Somme, toutes de l'époque gauloise primitive, est également gauloise.

2° La moyenne enceinte G, H, I, J, munie de fossés triangulaires identiques à ceux du sud de la grande enceinte E G, fig. 2, paraît avoir été réunie avec le grand fossé de la grande enceinte, pour servir de pâturage.

3° La petite enceinte K, L, M, N, fig. 1, encore moins intéressante que la précédente, a été formée simplement autour d'une mare pour mettre des animaux au pâturage ou pour en enfermer la nuit.

DE LA TRADITION DE L'ART GREC

DANS LES

MANUSCRITS LATINS DES ÉVANGILES.

Par M. Samuel Berger, membre résidant.

Lu dans la séance du 9 novembre 1892.

L'art chrétien a toujours été, plus qu'aucun autre, fidèle à la tradition. C'est ce qu'ont établi, pour plusieurs des principaux cycles de la peinture chrétienne, des maîtres distingués[1]. En ces derniers temps, un jeune écrivain a consacré une très bonne étude à un groupe important de manuscrits allemands, du X^e^ et du XI^e^ siècle, dont les peintures représentent l'histoire évangélique[2].

1. A. Springer, *Die Psalter-Illustrationen im frühen Mittelalter, Abhandlungen* de l'Académie de Leipzig, t. VIII, et à part, 1880; le même, *Die Genesisbilder in der Kunst des frühen Mittelalters, ib.*, t. IX, et à part, 1884; J. Ficker, *Die Darstellung der Apostel in der altchristlichen Kunst,* Leipzig, 1887; Th. Frimmel, *Die Apokalypse in den Bilderhandschr. des Mittelalters,* Vienne, 1885; H. Janitschek, *Die Trierer Ada-Handschrift,* 1889, in-fol.; L. Delisle, *Les livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques, Histoire littéraire de la France,* t. XXXI, 1890.

2. W. Vöge, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends. Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte u. Kunst, Ergänzungsheft VII.* Trèves, 1891.

Il a cru devoir nier, d'une manière générale, l'influence de l'art grec sur les peintures du cycle évangélique. Le texte que je désire faire connaître me paraît, au contraire, affirmer de la manière la plus positive, à cet égard, le très grand rôle joué par l'art grec dans le développement de l'art occidental du moyen âge.

Entre les manuscrits des Évangiles, un des plus connus est le manuscrit grec-latin conservé sous le numéro 48 à la Bibliothèque conventuelle de Saint-Gall. Il paraît être de la fin du IX^e^ siècle ou peut-être du commencement du X^e^. Personne n'a remarqué jusqu'à présent, à la page 129 de ce manuscrit, c'est-à-dire à la fin de l'Évangile de saint Mathieu, dans la reproduction autographiée qu'en a donnée Rettig[1], un texte en quatre colonnes, singulièrement mélangé de grec et de latin, incorrect dans l'une et l'autre langue, et que je vais réimprimer en entier, d'après le manuscrit lui-même. Je ne reproduis pas la disposition de l'original, dans lequel, parfois, une ligne est composée d'un seul mot; j'ajoute la ponctuation et je coupe les alinéas suivant le sens, ou plutôt suivant l'analogie des manuscrits que je citerai tout à l'heure.

1. *Antiquissimus quatuor evangeliorum canonicorum Codex Sangallensis graeco-latinus interlinearis, nondum adhuc collatus. Ad similitudinem ipsius libri manuscripti accuratissime delineandum et lapidibus exprimendum curavit* H.-C.-M. Rettig. Zurich, 1836, in-4°.

ματθαιος depictus.
ανγελος depictus ad ioseph in somniis.
μαρια in mulo sedet.
ιωσηφ. infans in presepio. μαρια semotim iacebat.
σαλωμη.
ηρωδης. μαγοι οι τρεις.
μαγοι μετα δορων.
η αιγυπτος. μαριας supersedens mulum cum infante in sinu erecto. ιωσηφ frenum tenet.
ηρωδης. vex innocentum inter manus maternas.
οι δυο δεμονιζομενοι.
daemones in porcos.
παραλυτικος portans γραβαττον.
εμορους γυνη.
ιαιρος.
οι δυο τυφλοι.
αμαρτολος γυνη μαρια cum αμpulla unguenti in caenaculo tergens pedes domini cum capillis.

Λουκας ικον.
ζαχαριας cum turibulo et angelus.
μαρια και ελισαβεδ inuicem osculantes.
ελισαβεδ iacet. ιωαννης λαuatur.
ιωσηφ. infans in presepio. μαρια semotim iacet uel recumbit.
ποιμενες (id est pastores).
συμεων accipiens infantem in ulnas suas porrigente sancta maria.
ο μονογενης (unicus uel unigenitus) υιος (filius) της χηρας (uiduae). uidua ad pedes domini precando γενu flexo erecta.
dominus de .v. panibus et duobus piscibus .v. milia saturauit.
dominus manum petro mergenti porrigit.
η συνκυμπτουσα.
dominus tenet manum υδρωπικου.
ζαχχεος in summitate συκομori porrigens dexteram ma-

num ad dominum altera tenens συκομurum per ramum. dominus dextram porrigit et tendit ad ζαχχeum in συκομoro.

Ιωαννης (depictus).

εν αρχη εν ο λογος και ο λογος ην προς.

dominus et sanctam mariam semotim cernit caenantibus aliis in caenaculo.

Λαζαρos iacet ueste circumligatus uel duos plorantes. mortuus foetet. μαρθα και μαρια (id est sorore λαζari) porrectis manibus iacent ad pedes domini.

Dominus presente matre maria in καναα galileae dexteram manum cum quadam uirgula porrecta in .vi. υδριας μittit architriclino ceterisque presentibus.

Item sedente domino super puteo σαμαριτης aquam haurit.

Dominus recumbit caenantibus aliis in caenaculo quodam.

Ιουδας osculatus dominum adprehendens manibus iudaeis astantibus cum fustibus et lampadibus id est titionibus in summo exarsis ibique petrus auriculam malchi amputat cum gladio. ιωαννης. ιουδεοι.

συναγωγη πονηρεομενων. καιαφας. Αννας.

πετρος plorat gallo retro cantante tennente eum ancilla.

καιαφας et ριλατος. dominus ligato pede. iudaei. antesignani signa portant.

dominus coccinea ueste indutus arundinem in dextera tenens per aurem sinistram adprehenditur.

Ειδε (uide uel ecce) ο βασιλευς (rex) των ιουδαιων (iudaeorum).

Λονγινος cum lancia. alter cum spungia. duo milites tenenent καlαmidem .ii. λatrones. Ιωannes stat et maria plorat.

ανδρεας και πετρος seminudi hεμιγιμνι cum reti id est δγκτι piscantur.

Λδαμ. dominus λιntiamine id est sindone indutus per

manum dextram ab inferno trahit quem diabolus tenet. supplantatus diabolus domini pedibus. inferi manus sussum porrigunt. Αδης (id est infernum).

Il n'y a pas ici autre chose que la description des miniatures d'un manuscrit grec des Évangiles, description parfaitement détaillée et si exacte qu'il serait à désirer que tous les archéologues sussent en imiter la précision. Les noms mêmes des personnages, inscrits auprès de leur figure suivant la coutume des peintres et des mosaïstes grecs, et les légendes des tableaux ont conservé leur forme grecque. A part un peu de désordre dans l'ordre des tableaux, nous croyons voir un manuscrit grec parfaitement enluminé. Ce n'est pas par curiosité que le moine irlandais de Saint-Gall s'est attaché à reproduire le geste même et l'attitude des divers personnages des tableaux évangéliques. Cette description a sans doute été faite pour servir de modèle aux peintres de manuscrits élevés dans l'école de Saint-Gall.

Quant au type du manuscrit à images que notre moine a ainsi copié par la plume, nous le connaissons, c'est le type traditionnel des manuscrits grecs. Les manuscrits grecs à images des Évangiles sont rares et ils sont incomplets, mais ceux que nous avons conservés se rencontrent merveilleusement avec le modèle de notre description. Le premier qui soit connu est l'admirable *codex purpureus* de Rossano, qui a été découvert et parfaitement publié par MM. de Gebhardt et

Harnack[1]. Un petit nombre des images qui ornaient ce riche manuscrit oncial ont été conservées; plusieurs reproduisent le texte de notre description de la manière la plus exacte : je citerai comme exemple la résurrection de Lazare (pl. IV).

Un autre témoin de la tradition grecque est un manuscrit grec-latin, Bibl. nat., grec 54[2]; il a été écrit en Italie à une époque fort récente, au XIV[e] siècle seulement. Ce manuscrit n'a jamais été achevé, mais celles de ses miniatures qui sont finies reproduisent exactement le type de notre original et celui des manuscrits dont nous parlerons tout à l'heure. On peut voir dans ce manuscrit une nouvelle preuve de la constance dans les types de la peinture chrétienne, dans les églises qui avaient conservé la tradition grecque. Mais notre manuscrit provient de quelqu'un des couvents grecs de l'Italie, et le *codex purpureus* dont nous avons parlé auparavant est conservé à Rossano. Nous savons que c'est au nord de l'Italie que Saint-Gall a souvent emprunté ses manuscrits grecs. Il ne nous est pas défendu de croire que notre description provient d'un manuscrit, soit grec, soit plutôt grec et latin, écrit et décoré en Italie, et que les peintures dont nous avons la

1. *Evangeliorum codex graecus purpureus Rossanensis.* Leipzig, 1880, in-folio.

2. Voyez H. Bordier, *Description des peintures des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale,* 1883, p. 227.

description représentent la tradition de l'art grec telle que l'Italie la conservait; mais la chose est de peu d'importance. Ce type grec, qui provient peut-être de l'Italie, ne devait pas se distinguer beaucoup des plus anciennes traditions de l'art oriental. Que l'on compare, par exemple, l'image de la pendaison de Judas dans le manuscrit de Rossano (pl. XV) et dans le *Manuel d'iconographie chrétienne* du mont Athos, publié par Didron (p. 192); le rapprochement est saisissant.

Passons des grecs aux latins. Le type même du manuscrit de Saint-Gall nous est conservé avec une fidélité surprenante par un groupe de très beaux manuscrits que nous allons énumérer.

Le plus connu est l'Évangéliaire de Trèves, exécuté entre 977 et 993, par ordre de l'archevêque Egbert, par deux moines de Reichenau, Keraldus et Heribertus. M. Kraus[1] a publié, avec un soin parfait, le fac-similé complet des peintures de ce manuscrit, dont malheureusement la photographie ne peut rendre les très belles couleurs.

Le manuscrit d'Echternach, aujourd'hui conservé à Gotha, porte sur sa couverture les noms d'*Otto rex* et de l'impératrice *Theophanu;* il date donc des années 983 à 992[2]. Les Othon, spécia-

1. *Die Miniaturen des Codex Egberti.* Fribourg, 1884, in-4°.

2. K. Lamprecht, *Der Bilderschmuck des Codex Egberti zu Trier und des Codex Epternacensis zu Gotha. Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande,* fasc. LXX. Bonn, 1881, p. 56.

lement Othon III, ont toujours favorisé Echternach. Le manuscrit n'est pas un Évangéliaire, c'est-à-dire un recueil de leçons évangéliques pour les dimanches et les fêtes; il contient les quatre Évangiles en entier; on y compte 59 figures, non compris les images des quatre évangélistes.

Le *Codex Egberti* a 57 peintures, dont 52 consacrées à l'Histoire évangélique.

Bien plus riche encore et plus remarquable par le bon goût de sa décoration est le *Codex aureus*, qui est le plus bel ornement de la bibliothèque de l'Escurial[1]. Ce manuscrit a sa célébrité dans l'histoire littéraire, car c'est lui que la régente des Pays-Bas, l'illustre Marguerite, avait prêté à

1. Reliure aux armes de la régente. 505 millim. sur 340. 172 ff., dont 2 gardes. 2 col. de 36 l. Écrit entièrement en minuscule d'or. Fol. 2 v°, splendide figure du Christ. A ses pieds, *Cuonradus imperator* et *Gisela imperatrix*. Au fol. 3, la Vierge recevant le livre des mains de l'empereur et bénissant l'impératrice : *Spira fit insignis Heinrici munere regis*. V° : *Hic liber est vitae*... Fol. 4 : *Heinricus caesar, cui non virtutibus est par*... V°, l'incipit de la préface; dans le cadre, les premiers papes jusqu'à Zosime. Fol. 5 : très belle initiale B. *Novum opus*... *Sciendum*... *Plures fuisse*... Épître à Carpien et canons. *Mattheus sicut in ordine*... Sommaire : *Generationis Christi de nominibus*... Après deux pages d'arabesques, la belle image de saint Matthieu écrivant, etc. En tête de saint Marc, on voit des médaillons représentant les saints Étienne, Blaise, Georges, Pancrace, Laurent, Pantaléon, Sébastien et Corneille. A la fin, *Capitulare evangeliorum*. — Voyez J.-M. Escudero de la Peña, dans le *Museo español de antiguedades*, t. V, 1875, p. 503, et les autres auteurs cités par Wordsworth, *Old-lat. bibl. Texts*, n° I, p. 51. Photographie de Laurent.

Érasme, auquel, du reste, il n'a pas pu rendre de grands services, car son texte est fort médiocre[1]. Il a été offert à la cathédrale de Spire par l'empereur Conrad II et par son fils Henri III au moment où ce dernier était associé au règne de son père (1033-1039). Les 51 tableaux (en dehors des frontispices et des images des évangélistes) qui représentent l'Histoire évangélique sont exécutés avec une finesse remarquable et dans des tons clairs et doux; ils sont bien supérieurs aux miniatures des deux manuscrits du même groupe, mais le type est exactement le même, et ce type est si bien le même que celui de notre texte grec-latin que l'on pourrait croire ces tableaux dessinés d'après le texte de Saint-Gall. On ne comprend ce dernier que quand on a sous les yeux un des manuscrits du groupe rhénan.

C'est encore au même groupe qu'appartiennent, quoiqu'ils s'y rattachent un peu moins directement, les nombreux manuscrits qu'a étudiés M. Vöge et dont les plus remarquables viennent de Bamberg. De ces manuscrits, le plus beau sans doute est l'Évangéliaire qui est un des ornements de la Bibliothèque royale de Munich et qui a été donné par l'empereur Henri II à la cathédrale de Bamberg[2]. J'en citerai encore deux, qui ne sont

1. *Adnotationes in Novum Testamentum*, Préface, et *ad* Matth., I, 5, édition de 1522.

2. Ms. lat. 4452, *Cimelie* 57.

pas des plus importants, mais qui nous intéressent en ce qu'ils nous montrent la mystérieuse scène de la descente de Jésus aux enfers, que nous avons vue décrite à la fin du texte de Saint-Gall : je parle des manuscrits de Hildesheim et de Brescia[1]. Que l'on veuille comparer les lignes auxquelles nous venons de faire allusion avec la description que M. Vöge donne (page 227) de la descente aux enfers dans ces deux manuscrits :

Le Christ vêtu d'un manteau flottant, dans une gloire inclinée diagonalement. Il marche et saisit la main élevée vers lui d'un homme barbu (Brescia : d'un vieillard) qui sort à moitié des flammes. Derrière cet homme, une femme élève les mains. En bas, au premier plan, l'enfer et un diable lié aux quatre membres. La Gloire est entourée de quatre anges, etc.

Il ne faut pourtant pas croire que les miniatures du groupe que nous étudions aient été dessinées d'après notre texte même : elles ont été, sans nul doute, dessinées d'après le modèle dont notre texte est la description.

Plusieurs des manuscrits du dernier groupe proviennent de Bamberg, c'est-à-dire de la Franconie; nous sommes pourtant en droit de les désigner, en général, par le nom de groupe rhénan. Les trois premiers manuscrits que nous avons cités ont, en effet, été exécutés pour être

1. Vöge, p. 138 et 149. Sur le ms. de Brescia, voyez A. Valentini, *Eusebio Concordanze dei Vangeli*, Brescia, 1887, cité par M. Vöge.

offerts aux églises de Trèves, d'Echternach et de Spire. C'est cependant d'ailleurs, c'est de Reichenau qu'est venue l'inspiration de l'art qui les a produits. Les artistes employés par l'archevêque de Trèves sont des moines de l'abbaye d'*Augia;* les premiers saints mentionnés dans le *Codex aureus* sont ceux du diocèse de Constance, mais surtout les figures de nos manuscrits ont été copiées sur le même modèle que les belles peintures murales d'une des églises de l'île de Reichenau, de l'église de Saint-Georges d'Oberzell[1]. Or, de Reichenau à Saint-Gall, il n'y a pas loin. Au moment où a été copié notre manuscrit grec-latin, les deux abbayes avaient le même abbé; c'était le célèbre évêque de Constance, Salomon III. La paléographie des manuscrits exécutés sous ses yeux ou de son temps à Saint-Gall par les Folchard et les Sintram est restée, en grande partie, celle des manuscrits dont nous parlons, principalement du *Codex aureus*. C'est donc de Saint-Gall et de Reichenau que sont venus l'art calligraphique et l'art décoratif des bords du Rhin, du Mein et de la Moselle. L'art des manuscrits allemands est né dans la haute vallée du Rhin, et je viens de montrer comment il a emprunté ses modèles à l'ancienne tradition des manuscrits grecs.

1. *Die Wandgemälde in der S. Georgskirche zu Oberzell auf der Reichenau, v.* F. Baer *u.* F.-X. Kraus. Fribourg, 1884, atlas.

LA PRIMATIE D'ARLES

Par M. l'abbé Duchesne, membre résidant.

Lu dans la séance du 7 septembre 1892.

On ne saurait étudier la formation de la province ecclésiastique d'Arles sans s'occuper en même temps d'une institution d'un caractère bien différent, le vicariat pontifical, dont les évêques d'Arles ont été investis à diverses époques. Je vais donc, dans les pages qui suivent, traiter des deux choses à la fois : du vicariat et de la province; du vicariat, dont il ne fut régulièrement question qu'au v^e^ et au vi^e^ siècle; de la province, qui se constitua au v^e^ siècle et se maintint depuis avec diverses vicissitudes.

Le jeudi saint 22 mars 417, le pape Zosime, ordonné quatre jours auparavant, délivra à l'évêque d'Arles Patrocle une lettre[1] qui lui attribuait ou lui reconnaissait, à lui et à ses successeurs, des pouvoirs considérables. L'évêque d'Arles devenait métropolitain, non seulement de la province de Viennoise, à laquelle appartenait sa ville épiscopale, mais encore des deux provinces de Nar-

1. Jaffé, 328.

bonnaise Ire et de Narbonnaise IIe[1]. De plus, le pape faisait de lui une sorte d'intermédiaire entre l'épiscopat des Gaules et le siège apostolique. Désormais aucun évêque, aucun clerc, des pays gallicans ne devait être admis auprès du pape s'il n'était porteur de lettres testimoniales (*litterae formatae*) délivrées par l'évêque d'Arles. Toutes les affaires ecclésiastiques de Gaule devaient être déférées à l'évêque d'Arles, à moins que leur gravité ne nécessitât l'intervention du pape lui-même.

Cette lettre de privilège n'est pas isolée. Tant que Zosime vécut, il maintint à Patrocle la situation prééminente qu'il lui avait attribuée dès les premiers jours de son pontificat. Mais Zosime ne siégea pas deux ans. Dès l'année 419, Boniface, son successeur, entra dans une voie différente où marchèrent aussi les papes suivants, de sorte que la primatie d'Arles, à peine inaugurée, s'éclipsa. De ces négociations, cependant, il subsista quelque chose. Si les évêques de Narbonne et de Vienne parvinrent à se faire reconnaître comme métropolitains et à grouper autour d'eux tout ou partie de l'épiscopat des provinces de Narbonnaise Ire et de Viennoise, Arles garda dans son obédience tout le midi de la Viennoise, avec les deux pro-

1. On ne parle pas de la province des Alpes Maritimes; mais il y a lieu de croire qu'elle aussi était considérée comme rattachée à la métropole d'Arles. Cette situation était déjà traditionnelle lors du concile de Riez, en 439; elle se perpétua jusqu'à la fin du VIIIe siècle.

vinces de Narbonnaise II^e^ et des Alpes Maritimes. Un instant même, le pape Hilaire (461-468) reprit le dessein de constituer à Arles une sorte de siège primatial des Gaules. Mais ce projet, contrarié par les circonstances, fut bientôt abandonné. La Provence, occupée par les Wisigoths, se vit séparée de Rome. La primatie d'Arles cessa de faire parler d'elle aussitôt que les grandes administrations romaines, dont Arles était le centre, se furent repliées sur l'Italie (480).

Mais ces administrations se réinstallèrent, une trentaine d'années plus tard, après l'effondrement du royaume des Wisigoths (507). Le roi de Ravenne, Théodoric, qui continuait en Italie le régime impérial, en étendit le bénéfice à la partie de la Gaule qu'il s'était annexée à la faveur des derniers événements. Arles revit le préfet du prétoire des Gaules et tout son cortège de dignitaires administratifs. On crut le moment opportun pour y installer aussi un vicariat pontifical : l'évêque Césaire reçut[1], avec le pallium, la mission de représenter le pape auprès de l'épiscopat des Gaules et de l'Espagne. Ce dernier pays était alors soumis en fait à Théodoric, comme tuteur du jeune roi Amalaric. On ne voit pas que Césaire ait jamais usé de ces pouvoirs, soit dans la Gaule gothique, soit surtout dans les pays soumis aux Burgondes ou aux Franks. Quand il mourut,

1. Jaffé, 769.

en 542, la Gaule, sauf la Septimanie, était tout entière franque ; la ville d'Arles reconnaissait l'autorité du roi Childebert. Le lien était tranché entre elle et l'Espagne, y compris la Narbonnaise Ire, Narbonne, Béziers, Nîmes, etc. Les successeurs de saint Césaire, Auxanius, Aurélien, Sapaudus, n'en furent pas moins soucieux de se faire reconnaître à Rome comme vicaires pontificaux et de se faire décorer du pallium. Mais il n'y avait plus là que des formes. Sous le régime frank, le vicariat d'Arles ne rendit au saint-siège aucun service appréciable. En dehors d'Arles et de la Provence, on ne voit pas que le pallium des successeurs de saint Césaire leur ait valu beaucoup de prestige. Dans les conciles nationaux, on les traitait toujours comme des métropolitains ordinaires. Passé le VIe siècle, il n'est plus question du vicariat.

Telle est l'histoire du vicariat, dans ses grandes lignes.

Venons maintenant au détail, et, tout d'abord, concentrons notre attention sur l'origine de cette institution, au temps de Zosime et de Patrocle. Il y a là, je crois, une situation historique dont on n'a pas tenu jusqu'ici un compte suffisant. Dans son entreprise pour rattacher plus étroitement au saint-siège l'épiscopat des Gaules, le pape Zosime n'a pas rencontré le succès ; on peut même lui reprocher d'avoir mal choisi son principal instrument, l'évêque Patrocle. J'irai plus

loin et je reconnaîtrai sans détour que, dans cette affaire comme dans plusieurs autres, se trahit le naturel inquiet, agité, du personnage qui occupait alors le siège pontifical. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il ait agi sans raisons, qu'il ait engagé à l'aveugle l'autorité dont il était dépositaire, qu'il ait été en tout le jouet d'un prélat ambitieux et bien en cour.

I.

LES ORIGINES.

Quelles avaient été à l'origine, quelles étaient au commencement du v^e^ siècle les relations entre le saint-siège et les évêques des Gaules ?

A l'origine, la chose est aussi claire que possible. Les seuls documents qui nous restent sur l'histoire de nos églises avant Constantin, ce sont les lettres des martyrs de Lyon de l'année 177, les écrits de saint Irénée, la lettre 68^e^ de saint Cyprien. Rien n'est plus propre que ces pièces à nous montrer l'étroite union qui régnait entre Rome et les églises de Gaule, notamment celles de Lyon et d'Arles. Les martyrs de 177 sont en rapport épistolaire avec le pape Éleuthère ; ils lui écrivent[1] à propos des prophéties montanistes, l'appelant leur père, Πάτερ Ἐλεύθερε, et lui recommandant le porteur de leur lettre, le prêtre Iré-

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 3, 4.

née, en termes qui supposent des relations antérieures et un certain crédit. Quant à saint Irénée lui-même, très mêlé aux affaires intérieures de l'église romaine, très au courant de son histoire, c'est peut-être celui de tous les Pères de l'Église qui a prononcé les plus fortes paroles sur la nécessité de se tenir en union avec le siège apostolique. Au milieu du IIIe siècle, la lettre de saint Cyprien nous le prouve, s'il se produisait un désordre grave dans l'église de Gaule, on avait soin d'en informer le pape, on considérait que sa responsabilité était engagée, on lui attribuait le droit et le devoir de pourvoir au remplacement d'un évêque dévoyé[1].

Sed haec fuere prius. Au IVe siècle, on ne rencontre rien de semblable. Sans doute, le concile d'Arles de 314 nous a laissé une lettre empreinte des sentiments les plus respectueux à l'égard du pape Silvestre et du saint-siège ; mais cette pièce émane d'une assemblée de tout l'épiscopat d'Occident : bien qu'il convienne d'en tenir compte, on doit noter qu'elle n'exprime pas spécialement les sentiments de l'épiscopat gallo-romain. Celui-ci devenait très nombreux. A la faveur de la liberté religieuse, les évêchés se multipliaient rapide-

1. Le même sentiment se retrouve dans les plus anciennes légendes sur l'évangélisation des Gaules. C'est de Rome que Grégoire de Tours fait envoyer ses sept missionnaires, ainsi que saint Eutrope de Saintes ; c'est aussi de Rome qu'était venu à Auxerre saint Pérégrin.

ment : il y en eut bientôt un dans chaque cité. Quelle influence le saint-siège eut-il sur ce développement et sur le progrès de l'organisation ecclésiastique au cours du IVe siècle ? Il serait impossible de le dire, les documents faisant complètement défaut. Toutefois, s'il s'était produit quelque événement extraordinaire, il en serait bien resté trace, au moins dans la Chronique de Sulpice Sévère.

Pendant la crise arienne (353-360), l'épiscopat du midi, de l'ancienne Gaule Narbonnaise, paraît s'être rallié autour de l'évêque d'Arles Saturninus, favori de l'empereur Constance ; les autres évêques avaient pour chef moral saint Hilaire de Poitiers. Mais ces groupements sont dus à des circonstances personnelles ; ils n'impliquent aucune prééminence des sièges d'Arles et de Poitiers. Ces villes, du reste, n'avaient alors aucun relief politique ou administratif. C'est à Trèves et à Vienne que l'importance était échue ; la vieille métropole lyonnaise, très entamée dès le IIIe siècle, ne conservait que le souvenir de son ancienne splendeur. A Trèves résidait l'empereur, quand il y en avait un pour les pays transalpins ; en tout cas, il y avait là un préfet du prétoire, duquel relevaient les gouverneurs de province depuis la frontière d'Écosse jusqu'au delà du détroit de Gadès. Bien d'autres administrations importantes y avaient leur centre. Vienne était le siège du vicariat des cinq (plus tard des sept) provinces entre les-

quelles se subdivisait la Gaule du centre et du midi. Dans cette dernière région, Narbonne faisait encore quelque figure comme chef-lieu de province. Quant à Arles, elle avait le relief d'une ville importante par son commerce et sa population, tout comme ses voisines, Nîmes et Marseille.

Il semble que, du moment où les vieilles traditions allaient en s'effaçant, du moment où l'on se détachait de la mère Église de Lyon, on aurait dû chercher à se rallier autour de Trèves et de Vienne. Il n'en fut rien. Les rares documents où apparaît alors l'épiscopat des Gaules le circonscrivent beaucoup plus qu'ils ne le groupent. L'expression consacrée pour le désigner c'est *Episcopi Galliarum et V* (ou *VII*) *provinciarum*. On la rencontre dans les lettres synodales des conciles de Valence (375), de Nîmes (394), de Turin (v. 400), ainsi que dans la correspondance des papes Zosime et Boniface. Aux conciles de Valence et de Nîmes, dont nous avons les signatures, on trouve, comme président, le plus ancien évêque et non celui d'un siège déterminé : Lyon, Trèves, Arles, Vienne, n'ont ici aucune préséance. Il y a plus, l'institution des métropoles, qui fonctionnait depuis longtemps en Orient, ne se révèle pas encore dans les décrets de Valence et de Nîmes. C'est au concile de Turin qu'il en est question pour la première fois, et comme d'une chose peu définie. Les évêques de ce concile ne savent pas si c'est à l'évêque d'Arles ou à celui de Vienne que doivent être attri-

buées les fonctions de métropolitain dans la province à laquelle appartiennent ces deux sièges. L'évêque de Marseille, vraisemblablement en vertu d'un ancien usage, est considéré comme le métropolitain de la Narbonnaise II^e^, bien que sa ville épiscopale soit en Viennoise. Nous sommes évidemment aux origines du système métropolitain, en ce qui regarde la Gaule ecclésiastique.

Mais, cet épiscopat si peu groupé, si peu hiérarchisé, quelles sont ses relations extérieures ?

Ici, on doit signaler une situation nouvelle. A l'origine on ne s'adressait qu'à Rome ; maintenant il y a une tendance à s'adresser aussi, et peut-être plus volontiers, à Milan[1].

L'épiscopat des Gaules avait délégué deux de ses membres au concile d'Aquilée, tenu en 381 par saint Ambroise pour le règlement de certaines affaires ecclésiastiques de l'Illyricum. A ce concile, le pape ne fut ni présent ni représenté. C'était avant tout le concile du diocèse d'Italie, c'est-à-dire de la haute Italie, dont le chef était l'évêque de Milan. En 390, les évêques des Gaules, divisés à propos de l'ordination de l'évêque de Trèves Félix, allèrent porter leur querelle devant le même concile, tenu cette fois à Milan, toujours sous la présidence de saint Ambroise. C'est après la mort de celui-ci que se réunit le concile de Turin, lequel, bien entendu, est toujours le concile d'Ita-

1. Sur ceci voy. mon livre, *Origines du culte chrétien*, p. 32 et suiv.; cf. p. 84-89.

lie, le concile de l'évêque de Milan. Sa principale occupation fut de régler un certain nombre d'affaires que les prélats de la vallée du Rhône et même des autres régions de la Gaule vinrent soumettre à son autorité.

Ainsi le pli se prenait; il était même déjà pris. Toutes les fois que l'on avait entre soi un dissentiment grave, que l'on désespérait de régler en Gaule, on le portait à l'évêque de Milan et à son concile. Ce n'était pas que l'on mésestimât le siège apostolique, sa tradition, ses lumières; mais on croyait apparemment que les évêques de la haute Italie étaient mieux renseignés sur l'état des choses en Gaule, et l'on s'adressait à eux plus volontiers. Ce que l'on demandait à Rome c'était plutôt de la législation : on la consultait sur des cas de morale ou de discipline générale; une église aussi ancienne, aussi importante, était en situation de donner de bons conseils. Ici, nous pouvons citer, précisément pour le temps qui nous occupe, le *Synodus Romanorum ad Gallos episcopos*, avec les deux lettres du pape Innocent aux évêques Victrice de Rouen et Exupère de Toulouse[1]. Ce ne sont que des réponses à des consultations écrites ou même orales; ce ne sont pas des décisions judiciaires. L'autorité traditionnelle, en fait de discipline, c'était toujours la vieille église de Rome; mais l'autorité pratique, le juge en cas de conflit, c'était le concile de Milan.

1. Jaffé, 286, 293.

Une telle situation était peu faite pour agréer aux papes ; et cela d'autant moins que les recours à Milan tendaient à passer en usage, même en d'autres pays que la Gaule. Les Africains et les Espagnols, en diverses occasions, étaient allés demander conseil à Milan tout aussi bien qu'à Rome. Milan était depuis plus d'un siècle la résidence ordinaire de l'empereur d'Occident. Cette circonstance avait évidemment influé sur le prestige de son évêque. Allait-on voir, en Occident comme en Orient, l'épiscopat graviter autour de la ville impériale? Déjà les Africains étaient organisés et formaient autour de l'évêque de Carthage un faisceau très serré : Carthage n'était guère moins autonome qu'Alexandrie. N'était-ce pas une Constantinople italienne qui se dessinait à Milan? Que deviendrait alors le prestige du siège apostolique? Le sénat de Rome n'était plus qu'une grande curie municipale; autrefois maître du monde, il ne jouissait plus que d'un majestueux honorariat. Était-ce là le sort que l'avenir réservait au siège de saint Pierre?

Que les papes se soient préoccupés de cette situation et que leurs inquiétudes se soient exprimées dans leur langage et dans leurs actes, c'est ce qu'il y a de plus naturel. A cet égard, la lettre du pape Innocent à l'évêque de Rouen Victrice est très intéressante à étudier.

Innocent prévoit le cas où un conflit éclate entre des clercs, même d'ordre supérieur, c'est-

à-dire évêques. Il veut qu'alors le débat soit jugé dans la province même et non pas en d'autres provinces[1]. Sur ce point, il n'admet qu'une exception, c'est le cas où l'on s'adresserait à Rome.

Le terme de « province » est ici un peu vague. Il n'est pas sûr que le pape ait entendu par là des provinces administratives comme celles que vise le canon 5[e] du concile de Nicée. Le régime des provinces ecclésiastiques calquées sur les circonscriptions civiles n'avait point été introduit en Italie ; on peut même dire qu'il ne le fut jamais. Les ressorts métropolitains de Rome, de Milan, de Ravenne, ne coïncident nullement avec des provinces administratives. Je crois plutôt que le pape considère ici la Gaule comme une vaste province et qu'il engage les évêques de ce pays à terminer leurs querelles chez eux, sauf le cas où ils préféreraient recourir au saint-siège. En toute hypothèse, il est clair qu'une pareille prescription exclut, pour les églises de Gaule, la compétence du concile de la haute Italie.

Innocent présentait cette prohibition comme très importante : l'enfreindre, c'était, selon lui, se mettre dans le cas d'être déposé et puni comme

1. « Congregatis eiusdem provinciae episcopis iurgium terminetur, nec alicui liceat — sine praeiudicio tamen Romanae ecclesiae cui in omnibus causis debet reverentia custodiri — relictis his sacerdotibus qui in eadem provincia Dei Ecclesiam nutu divino gubernant, ad alias convolare provincias. » J. 286, c. 5.

coupable d'une grave injustice[1]. Cependant sa décision ne se produisait pas avec une solennité suffisante pour que l'on en pût espérer beaucoup d'effet. Elle fait partie d'un petit *liber regularum*, donné par lui, sur sa demande, à l'évêque de Rouen. Celui-ci est bien chargé de la répandre autour de lui, mais Innocent s'en rapporte sur ce point au zèle de Victrice. Il n'adresse pas sa consultation à l'épiscopat gallican tout entier, *episcopis per Gallias et septem provincias*. Ce n'est pas avec cette démonstration timide que l'on fût venu à bout de détourner le courant qui portait vers Milan les procès des évêques transalpins.

II.

PATROCLE.

Zosime, successeur d'Innocent, eut recours à des voies beaucoup plus pratiques.

Si les évêques de la haute Italie avaient tant de crédit aux yeux de leurs collègues de Gaule, c'est qu'ils étaient groupés, organisés, hiérarchisés, et que leur chef était l'évêque d'une ville de très grande importance. Qu'une autorité de cet aspect se rencontrât à l'ouest des Alpes, c'en serait assez pour que les procès gallicans ne franchissent pas les cols. Que cette autorité tînt ses pouvoirs du

1. « Quod si quis forte praesumpserit, et ab officio clericatus submotus et iniuriarum reus ab omnibus iudicetur. »

siège romain et se prêtât à être au besoin l'intermédiaire entre le pape et le clergé des Gaules, c'était autant qu'il en fallait pour calmer les inquiétudes des pontifes apostoliques et renouer l'antique tradition des rapports avec Rome. Or, précisément au moment où nous sommes, la situation politique prenait une tournure très propre à favoriser une institution de ce genre.

Les promenades militaires des Goths à travers l'Italie avaient contraint l'empereur latin à délaisser momentanément Milan pour chercher dans les marécages de Ravenne un asile plus sûr, plus voisin de sa ligne de retraite sur Constantinople. En même temps, les barbares de Germanie violaient à chaque instant la frontière du Rhin et le prestige de Trèves. Il n'était plus possible de maintenir en un lieu si exposé le centre du gouvernement transalpin. Les provinces de Bretagne avaient été laissées à elles-mêmes. En se repliant vers le sud, on s'était arrêté à Arles, à portée de l'Espagne, dont on ne désespérait pas encore, et de l'Italie, où était toujours le centre de gravité politique. Arles avait été capitale d'empire sous le gouvernement de l'usurpateur Constantin (407-411). Reconquise, après un long siège, par le favori d'Honorius, le général Constance, elle avait su faire oublier son opposition momentanée. C'était évidemment, pour l'avenir, le centre de l'influence romaine au delà des Alpes, la capitale de ce que l'empire pouvait espérer conserver de

ses anciennes provinces en Gaule et en Espagne.

Il n'y avait pas besoin d'être très perspicace pour voir clair dans cette situation. Le pape Zosime la comprit tout de suite et s'empressa d'en profiter. Mais, en cette affaire comme en plusieurs autres, s'il aperçut clairement le but à atteindre, il ne montra pas le même discernement dans le choix des moyens et l'appréciation des personnes.

Au moment de son élection, la grande influence politique, dans l'empire d'Occident, c'était le patrice Constance, le vainqueur d'Arles, devenu le protecteur et comme le père de cette cité, conquise par ses armes ou sa diplomatie. Au-dessous de lui, dans les avenues qui conduisaient à ses bonnes grâces, un autre Arlésien de rencontre, l'évêque Patrocle, faisait volontiers parade de sa faveur. C'était un assez triste personnage. Au temps de l'usurpateur Constantin, Arles, comme plusieurs autres villes des Gaules, avait à sa tête un évêque du type de saint Martin, un de ses disciples : il s'appelait Héros. Ce saint homme avait eu le tort de ne pas lâcher Constantin alors que tout le monde l'abandonnait. Quand la ville fut livrée au général d'Honorius, il avait été stipulé que le malheureux prince aurait la vie sauve. Les serments de Constance ne suffisant pas à le rassurer, l'évêque lui donna dans son église la protection de l'asile religieux ; pour plus de sûreté, il crut devoir l'ordonner prêtre. Cela ne le sauva pas. On l'arracha de l'autel, et, peu de

jours après, sa tête fut expédiée au légitime empereur, à Ravenne.

Quant à l'évêque Héros, on ne se donna pas même la peine de lui faire son procès : on l'expulsa purement et simplement. Son collègue d'Aix, Lazare, un autre disciple de saint Martin, fut évincé par le même procédé. On eût sans doute agi de la même façon à l'égard de l'évêque de Marseille, le vénérable Proculus ; mais celui-ci était un homme de tête, très aimé de sa population, peut-être plus habile que ses collègues. Il conserva son siège.

On ne sait quel fut à Aix le successeur de Lazare. En revanche, on ne connaît que trop le successeur d'Héros sur le siège d'Arles. Les contemporains[1] le représentent, non seulement comme l'âme damnée du patrice Constance, mais encore comme un prélat simoniaque, qui mit

1. Témoignage de saint Prosper, *Chron.*, a. 412 (Migne, *P. L.*, t. LI, p. 590) : « Heros, vir sanctus et b. Martini discipulus cum Arelatensi oppido episcopus praesideret, a populo eiusdem civitatis insons et nulli insimulationi obnoxius pulsus est, inque eius locum Patroclus ordinatus, amicus et familiaris Constantii magistri militum, cuius per ipsum gratia quaerebatur; eaque res inter episcopos regionis illius magnarum discordiarum causa fuit. » — Témoignage de la Chronique de 452, rédigée en Provence par un contemporain de saint Prosper, avec des préoccupations théologiques opposées à celles du célèbre disciple de saint Augustin; Migne, *t. c.*, p. 862 : « Patroclus Arelatensis episcopus infami mercatu sacerdotia venditare ausus. » Cf. la récente édition de Mommsen, *M. G. Auctores antiquissimi,* t. IX, p. 466, 654.

bientôt à l'encan, dans un commerce infâme, les sièges épiscopaux du midi de la Gaule. Ces témoignages n'existeraient pas que l'on ne serait déjà que trop fondé à se scandaliser de son élévation à l'épiscopat. Accepter ces fonctions du vivant d'un évêque dont la destitution n'avait été prononcée par aucun tribunal ecclésiastique, cela décèle une conscience des moins timorées.

Patrocle se trouvait à Rome au moment de l'élection de Zosime. Eut-il quelque influence sur le choix du nouveau pape? On n'en sait rien. Ce qui est sûr, c'est que, dès le premier jour, il fut *persona gratissima* et que son crédit ne baissa pas d'une ligne pendant les vingt et un mois de ce pontificat. Ce que l'on peut dire de plus favorable pour Zosime, c'est que la grande situation officielle de Patrocle ferma les yeux de son supérieur ecclésiastique sur l'irrégularité de sa promotion et l'étrangeté de sa conduite.

Jusqu'à sa mort, il demeura obstinément attaché à l'évêque d'Arles, accepta comme mot d'Évangile tout ce que celui-ci voulut bien lui conter et transforma ses moindres désirs en décrets du saint-siège.

Les désirs de Patrocle étaient nombreux et variés. Comme ils ont beaucoup d'intérêt pour l'histoire de l'organisation ecclésiastique en Provence, je dois les énumérer en détail[1].

1. Sur ceci voir les lettres de Zosime, Jaffé, 328-341.

Le premier concernait son propre diocèse épiscopal. Il contestait à l'évêque de Marseille deux paroisses, *Citharista* et *Gargarius*, qu'il disait appartenir au « territoire de son église. » Ces deux localités, actuellement Ceyreste et Saint-Jean-de-Garguier, sont situées l'une au sud-est, l'autre à l'est de Marseille ; entre Marseille et Gargarius, il n'y a guère plus de quatre lieues. On peut s'étonner que la cité d'Arles se soit étendue aussi loin ; cependant, il n'est pas possible d'en douter. Une inscription de Gargarius[1] mentionne les *pagani pagi Lucreti qui sunt finibus Arelatensium, loco Gargario*. Elle est du temps d'Antonin le Pieux. D'autres inscriptions, moins significatives, il est vrai, permettent cependant d'affirmer que Hyères et Toulon relevaient aussi, sous le haut empire, des magistrats arlésiens[2]. Marseille n'avait alors qu'une banlieue fort étroite, qui ne comprenait pas même Allauch et Aubagne. C'est, avec quelques localités de la côte, comme les îles d'Hyères, Nice et Monaco, tout ce qui lui restait de l'immense territoire perdu par elle dans la guerre entre César et Pompée.

On peut se demander, toutefois, si ces délimitations demeurèrent invariables, et si, au moment où Patrocle s'engageait sur ce point dans un conflit avec l'évêque de Marseille, le territoire de

1. *C. I. L.*, XII, 594.

2. *C. I. L.*, XII, 388, 696 (cf. *Add.*, p. 817); C. Jullian, dans le *Bull. épigraphique de la Gaule*, t. V, p. 166.

la cité marseillaise n'avait pas été notablement agrandi. Une chose est certaine, c'est que le diocèse de Marseille, dès le haut moyen âge, comprenait les deux localités réclamées en 417 par l'évêque d'Arles ; de plus, le diocèse de Toulon, à l'est de celui de Marseille, s'étendait sur des régions qui, au IIIe siècle encore, étaient arlésiennes ; enfin, le diocèse d'Aix est plus grand que le territoire de l'ancienne colonie d'*Aquae Sextiae*[1]. Comme les diocèses du moyen âge correspondent sensiblement dans ces contrées aux cités de la fin de l'empire, on est fondé à croire que, postérieurement au IIe siècle, et probablement vers le temps de la réorganisation des provinces par Dioclétien, le territoire d'Arles fut considérablement diminué, du côté de l'est, au bénéfice d'Aix et de Marseille. Un cas semblable se rencontre pour Lyon. Lyon, sous le haut empire, n'avait qu'une mince banlieue ; on lui forma un territoire aux dépens de la cité éduenne.

Ces remaniements sont toujours désagréables à ceux qui en font les frais. Quand les querelles des cités furent devenues des querelles d'évêques, on vit souvent les évêques d'Arles en froid avec leurs collègues d'Aix et de Marseille. Ceci nous ramène à Patrocle.

Il est assez étonnant qu'il n'ait pas réclamé Tou-

1. Sur les limites de ce territoire, voir *C. I. L.*, XII, 531. Cf. Jullian, *Bull. épigr.*, t. V, p. 122 ; t. VI, p. 172.

lon, localité sur laquelle il avait tout autant de droits que sur Citharista et Gargarius. L'évêque de Toulon assiste toujours aux conciles arlésiens du Ve siècle, tandis que les évêques de Marseille et d'Aix s'en abstiennent systématiquement. Son siège avait peut-être été fondé par quelque évêque d'Arles. Sur ceci, cependant, les documents n'offrent aucune indication, et le diocèse de Toulon peut fort bien avoir été démembré de celui de Marseille dans le courant du IVe siècle. Nous savons au moins qu'à Marseille on était assez porté aux fondations de ce genre, et que l'on avait érigé en sièges épiscopaux ces deux *vici* de Citharista et de Gargarius, maintenant réclamés par l'évêque d'Arles. On ne dit pas si ces fondations remontaient à une date antérieure au conflit ou si c'est à lui qu'elles devaient leur origine.

Toujours est-il que Patrocle fit reconnaître par le pape son droit épiscopal sur les paroisses en litige. Il ne tarda pas à se débarrasser des évêques envoyés de Marseille. L'un d'eux, Ursus, se laissa effrayer et consentit à donner sa démission; l'autre, Tuentius, fut apparemment chassé sans trop de cérémonie; tous les deux se virent réduits à l'exil, comme Héros et Lazare. Patrocle avait ses raisons de craindre les discours qu'ils pouvaient tenir sur son compte; il les diffama si bien auprès du pape que celui-ci invita, par lettre[1] encyclique, l'épiscopat du monde entier

1. Jaffé, 331.

à les repousser et à les considérer comme des scélérats.

Il n'est pas douteux que l'évêque d'Arles ne se soit mis en possession de Citharista et de Gargarius. La première de ces localités faisait encore partie du diocèse d'Arles au temps de saint Césaire[1]. A la longue, cependant, il intervint un accord, sur la date duquel nous ne sommes pas renseignés, et l'évêque de Marseille reconquit ce qu'il avait perdu au temps du pape Zosime.

Il est à noter ici que Zosime, dans les deux pièces relatives à cette affaire, ne dit pas que Citharista et Gargarius appartiennent présentement à la *cité* d'Arles. Il est question d'abord, dans sa première lettre, du territoire de l'*église* d'Arles, non du territoire de la *cité*.

Un peu plus bas, il est dit qu'en raison de sa dignité spéciale, la *ville métropolitaine* d'Arles ne doit subir aucun préjudice; qu'elle doit revendi-

1. Vie de saint Césaire, II, 17 (Migne, *P. L.*, t. LXVII, p. 1033) : *Cum ad Citaristanam parochiam venisset* [Caesarius] *visitandi gratia*... Dans l'intervalle, saint Hilaire d'Arles avait fait des concessions sur certaines de ses paroisses. Le pape Hilaire, saisi de cette affaire par l'évêque Léonce, qui désirait rentrer en possession, remit le règlement au concile provincial (Jaffé, 555). On peut admettre que Citharista et Gargarius sont visées dans cette lettre sans être nommées, que le concile arlésien les remit en effet sous l'autorité de Léonce et que c'est en vertu de sa décision que saint Césaire y exerçait son ministère pastoral. Un arrangement postérieur dut intervenir, car les deux localités rentrèrent dans le diocèse de Marseille.

quer toutes les paroisses qu'elle a possédées *jadis*, dans quelque territoire qu'elles soient situées, même en dehors de la province[1]. Ce dernier trait vise probablement le diocèse d'Aix, auquel Patrocle avait aussi quelques réclamations à faire. Dans la seconde lettre, il est dit qu'Ursus et Tuentius avaient été ordonnés évêques *territoriis indebitis*, *ad Arelatensium civitatem* ANTIQUITUS *pertinentibus*.

Si le pape était entré plus avant dans ce genre de concessions, s'il avait provoqué partout le remaniement des diocèses épiscopaux d'après les circonscriptions de l'ancien régime impérial, c'eût été un bouleversement universel[2]. Le mieux était

1. « Sane quoniam metropolitanae urbi vetus privilegium minime derogandum est... idcirco quascumque paroecias in quibuslibet territoriis, etiam extra provincias suas, ut antiquitus habuit, intemerata auctoritate possideat. »

2. Patrocle ne fut pas le seul à bénéficier de ces changements. Un évêque Remi (Remigius) reçut du pape Zosime une lettre, datée du 3 octobre 417, qui l'autorisait à réclamer contre les usurpations de Proculus de Marseille et de plusieurs autres évêques. Cette lettre (Jaffé, 337), publiée pour la première fois en 1870 (Maassen, *Quellen*, t. I, p. 955), est encore peu connue; elle a d'ailleurs été mal ponctuée par Maassen, si bien que le second éditeur des *Regesta pontificum* en donne une analyse qui est un véritable contresens. Je crois donc devoir la reproduire ici :

« Dilectissimo fratri Remigio Zosimus. Licet proxime scripta dederimus secuti canonum disciplinam traditionemque maiorum ne quis parrocias in alterius territorio civitatis crederet retinendas, tamen, quoniam libello tuo id egisti ut etiam ad te scripta specialiter mitterentur, eas de quibus quereris ecclesias per Proculum et Domninum ceterosque

évidemment de s'en tenir aux délimitations du IVe siècle; c'est ce que l'on fit en général, et, même en Provence, la nature des choses finit par l'emporter sur des prétentions surannées.

detineri, nostra auctoritate, hoc est apostolicae sedis statuto vel canonum, remoto omni praeiudicio, dilectionem tuam ad se volumus revocare, frater carissime; ita ut et ipse contentus parrociis iure tibi debitis alterius non usurpes. Deus te incolumem custodiat, frater carissime. Dat. v non. octobris, Honorio Aug. et Constantio v. c. iterum conss. »

Il serait intéressant de savoir où ce Remi était évêque; plusieurs autres documents le mentionnent, mais aucun d'eux n'indique son siège. Il signa un concile de Nîmes en 394; quelques années après, il est mentionné au concile de Turin (c. 2) comme s'étant ingéré sans droit dans certaines ordinations; il semble bien que l'on doive le compter parmi les évêques de la IIe Narbonnaise qui contestaient les droits de Proculus; le chroniqueur de 452 (Mommsen, *l. c.*, p. 652) dit que Proculus permit de lui faire un procès en adultère : *Proculus Massiliensis episcopus clarus habetur; quo annuente magna de suspecto adulterio Remedi episcopi quaestio agitatur.* Ceci est marqué dans la chronique à l'année 408, c'est-à-dire à une date antérieure à l'avènement de Patrocle. Le *quo annuente* semble indiquer aussi que Remi était suffragant de Proculus, c'est-à-dire évêque de la IIe Narbonnaise. Il n'est pas étonnant, après ces rapports, qu'on le trouve en 417 au nombre des adversaires de l'évêque de Marseille. Il est encore nommé en 419 dans une lettre du pape Boniface (J. 349), et cela aussitôt après Patrocle, ce qui prouve qu'il avait une certaine importance, due sans doute à son ancienneté dans l'épiscopat. Ce ne fut pas un évêque d'Aix : l'histoire de Lazare le prouve assez; Apt et Fréjus sont également impossibles, leurs évêques Castorius et Leontius étant nommés, avec Remi, en tête de la lettre de 419. On ne voit pas quelle querelle de limites eût été possible entre l'évêque de Marseille et ceux de Riez, Sisteron, Gap. Reste l'évêque d'Antibes, voisin de territoires côtiers qui avaient relevé et

Mais ce n'était pas seulement Patrocle qui s'autorisait, en cet ordre de choses, de relations anciennes. Son adversaire, l'évêque de Marseille, cherchait de son côté à perpétuer des relations métropolitaines un peu archaïques, qui remontaient, sans doute, à l'évangélisation du pays, mais qui n'étaient guère conciliables avec le système des circonscriptions administratives.

Il est probable, bien que tout document positif fasse ici défaut, que la ville grecque de Marseille s'ouvrit de bonne heure à la prédication chrétienne. Que, dans ce grand port, si fréquenté des Grecs d'Asie-Mineure et des Syriens, il y ait eu, dès les premiers temps du christianisme, je dirais volontiers dès le temps des apôtres, un petit noyau de fidèles, c'est ce qui est, en soi, très vraisemblable. De là, l'Évangile se répandit à l'intérieur du pays. On peut soupçonner que Marseille fut, pour la Provence, ce que Lyon fut pour l'ancienne Gaule celtique, une église mère, un foyer de rayonnement chrétien. Arles dut être une de ses premières colonies. On y trouve des

relevaient probablement encore de la cité de Marseille. Cependant il faut noter que l'on honorait à Gap, vers la fin du VI^e^ siècle, deux anciens évêques, Teridius et Remedius, marqués au 3 février dans le martyrologe hiéronymien; d'autre part, l'église de Digne, voisine de celle de Gap, fut fondée, dans la seconde moitié du IV^e^ siècle, par les deux saints Vincent et Domnin. Il est assez douteux que ce dernier vécût encore en 417 et qu'il soit le *Domninus* dont parle la lettre pontificale.

évêques dès le milieu du IIIe siècle. Suivant une tradition recueillie par Grégoire de Tours, Trophime, le premier d'entre eux, aurait été envoyé de Rome. Cette tradition paraît avoir des racines anciennes. Patrocle la fit valoir auprès du pape Zosime; encore qu'il en ait déduit ou fait déduire des conséquences excessives, rien n'autorise à croire qu'il l'ait inventée. En tout cas, que sa fondation remontât à l'église de Rome ou à celle de Marseille, il est sûr que la chrétienté d'Arles devint bientôt assez importante pour se soustraire à l'influence de sa voisine. Au IVe siècle, les évêques d'Arles jouent quelquefois un rôle; de ceux de Marseille on n'entend presque jamais parler.

Cependant, ils avaient gardé une certaine autorité, sinon sur tous les évêques de la région, au moins sur ceux de ce que l'on appelait la IIe Narbonnaise, le pays situé entre la basse vallée du Rhône et les hautes chaînes des Alpes. A la fin du IVe siècle, tous les évêques de cette région recevaient l'ordination des mains de l'évêque de Marseille, lequel, d'ailleurs, se considérait comme le fondateur de tous leurs sièges. Ceci était l'ancienne tradition. Malheureusement, Marseille était en Viennoise, et il semblait de plus en plus incongru que les relations métropolitaines ne fussent pas réglées par les circonscriptions provinciales. Les évêques de la IIe Narbonnaise réclamaient donc un métropolitain qui fût l'un d'entre

eux, et il est à croire que l'évêque d'Aix ne fut pas le dernier à protester contre la métropole de Marseille. Ce conflit fut porté devant le concile de Turin, qui reconnut en principe la justice des revendications narbonnésiennes, mais décida que l'on ne changerait rien tant que vivrait le vénérable évêque de Marseille, Proculus. Celui-ci ne se pressa pas de mourir, de sorte que la métropole de Marseille survécut encore quelques années. Peu de temps après le concile, le siège d'Aix étant devenu vacant, Proculus y ordonna un évêque, précisément ce Lazare qui fut chassé en 411 par une réaction politique. Ce conflit, assez anodin, entre Aix et Marseille, fut tranché par les évêques d'Arles. Patrocle donna le pli et mit les plaideurs d'accord en croquant l'un et l'autre. Cependant, pour en arriver là, il lui fallut d'abord résoudre une autre difficulté.

Si importante que fût devenue la ville d'Arles, surtout au IV^e^ siècle, depuis qu'elle avait été comblée de faveurs par la maison constantinienne, elle avait cependant à compter, dans la Gaule du Rhône, avec le prestige de l'ancienne cité de Vienne. Celle-ci, dont le territoire s'étendait autrefois jusqu'aux plus hautes vallées des Alpes et au lac Léman, avait été notablement diminuée par la création des cités de Genève et de Grenoble. En revanche, elle était devenue métropole de la province à laquelle son nom demeura; de plus, on y avait installé le vicaire des Sept Provinces : c'était

le chef-lieu d'un diocèse. Administrativement, après Trèves, Vienne était la seconde ville des Gaules. Mais, vers le début du v^e^ siècle, peut-être un peu plus tôt, Arles succéda à Trèves comme siège de la préfecture du prétoire.

Ce changement se produisit juste au temps où s'introduisait au delà des Alpes le régime des métropoles ecclésiastiques. Il compliqua singulièrement la situation[1]. Comme on ne pouvait plus s'y reconnaître, on demanda au concile de Turin de décider entre les deux cités rivales, entre celle qui était indiquée par les relations administratives des cent dernières années, et celle qui venait de recevoir un si grand accroissement de situation. Le concile hésita. Sa sentence rappelle beaucoup celle de Daphnis :

Non meum inter vos tantas componere lites.

Elle porte que celui des deux prélats qui prouverait que sa ville était la métropole devrait être considéré comme le métropolitain de la province entière. C'était répondre à la question par la

1. On voit, par la constitution *Saluberrima* de l'empereur Honorius (Coustant, *Epp. Rom. pont.*, p. 978), que le préfet du prétoire Petronius avait, dès avant le temps de l'usurpateur Constantin, c'est-à-dire avant 407, transféré à Arles le concile des Sept Provinces. C'est donc à tort que Mommsen (*M. G. Auct. antiq.*, t. IX, p. 553) dit que la translation eut lieu peut-être, *fortasse*, en 413. *Siquidem hoc... iam et v. ill. praefectus Petronius observari debere praeceperit quod interpolatum vel incuria temporum vel desidia tyrannorum reparari... decernimus.*

question. On ajouta un conseil pratique : diviser la province en deux obédiences, chacun des deux sièges de Vienne et d'Arles exerçant les droits métropolitains sur les évêques les plus voisins. La preuve que ce conseil était sage, c'est qu'il finit par prévaloir, une cinquantaine d'années plus tard, grâce à l'influence du pape Léon. Mais, au temps où Patrocle succéda à Héros, aucune décision autorisée n'était encore intervenue. Patrocle se chargea de régler cette affaire.

Le pape Zosime lui reconnut les droits de métropolitain, non seulement sur la Viennoise entière, mais encore sur l'une et l'autre Narbonnaise. Il avait persuadé au pape que telle était la coutume antique. Aussi fut-il déclaré que l'évêque d'Arles aurait seul, *sicuti semper habuit*, le droit de présider aux ordinations épiscopales dans les trois provinces. Quiconque contreviendrait à ce règlement serait considéré comme privé de l'épiscopat, et l'ordination célébrée en dehors du métropolitain d'Arles ne pourrait avoir aucun effet.

Un tel décret, si manifestement contraire à l'usage, ne pouvait manquer de provoquer la contradiction des intéressés. Il y avait alors deux évêques d'Aix, l'un en fuite, Lazare, l'autre, dont nous ignorons le nom, à la dévotion de Patrocle. Celui-ci ne dit rien. Il en fut de même, semble-t-il, de l'évêque de Vienne. Mais, quant à Proculus de Marseille, comme il ne tenait aucun compte du rescrit de Zosime et qu'il persistait, en s'auto-

risant du concile de Turin, à célébrer des ordinations d'évêques dans la IIe Narbonnaise, il fut bientôt invité à venir s'expliquer à Rome. Soit qu'il se défiât d'un juge aussi prévenu que l'était Zosime, soit qu'il pensât que le texte formel du concile de Turin parlerait assez clairement en sa faveur, Proculus ne bougea pas. Exaspéré par cette attitude, conseillé par Patrocle, qui, lui, ne manquait pas les conciles romains, Zosime commença par déposer l'évêque de Marseille; il fulmina ensuite une lettre où non seulement Proculus, mais encore Simplicius de Vienne, également absent, étaient traités d'impudents et presque de faussaires. La décision du concile de Turin, dont ils se réclamaient, était évidemment obreptice, car, comment le concile aurait-il pu aller contre les droits de saint Trophime et de son siège?

Saint Trophime, déjà invoqué à propos des paroisses de Citharista et de Gargarius, était le grand argument de Patrocle. Il avait bien soin d'insister sur ce que cet évêque avait été envoyé par le siège apostolique; il ajoutait que la Gaule entière avait reçu l'Évangile par son intermédiaire, ce qui était une bien forte exagération. Mais l'argument était fait pour plaire à Rome, alors que le saint-siège, en lutte contre tant de capitales officielles, se défendait incessamment par le nom et la succession de l'apôtre Pierre. Pierre à Rome, Trophime en Gaule : le rapprochement était opportun et concluant.

On l'opposa, non seulement aux évêques de Vienne et de Marseille, mais encore à celui de Narbonne, Hilaire, le seul des prélats lésés dans leurs droits qui eût fait mine de protester directement. Hilaire avait allégué que sa province n'avait rien à voir avec celle de Viennoise, qu'il en était métropolitain et qu'il y présidait aux ordinations, au vu et au su du saint-siège, sans que son droit eût été contesté. Zosime lui répondit très durement[1] qu'il était un menteur, que ses explications ne tenaient pas compte de l'usage observé jusqu'en ces derniers temps ni surtout de saint Trophime et de ses droits. Il lui déclara que, s'il persistait à faire des ordinations, elles seraient tenues pour nulles et que lui-même serait excommunié.

L'évêque de Narbonne se le tint pour dit. Il demeura si bien coi que, quand le saint-siège eut abandonné l'extraordinaire attitude du pape Zosime, ce qui ne tarda pas, on eut assez de peine à lui persuader qu'il était toujours métropolitain et que ses ordinations comptaient pour quelque chose. Quant à Proculus, il continua de faire la sourde oreille et d'exercer ses droits de métropolitain. C'était un saint homme, en relations d'amitié avec tous les promoteurs de la vie religieuse, avec les disciples de saint Martin, avec saint Jérôme, qui le considérait comme un miroir de perfection, avec saint Honorat, le fondateur de

1. Jaffé, 332.

Lérins, qu'il essaya de retenir à Marseille, avec le célèbre Cassien, qu'il parvint à garder auprès de lui. Fort de sa conscience et de ces illustres amitiés, il laissait passer l'orage. Peut-être eût-il bien fait de montrer un peu plus de déférence à l'endroit du siège apostolique. Mais il faut dire à sa décharge qu'il ne lui était pas facile de contre-balancer à Rome et à Ravenne le crédit de son collègue d'Arles, l'ami, le conseiller, du pape Zosime et le favori du vice-empereur Constance. Il avait été réglé que tout évêque ou clerc des Gaules qui aurait essayé de se présenter au pape sans un passeport de Patrocle se serait vu impitoyablement écarté. Patrocle était homme à profiter de cela et à ne délivrer qu'à bon escient des lettres de recommandation; les personnes qu'il aurait soupçonnées d'avoir quelque chose à dire contre lui auraient eu sans doute des difficultés à se mettre en règle.

Zosime ne vit donc venir de Marseille ni soumission ni explications. En revanche, Patrocle ne cessait de l'exciter contre son collègue. Il lui représentait que ses décisions étaient méprisées, que l'évêque de Marseille s'entourait de personnes inquiètes, turbulentes, que la maison de Proculus était un foyer d'opposition au saint-siège. A ces nouvelles, Zosime écrivit[1] au clergé, à la curie et au peuple de Marseille; il leur rappela que leur

1. Jaffé, 341.

évêque était déposé, qu'ils ne devaient plus le soutenir et que Patrocle était désormais chargé de leur gouvernement spirituel.

Cette dernière lettre est du 5 mars 418. On ne sait ce qu'il en advint. Le pape Zosime, à qui cette année apporta bien d'autres déconvenues, finit par mourir, vers les fêtes de Noël. Son esprit inquiet, son humeur cassante, avaient tellement troublé le clergé romain lui-même qu'un schisme éclata sur sa tombe. Celui des deux candidats qui prévalut, le prêtre Boniface, ne continua pas sa faveur à Patrocle. Proculus dut respirer plus à l'aise.

A ce moment prit fin l'espèce de délégation générale accordée à Patrocle, le droit que Zosime lui avait attribué de délivrer des lettres formées et de connaître des litiges ecclésiastiques de la Gaule entière[1]. Il n'est pas possible de dire en quelle forme se produisit le retrait de ces pouvoirs extraordinaires. Trente ans plus tard, le pape saint Léon[2] déclarait nettement que les pouvoirs de Patrocle ne lui avaient été concédés que pour un temps, et que le saint-siège, mieux inspiré (*sententia meliore*), les avait révoqués. Peut-être

1. « Ad cuius (sedis Arelat.) notitiam si quid *illic* negotiorum emerserit referri censemus, nisi magnitudo causae etiam nostrum requirat examen. » (Jaffé, 328.) — *Illic* se rapporte à *totae Galliae,* qui se rencontre dans la phrase précédente.

2. Jaffé, 407. Ce texte est cité plus loin, p. 197, note 1.

y eut-il une lettre de révocation, en termes formels. On ne trouve, il est vrai, aucune pièce de ce genre dans la collection des privilèges de l'église d'Arles; mais ce recueil est éclectique ; on en a exclu avec soin les documents désagréables. Quoi qu'il en soit de cette question de forme, les actes du successeur de Zosime témoignent nettement du changement survenu.

Un de ces aventuriers ecclésiastiques, comme Patrocle en avait tant installé sur les sièges épiscopaux de sa nouvelle juridiction, Maxime, évêque de Valence, faisait la désolation de ses ouailles. Plusieurs de ses clercs, après avoir tenté vainement de le faire comparaître devant le concile de la province, s'adressèrent au pape Boniface. Celui-ci reçut de leurs mains divers procès-verbaux, desquels il résultait que Maxime avait été reconnu, en concile, appartenir à la secte manichéenne; qu'il avait été condamné pour homicide par un tribunal ordinaire; on découvrit aussi que les papes précédents s'étaient déjà occupés de cette affaire et qu'ils s'étaient efforcés de faire juger Maxime en Gaule, mais sans y réussir. Boniface écrivit[1] aux évêques des Gaules et des Sept provinces de se réunir en concile et de prononcer enfin une sentence contre lui, soit dans les formes ordinaires, s'il se présentait, soit par contumace, s'il refusait encore de comparaître. La sentence devait être communiquée au pape.

1. Jaffé, 349, lettre du 13 juin 419.

L'adresse de la lettre est ainsi conçue : *Bonifatius episcopus Patroclo, Remigio, Maximo, Hilario, Severo* (etc., en tout 14 noms), *et ceteris episcopis per Gallias et VII provincias constitutis*[1]. Patrocle est nommé le premier, mais c'est tout ce qu'on lui accorde. Dans le texte, il n'est pas question de lui. Le pape ne dit pas qu'il doive convoquer ou présider le concile ni que celui-ci doive se tenir à Arles; la date seule de la réunion est indiquée, c'est le 1er novembre. Le jugement doit avoir lieu *intra provinciam*, mais on n'indique pas les limites de cette province, si c'est seulement la Viennoise ou l'ensemble des trois provinces du sud-est sur lesquelles Patrocle revendiquait l'autorité[2].

Le langage de Zosime aurait été différent. Il est clair que Boniface n'a pas pour Patrocle la

1. L'évêque de Vienne ne figure pas au nombre des prélats désignés nommément.

2. M. Lœning, *Geschichte des deutschen Kirchenrechts*, I, p. 471-473, avance, contre la teneur de cette lettre, que Patrocle y reçoit commission de convoquer un synode des trois provinces : or il n'est question ni de convocation, ni des trois provinces. En partant de ce fait faux, M. Lœning trouve à signaler un changement subit dans la conduite de Boniface à l'égard de l'église d'Arles, et ce changement coïncide avec la mort de Constance, le protecteur de Patrocle. Cela n'est pas exact. Il y a changement d'attitude, sans doute, mais entre Zosime, absolument coiffé de Patrocle, et Boniface, son successeur. Boniface a pu se montrer d'abord plus réservé envers Patrocle, du vivant de son protecteur, mais cette première lettre témoigne déjà qu'il n'avait pas un grand enthousiasme pour lui.

même estime que son prédécesseur. On peut même conjecturer que, si Maxime est si difficile à juger, c'est que le puissant évêque d'Arles n'en a pas souci. Quand on songe à quel trafic d'évêchés il fut accusé de se livrer, quand on réfléchit à la perversion morale que de pareils marchés supposent dans l'acheteur aussi bien que dans le vendeur, on est porté à soupçonner que nous avons en Maxime un spécimen du personnel épiscopal que le primat d'Arles constituait autour de lui.

Constance mourut le 2 septembre 422, sept mois après son association à l'empire. Quelque temps après, Boniface avait une nouvelle occasion d'intervenir dans les affaires du primat d'Arles. Patrocle venait de faire une ordination d'évêque à Lodève, dans la Narbonnaise Ire. L'évêque de Narbonne, Hilaire, que Zosime avait si rudement repoussé lorsqu'il avait voulu défendre contre Patrocle sa situation de métropolitain, avait cru prudent de laisser faire et n'était point intervenu. Mais les gens de Lodève, clercs et fidèles, réclamèrent auprès du nouveau pape. Ils en furent bien accueillis. Boniface[1], sans paraître se souvenir ni des décrets de Zosime, ni de la prétendue tradition de l'église d'Arles, rappela à l'évêque de Narbonne qu'il ne devait y avoir qu'un métropolitain par province, qu'il était métropolitain de la Narbonnaise Ire; que les ordina-

1. Jaffé, 362, 9 février 422.

tions le regardaient seul et non pas les métropolitains des provinces voisines. Il ajoutait qu'Hilaire aurait dû intervenir dans cette affaire sans y être sollicité par le siège apostolique, et que celui-ci l'invitait à procéder sans retard, en le soutenant de son autorité.

C'en était fait de la primatie de Patrocle. Ce personnage ne tarda pas à disparaître lui-même, dans des circonstances douloureuses. Honorius était mort en 423 sans enfants. Le jeune fils de Constance et de Placidie, Valentinien III, se trouvait alors à Constantinople avec sa mère. Il y eut deux ans de troubles en Occident; un des ministres impériaux, Jean, prit la pourpre, mais Théodose II se décida à faire reconnaître Valentinien III et il y parvint dans le courant de l'année 425. Un des premiers actes de la régente Placidie, ce fut de restituer au clergé les privilèges dont il avait été dépouillé sous le « tyran ». Une lettre adressée à ce sujet au préfet du prétoire des Gaules[1] ordonne en même temps de chasser du pays les évêques pélagiens qui pourraient s'y trouver. On devra toutefois les faire mander par Patrocle, *sacrosanctae legis antistes*, lequel devra leur accorder vingt jours pour faire leur soumission. Cette constitution est datée d'Aquilée, 7 juillet 425. Les circonstances ne se prêtaient pas à ce qu'il en fût fait une application immédiate. Les Goths étaient revenus en Gaule depuis l'année 419; cantonnés

1. *Const. Sirm.*, 6.

d'abord entre les Pyrénées, la Garonne et la mer, ils profitèrent des difficultés politiques où se trouvait l'empire pour venir assiéger Arles; mais Aetius parvint à leur faire lever le siège. L'année suivante, en 426, Patrocle fut assassiné par un tribun. On imputa ce crime au *magister militum* Félix, personnage important et audacieux, dont la mémoire est chargée de plus d'un fait de ce genre[1].

Le pape Célestin, qui depuis 422 avait succédé à Boniface, suivit dans la question de la primatie d'Arles exactement les mêmes principes que son prédécesseur. Dans sa lettre du 26 juillet 428, adressée aux évêques de Viennoise et de Narbonnaise[2], il ratifie expressément la lettre de Boniface à Hilaire de Narbonne et proclame de nouveau le principe que chaque province doit avoir son métropolitain et que chaque métropolitain doit s'abstenir de tout empiétement sur les droits des autres.

III.

SAINT HILAIRE.

Honorat, le fondateur de Lérins, avait succédé à Patrocle; il ne siégea guère que deux ans et

1. Prosper, *Chron.*, 423-426 (Migne, *P. L.*, t. LI, p. 593). Ce Félix fit exécuter des réparations à la basilique de Latran (De Rossi, *Inscr. chr.*, t. II, p. 149). A Rome, il avait fait massacrer un diacre appelé Titus.

2. Jaffé, 369.

mourut le 16 janvier 429. Il eut pour successeur Hilaire, son disciple, personnage d'une incontestable sainteté. Lérins, cette école de science religieuse et de vertus monastiques, faisait déjà sentir son influence. Au milieu des crises du v^e^ siècle, l'épiscopat gallo-romain, recruté parmi les disciples de saint Martin et de saint Honorat et souvent aussi parmi les personnages les plus honorables de l'aristocratie locale, se montra en général à la hauteur des circonstances.

La Gaule était encore, vers 430, au pouvoir des Romains; les barbares, installés aux extrémités, en Savoie, au pied des Pyrénées et sur le cours inférieur des fleuves du Nord, étaient, du moins en principe, des serviteurs de l'empire. Les Cévennes et les Corbières formaient la limite des Wisigoths; les Burgondes n'occupaient que les montagnes voisines du lac Léman; les Franks ne dépassaient pas la Somme; tant que vécut Aetius († 454), général en chef des armées de Gaule, ces limites furent respectées.

Un homme aussi saint que l'évêque d'Arles devait être vivement préoccupé de la nécessité de renforcer autour de lui la discipline ecclésiastique. Sous son gouvernement, les conciles provinciaux se multiplièrent. Trois de ces assemblées nous sont connues par leurs actes ou plutôt par des résumés de leurs décisions, insérés dans les collections canoniques. Ce sont ceux de Riez (439), d'Orange (441) et de Vaison (442). Au bas de ces

pièces on lit encore les signatures des évêques. Ceux-ci appartenaient aux trois provinces de Viennoise, de Narbonnaise IIe et des Alpes Maritimes. L'évêque d'Uzès, dont le siège était un *castrum* dépendant de la cité de Nimes, c'est-à-dire situé dans la Narbonnaise Ire, fréquentait aussi les conciles arlésiens. En revanche, ceux de Marseille, de Nice, d'Aix n'y paraissent point. Mais, ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que l'évêque de Vienne ne faisait pas difficulté d'y assister. Il avait, ce semble, admis qu'Arles était la véritable métropole de la Viennoise. Embrun aussi, on le voit par le concile de Riez, qui est fort clair sur ce point, était considérée comme un simple évêché, non comme une métropole ecclésiastique. En somme, sauf la sécession de la Narbonnaise Ire (moins Uzès) et l'abstention platonique d'Aix et de Marseille, la province ecclésiastique d'Arles s'était constituée suivant les idées de Patrocle.

Mais Hilaire ne se bornait pas à réunir les évêques et à leur donner, dans ses conciles, une sage direction ; il s'occupait aussi de recruter l'épiscopat. Ce saint homme, si dur à lui-même, qui travaillait de ses mains pour ne pas grever le trésor de son église et le patrimoine des pauvres, ne pouvait admettre que l'élection, toujours plus ou moins influencée par les plus terrestres intrigues, portât à la tête des églises des personnes de vertu médiocre. Un siège était-il vacant ou sur le point de l'être, on le voyait arriver, toujours à

pied, mais néanmoins toujours le premier. C'était un intrépide marcheur. Les fonctionnaires lui prêtaient volontiers leur concours; il n'avait aucune répugnance à en user pour ce qu'il croyait être le bien des populations confiées à sa sollicitude. Ses procédés sommaires, le peu de compte qu'il tenait des oppositions intéressées, une certaine fierté d'ascète, à laquelle il ne fallait pas se heurter, lui valurent quelquefois des désagréments. Il lui arriva de se hâter tellement qu'il donna un successeur à un évêque encore vivant. Ce prélat était fort malade, et sans doute Hilaire le croyait déjà mort. Mais il s'avisa de guérir, et sa guérison causa un conflit des plus fâcheux.

Du reste, le zèle d'Hilaire l'entraînait à se mêler des affaires étrangères à sa province. L'évêque Projectus, remplacé prématurément, avait son siège en dehors de la Viennoise. Au cours d'une visite que saint Hilaire fit, vers l'année 444, à son ami saint Germain d'Auxerre, il apprit que l'ordination de l'évêque récemment installé à Besançon, Chelidonius, était entachée de graves irrégularités. Par ses soins, un concile se réunit, probablement à Besançon, et, les faits ayant paru prouvés, Chelidonius fut déposé et pourvu d'un successeur. Cette intervention d'Hilaire ne paraît pas avoir été une application des pouvoirs concédés en 417 à son prédécesseur Patrocle. Ces pouvoirs n'allaient sûrement pas jusque-là. Hilaire avait sans doute agi en vertu du droit et même

du devoir moral qui incombe à tout évêque de veiller autour de lui à ce que la discipline soit respectée. Il est douteux que Besançon fût alors considérée comme une métropole ecclésiastique; l'organisation des métropoles, en ces contrées, ne se révèle encore par aucun fait. D'autre part, de tous les évêques dont la sollicitude pouvait être éveillée sur une affaire comme celle-là, Hilaire d'Arles était le plus à portée de procurer aux sentences ecclésiastiques l'appui de l'administration. Il ne manqua pas d'y recourir; le préfet des Gaules, à sa requête, fit le nécessaire pour évincer Chelidonius et faire reconnaître son successeur Importunus.

Mais Chelidonius ne se tint pas pour battu. Il se rendit à Rome et déféra au pape Léon la sentence d'Hilaire et de ses collègues; en même temps, il lui signala les procédés autoritaires et expéditifs de l'évêque d'Arles dans les nominations épiscopales. Léon fit bon accueil à Chelidonius, l'admit à la communion ecclésiastique au rang des évêques, et ouvrit une enquête. Hilaire, à cette nouvelle, arriva bientôt à Rome, à pied et en petit équipage. Les explications qu'il donna au pape, dans un langage assez rude, n'allaient à rien moins qu'à décliner la compétence du saint-siège en pareille matière. Il est sûr que, en s'en tenant aux canons de Sardique, dont l'église romaine s'était déjà autorisée plusieurs fois, même dans ses instructions aux évêques des Gaules, la

revision du premier procès aurait dû avoir lieu en Gaule, au besoin sous la présidence d'un légat du pape, mais non à Rome. Que saint Hilaire ait porté le débat sur ce terrain, c'est ce qui n'est nullement attesté. Il paraît s'en être tenu à des considérations plus générales et les avoir produites dans un style propre à effaroucher les oreilles romaines. Il n'avait pas jugé bon d'amener des témoins, de produire au moins ceux qui avaient décidé le concile à se prononcer contre Chelidonius. Celui-ci, au contraire, était venu avec un dossier et des témoins à décharge. Il les fit valoir avec d'autant plus de succès que la contradiction fit complètement défaut. Hilaire annonça hautement l'intention de s'abstenir et même de s'en aller. On eut beau le surveiller; grâce à la simplicité de ses moyens de transport, il put partir inaperçu et rentrer à Arles.

Vivement irrité, le pape Léon poursuivit l'enquête; on établit que les incapacités opposées à Chelidonius n'étaient pas réelles; son siège lui fut rendu. On agit de même à l'égard de l'évêque Projectus, celui qui avait été pourvu d'un successeur pendant une maladie. Ces points réglés, Léon se retourna contre l'évêque d'Arles. Il adressa à tous les évêques de la province de Viennoise une lettre très dure pour Hilaire[1]. Il lui reprochait sa pré-

1. Jaffé, 407. L'impression fâcheuse que l'attitude d'Hilaire avait faite sur le pape Léon se trahit très nettement, trop nettement, dans le ton de cette lettre. Quant aux affaires en

cipitation, ses façons autoritaires, ses recours à la force publique, enfin ses empiétements sur des provinces qui ne relevaient pas de lui. « Quelles « sont ces usurpations? Avant Patrocle, aucun de « ses prédécesseurs n'a exercé son autorité dans « de telles limites. Patrocle lui-même n'en a usé « ainsi que par une concession du saint-siège, « concession temporaire, révoquée depuis et avec « raison[1]. »

En conséquence, le pape dépouille Hilaire de toute juridiction, non seulement sur les provinces voisines, qui ne sont pas même en cause pour lui, mais sur la province de Viennoise elle-même. Il ne va pas jusqu'à le déposer, mais c'est uniquement par grâce, car il l'aurait bien mérité. Les ordinations d'évêques seront désormais présidées, dans chaque province, par leurs métropolitains respectifs. S'il y a lieu de convoquer en concile les évêques de plusieurs provinces, cela ne se fera qu'avec le consentement du vieil et véné-

litige, elles y sont rapportées d'après les dires des adversaires de l'évêque d'Arles. Voir là-dessus les explications de Tillemont, *Hist. ecclés.*, t. XV, p. 72 et suiv. Déjà, dans les affaires africaines d'Apiarius et d'Antoine de Fussala, on avait vu les papes Zosime, Boniface, Célestin, accueillir avec une étonnante facilité les récits de plaignants peu recommandables.

1. « Quid sibi Hilarius quaerit in aliena provincia, et id quod nullus decessorum ipsius ante Patroclum habuit quid usurpat? Cum et ipsum quod Patroclo a sede apostolica temporaliter videbatur esse concessum, postmodum sit sententia meliore revocatum. »

rable Léonce[1], doyen d'âge de l'épiscopat en ces régions.

Cette distribution de pouvoirs a quelque chose d'extraordinaire. Cependant il faut se rappeler que la préséance du doyen paraît bien avoir été, en Gaule comme ailleurs, la plus ancienne forme de l'autorité au sein du corps épiscopal. Les doyens sont antérieurs aux métropolitains. Ceux-ci, au temps où nous sommes, ne fonctionnaient que depuis un demi-siècle à peine. Du reste, l'intention évidente du pape étant qu'il ne devait y avoir en Gaule aucun métropolitain supérieur aux autres, il était naturel qu'il remît à un doyen d'âge, même et surtout s'il n'était qu'un simple évêque, le soin de faire ce qu'il pouvait y avoir à faire en fait d'actes interprovinciaux.

Léon ne désigne pas expressément les métropolitains auxquels il remet la présidence des ordinations. Nous savons par une autre de ses lettres[2] que, dans la Viennoise, ce fut l'évêque de Vienne. Je serais porté à croire qu'il en fut de même des évêques d'Aix et d'Embrun pour la Narbonnaise II^e^ et les Alpes Maritimes. Le pape, en effet, rappelle avec insistance qu'un métropolitain ne peut gouverner plusieurs provinces ; il prévoit même le cas où un métropolitain serait tenté de céder son droit à l'évêque d'Arles ; il décide qu'une telle cession

1. Le siège de ce Léonce est inconnu.
2. J. 450.

est nulle, ou plutôt que le droit abandonné par le métropolitain passe, par le fait même, au plus ancien évêque de la province.

Cette prévoyance est propre à montrer que le pape n'ignorait pas les tendances de l'épiscopat provençal à se grouper autour du siège d'Arles, sans distinction de provinces. On craignait à Rome que la déchéance d'Hilaire ne fût pas acceptée au delà des Alpes et que l'on recourût à des subterfuges pour la tourner. Aussi s'ingénia-t-on à obstruer toutes les voies. Le pape alla plus loin. Il profita de l'occasion pour solliciter de l'empereur Valentinien III un rescrit[1] où la condamnation d'Hilaire était portée officiellement à la connaissance du patrice Aetius, représentant de l'empire dans les Gaules. Afin que personne ne fût tenté de faire de l'opposition, on ajouta à ce rescrit une clause qui obligeait les évêques appelés à Rome par le pape à obéir à sa convocation, et ordonnait aux gouverneurs de provinces de les y contraindre en cas de besoin[2]. La lettre impériale est du 6 juin 445.

Frappé de tant de foudres, le vénérable Hilaire ne songea pas même à résister. Suivant l'ordre du pape, il se confina désormais dans le soin de son église d'Arles. Il chercha même à calmer l'ir-

1. *Nov. Valentin.*, 16.

2. Ceci n'est pas chose nouvelle. Dès le temps de Gratien, pareille prescription avait été édictée dans le rescrit au vicaire de Rome Aquilinus (Hardouin, *Conciles*, t. I, p. 843). Ce rescrit, il est vrai, ne fut pas inséré dans le code théodosien.

ritation de Léon. A plusieurs reprises il lui députa d'abord le prêtre Ravennius, puis les évêques d'Avignon et d'Uzès, Nectaire et Constance. Ces envoyés étaient porteurs de lettres où Hilaire exposait les choses à son point de vue et faisait apparemment quelques concessions, mais sans se départir d'une certaine raideur peu propre à faciliter les négociations. Les deux évêques trouvèrent à Rome une ancienne connaissance, un grand ami d'Hilaire, Auxiliaris, autrefois préfet des Gaules, maintenant préfet de Rome ou d'Italie. Auxiliaris se mêla un peu de l'affaire, cherchant à concilier deux saints personnages dont un au moins était d'un naturel peu accommodant. Il parla de ses démarches à Hilaire, dans une lettre dont le biographe de celui-ci nous a conservé un passage fort curieux. « Je me suis, dit-il, entretenu avec le « saint pape Léon. Ici je vous vois froncer le sour- « cil. » Suivent de grands compliments; Hilaire est d'un caractère égal, quoique inflexible; il n'a ni fiel ni arrogance. « Mais les hommes ne sup- « portent pas qu'on leur parle tout à fait comme « on pense. Les Romains, par exemple, ont les « oreilles sensibles à une certaine douceur de lan- « gage. Si Votre Sainteté voulait bien s'y accom- « moder un peu, elle n'y perdrait rien et y gagne- « rait même beaucoup[1]. »

1. « Locutus sum etiam cum sancto papa Leone. Hoc loco, credo, aliquantulum animo perhorrescis; sed cum propositi tui tenax sis et semper aequalis nulloque commotio-

Hilaire, apparemment, ne parvint pas à se plier à cette *teneritudo* qui charma de tout temps les oreilles romaines. Il fut impossible de lui appliquer le *Parcere subiectis;* on maintint contre lui le *Debellare superbos*. Quand il mourut, le 5 mai 449, la réconciliation n'était pas faite. On peut croire, du reste, que si, dans les quatre dernières années de son épiscopat, il s'était prêté à des négociations, c'était beaucoup moins par souci de son prestige perdu que pour ne pas chagriner les Arlésiens. Un prêtre aussi accompli ne pouvait regretter qu'à demi une autorité qui, tout en lui donnant le moyen de faire du bien autour de lui, aggravait considérablement sa responsabilité. Mais les Arlésiens, clercs et fidèles, n'étaient pas de cet avis. Ils tenaient à leur métropole, et j'ai bien peur que quelques-uns n'aient maugréé plus ou moins ouvertement contre le saint homme qui l'avait compromise par son zèle et son obstination. Patrocle, assurément, ne valait pas Hilaire. Mais quel métropolitain !

nis felle rapiaris, sicut nullis extolleris illecebris gaudiorum, ego nec minimum quidem factum beatitudinis tuae arrogantiae memini contagione fuscari. Sed impatienter ferunt homines si sic loquamur quomodo nobis conscii sumus. Aures praeterea Romanorum quadam teneritudine plus trahuntur; in quam si se sanctitas tua subinde demittat, plurimum tu, nihil perditurus, acquiris. »

IV.

RAVENNIUS.

Cet attachement à la métropole d'Arles était partagé par tous les Provençaux, — sauf ceux de Marseille et d'Aix, — de quelque province qu'ils fussent. On le vit bien quand il s'agit de donner un successeur à Hilaire, et surtout quand on profita de ce changement pour essayer de reconquérir la situation perdue.

Les évêques qui prirent part à l'élection étaient tous, autant qu'on peut les identifier, du midi de la Viennoise. Le métropolitain de Narbonne, Rusticus, fut convoqué et assista à la cérémonie. Celui de Vienne, Nicétas, y vint aussi[1].

Ravennius, ce prêtre d'Arles qui avait été envoyé quelques années auparavant en ambassade auprès du pape, réunit les suffrages et fut consacré. Les prélats adressèrent à saint Léon une lettre où ils lui notifiaient l'ordination. Léon était à ce moment plongé dans les plus grandes perplexités à propos du concile qui se réunissait à Éphèse pour juger le différend entre le moine Eutychès

1. A en juger par l'ordre des noms dans l'intitulé de la réponse que fit le pape à la notification de l'élection (Jaffé, 434), ni l'un ni l'autre de ces deux métropolitains n'aurait eu la préséance. On lit en effet : *Constantino* (Carpentras), *Audentio* (Die), *Rustico* (Narbonne), *Auspicio* (Vaison), *Nicetae* (Vienne), *Nectario* (Avignon), etc.

et l'évêque de Constantinople Flavien. Dans ce moment de crise, la nouvelle de l'élection de Ravennius, faite évidemment pour lui donner satisfaction, ne pouvait manquer de lui agréer beaucoup. Il répondit par deux lettres, l'une aux prélats consécrateurs, l'autre à Ravennius lui-même (22 août 449). Quelques jours après, il écrivit encore à Ravennius pour désavouer un certain Petronianus, qui, se disant diacre de Rome, courait les églises de Gaule et causait des troubles (26 août)[1].

Dans ces lettres, il n'est fait aucune mention des questions brûlantes. Ni les prélats qui avaient consacré Ravennius, ni Ravennius lui-même n'avaient cru opportun d'en parler. Se voyant bien accueillis, ils s'enhardirent et, dès le commencement de l'année suivante, ils reprirent l'affaire de la primatie. Une occasion se présenta. Auspicius, évêque de Vaison, vint à mourir. Ravennius fit diligence, et, avant que l'évêque de Vienne eût pu faire valoir ses droits de métropolitain, il ordonna pour évêque un certain Fonteius. L'évêque de Vienne prit tout naturellement la chose en mauvaise part. Il envoya à Rome pour se plaindre de cette violation flagrante de ses droits. Aussitôt Ravennius organisa une manifestation en sens contraire. Dix-neuf évêques, ceux d'Orange, Vaison, Avignon, Carpentras, Die, Cavaillon, Toulon, Riez, Fréjus,

1. Jaffé, 434, 435, 436 (22 et 26 août 449).

Antibes, Embrun, Thorame, Senez (ou Glandève), Cimiez, Uzès, et quatre autres dont les sièges ne peuvent être identifiés, adressèrent au pape une supplique (*preces*) en faveur des droits métropolitains de l'évêque d'Arles. Cette fois, les signataires ne sont pas seulement des évêques de Viennoise; il y en a de la seconde Narbonnaise et des Alpes Maritimes. L'évêque de Marseille, Venerius, et vraisemblablement celui d'Aix, ne prirent aucune part à cette démarche collective. Il en fut de même, tout naturellement, des prélats du nord de la province.

Les gens de Vienne arrivèrent les premiers à Rome. Leur supplique est perdue, de même que la réponse que le pape ne manqua pas d'y faire. Mais on a encore les pièces arlésiennes[1]. Elles sont fort instructives. Les prélats commencent par les compliments d'usage et insinuent que Ravennius, dont l'élection a fait tant de plaisir au pape, ne saurait être puni pour les offenses de son prédécesseur. Vient ensuite l'argument de saint Trophime, qui, envoyé *par le bienheureux apôtre Pierre*, est le premier auteur de l'évangélisation des Gaules; des évêques ont été institués par lui en divers endroits avant qu'il n'y en eût dans cette ville de Vienne, qui a l'impudence de revendiquer une prééminence à laquelle elle n'a aucun titre. Les prélats signataires

1. Migne, *P. L.*, t. LIV, p. 879.

et leurs prédécesseurs ont été ordonnés par les évêques d'Arles; c'est une tradition invétérée qu'Arles, l'église de saint Trophime, jouisse en Gaule de la même primauté qui est reconnue à Rome sur les églises du monde entier. D'ailleurs, cette ville a été particulièrement honorée par les empereurs chrétiens. Constantin lui a donné son nom (*Constantina Arelas*); Valentinien et Honorius lui ont accordé divers privilèges. Elle a vu les consuls inaugurer leur dignité; elle est le siège de la préfecture des Gaules et des plus hautes juridictions, et cela depuis l'origine; sa primatie temporelle est de même date que sa primatie spirituelle. Les documents pontificaux démontrent que l'évêque d'Arles a le droit d'ordonner les évêques, non seulement de la Viennoise, mais des trois provinces, et qu'il est le vicaire du siège apostolique pour toutes les Gaules.

Les dix-neuf suffragants de Ravennius exagéraient singulièrement les choses. Saint Trophime peut avoir été le fondateur de l'église d'Arles ou au moins un ancien évêque de cette église; rien assurément n'empêche qu'un personnage de ce nom n'ait été envoyé en Provence par saint Pierre pour y prêcher la foi[1]. Mais autre chose est la possibilité du fait, autre chose sa réalité. Celle-ci ne peut être affirmée que sur de bons

1. Remarquer que les évêques ne l'identifient pas le moins du monde au Trophime, disciple de saint Paul, connu par *Act.*, xx, 4; xxi, 29, et *II Tim.*, iv, 20.

témoignages. Patrocle, qui le premier mit en avant saint Trophime dans l'intérêt des prétentions arlésiennes, ne souffle mot de saint Pierre. Les prélats de 450 sont les premiers qui aient introduit ce nom dans le débat. Or, leur perspicacité historique se dément trop clairement un peu plus loin pour qu'on ait droit de croire qu'ils eussent ici science certaine et personnelle. Du reste, quand on admettrait l'antiquité qu'ils donnent à saint Trophime et son rôle d'apôtre premier et principal des Gaules, on serait obligé d'écarter la tradition primatiale que les évêques disent s'y être rattachée dès le principe. Il n'y a pas trace d'une autorité spéciale exercée sur leurs collègues par les évêques d'Arles comme tels avant la querelle portée au concile de Turin.

Quant aux considérations sur l'importance politique de la ville d'Arles, elles avaient leur valeur. Bien que les papes ne fussent guère disposés à admettre que la situation ecclésiastique d'un évêque se mesure à la dignité de sa ville épiscopale, il y avait lieu, surtout au milieu du v^e^ siècle, alors que la dislocation de l'empire pouvait mettre l'Église en péril, de fortifier l'un et l'autre en resserrant les liens qui unissaient leurs principaux organes. Mais les évêques prétendaient faire remonter aux origines de l'empire une situation qui n'avait encore qu'un demi-siècle de durée. Cette assertion ferait peu d'honneur à leur bonne foi s'il n'était plus naturel de la mettre au compte

de leur ignorance et aussi de leurs préoccupations polémiques.

Dans sa réponse[1], datée du 5 mai 450, le pape Léon fait remarquer très finement que la supplique des dix-neuf évêques montre de quels bons sentiments ils sont animés à l'égard de Ravennius ; mais il est obligé de tenir compte des assertions et des revendications contraires de l'évêque de Vienne. Dans le conflit des arguments présentés par les deux parties, il a reconnu que les deux villes de Vienne et d'Arles, très illustres l'une et l'autre, ont joui tour à tour de la préséance ecclésiastique, bien qu'à l'origine elles aient été au civil exactement sur le même pied. Cette appréciation du pape nous montre ou qu'il s'était renseigné à bonne source sur l'ancienne organisation de la province ou que la requête des Viennois était mieux fondée en histoire que celle de leurs adversaires. En tenant compte de ces faits et de la situation qu'il avait lui-même reconnue à l'évêque de Vienne à la suite des excès de pouvoir d'Hilaire d'Arles, il juge que, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de diviser la province en deux circonscriptions métropolitaines. L'évêque de Vienne ordonnera ceux de Valence, de Tarantaise, de Genève et de Grenoble ; les autres seront ordonnés par l'évêque d'Arles.

On ne voit pas très bien ce que saint Léon

1. Jaffé, 450.

entend ici par province. Il nomme d'abord la province de Viennoise en parlant de la nécessité d'y conserver la paix; puis, dans les phrases où il est question du partage, il dit seulement *la province*. Or, Tarantaise était certainement en dehors de la province Viennoise. Elle appartenait à celle des *Alpes Grées et Pennines*. Comme il n'énumère pas les sièges épiscopaux soumis à l'évêque d'Arles, on peut croire que, par l'expression *reliquae vero civitates eiusdem provinciae*, il entend aussi bien celles de la seconde Narbonnaise et des Alpes Maritimes que celles de la province Viennoise proprement dite.

Il n'est pas fait mention de Marseille ni d'Aix. Nous retrouverons plus tard encore des traces de l'opposition tacite que les évêques de ces deux sièges persistèrent à faire au métropolitain d'Arles. Cette opposition, cependant, ne rompait pas les liens de charité et de communion. Si l'évêque de Marseille ne paraît jamais dans les réunions conciliaires où les suffragants d'Arles traitent de questions disciplinaires, en revanche on le voit intervenir aussitôt qu'il s'agit de la foi.

Dans toutes ces négociations, il n'est nullement question du vicariat. La province métropolitaine d'Arles s'étend, se restreint, disparaît même quelque temps; mais, depuis Boniface jusqu'à la mort de saint Léon (419-461), les métropolitains d'Arles sont et demeurent de simples métropolitains, sans aucune délégation permanente de pou-

voirs supérieurs. Le vicariat, du reste, avait perdu sa raison d'être. Les empereurs s'étaient installés à Ravenne et ne semblaient pas disposés à réintégrer leur ancienne capitale, Milan. Ravenne était de fraîche date et comme capitale et comme métropole ecclésiastique ; à Rome, on la traitait toujours en église directement suffragante, et l'on ne songeait guère à en prendre ombrage. On avait donc laissé tomber sans regret l'institution du vicariat.

Cependant, Arles demeurait un grand centre d'informations et de communications. On s'en souvenait de temps à autre, quand on avait besoin de correspondre avec l'épiscopat des Gaules et de lui faire observer une attitude commune.

En même temps que la lettre qui lui notifiait la division de la province, Ravennius en reçut une autre[1], par laquelle le pape lui communiquait deux pièces dogmatiques, sa lettre à Flavien de Constantinople et une lettre adressée autrefois par saint Cyrille à Nestorius. Ravennius était prié de porter ces documents à la connaissance de tous les évêques[2]. Les mêmes pièces étaient expédiées par le pape un peu partout. Dans la lutte qu'il soutenait à ce moment contre l'hérésie

1. Jaffé, 451.

2. *Universis fratribus innotescat.* L'expression est un peu vague ; le pape ne dit ni toute la Gaule ni toute la province ecclésiastique d'Arles.

d'Eutychès, les violences de Dioscore et l'inertie de Théodose II, Léon tenait à s'assurer l'appui de tout l'épiscopat occidental.

Les lettres de Léon à Ravennius étaient datées du 5 mai 450. Il paraît que l'évêque d'Arles ne se pressa pas beaucoup de satisfaire le pape ou que les circonstances l'empêchèrent de faire toute la diligence qui eût été désirable, car la réponse ne fut expédiée à Rome que bien tardivement. Les prélats gallicans furent prévenus par la mort de Théodose II (28 juillet 450); ils firent attendre plus d'un an leur réponse. Elle finit pourtant par arriver; la lettre du pape avait recueilli quarante-quatre adhésions. On voit, par les noms des signataires, qu'ils appartenaient presque tous aux provinces de Viennoise (moins les sièges suffragants de Vienne), de seconde Narbonnaise, des Alpes Maritimes, de première Narbonnaise, quelques-uns à l'Aquitaine. Les noms des sièges ne sont malheureusement pas indiqués[1], mais aucun des célèbres évêques du nord et de l'est des Gaules, que l'invasion d'Attila mit alors en relief, ne figure parmi les signataires[2].

1. Polycarpe de la Rivière prétendait avoir eu communication d'un exemplaire de cette lettre appartenant à J. Savaron, président au présidial de Clermont-Ferrand sous Henri IV et Louis XIII; les sièges y étaient indiqués (*Gall. christ.*, t. I, p. 3, 86, 474, etc.). Il est sûr que cet exemplaire n'a jamais existé et que les indications géographiques en question sont à mettre au compte de Polycarpe lui-même.

2. Ces signatures, ou tout au moins la plupart d'entre

Ingenuus, évêque d'Embrun, fut chargé de porter cette lettre à Rome. Le pape y répondit aussitôt[1], se plaignant un peu du retard qu'on avait mis à la lui faire parvenir. Puis, ses légats étant revenus d'Orient, il communiqua aux mêmes évêques gallicans[2] la sentence rendue à Chalcédoine contre Dioscore. C'est sans doute pendant le séjour qu'il fit à Rome à cette occasion qu'Ingenuus, soutenu par les évêques des Alpes Maritimes, obtint du pape la réunion des deux sièges épiscopaux de Nice et de Cimiez, distincts jusqu'alors[3].

Peu de temps après cette affaire, il surgit un différend entre le monastère de Lérins et les évêques voisins. L'abbé de Lérins, le célèbre Fauste, défendait l'indépendance de ses moines contre les revendications de l'évêque de Fréjus, Théodore. Ravennius réunit un concile à Arles le 30 décembre d'une année inconnue[4]. Rusticus de

elles, furent données dans un concile (*in unum celeriter non potuimus convenire*). Pour excuser leur retard, les évêques allèguent l'éloignement et la mauvaise saison. Chose extraordinaire, ils ne font pas la moindre allusion à l'invasion d'Attila.

1. Jaffé, 479.

2. Jaffé, 480. Cette seconde lettre ne porte en tête que les trois noms de Rusticus, Ravennius et Venerius (Narbonne, Arles et Marseille), avec la mention générale *et ceteris episcopis per Gallias existentibus*.

3. Sur ceci, voir le tome III (5e série) de ces *Mémoires*, p. 40.

4. Hardouin, *Conc.*, II, p. 779. On fixe ordinairement à

Narbonne y fut spécialement invité ; l'évêque de Marseille persista dans son abstention. L'assemblée réussit à concilier les parties, en réservant à l'évêque de Fréjus les ordinations, le saint chrême, la confirmation et l'approbation des clercs étrangers ; pour le reste, les moines de Lérins furent déclarés exempts de sa juridiction et soumis seulement à leur abbé.

Rusticus, évêque de Narbonne, a une place importante dans l'histoire de ce temps. Il était né dans une famille distinguée et vouée en grande partie au service de l'Église. Son père, Bonosus, devint évêque ; le frère de sa mère, Arator, le fut aussi. C'est lui, sans doute, ce jeune Rusticus marseillais, à qui saint Jérôme écrivait vers l'année 411[1], lui recommandant de fuir le monde, d'entrer dans un monastère, de suivre les exemples d'Exupère de Toulouse et les sages conseils du saint évêque Proculus. Rusticus entra en effet dans le monastère de Marseille, où il vécut en compagnie de Venerius, le futur successeur de Proculus ; il fit partie avec lui du *presbyterium* marseillais et, le 9 octobre 427, il fut élu et ordonné évêque de Narbonne. On conserve trois monuments épigraphiques qui mentionnent son épiscopat. Le plus important est une inscription commémorative de la construction d'une basilique élevée par

l'année 455 la date de ce concile, mais ce n'est qu'une simple conjecture, sans fondement précis.

1. Ep. 95 (Martianay).

souscription avec le concours du préfet des Gaules Marcellus[1].

Nous avons vu Rusticus, malgré ses attaches marseillaises, assister volontiers aux conciles arlésiens et prendre part à toutes les affaires ecclésiastiques du midi de la Gaule. Dans son ressort propre, il rencontra souvent de graves difficultés. Une partie de la première Narbonnaise, et notamment la cité de Toulouse, était au pouvoir des Goths depuis 419. Au milieu de la désorganisation qui suivit la mort de Valentinien III et la prise de Rome par Genséric (455), les barbares se montraient chaque jour plus entreprenants. Ils poussèrent à l'empire Avitus, noble gaulois, beau-père de Sidoine Apollinaire, et se firent donner commission par lui pour réduire les Suèves d'Espagne. En Gaule, les limites où ils étaient cantonnés depuis quarante ans leur paraissaient trop étroites; ils ne cessaient de regarder du côté de Narbonne et de Clermont. La première de ces villes leur fut livrée en 462 par son gouverneur,

1. Le Blant, 617. Rusticus date par l'année de son épiscopat et le jour de cette année, le 1er jour étant le 9 octobre, le second le 10 et ainsi de suite; le n° 609 de M. Le Blant est le célèbre autel du village de Minerve, qui sert encore au culte; Rusticus l'érigea en 456; il est couvert de noms gravés à la pointe par les pèlerins; le n° 618 est une inscription gravée sur une colonne de quelque église à Narbonne même; elle porte la date du 1er juillet 444. — Ces inscriptions figurent maintenant au *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 5334, 5335, 5337; dans le commentaire de la première, M. Mommsen me paraît avoir un peu embrouillé les dates.

du vivant même du roi Théodoric II, qui pourtant continuait de se dire l'allié de l'empire. Les grands changements se préparaient; la dernière heure de l'empire d'Occident allait bientôt sonner.

L'église de Béziers étant devenue vacante sur ces entrefaites, Rusticus chercha à y installer son diacre Hermès, mais il n'y réussit pas. Hermès, repoussé par quelque sédition, dut se retirer auprès du métropolitain. Celui-ci mourut peu après. Les gens de Narbonne avaient un évêque tout ordonné ; ils le gardèrent : Hermès s'assit sur le siège laissé vacant par Rusticus.

C'était une irrégularité. L'usage était contraire aux translations d'évêques. Léon vit d'assez mauvais œil le choix des Narbonnais; mais sa protestation fut interrompue par la mort (10 novembre 461).

On lui donna pour successeur son propre archidiacre, Hilaire, personnage grandement considéré.

V.

LÉONCE.

L'évêque d'Arles Ravennius avait précédé Léon dans la tombe. Son successeur Léonce et le pape Hilaire échangèrent des lettres de félicitations[1] à propos de l'avènement de celui-ci au pontificat romain. L'empire d'Occident était alors de fait

1. Jaffé, 552, 553; Thiel, *Epp. Rom. pontificum*, t. I, p. 138.

entre les mains du *magister militum* Ricimer, Suève de naissance, qui venait de supprimer l'empereur Majorien et d'élever l'empereur Sévère. Goths et Burgondes devenaient de plus en plus exigeants. L'armée du nord de la Gaule, entre les mains du général Ægidius, contenait tant bien que mal la poussée franque. Les Franks étaient divisés en petits corps d'armée rivaux et relativement faciles à vaincre. Mais au sud de la Loire et du Rhône, les Wisigoths envahissaient le pays situé entre les Cévennes et la Méditerranée; les Burgondes descendaient des montagnes savoisiennes et s'avançaient progressivement vers les grandes villes de Lyon, Vienne et Arles. Les premiers s'emparèrent de Narbonne, par trahison, dès l'année 462; les Burgondes cherchaient à mettre la main sur la ville de Die, qui domine le cours de la Drôme. Dans ces pays, la véritable force locale était l'évêque; nulle autorité n'était plus reconnue et plus sentie que la sienne. Aussi importait-il de maintenir à la tête des églises des personnes d'un patriotisme éprouvé. Les gens de Narbonne ne pouvaient mieux faire que de se serrer autour de leur évêque Hermès, disciple de Rusticus, et formé à bonne école. A Die, une vacance se produisit vers 461 ou 462. Au point de vue ecclésiastique, cette ville dépendait d'Arles, et c'était à l'évêque Léonce qu'il appartenait de présider à l'ordination. Mamert, évêque de Vienne, plus voisin, accourut à la première nouvelle et fit

reconnaître en toute hâte un nouveau prélat. Léonce ne paraît pas s'en être beaucoup ému; il appréciait sans doute les nécessités de la situation. Mais les barbares, frustrés dans leurs espérances, s'avisèrent de se faire les champions de la discipline canonique. Frédéric, le frère du roi des Goths, et Gundioc, un des princes bourguignons, déférèrent au pape Hilaire les ordinations d'Hermès et du nouvel évêque de Die.

L'affaire de Narbonne arriva la première. Le 3 novembre 462, Hilaire écrivit à l'évêque d'Arles pour lui demander des renseignements, le gourmandant fort sur son insouciance des affaires de la province : *quae ad monarchiam tuam pertinet*[1]. Soit que Léonce eût fait diligence après avoir reçu cette lettre, soit qu'il en eût prévenu l'expédition, deux évêques provençaux, Fauste de Riez, l'ancien abbé de Lérins, et Auxanius, de siège inconnu, se trouvèrent à Rome au concile du 19 novembre, anniversaire de l'ordination du pape.

Le pape chargea ces prélats d'une lettre[2], adressée aux évêques de Viennoise, de Lyonnaise, des deux Narbonnaises et des Alpes Maritimes; il leur notifiait ce qu'il avait réglé au sujet de Narbonne. Hermès, dont on lui avait rappelé le mérite personnel et la vertu, conservait son évêché, mais perdait ses droits de métropolitain, transférés au

1. Jaffé, 554.
2. Jaffé, 555.

vieux Constantius d'Uzès. Cette solution était assez ingénieuse ; provisoirement, la prépondérance ecclésiastique était enlevée à Narbonne, devenue sujette du roi des Goths, et passait à Uzès, localité romaine, voisine d'Arles. Hilaire insistait en même temps pour que Léonce réunît tous les ans des conciles de toutes les provinces d'où il serait possible d'avoir des évêques. La situation politique commandait cette mesure, à tout le moins autant que les nécessités ecclésiastiques.

Mais Léonce avait peu de goût pour le rôle de patriarche. L'année suivante, le 10 octobre, le pape lui écrivit[1] pour lui demander des renseignements sur ce qui venait de se passer à Die. Il voulait que Léonce tînt un concile et jugeât l'affaire. L'évêque d'Arles obéit. Vingt évêques se réunirent à lui. Eustasius de Marseille assista à cette assemblée. Bien entendu, Mamert se dispensa d'y venir. Du reste, on ne paraît pas avoir été bien sévère pour lui. L'évêque Antonius, chargé de porter au pape les décisions du concile, donna aussi des renseignements favorables sur l'évêque de Vienne, et Hilaire se décida à sanctionner le fait accompli. Cependant, il voulut que l'ordination du nouvel évêque de Die fût confirmée par Léonce, et il chargea Veranus, évêque de Vence, qui avait, paraît-il, un crédit particulier auprès de Mamert, de lui faire des remontrances

1. Jaffé, 556.

et de l'avertir qu'une nouvelle usurpation entraînerait de droit la suppression de la métropole de Vienne et la réintégration de toutes les églises de la province sous l'autorité de l'évêque d'Arles[1].

On voit que le pape Hilaire attachait une certaine importance aux pouvoirs supérieurs de l'évêque d'Arles. Il reprenait, sans le dire[2], la tradition interrompue depuis la mort de Zosime; mais Léonce n'était pas Patrocle, et l'institution restaurée ne porta guère de fruits. Cependant, nous devons signaler un concile qui se tint, il est vrai, après la mort du pape Hilaire, mais qui correspondait assez bien aux idées que se faisait ce pape sur le fonctionnement de la « monarchie » d'Arles.

Depuis longtemps, la Provence était agitée par des controverses sur la prédestination. L'opinion du pays, notamment celle des grands monastères de Marseille et de Lérins, n'avait pas accepté les doctrines extrêmes de saint Augustin. On les combattait, non point en invectivant contre l'illustre évêque d'Hippone, dont la figure imposante eût déconcerté toutes les attaques, mais soit en théorie, soit dans la personne de son disciple Prosper. Celui-ci disparu, on continua à disserter contre les prédestinatiens; toute une littérature est sortie de ces controverses. Mais les prédestinatiens

1. Jaffé, 557, 558, 559.

2. Il n'est pas possible d'admettre que le vicariat ait été rétabli par lettres officielles; de tels documents se retrouveraient dans le recueil des privilèges de l'église d'Arles.

en chair et en os étaient rares sur le sol de la Gaule; les maîtres de Lérins se trouvaient un peu dans la situation de chasseurs sans gibier, lorsque l'un d'eux, Fauste, évêque de Riez, découvrit, dans son propre diocèse, un représentant des idées les moins mitigées de saint Augustin. C'était un prêtre appelé Lucidus. On eut la satisfaction de le réfuter, ce qui était relativement aisé, et même de le convertir, ce qui se voit plus rarement. Cependant on n'y réussit pas du premier coup. Fauste commença par argumenter avec le prédestinatien; puis, celui-ci faisant résistance, il le somma par écrit de signer une liste de cinq ou six propositions, sous peine d'être traduit devant le concile. Lucidus maintint encore son opposition. Fauste alors décida l'évêque d'Arles Léonce à user de son droit de convoquer les prélats en concile et à tenir une assemblée solennelle contre les fauteurs de la prédestination[1].

Le concile se tint, en effet, à Arles, en 474 ou 475. Outre les évêques des provinces méridionales (Narbonnaise, Viennoise, Alpes Maritimes), on y vit aussi des prélats de la Lyonnaise première, Patient de Lyon, Euphronius d'Autun, Jean de Chalon-sur-Saône; Mamert de Vienne et ses suffragants, même les évêques de Marseille, Graecus, et d'Aix, Basile, en tout trente prélats,

1. Sur ces affaires, voir la lettre de Fauste à Lucidus et celle de Lucidus au concile (*M. G. Scr. ant.*, t. VIII, p. 288, 210).

dont les sièges, malheureusement, ne sont pas tous identifiables. Les vieilles rancunes étaient oubliées. Les circonstances, d'ailleurs, étaient graves et solennelles [1] ; à ce moment, les Goths portaient leur frontière jusqu'à la Loire et au Rhône. Bourges et Clermont allaient bientôt tomber en leur pouvoir. Un empereur récemment expédié de Constantinople, Julius Nepos, essayait de traiter avec eux pour les décider à ne pas pousser plus loin leurs conquêtes. La Gaule romaine était réduite à bien peu de chose : à l'ouest, les provinces d'entre la Loire et la Somme ; au sud-est, ce que nous appelons maintenant la Provence : Arles et Orange étaient encore impériales ; mais, depuis Vaison jusqu'à Lyon, et peut-être plus au nord, les Burgondes étaient maîtres des cités ; ils atteignaient ainsi, ou peu s'en fallait, la frontière orientale du royaume wisigoth ; s'ils n'avaient pas été mieux disposés que ceux-ci en faveur de l'empire, l'armée romaine du nord aurait été entièrement coupée de la Provence et de l'Italie.

Je soupçonne que le besoin de se concerter en face d'une situation aussi difficile ne fut pas étranger à la réunion de tant d'évêques et que l'affaire de Lucidus ne fut guère qu'un prétexte. Quoi qu'il en soit, Lucidus comparut et s'exécuta.

1. M. Br. Krusch (*M. G. Scr. ant.*, t. VIII, p. LVI) pense, avec raison, que ce concile se tint peu avant 475.

Nous avons encore la lettre de rétractation qu'il adressa à la sainte assemblée.

VI.

SAINT CÉSAIRE.

Après la mort du pape Hilaire, et même après l'année 464, nous perdons toute trace de correspondance entre Rome et la Gaule méridionale. Vers 480, la Provence tomba aux mains des Wisigoths et les rapports devinrent plus difficiles. Le 23 août 494, le pape Gélase écrivit à Éonius, successeur de Léonce, en profitant de l'occasion offerte par deux quêteurs venus de Gaule en Italie. Il est heureux, dit-il, d'avoir trouvé ce moyen de reprendre la correspondance interrompue depuis longtemps, et de pouvoir ainsi notifier son avènement à l'évêque d'Arles[1]. Cet avènement avait déjà deux ans et demi de date.

Les relations furent reprises. Indépendamment des traces qui en subsistent dans les anciens recueils arlésiens de droit canonique, on peut constater directement que les papes Anastase II (496-498) et Symmaque (498-514)[2] entretinrent des relations assez suivies avec Éonius, bien avant

1. Jaffé, 640 : « Inter difficultates varias copiam nos reperisse gratulamur qua per divinam gratiam sedis apostolicae regimen nos adisse pandentes, praetermissum diu cum tua misceremus fraternitate sermonem. »

2. Jaffé, 751, 753, 754.

le temps où, par suite de l'intervention du roi Théodoric dans la querelle entre Francs et Wisigoths, la Provence fut de nouveau (508-538) rattachée à l'Italie. Ces relations avaient pour motif des affaires ecclésiastiques d'un caractère général, comme la question du traducianisme[1] ou la date de la fête de Pâques dans les cas où le comput était ambigu[2]. Mais la question locale par excellence, celle des frontières entre les deux obédiences métropolitaines de Vienne et d'Arles, fut aussi remise sur le tapis. La Durance servait alors de limite entre les deux royaumes burgonde et wisigoth. Les évêques de Vienne pensèrent qu'elle devait aussi servir de démarcation entre les deux provinces ecclésiastiques. Saint Avit entama à ce sujet des négociations avec le pape Anastase II, qui entra dans ses idées. Mais Éonius réclama, et Symmaque, successeur d'Anastase, lui donna raison[3]. Cette dernière décision est de l'année 500, c'est-à-dire d'un temps où la Provence était encore soumise aux Wisigoths. Quand l'ancien régime y eut été rétabli, en 508, sous les auspices de Théodoric, Arles et Rome se trouvant de nouveau avoir les mêmes maîtres, l'évêque d'Arles, qui était maintenant saint Césaire, se mit en rapport avec le pape et obtint de lui : 1° une confirmation

1. Jaffé, 751.
2. Jaffé, 754.
3. Jaffé, 753, 754.

expresse du partage ordonné par saint Léon[1]; 2° la concession du pallium[2]; 3° la surveillance générale des affaires religieuses de la Gaule et de l'Espagne[3], avec le droit de convoquer des conciles; l'évêque d'Aix est indiqué nommément parmi ceux qui ont le devoir d'obéir aux convocations du métropolitain d'Arles[4].

Ces décisions romaines ne sortirent pas complètement leur effet. Si l'on juge de la province d'Arles par le concile d'Agde de 506, concile national de la Gaule wisigothique, on voit qu'elle ne dépassait pas la Durance, sauf peut-être à son embouchure dans le Rhône. L'évêque d'Avignon assistait au concile[5], avec ceux de Fréjus, Antibes, Digne et Senez; mais on n'y trouve aucun titulaire des sièges situés plus avant dans le nord, c'est-à-dire des sièges devenus burgondes[6]. Plus tard, en 517, neuf ans après l'installation du régime ostrogoth en Provence, trois ou quatre ans après les règlements arrêtés entre saint Cé-

1. Jaffé, 765.

2. Jaffé, 764. Cf. la vie de saint Césaire, *Acta SS. Aug.*, t. VI, p. 71.

3. L'Espagne était alors sous la direction politique du roi ostrogoth Théodoric, comme tuteur du jeune roi Amalaric.

4. Jaffé, 769.

5. La Durance coupe en deux le territoire de la cité d'Avignon; mais le chef-lieu est au nord de la rivière.

6. Cf. Longnon, *Géogr. de la Gaule au VI^e siècle*, p. 73, en écartant ce qui est dit (d'après un document que l'on a depuis reconnu faux) d'une extension transitoire de la Burgondie, vers 499.

saire et le pape Symmaque, saint Avit de Vienne, dans la lettre qu'il adressa aux évêques de sa province, *provinciae nostrae*, pour les inviter au concile d'Épaone, leur parle comme à des suffragants, sans avoir le moindre doute sur son autorité, ni introduire aucune distinction entre les anciens et les nouveaux. Il insiste beaucoup pour que personne ne manque à la réunion. En effet, personne ne manqua; depuis Viviers [1], Orange, Avignon, Apt, Sisteron, Gap, Embrun, toute la nouvelle province de Vienne se trouva au complet. Seul l'évêque d'Avignon resta chez lui, mais il se fit représenter par un légat.

Six ans après le concile d'Épaone, en 523, les Burgondes et les Franks se trouvant en guerre, les Ostrogoths établis en Provence portèrent secours aux Burgondes; mais ils se firent payer par la cession des cités méridionales de la Burgondie. Cassiodore [2], qui fait allusion à cet événement en termes assez vagues, parle d'une « province » acquise alors par la « république romaine »; mais il n'en donne pas les limites. On peut les reconstituer en s'aidant des conciles célébrés par saint Césaire, en 524, 527, 529,

1. L'évêque de Viviers n'assista pas au concile d'Agde, en 506; son diocèse, la *civitas Helviorum*, avait fait partie, pendant quelque temps, du royaume wisigoth; ceci résulte d'une inscription de Viviers, datée de l'année 12e d'Alaric II (496) (Le Blant, n° 482).

2. *Var.*, VIII, 10.

533, c'est-à-dire en un temps où la Provence romaine avait atteint l'extension qu'elle conserva jusqu'à son annexion au royaume frank, vers 538. Il est facile de voir : 1° que les évêques de Viviers et de Die n'assistèrent à aucun de ces conciles; 2° que l'on y vit les évêques de Trois-Châteaux, Vaison, Orange, Cavaillon, Carpentras, Apt, Gap, Sisteron, Embrun[1], qui avaient pris part au concile d'Épaone.

VII.

LES TEMPS MÉROVINGIENS.

Ainsi la division territoriale amenée par les événements de 523 fit perdre au métropolitain de Vienne dix des suffragants qu'il s'était indûment attribués. Il lui en resta pourtant deux, ceux de Die et de Viviers, et il les garda, même après que les deux métropoles rivales eurent été réunies sous l'autorité des rois franks. Au concile de la province d'Arles tenu en 554 sous la présidence du métropolitain Sapaudus, dix-huit évêques furent présents ou représentés; leurs sièges sont connus, sauf pour un seul[2]; les dix-sept autres se retrouvent tous dans les anciennes pro-

1. Pour Avignon, il n'y a pas d'attestation directe; mais la situation géographique ne laisse aucun doute.

2. Emeterius, dont on fait sans raison un évêque de Marseille.

vinces des Alpes Maritimes, de Narbonnaise II^e^, et dans le midi de la Viennoise, depuis Trois-Châteaux et Vaison. Il est sûr que l'évêque dont on ne connaît pas le siège ne venait ni de Viviers ni de Die. La province ecclésiastique d'Arles s'était donc maintenue exactement dans les limites qu'avait la Provence romaine au moment de son annexion à l'empire frank.

Cette délimitation ne fut plus mise en question avant Charlemagne. Au concile de Francfort (794), les deux métropolitains de Vienne et d'Arles se querellèrent de nouveau sur l'étendue de leurs provinces. On donna lecture des lettres pontificales qui attribuaient quatre suffragants à Vienne et neuf à Arles. En fait, les lettres en question attribuent à Vienne les sièges de Genève, Grenoble, Valence et Tarantaise, mais elles n'énumèrent pas les suffragants d'Arles et n'en indiquent pas même le nombre. Le concile, qui le connaît, a dû s'aider de la *Notitia Galliarum*. Ce document compte treize cités dans la Viennoise. Défalcation faite de celles de Vienne, Genève, Grenoble, Valence [1], il n'en reste que neuf, Arles compris, ce qui donne un siège de moins que n'en compte le concile ; mais il convient d'ajouter les évêchés de Toulon et de Carpentras, omis dans la Notice, ce qui donne un siège de trop.

Ces différences viennent probablement de ce

1. Tarantaise est d'une autre province administrative dans la *Not. Galliarum*.

qu'on se servait, pour la Notice, d'un exemplaire interpolé. Mais il n'est pas douteux que cette liste administrative n'ait servi de base au règlement introduit par le concile. Ce qui le prouve mieux encore, ce sont les revendications que produisirent, de leur côté, les évêques d'Aix, Embrun et Tarantaise. Pour la première fois on les voit réclamer la qualité de métropolitain. Le concile décida que, sur ce point, il en serait référé au pape et que l'on s'en tiendrait à sa décision[1].

Le pape se prononça apparemment en faveur du système indiqué par la Notice, car les sièges de Tarantaise et d'Embrun figurent, dans le testament de Charlemagne, au nombre des vingt et une métropoles de l'empire[2]. Aix, on ne sait pourquoi, ne paraît pas dans cette pièce[3]. Mais la métropole d'Aix ne tarda pas à être installée;

1. Conc. Francof, c. 8 : « De altercatione Ursionis Viennensis episcopi et Elifanti Arelatensis episcopi lectae sunt epistolae beati Gregorii, Zosimi, Leonis et Symmachi, quae definierunt eo quod Viennensis ecclesia quatuor suffraganeas habere sedes deberet, quibus illa quinta praemineret; et Arelatensis ecclesia novem suffraganeas habere deberet, quibus ipsa praemineret. De Tarantasia vero et Ebreduno sive Aquis, legatio facta est ad sedem apostolicam; et quicquid per pontificem Romanae ecclesiae definitum fuerit, hoc teneatur. »

2. Eginhard, *Vita Caroli M.*, c. 33.

3. Il manque aussi Narbonne et Éauze, métropole de la Novempopulanie. Par ailleurs la liste est complète et conforme, en ce qui regarde l'ancienne Gaule, à la division de la Notice.

elle existait en 828, lors de la réunion des quatre grands conciles convoqués par Louis le Pieux[1].

Ces arrangements diminuèrent grandement la province d'Arles, d'autant plus que le métropolitain de Vienne, en dépit des anciennes lettres pontificales, retint dans son obédience les sièges de Die et de Viviers. La métropole d'Arles n'eut plus que huit suffragants : Marseille, Toulon, Orange, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Avignon, Vaison, Cavaillon et Carpentras. Encore les quatre derniers lui furent-ils enlevés en 1475, lors de la

1. Le métropolitain Benoît fut convoqué, avec ceux d'Embrun, de Tarantaise et de Vienne, au concile de Lyon (Hardouin, t. IV, p. 1279). Ces arrangements cependant n'empêchèrent pas qu'une sorte de droit primatial fût exercé par les archevêques d'Arles sur les deux provinces d'Aix et d'Embrun. Il est même possible que l'on soit revenu, dans le courant du xe siècle, à l'ancien ordre de choses. Un *liber canonum* de l'église d'Arles (*Parisinus* 5537) contient, en écriture du xiie siècle, une douzaine de formules suivant lesquelles les prélats ordonnés par l'archevêque d'Arles lui prêtaient serment avant leur consécration. Au nombre de ces prélats figurent des évêques de Fréjus, de Riez, d'Antibes et de Vence. L'une d'elles, signée par les évêques Bertrand de Riez et Bernard d'Antibes, contient l'engagement : *profiteor me deinceps sub dicione Arelatensis metropolitae consistere et eius iussionibus obtemperare.* Mais, ce qui est encore plus fort, c'est que deux évêques d'Aix, Ponce II et Rostaing, jurent aussi à l'archevêque d'Arles *debitam subiectionem et reverentiam et obedientiam a sanctis patribus constitutam secundum praecepta canonum.* Ils se qualifient simplement d'*episcopi,* réservant le titre d'*archiepiscopus* au primat arlésien. Tous ces actes sont du xie siècle ou des dernières années du xe.

création de la province d'Avignon. Après la grandeur était venue la décadence ; après la décadence vint la suppression. L'illustre métropole n'a plus que des curés ; le siège des Patrocle, des Hilaire et des Césaire est entré dans le mobilier de l'archevêque d'Aix.

Les évêques d'Arles n'entrèrent dans l'obédience franque que vers l'année 538. On ne trouve ni eux, ni aucun de leurs suffragants aux conciles nationaux antérieurs à 541. Depuis lors, les prélats provençaux figurent assez régulièrement dans ces assemblées. L'évêque d'Arles est présent de sa personne aux conciles de 549 (Orléans), 552, 573 (Paris), 584 (Valence), 614 (Paris). On ne voit pas que la présidence lui ait été déférée de plein droit. Aux conciles de 549[1] et de 614, c'est l'évêque de Lyon qui signe le premier ; au concile de 573, sur deux pièces qui nous restent de cette assemblée, l'une porte en tête la signature de l'évêque de Vienne, l'autre la signature de l'évêque d'Arles. Au concile de Valence, où n'assistaient qu'un petit nombre d'évêques des provinces d'Arles, Lyon et Vienne, l'évêque d'Arles, Sapaudus, signe le premier ; il avait au

1. Pour ce concile, l'ordre est interverti dans les deux manuscrits *Phillipps* 1745 et *Parisinus* 1452, qui tous deux contiennent une même collection de conciles gallicans (Maassen, *Quellen,* t. I, p. 775). Cette collection a été formée à Arles ; elle présente plus d'une trace de cette origine. Il n'est pas étonnant qu'elle ait subi une retouche en ce qui regarde le concile de 549. Cf. *Bulletin critique,* t. XII, p. 243.

moins vingt ans d'épiscopat de plus que les deux autres métropolitains, Priscus et Evantius. Enfin, au concile de 552, le même Sapaudus signe le premier, en présence de plusieurs métropolitains. Ici on pourrait croire que sa situation de vicaire du pape lui a valu la présidence ; mais il n'était point encore vicaire ; il ne le devint qu'en 557 [1].

Il est donc difficile d'admettre que l'épiscopat frank ait tenu sérieusement compte des privilèges pontificaux et accepté la prééminence qui semblerait, d'après leur teneur, en résulter pour le métropolitain d'Arles. S'il y a, aux temps mérovingiens, un *primatus Galliarum*, c'est au siège de Lyon qu'il est attribué et non au siège arlésien. Grégoire de Tours [2], en parlant du concile tenu à Lyon en 567, donne à l'évêque de Lyon saint Nizier le titre de patriarche. Priscus, successeur de Nizier, prend lui-même ce titre dans le protocole du grand concile de Mâcon de l'année 585 [3], et il le prend d'une façon privative, sans en faire part aux autres métropolitains. De plus, le dernier canon de cette assemblée porte que le concile national se réunira tous les trois ans et remet à l'évêque de Lyon le soin de déter-

1. Jaffé, 944.

2. *Hist. Fr.*, V, 20 : « Coniunctique episcopi cum patriarcha Nicetio beato... »

3. « Residentibus Prisco, Evantio, Praetextato, Bertechramno, Artemio, Sulpitio metropolitanis episcopis cum omnibus consacerdotibus eorum, Priscus episcopus patriarcha dixit... »

miner, d'accord avec le roi, le lieu de la réunion. Sans doute le concile de Mâcon ne comprend guère que les évêques du royaume de Gontran; mais ce royaume était alors fort étendu. Dans les grands conciles du VII[e] siècle (Paris 614, Clichy 627, Chalon 650), qui réunissent des évêques de toutes les parties de l'empire frank, c'est toujours l'évêque de Lyon qui a la préséance. Il l'a encore dans les signatures de certains privilèges qui furent soumis dans ce siècle à des assemblées épiscopales : ainsi les privilèges de Saint-Denis en 654, de Corbie en 664 [1]. Il est arrivé deux fois, en 597 et en 692, que les archevêques de Cantorbéry fussent sacrés en Gaule, au lieu de l'être à Rome ou en Angleterre; dans les deux cas, c'est l'évêque de Lyon qui préside à cette cérémonie, Éthérius en 597, Goduinus en 692 [2].

Du reste les papes finirent par reconnaître que le vicariat d'Arles ne leur servait à rien du tout[3]. Il avait même certains inconvénients. Sous prétexte qu'ils représentaient le saint-siège, les ar-

1. Hardouin, *Concil.*, t. III, 990, 1013; cf. J. Havet, *Origines de saint Denis*, p. 55.

2. Bècle, *Hist. eccl.*, I, 27 (c'est à tort qu'il fait d'Etherius un archevêque d'Arles); V, 5, 12.

3. Aux temps mérovingiens, quand il est question de rapports ecclésiastiques avec Rome, ce sont toujours des rapports directs; personne ne songe à passer par l'intermédiaire de l'évêque d'Arles. Le concile d'Orléans, en 541 (c. 1), décide que, pour les cas de Pâque douteuse, on consultera le siège apostolique. C'eût été le cas de s'adresser à Arles; on n'en a pas la pensée.

chevêques Lizier et Virgile s'appropriaient les revenus des terres que l'église romaine possédait en Provence[1]. Virgile fut le dernier vicaire. Son successeur Florian reçut encore le pallium; mais les pièces[2] relatives à cette décoration ne parlent plus, comme autrefois, d'une collation de pouvoirs. Il n'en est plus question avant le temps du pape Jean VIII et de l'archevêque Rostaing[3] (878). Encore le vicariat de Rostaing demeura-t-il lettre morte, tout comme celui de ses prédécesseurs du VI^e^ siècle.

Quant à la province métropolitaine, on voit, par ce que je viens d'exposer, qu'elle traversa les vicissitudes suivantes :

1° De 417 à 419, elle comprit toute l'ancienne *Gallia Narbonensis* (Viennoise, Narbonnaise I^re^, Narbonnaise II^e^), avec les deux provinces alpines.

2° De 419 à 445, elle eut la même étendue, sauf la Narbonnaise I^re^, qui eut un métropolitain spécial à Narbonne.

3° De 445 à 449, elle fut abolie.

4° De 450 à 480, elle reprit les limites d'avant 445, mais les évêchés du nord, ceux de Vienne, Genève, Grenoble, Valence, Tarantaise, furent constitués en province indépendante, sous la métropole de Vienne.

5° De 480 (environ) jusqu'à 523, elle fut réduite,

1. *Greg. M.*, ep. VI, 55 (Jaffé, 1439).
2. Jaffé, 2001, 2002.
3. Jaffé, 3148, 3149.

en fait, aux évêchés situés au sud de la Durance, Arles, Aix, Marseille, Toulon, Fréjus, Antibes, Riez, et ceux des Alpes Maritimes, moins Embrun, qui relevait alors de Vienne.

6° De 523 jusqu'à 794, elle reprit les limites arrêtées en 450, moins les évêchés de Viviers et de Die, qui restèrent à Vienne.

7° En 794, ou peu après, elle perdit les évêchés des anciennes provinces de Narbonnaise II^e^ et des Alpes Maritimes, qui eurent des métropolitains spéciaux, à Aix et à Embrun.

8° En 1475, la création de la province d'Avignon la diminua des diocèses d'Avignon, Vaison, Carpentras et Cavaillon.

9° Elle fut supprimée en 1802.

VIII.

ARLES ET LE DROIT CANONIQUE.

De l'histoire même de ces vicissitudes, il se dégage une impression fort nette, c'est que le siège d'Arles, quelle qu'ait été sa situation hiérarchique au sein de l'église gallicane, est demeuré longtemps un centre de relations entre cette église et le saint-siège. Bien qu'on ne se crût pas obligé de passer par l'évêque d'Arles pour s'adresser au pape, on le savait cependant mieux informé que les autres sur ce qui se passait à Rome, et, à l'occasion, on se renseignait auprès de lui. C'est ce

qui arriva notamment, vers le milieu du VI^e^ siècle, pendant que se débattait, à Constantinople et en Italie, l'épineuse affaire des Trois-Chapitres[1]. En situation d'être mieux informée que les autres, l'église d'Arles jouissait aussi du prestige que donne toujours à un clergé le voisinage des hautes administrations. Non loin de ses pontifes avaient siégé les derniers préfets du prétoire des Gaules. Là se conservaient les vestiges les moins effacés du régime impérial. Parmi les évêques d'Arles, plusieurs avaient jeté un grand éclat par leurs vertus et leur zèle intelligent. Saint Honorat, saint Hilaire, saint Césaire, étaient considérés partout comme l'honneur de l'épiscopat gallican. Le dernier surtout, dont le ministère pastoral avait duré de longues années, demeurait non seulement un type de sainteté, mais un grand promoteur d'organisation et de réforme.

Ses homélies, d'un style clair et familier, d'un esprit pratique autant qu'élevé, se répandirent très rapidement. Lui-même, sans doute, en fit exécuter des recueils à l'usage du clergé des campagnes et même des villes. Comme saint Augustin, il prêcha longtemps par bien des bouches; dans les livres d'homélies de la Gaule mérovingienne, leurs discours circulaient ensemble et défrayaient la chaire de ces temps barbares. Mais Césaire fut avant tout l'homme de la discipline

1. Jaffé, 927.

ecclésiastique. Comme son prédécesseur Hilaire, il assembla souvent des conciles, cherchant à défendre cette utile institution contre les progrès de l'individualisme épiscopal. Des décrets de ces assemblées, il formait des collections qui venaient s'ajouter dans ses archives aux textes autorisés des décrétales des papes, aux canons des conciles grecs ou africains. Il semble bien qu'il ne s'en tint pas là et qu'il chercha à codifier les règles formulées en divers temps par toutes les autorités ecclésiastiques compétentes. C'est lui sans doute qui est l'auteur de ce qu'on appelle les *Statuta ecclesiae antiqua*, le plus ancien code ecclésiastique de l'Occident[1].

Les *libri canonum* de la Gaule mérovingienne, dont quelques-uns nous sont parvenus dans les exemplaires originaux du VI^e^ siècle et du VII^e^, dérivent presque tous des recueils arlésiens. Sans entrer ici dans le détail de la démonstration, qui m'entraînerait trop loin, je crois pouvoir affirmer qu'il existait à Arles jusqu'à quatre collections

1. Ceci a été établi par M. l'abbé Malnory dans un mémoire lu au *Congrès scientifique international des catholiques* en 1889 et publié dans le tome II de ce congrès, p. 428 et suiv. — Avant saint Césaire, mais dans la province d'Arles et au déclin du V^e^ siècle, un essai moins heureux de codification ecclésiastique avait été tenté par un inconnu, dont l'œuvre circula de bonne heure sous le titre de « Deuxième concile d'Arles. » Il n'y a pas de trace historique de la réunion d'un tel concile; l'auteur de cette pièce a voulu grouper dans une même compilation des décrets de plusieurs conciles, gallicans ou autres, antérieurs au milieu du V^e^ siècle.

distinctes, dont les traces se retrouvent dans les vieux *libri canonum* de Corbie[1], de Cologne[2], de Lorsch[3], d'Albi[4], du manuscrit Pithou[5], de Saint-Maur[6]. Ces quatre collections sont :

1° Un recueil d'un caractère général, formé de canons grecs et africains, de décrétales de papes et de pièces dogmatiques afférentes aux querelles du v^e^ siècle sur l'Incarnation et la Grâce. De ce recueil, probablement perdu, dérive ce que l'on appelle la collection Quesnel, très répandue en Gaule avant le IX^e^ siècle.

2° Un recueil des lettres pontificales adressées aux évêques d'Arles et d'autres documents relatifs aux affaires religieuses de la province ou, plus spécialement, aux prérogatives de la métropole. Le *Liber privilegiorum ecclesiae Arelatensis*, dont il nous reste plusieurs exemplaires, du IX^e^ siècle et au-dessous, reproduit ce recueil, avec quelques exclusions[7].

1. *Parisinus* 12079, du VI^e^ siècle ; on ne sait pour quelle église il fut exécuté. Dans sa forme primitive, cet exemplaire remonte à l'année 525 environ.

2. *Colon.* 212, du VII^e^ siècle.

3. *Vaticanus Palat.* 574, du IX^e^ siècle. Ce recueil semble bien avoir été exécuté pour l'église d'Autun.

4. *Albigensis* 2, du IX^e^ siècle. Copie d'un recueil plus ancien, exécuté à Albi même.

5. *Parisinus* 1564, du IX^e^ siècle. Collection formée pour l'église d'Auxerre.

6. *Parisinus* 1451 et *Vatic. Reg.* 1127, tous deux du IX^e^ s. Recueil formé dans le midi de la Gaule, peut-être à Narbonne.

7. Il vient d'être publié par M. W. Gundlach dans les *Mon. Germaniae, Epistolae,* t. III (1892).

3° Un recueil des conciles gallicans, qui, continué plus tard, a donné naissance à des collections comme celles des manuscrits de Lyon[1], de Beauvais[2] et de Saint-Amand[3].

4° Un recueil de constitutions impériales, relatives au droit ecclésiastique ou au for épiscopal. De là, je n'en doute guère, dérive la collection des *Constitutiones Sirmondianae*, comprenant dix-huit pièces, dont la plus récente (9 juillet 425) est précisément relative à l'église d'Arles[4].

Les compilateurs des *libri canonum* puisaient dans ces grands recueils, pour en extraire ce qu'ils jugeaient utile. Tous ne prenaient pas les mêmes documents, mais tous en prenaient assez pour qu'il soit possible de reconnaître l'origine arlésienne de leurs recueils. Ces emprunts, au moins en ce qui concerne les six collections nommées plus haut, Corbie, Cologne, etc., ne semblent pas avoir été faits bien longtemps après le milieu du VI^e^ siècle. En effet, aucune des six collections ne descend, pour les conciles nationaux de l'em-

1. *Phillipps* 1745, du VIII^e^ siècle. Ce livre se termine, de première main, par le concile d'Arles de 554 ; c'est le seul où se trouve ce concile. Il y a là un clair indice de provenance arlésienne.

2. *Vatic.* 3827, du X^e^-XI^e^ siècle.

3. *Parisinus* 3846, du IX^e^ siècle ; 1455, du X^e^ siècle. — Les deux dernières collections comprennent une même série de conciles gallicans. Elle est plus complète dans la collection de Saint-Amand que dans l'autre. Toutes les deux s'arrêtent à l'année 650 (concile de Chalon-sur-Saône).

4. Il en a été question plus haut, p. 190.

pire frank, au-dessous du concile d'Orléans tenu en 549. Ceci nous reporte à une date peu postérieure à celle de la mort de saint Césaire (542). Du reste, il serait injuste d'attribuer exclusivement à cet évêque les préoccupations de droit canonique dont témoignent les livres que je viens de rappeler. Dès avant lui, je n'en doute pas, les archives ecclésiastiques d'Arles étaient riches et bien tenues ; la tradition dut se maintenir après lui.

En somme, s'il n'est pas vrai que le christianisme gallo-romain procède tout entier de l'église d'Arles, si le patronage de saint Trophime doit être restreint à des limites plus étroites qu'on ne l'entendait à Arles au temps de Patrocle et de Ravennius, il est impossible de méconnaître la haute importance du siège métropolitain de la Provence dans le développement du droit ecclésiastique de nos contrées. A ce point de vue, la légende de saint Trophime peut être conservée comme un symbole. Ce n'est pas au premier évêque d'Arles que la Gaule entière doit son évangélisation ; l'église fondée par lui n'a jamais exercé sur l'ensemble des églises gallicanes une suprématie sérieuse; mais c'est d'elle que sortit, au VI^e^ siècle, à peu près tout le droit canonique de la France mérovingienne. La Gaule entière but ainsi aux sources ouvertes non point par saint Trophime, mais par ses dignes et vénérables successeurs, saint Hilaire et saint Césaire.

Mosaïque de la catacombe de Sainte-Priscille.
(Fac-similé de la gravure publiée par d'Agincourt.)

LA MOSAÏQUE CHRÉTIENNE

PENDANT LES PREMIERS SIÈCLES.

Par M. E. Müntz, membre résidant.

Lu dans la séance du 27 décembre 1892.

I.

LA TECHNIQUE.

Le travail que je soumets à la Société a pour objet de faire connaître la technique et les vicissitudes d'une des branches les plus importantes de la peinture pendant les premiers siècles de l'Église.

Le genre de mosaïque dont je me propose de m'occuper est celui qui sert à la décoration des

parois et qui se compose de cubes d'émail plus ou moins fins[1]. Ce genre se distingue nettement de ses congénères, à savoir : 1° la mosaïque de marbre, aux cubes plus ou moins grands, de formes plus ou moins régulières, spécialement destinée aux pavements (« opus tessellatum, » quand les cubes étaient réguliers ; « opus vermiculatum, » quand ils étaient irréguliers, de manière à suivre les contours des figures[2]) ; 2° les incrustations en plaques de dimensions variables, s'emboîtant les unes dans les autres, comme la mosaïque florentine moderne (« opus marmoreum sectile »), qui servaient tantôt à la décoration du sol, tantôt à celle des parois (Musée du Palatin, basiliques de Sant' Andrea in Catabarbara[3] et de Sainte-

1. Pour les pavements en mosaïque, je prends la liberté de renvoyer à la monographie que j'ai consacrée à cette catégorie d'ouvrages dans mes *Études iconographiques et archéologiques sur le moyen âge,* 1re série, p. 1 et suiv.; Paris, Leroux, 1887.

2. Sur le sens de ces divers termes, voy. Ciampini, *Vetera Monimenta;* Rome, 1690-1699. — Furietti, *de Musivis;* Rome, 1752.

3. Montfaucon décrit comme suit le fragment de Sant' Andrea (reproduit ci-contre en photogravure) : « In monasterio S. Antonii Gallorum huic basilicæ vicino, rudera visuntur antiqui Dianæ Templi, quæ in horreum versa sunt. In horrei muro musivi operis sparsa hinc et inde vestigia observantur, quæ venatus ferasque sylvaticas referebant, germana Dianæ symbola. Ex hisce ruderibus eruta gemina musivi operis frusta in capellam sancti Antonii translata sunt et, vario marmore, in utroque latere capellæ leonem qui vaccam suffocat exprimunt » (*Diarium italicum,* p. 107. — Cf. de Rossi, *Bullettino,* 1871, p. 1-64. — Duchesne, *le Liber pontificalis,* t. I, p. 250).

PAVEMENT CHRÉTIEN TROUVÉ DANS LES ENVIRONS DE CONSTANTINE[1].

Spécimen de mosaïque de marbre en « opus tessellatum. »

1. Ce cliché, extrait du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny, nous a été gracieusement prêté par la maison Hachette.

Sabine à Rome, baptistère des Orthodoxes à Ravenne, basilique de Sainte-Sophie à Constantinople, etc.[1]); 3° l'« opus alexandrinum, » composé de fragments d'ordinaire en pierres dures (porphyre, serpentine, etc.), fragments qui étaient juxtaposés au lieu de s'emboîter, comme dans l'« opus marmoreum sectile, » et qui dessinaient des disques, des triangles, des losanges, des étoiles, tous de dimensions inégales et reproduisant invariablement des motifs géométriques. Ce dernier procédé, qui s'est développé au moyen âge, a servi exclusivement à la décoration du sol, sur lequel il est appelé à produire l'illusion d'un tapis oriental.

I.

Je dois réagir dès le début contre une erreur fort accréditée; on admet généralement que la mosaïque de verre est un art essentiellement chrétien (beaucoup de savants lui donnent même le nom de mosaïque byzantine), et on l'oppose à la mosaïque de marbre, considérée comme le seul genre d'incrustation qu'ait cultivé l'antiquité classique[2]. C'est là une singulière exagération. L'em-

1. Voir, sur ce genre d'incrustations, le travail de M. Nesbitt : « On wall decoration in sectile work as used by Romans » (*Archæologia,* 1880, t. XLV, p. 267 et suiv.).

2. Martigny, *Dictionnaire,* 1re édit., p. 423; 2e édit., p. 487. — Rohault de Fleury, *les Monuments de Pise au moyen âge;* Paris, 1866, p. 167. — Carducci, *sul grande Musaico recentemente scoperto in Pesaro;* Pesaro, 1867, p. 12, note. — B. de

ploi de pâtes d'émail était déjà fort répandu au Ier siècle de notre ère, ainsi que le prouvent d'innombrables fragments, conservés entre autres à Pompéi, et qui se composent exclusivement de cubes d'émail, de tout point semblables à ceux des basiliques chrétiennes. (Maison n° XXII, 8e îlot, 6e région ; maison située hors de la ville, etc.[1].) On y voit des ornements divers (masques, génies ailés, une Néréide couchée sur les flots, etc.) exécutés avec beaucoup de hardiesse et dans une gamme des plus brillantes. Au Musée de Naples, parmi les objets qui proviennent de Pompéi, figurent de grosses colonnes en maçonnerie incrustées de cubes d'émail[2]. Une niche y est décorée de la même façon, ainsi que des pans de

Montault, *la Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle;* Paris, 1869, p. 32. — Riolo, *dell' Artificio pratico dei Musaici;* Palerme, 1870, p. 15. — Mme Merrifield, *Ancient Practise of Painting,* p. 1 et suiv.

1. Fiorelli, *Descrizione di Pompei;* Naples, 1875, p. 125 et 415. — Une autre est gravée dans Robiou et Lenormant : *Chefs-d'œuvre de l'Art antique,* 1re série, t. II, pl. 94. — La fontaine avec la Néréide est reproduite en photogravure dans *la Mosaïque* de M. Gerspach (p. 8).

2. Voir sur l'une d'elles O. Müller, *Handbuch,* 3e éd., p. 460, et Zahn, *Ornamente alter Klassischer Kunstepochen,* pl. 60.

Les incrustations de verre ou d'émail étaient déjà connues des Égyptiens, ainsi qu'il résulte de plusieurs monuments qui m'ont été signalés par M. Maspéro, à savoir : British Museum. Mosaïque avec des hiéroglyphes trouvée près de Port-Saïd (VIe siècle avant notre ère). — Musée de Boulaq. Mosaïque trouvée dans le Fayoum (même époque). — Musée de Turin : cercueil avec des hiéroglyphes remplis de verre.

murailles sur lesquels sont représentés des candélabres.

L'émail entrait en outre, pour une assez faible part, il est vrai, dans la composition des mosaïques de marbre. « Tibère voulut que sa retraite voluptueuse de Capri fût entièrement pavée de mosaïques, et encore ceux qui prennent plaisir à visiter cette île ne laissent pas que d'y trouver des traces de ces riches peintures : on reconnaît dans les cubes qui les composent les marbres de Paros, de Laconie, d'Égypte et la pâte de verre colorée[1].

Le même fait a été vérifié par une foule de savants. Minutoli et Klaproth[2] rapportent qu'on a trouvé des cubes d'émail bleus dans les mosaïques de la Villa d'Adrien, près de Tivoli, et dans d'autres endroits. La mosaïque avec les portraits de philosophes découverte à Cologne contient des cubes verts en émail[3]. Dans celle de la Villa Borghèse, que l'on considère comme antérieure à Caracalla, figurent également des cubes d'émail : « Additis quidem calculis vitreis, quo melius colores redderentur, et paucissimis[4]. » Il en est de même de la mosaïque de Saint-Roman-en-Gal ou de Vienne, récemment acquise par le Louvre. D'après une

1. Artaud, *Histoire abrégée de la Peinture en mosaïque;* Lyon, 1835, p. 17.

2. *Ueber antike Glasmosaïk;* Berlin, 1817, p. 8.

3. Lersch, *Das Coelner Mosaïk;* Bonn, 1846, p. 23.

4. Henzen, *Explicatio Musivi in villa Burghesiana asservati;* Rome, 1845, p. 73.

TIGRE DÉVORANT UNE GÉNISSE.

(Ancienne basilique de Junius Bassus ou de Sant' Andrea in Catabarbara à Rome.) IVe siècle.

Spécimen d' « opus marmoreum sectile. »

communication de M. Georges Lafaye, les grappes de raisin du tableau XXIII sont en émail bleu-vert, comme la robe de la femme du tableau XV[1].

J'ai eu moi-même l'occasion de constater la présence de l'émail dans une foule de pavements, par exemple la mosaïque d'Ostie, aujourd'hui dans l'église Saint-Paul-aux-Trois-Fontaines, près de Rome, les mosaïques du Musée Kircher, etc.

Un texte du XII[e] siècle achève de nous montrer combien de débris de ce genre existaient encore à cette époque dans les ruines antiques. Ce document est trop curieux pour que je ne cède pas un instant la parole à l'auteur auquel nous le devons, le moine Théophile : « Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, saphireum, rubicundum, purpureum, et non est perspicax, sed densum in modum marmoris, et sunt quasi lapilli quadri ; ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro, de quibus in suo loco sufficienter dicemus[2]. »

La mosaïque de Saint-Denis, qui passe pour représenter Brunehaut, est un exemple de ces larcins rétrospectifs, ainsi que je l'ai montré il y a quelques années[3].

1. M. Lafaye a donné de cette mosaïque une description minutieuse dans la *Revue archéologique* de 1892.

2. *Schedula diversarum Artium,* livre II, ch. XII ; éd. de Vienne, 1874, p. 113.

3. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1885, p. 243-245.

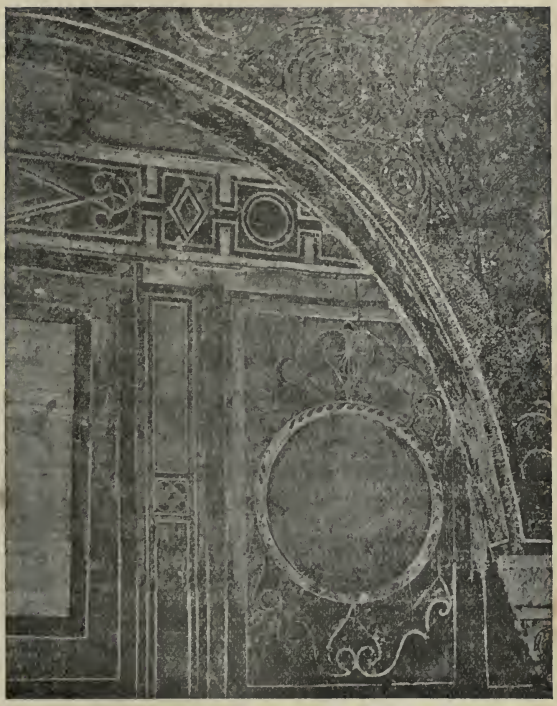

INCRUSTATIONS DU BAPTISTÈRE DES ORTHODOXES A RAVENNE.
V^e^ siècle.

Spécimen d' « opus marmoreum sectile. »

Aujourd'hui encore, on rencontre de ces cubes en assez grand nombre dans le sol des Thermes de Caracalla[1], du Palatin et de différentes autres ruines.

II.

Les textes sont d'accord avec les monuments pour constater l'emploi de l'émail pendant toute la durée de l'Empire.

Pline nous apprend que le théâtre élevé par Scaurus se composait de trois étages à colonnes : le premier, en marbre ; l'étage intermédiaire, « e vitro, » terme par lequel il faut certainement entendre des colonnes incrustées de mosaïques ; l'étage supérieur, en lames dorées[2] :

1. « Dans les Thermes de Caracalla, les parties supérieures, ainsi que les voûtes elles-mêmes, étaient ornées de stucs et de mosaïques de verre de diverses couleurs » (Blouet, *Restauration des Thermes d'Antonin Caracalla à Rome,* p. XIII). Sur les marbres et l'argile employés dans les mosaïques antiques, voy. la *Revue des arts décoratifs,* 1886, p. 295-298.

2. *Hist. nat.,* livre XXXV, ch. XXIV (XV) ; liv. XXXVI, ch. LXIV. — Le dernier en date des historiens de la mosaïque, M. Gerspach, est disposé à croire que, dans le passage de Pline relatif à la décoration du théâtre de Scaurus, il est question de plaques de verre colorées, et non de mosaïques (*la Mosaïque,* p. 11). Mais le mot « vitrum, » comme on le verra par les exemples rapportés ci-après, offre les deux sens. — Passeri (*Lucernæ fictiles Musei Passerii,* t. I, p. 67) propose de rapporter ce passage à des bas-reliefs en verre.

Dans un autre passage, Pline est encore plus explicite : « Pulsa deinde ex humo pavimenta in cameras transiere, e vitro, novicium et hoc inventum » (*Hist. nat.,* liv. XXXVI,

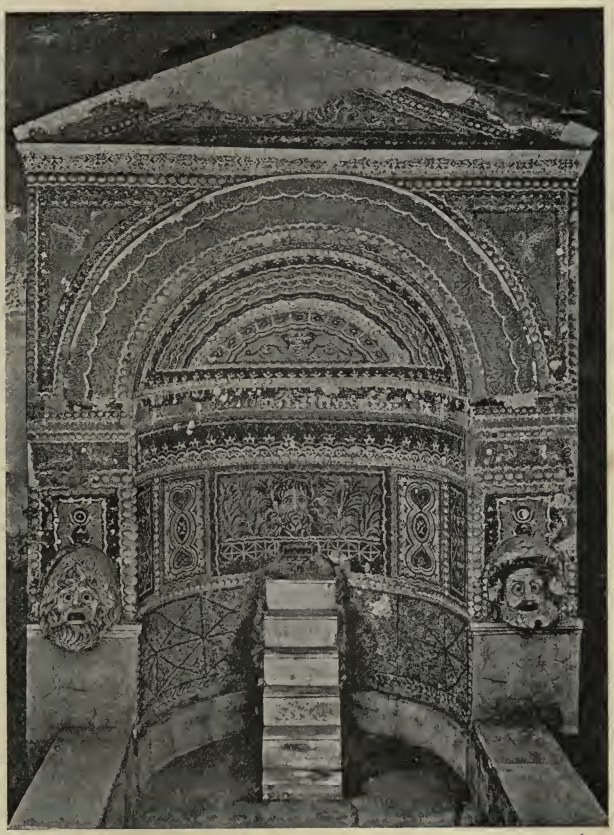

FONTAINE DÉCORÉE DE MOSAÏQUES D'ÉMAIL.

Pompéi : « Casa della Fontana grande. »

« I^ma^ pars scenæ e marmore fuit ; media e vitro, inaudito etiam postea genere luxuriæ ; summa e tabulis inauratis. » Ailleurs, il revient sur ces incrustations : « Agrippa certe in thermis, quas Romæ fecit, figulinum opus encausto pinxit in calidis, reliqua albario adornavit : non dubie vitreas facturus cameras, si prius inventum id fuisset, aut a parietibus scenæ, ut diximus, Scauri, pervenisset in cameras. »

Les exemples qui viennent d'être rapportés prouvent à quel point on prodiguait dès lors les pâtes vitrifiées ; ils permettent aussi de soutenir que la fabrication avait dès ce moment atteint à un haut degré de perfection. En effet, les cubes sont gros, bien teints dans la masse, brillants. (Mgr Barbier de Montault me paraît être dans l'erreur en affirmant que les émaux païens sont de très petites dimensions, équivalant au plus à la quatrième partie des cubes façonnés pour les

§ LXIV ; éd. Lemaire). Voir aussi l'article de M. R. Engelmann : *Rheinisches Museum,* nouvelle série, t. XXIX, p. 564-565.

J'interprète dans le même sens le passage suivant de Sénèque (*Epistola LXXXVI,* éd. Lemaire, t. III, p. 600-601), qui me semble avoir été mal compris par les commentateurs (il s'agit de bains) : « Pauper sibi videtur ac sordidus, nisi parietes magnis et pretiosis orbibus refulserunt, nisi Alexandrina marmora Numidicis crustis distincta sunt ; nisi illis undique operosa et in picturæ modum variata circumlitio prætexitur ; nisi vitro absconditur camera ; nisi Thasius lapis, quondam rarum in aliquo spectaculum templo, piscinas nostras circumdedit. »

mosaïques du moyen âge[1].) Le bleu ressemble, à s'y méprendre, au lapis lazuli, dont les verriers romains, d'une science si consommée, ont réussi à merveille à imiter le chatoiement et jusqu'aux fissures. (Voir, au Musée de Naples, la petite mosaïque, si fine, qui représente Bacchus sur une panthère et qui s'enlève sur un fond d'émail bleu.)

Ce fut même, si l'on en croit Artaud, la difficulté de se procurer le lapis lazuli naturel ou d'autres minéraux d'un beau bleu qui nécessita l'imitation que l'on en fit en pâte vitrifiée. Ce savant affirme que, parmi les débris de mosaïques, ce sont là les cubes que l'on trouve en plus grand nombre; il ajoute qu'il y en a en bleu clair et en bleu foncé, et que les anciens ont aussi beaucoup employé le marbre dit bleu turquoise[2].

Il est donc avéré que l'on a connu et employé sur une vaste échelle, longtemps avant Constantin, les incrustations composées d'émaux.

Dans tous les cas, ce n'est pas à l'adoption du procédé en question que s'applique le passage suivant de Symmaque, auquel on a donné une portée beaucoup trop grande[3] : « Nunc elegantia ingenii tui, et inventionum subtilitas prædi-

1. *La Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle;* Paris, 1869, p. 32. Extrait des *Annales archéologiques,* t. XXVI.

2. Ouvrage cité, p. 128.

3. Martigny, *Dictionnaire,* 1re édit., p. 423; 2e édit., p. 486-487.

canda est, novum quippe musivi genus, et intentatum superioribus reperisti, quod etiam nostra ruditas ornandis cameris tentabit affigere, si vel in tabulis, vel in tegulis exemplum de te præmeditati operis sumpserimus[1]. »

Il est impossible d'admettre que l'invention, au sujet de laquelle Symmaque félicite un de ses amis, soit la substitution de la mosaïque d'émail à la mosaïque de marbre. Cette substitution, en effet, s'est opérée, non par l'initiative d'un seul homme, mais par un concours de circonstances fort compliqué. Il ne peut s'agir, dans l'hypothèse actuelle, que de quelque perfectionnement accessoire.

III.

Comparées aux mosaïques païennes, les mosaïques chrétiennes se composent de cubes généralement beaucoup plus gros que les cubes de

1. Livre VIII, ep. 42. — Migne, *Patrologie,* t. XVIII, p. 32. M. Darcel a proposé d'appliquer ce passage à l'emploi des fonds d'or : « Aurelius Symmaque parlant, vers la fin du IVe siècle, d'un nouveau genre de mosaïque sans spécifier en quoi il diffère de l'ancien, nous pouvons penser que la nouveauté consiste dans l'adoption des fonds d'or » (*Gazette des Beaux-Arts,* 1859, t. I, p. 154. Cf. Gravina, *il Duomo di Monreale,* p. 73). Mais, malgré ma déférence pour l'opinion du savant conservateur du Musée de Cluny, je crois qu'il s'agit plutôt d'un cas particulier, pour lequel Symmaque recommande de préférence la mosaïque, peut-être à cause de sa solidité. Symmaque revient sur l'emploi de la mosaïque dans le livre VI de ses Lettres, epist. XLIX.

Scènes de l'Histoire de Jacob et de Laban.

Basilique de Sainte-Marie-Majeure à Rome (v^e^ siècle).
Le bas de la mosaïque est refait.

Spécimen de mosaïque d'émail.

marbre antiques. On peut s'en convaincre aisément par les chiffres réunis ci-dessous : *Bataille d'Arbelles*, au Musée de Naples, de 78 à 89 cubes par once carrée de palme (le palme napolitain équivaut à 0^m263 millimètres) ; mosaïque de Palestine, de 90 à 96 cubes par once carrée de palme romain (0^m223)[1].

Dans la mosaïque de l'église Saint-Georges de Salonique, au contraire, chaque cube mesure 0^m005 carrés, soit, d'après Texier[2], 40.000 par mètre carré de superficie, soit, pour l'ensemble de la mosaïque de la coupole (904 m. c. 608), 36.184.320 cubes. La différence de destination explique cette inégalité, qui ne prouve rien contre la valeur du travail.

Dans le mausolée de Placidie, qui, au point de vue de l'assemblage des matériaux et de la finesse des teintes, peut passer pour l'ouvrage le plus achevé de l'art chrétien primitif, certaines « tesserulæ » n'ont pas plus de 0^m003 de côté.

Dans la chapelle de Saint-Zénon (basilique de Sainte-Praxède à Rome), la figure de sainte Pudentienne, dont la hauteur est d'environ 1^m10 (le nimbe non compris), se compose de cubes mesurant en moyenne deux tiers de centimètre carré.

Il faut remarquer que l'on n'a pas toujours fait usage, dans la même mosaïque, de cubes d'une dimension uniforme. Souvent on en a employé de

1. Pieralisi, *Osservazioni sul musaico di Palestrina*, p. 1.
2. *Architecture byzantine ;* Londres, 1864, p. 149.

La Vierge et l'Enfant Jésus.

Basilique de Sant' Apollinare nuovo à Ravenne (VI^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

plus fins pour les parties que l'on voulait traiter avec un soin particulier, par exemple les têtes. Salzenberg signale cette particularité dans les mosaïques de Sainte-Sophie[1]. A Rome, on peut la constater dans le portrait du pape Jean VII, provenant de la chapelle fondée par ce pontife dans la basilique du Vatican, ainsi que dans les fragments qui se rattachent au même ouvrage.

IV.

La mosaïque chrétienne, telle qu'elle se montre à nous en Italie ou en Orient, est formée de cubes d'émail teints dans la masse, de cubes de verre, dans lesquels est emprisonnée une feuille d'or, et de cubes de marbre, d'ordinaire employés pour les parties blanches ou grises. Les cubes d'argent et les incrustations de nacre n'y figurent que d'une manière exceptionnelle.

Les émaux de couleur ne sont en réalité que du verre coloré à l'aide d'oxydes métalliques. Aussi les a-t-on désignés pendant toute l'antiquité et pendant une bonne partie du moyen âge par le terme générique de « vitrum. » Pline leur donne ce nom dans les passages rapportés ci-dessus. C'est également ainsi que les appellent tous les auteurs chrétiens des premiers siècles, notam-

1. *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel;* Berlin, 1854, p. 29.

PORTRAIT DE JUSTINIEN.

Basilique de Sant' Apollinare nuovo à Ravenne (VI^e siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

ment Sidoine Apollinaire, dans sa description d'une des mosaïques de Lyon :

> Distinctum vario nitore marmor
> Percurrit cameram, solum, fenestras,
> Ac sub versicoloribus figuris
> Vernans herbida crusta sapphiratos
> Flectit per prasinum vitrum lapillos[1].

Le chroniqueur de Siponto, qui écrivait au IX^e^ siècle au plus tard, signale de son côté une mosaïque composée de « diversis coloribus, minutisque vitreis lapillis fulvo auro supertectis, mausoleo opere[2]. »

En décrivant la fabrication de ces émaux, l'auteur anonyme du recueil de recettes conservé à la bibliothèque capitulaire de Lucques leur applique la même qualification : « Musiva prasini vitri. » Or ce recueil date du VIII^e^ siècle, au plus tard du IX^e^[3].

Le moyen âge garda la même appellation.

Ce qui frappa le plus les pieux visiteurs de la basilique du prince des apôtres, et parmi eux l'auteur de la *Descriptio plenaria totius urbis*[4], ce furent les incrustations d'or et de verre dont

1. Liv. II, ep. 10. — Migne, *Patrologie,* t. LVIII, p. 487.

2. *Acta Sanctorum,* ad VIII februarii, p. 58.

3. Muratori, *Antiquitates,* t. II, p. 365. Voir, sur ce manuscrit, Duchesne, *le Liber pontificalis,* t. I, p. CLXIV-CLXV. Le *Liber pontificalis* n'emploie le mot « vitrum » que dans le sens de verrière (éd. Duchesne, t. II, p. 25, 94, 147).

4. Urlichs, *Codex urbis Romæ topographicus ;* Wurtzbourg, 1871, p. 118.

Sainte Daria.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (vi^e^ siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

elle était revêtue : « Basilica quæ vocatur Vaticanum ex mirifico musibo laqueata auro et vitro. » L'inscription de la mosaïque de la cathédrale de Capoue, exécutée en 1130, célèbre le « vitreum decorem » que le sanctuaire doit à l'évêque Hugo[1]. Une autre inscription du XII^e^ siècle, à la cathédrale de Fondi, mentionne comme suit une mosaïque à la façon des Cosmates : « Tabula marmorea vitreis distincta lapillis[2]. » Au XII^e^ siècle également, le moine Théophile qualifie les mosaïques d'ouvrage en verre : « inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum in musivo opere diversa genera vitri[3]. »

Au XIV^e^ siècle encore, ce terme est en usage : en parlant de la mosaïque du dôme de Prague, Benesch de Waitmül s'exprime ainsi : « Eodem tempore fecit dominus imperator fieri et depingi supra porticum ecclesiæ Pragensis de opere vitreo, more græco, de opere pulchro et multum sumptuoso[4]. »

Quant au mot « smaltum, » qui ne figure pas dans le Lexique de Forcellini et qui paraît par conséquent avoir été inconnu aux anciens, il se rencontre pour la première fois dans le *Liber*

1. Voyez mes *Notes sur les Mosaïques chrétiennes de l'Italie,* fasc. IX, p. 12.

2. Salazaro, *Monumenti dell' Italia meridionale,* t. I, p. 64. Cf. de Rossi, *Bullettino,* 1875, p. 121.

3. *Schedula diversarum Artium,* éd. Lescalopier, p. 91, 194, 288. — Éd. Ilg, p. 113, 235.

4. Ambros, *der Dom zu Prag;* Prague, 1858, p. 273.

Sainte Perpétue.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (VI^e siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

pontificalis (Vie de Léon IV, 847-855), à propos d'une « tabula de smalto[1]. » Dans ce passage, ainsi que dans tous les autres que j'ai relevés dans la chronique papale, il s'agit, non pas d'émaux pour mosaïques, mais d'émaux dans le genre de ceux des Byzantins ou de ceux de Limoges. On pourra facilement s'en convaincre en recourant aux textes originaux : Benoît III (855-858) offrit à la basilique de Saint-Paul « retem factam miro opere totam e gemmis ex alva veris et bullulis aureis, conclusas etiam auri petias in se habentem exmaltitas... viginti unam[2]. » Étienne VI (885-891) offrit à la basilique de Saint-Pierre « crucem auream, cum pretiosis margaritis et gemmis ac smalto, cum perpendaculo ad pendendum[3], » ou encore « crucem auream super altare cum gemmis et smalto[4]. »

Dans les exemples d'une époque postérieure, que Du Cange a réunis dans son Glossaire, le mot « smaltum » paraît invariablement avoir le même sens.

« Smalto, » qui est la forme italienne de « smaltum » comme émail en est la forme française, n'a été employé dans le sens qu'on lui attribue aujourd'hui qu'à une époque relativement récente.

1. *In vita Leonis IV;* éd. Vignoli, t. III, p. 87. — Éd. Duchesne, t. II.

2. *In vita Benedicti III;* éd. Vignoli, t. III, p. 165. — Éd. Duchesne, t. II, p. 147.

3. *In vita Stephani VI;* éd. Vignoli, t. III, p. 270. — Éd. Duchesne, t. II, p. 194.

4. *Ibid.;* éd. Vignoli, t. III, p. 273.

Sainte Félicité.

Chapelle archiépiscopale de Ravenne (vi[e] siècle).

Spécimen de mosaïque d'émail.

V.

Sur la composition même des émaux colorés, je n'ai pas d'informations nouvelles à apporter. Peut-être l'analyse chimique fournirait-elle quelques renseignements utiles sur les oxydes métalliques employés pour leur fabrication : c'est une recherche qu'on ne saurait assez recommander aux ateliers chargés, comme ceux de Venise, de Rome, de Palerme, de la restauration des mosaïques anciennes. En attendant, je me bornerai à reproduire, à titre de curiosité, la recette donnée à ce sujet par l'anonyme de Lucques (VIII[e] siècle) :

De tictio (*sic*) omnium musivorum[1].

Tictio[2] omnium musivorum[3] prasini vitri mundo[4] de massa libras V[5], limatura aeramenti absque plumbum[6] ½ II. Et mitte in vase nobo testeo[7], sufferens ignem, et decoquens inferiora[8] fornace vitriari[9], die VI. Et post hoc[10] eice, et con-

1. Je dois à l'obligeance de M. Giry, professeur à l'École des Chartes, la collation de ce passage, dont plusieurs mots ont été incorrectement reproduits par Muratori (*Antiquitates, loc. cit.*). M. Giry a bien voulu ajouter au texte de l'anonyme de Lucques les variantes du *Mappae Clavicula*, d'après le manuscrit du X[e] ou du XI[e] siècle conservé à la Bibliothèque de Schlestadt : Tinctio musivi prasinon. — 2. Tinctio. — 3. omnium musivorum *deest*. — 4. mundi. — 5. semel libras. — 6. plumbo. — 7. vas novum testeum. — 8. decoque in inferiori. — 9. vitriarii. — 10. post haec.

frangis[1] minutatim, et iterum conflas; prasino tingues[2].

Dans l'église Saint-Vital à Ravenne, les parties blanches des vêtements, et sans doute aussi des ornements, sont composées de cubes de marbre assez irréguliers. On peut s'en convaincre en montant au balcon placé à la gauche de l'abside.

Il est regrettable que les restaurateurs n'aient pas fait connaître les résultats de leurs recherches comme l'a fait M. Riolo; seuls, ils seraient à même de vérifier une foule de questions délicates. Ne dirait-on pas qu'ils accomplissent leur œuvre dans les ténèbres!

Dans les mosaïques de l'église Saint-Georges de Salonique, qui datent du VI^e^ siècle, les « bleus sont composés de cobalt et d'oxyde bleu de cuivre, vulgairement nommé fritte de cuivre, couleur décrite par Vitruve (liv. VII, chap. II). Les rouges sont de deux sortes, l'un est obtenu au moyen d'ocres ou oxydes de fer; l'autre, qui est principalement employé dans les teintes de chairs, est formé par un émail dont la composition a été retrouvée en 1775 par le chimiste romain Mattioli, et qui est connu à Rome sous le nom de Purpurine; il est composé de silice, potasse, protoxyde de cuivre. Les violets sont dus au manganèse; ils sont employés dans les vêtements des personnages. Les noirs intenses sont obtenus par

1. eiciens confrange. — 2. prasinum tinguens.

un procédé que nous ne connaissons pas. Les fabricants d'émaux de Constantinople l'ignorent. L'émail vert est un oxyde de cuivre, la force de la cuisson en varie l'intensité. Les émaux jaunes sont obtenus par une coloration d'antimoine ; les blancs, par le moyen de l'oxyde d'étain. »

Texier ajoute qu'il n'a observé aucune pierre naturelle dans ces mosaïques[1].

Dans l'église de la Nativité à Bethléem, les blancs vifs, tels que les parties brillantes des encensoirs et des chandeliers, ou encore le champ des inscriptions, sont rendus au moyen de plaques de nacre[2].

VI.

En ce qui concerne les cubes dorés, il est difficile de déterminer la date de leur apparition. A Pompéi, on n'en rencontre pas ; un jaune soufré, très gai et très vivant, paraît en tenir lieu. On sait cependant que Néron fit incruster son palais de cubes de verre doré, ce qui lui valut le nom de maison d'or[3].

1. *Architecture byzantine*, p. 149. — D'après le même auteur, le dessin ou le contour de chaque figure est tracé par une teinte intense, et le milieu est rempli par des cubes dont la pose suit les contours du modelé. « La substance qui servait à relier tous ces cubes est sans doute la même qui sert encore aux artistes de nos jours : c'est une pâte faite de travertin pilé et d'huile de lin. »

2. Le marquis de Vogüé, *les Églises de la Terre-Sainte;* Paris, 1860, p. 72.

3. Artaud, *Histoire abrégée de la Peinture en mosaïque*, p. 18.

A l'origine, c'est d'ordinaire sur une masse de verre transparente, hyaline, que l'on a appliqué la feuille de métal. Il en est ainsi dans les fragments que j'ai eu l'occasion d'examiner sur le Palatin, dans les thermes de Caracalla, ainsi que dans une inscription de la catacombe de Sainte-Agnès, qui m'a été signalée par M. Armellini et qui semble appartenir à la fin du IVe siècle[1]. Dans l'église Saint-Georges de Salonique, ces cubes sont composés « d'un verre légèrement coloré en jaune dans sa masse et qui paraît avoir subi une seconde cuisson après l'application de l'or. L'épaisseur des cubes y est d'environ cinq millimètres[2]. » A Sainte-Sophie de Constantinople, la masse de verre servant de fond est également hyaline[3]. Dans son *Voyage du Levant* (t. I, p. 478), Tournefort rapporte que la galerie de Sainte-Sophie est incrustée d'une mosaïque faite, la plus grande partie, avec des dés de verre, qui se détachent tous les jours de leur ciment, mais dont la couleur est inaltérable. « Ces dés de verre, ajoute Tournefort, sont de vrais doublets, car la feuille colorée de différentes manières est couverte d'une

1. De Rossi, *Bullettino,* 1877, p. 60. — D'après une communication de M. Héron de Villefosse, un cube doré, à fond hyalin, figure dans la mosaïque d'Utique, qui a été découverte par M. d'Hérisson et qui appartient aujourd'hui au Musée du Louvre. Cette mosaïque, qui date du second siècle de notre ère, représente, comme on sait, des *Amours sur des dauphins.*

2. Texier, *Architecture byzantine;* Londres, 1864, p. 149.

3. Saltzenberg, *Altchristliche Baudenkmale,* p. 29.

pièce de verre fort mince, colée (*sic*) par-dessus ; il n'y a que l'eau bouillante qui la puisse détacher[1]. »

Dans les cubes qui proviennent de la mosaïque du dôme d'Aix-la-Chapelle, exécutée sous Charlemagne, « l'or est appliqué presque toujours sur du verre transparent, clair, d'un vert *sui generis*. » On a cependant remarqué quelques échantillons où « l'or est appliqué sur verre de bouteille ou sur émail rouge pour lui donner plus de brillant[2]. » Dans la basilique de Sainte-Praxède à Rome, sur l'arc de la tribune, à gauche près de l'orgue, le fond de ces cubes est incolore, ou du moins vert bouteille, comme j'ai pu m'en convaincre en les examinant de près.

Dans le recueil de recettes qui appartient au chapitre de Lucques, et que Mabillon, Muratori et M. l'abbé Duchesne attribuent au temps de Char-

1. Fougeroux de Bondaroy, *Recherches sur les ruines d'Herculanum... avec un traité sur la Fabrique des Mosaïques ;* Paris, 1770, p. 179.

2. Barbier de Montault, *la Mosaïque du dôme à Aix-la-Chapelle*, p. 38. Ces cubes d'or sur émail rouge ne proviendraient-ils pas d'une restauration ? Voici quelques autres détails empruntés au même auteur et qui méritent d'être notés : « l'or réduit à une très mince pellicule est toujours jaune, jamais vert ; il a été collé directement sur le cube qui sert à le fixer ; par-dessus s'étend une légère feuille de verre blanc... ; le tout est soudé au feu, d'après le procédé que nous a conservé le moine Théophile... ; un grand nombre de ces couverts s'est détaché et l'or s'est enlevé, ce qui dénote une fabrication vicieuse et une époque de décadence » (p. 39).

lemagne, il n'est aussi question, si j'ai bien compris ce latin barbare, que de l'emploi de verre incolore.

De inoratione musiborum.

Facis petala plus crosa (*sic*) que jussans. Posthec facis illa alia : et petalum heramentinum, ut incensum non herebit. Post hec pone pectalum aureum super pectalum vitri, et supra ponis pectala super alia multum supra petalum auri, et mittis utraque in fornace, donec incoat solvi pectalum vitri, et postea eicis, ut refridet, et tolle : Fricas faciem in tabulam plumbinam ismironienan (*sic*), donec adtenues faciam, et coloras illud[1].

Du temps même du moine Théophile, qui vivait au XII^e^ siècle, le verre incolore semble avoir été seul en usage, du moins dans les contrées situées au nord des Alpes :

1. D'après la transcription de M. Giry. Cf. Muratori, *Antiquitates ital. medii ævi, diss. XXIV,* t. II, p. 366, éd. de Milan. — M. Giry a bien voulu me communiquer en outre le texte du *Mappae Clavicula* d'après le manuscrit de Schlestadt : « Inauratio musivi. — Facies petalum vitreum spissum et pone supra petalum aeramentinum ita ut incensum non conbureat. Posthaec tolle petalum aureum super petalum vitri, et super petalum auri aliud pone ex vitro multum subtile; et mitte utrumque in fornacem donec inchoat solvi petalum vitri, et sic eice ut refrigeret. Postea friga faciem ejus in tabula plumbea smirutata donec adtenues faciem et coloras illud. »

De vitro græco, quod musivum opus decorat.

Vitreas etiam tabulas faciunt opere fenestrario ex albo vitro lucido, spissas ad mensurum unius digiti, findentes eas calido ferro per quadras particulas minutas, et cooperientes eas in uno latere auri petula, superliniunt vitrum lucidissimum trium ut supra, et componunt eas conjunctim super ferream tabulam, de quo paulo inferius dicemus, coopertam calce sive cineribus, coquentes in furno fenestrarum, ut supra. Hujusmodi vitrum interpositum musivum opus omnino decorat[1].

Je reproduis la leçon du manuscrit de Vienne, qui est plus complète que celle des manuscrits publiés par MM. de l'Escalopier, Hendrie et l'abbé Bourassé ; mais je dois faire observer que les différents éditeurs ne sont pas d'accord sur le sens de plusieurs membres de phrases pris isolément. C'est ainsi que l'abbé Bourassé fait du « quod » de la rubrique un nominatif[2], tandis que M. Ilg en fait un accusatif, etc. Néanmoins, l'ensemble du chapitre ne laisse pas place au doute.

Je ne dissimulerai pas cependant que l'on semble avoir parfois fait usage, exceptionnelle-

1. *Schedula diversarum artium*, liv. II, ch. xv; éd. de Vienne, t. I, p. 117.

2. *Dictionnaire d'Archéologie sacrée;* Paris, 1852, t. II, p. 830.

ment, pour ces fonds, de galettes d'émail d'une couleur plus ou moins foncée (peut-être provenaient-elles de déchets que l'on cherchait à utiliser ainsi). Je dois à l'obligeance de M. Gerspach, directeur de la Manufacture des Gobelins, la communication d'un certain nombre de cubes d'or provenant de la nef de Sainte-Marie-Majeure à Rome (v^e^ siècle) ; l'or y est appliqué sur une masse noirâtre, ou même rouge. Au baptistère des Orthodoxes de Ravenne (v^e^ siècle), j'ai recueilli de mon côté un cube d'or composé comme ceux de Sainte-Marie-Majeure.

Au XI^e^ ou au XII^e^ siècle se produisit une innovation importante : la substitution régulière et constante de fonds opaques, d'ordinaire rouges, aux fonds translucides. Le nouveau procédé avait l'avantage de mieux faire ressortir l'éclat de l'or[1]. Il est actuellement encore en usage.

1. D'après une note de M. de Luynes, que notre confrère M. Martha a bien voulu me communiquer, « le fond rouge a pour effet de soutenir l'éclat de l'or. L'emploi en est justifié par des raisons physiques. La lumière blanche qui tombe sur la feuille d'or n'est pas tout entière réfléchie par la surface. Une partie pénètre dans les couches inférieures et se trouve décomposée. L'or étant naturellement rouge, les rayons rouges sont absorbés et la réflexion des couches inférieures n'envoie à l'œil que les rayons complémentaires du rouge, c'est-à-dire les rayons verts, lesquels diminuent d'autant l'intensité de la couleur rouge de l'or et par suite son éclat. Pour neutraliser l'effet de ces rayons verts, il faut rendre à l'or le rouge que ceux-ci lui font perdre en donnant à la feuille d'or, laquelle est toujours un peu transparente, un soutien rouge. C'est ce que l'on fait, du reste, dans toute

Ce qui n'a pas varié, c'est l'usage de recouvrir la feuille d'or d'une couche de verre destinée à protéger ce métal. Dans un spécimen qui me vient de Salonique, cette couverture est fort épaisse.

La fabrication des cubes d'or offre de grandes analogies avec celle des vases connus sous le nom de « fundi d'oro. » Le docte et consciencieux Émeric David s'est toutefois trompé en appliquant à la mosaïque les vers d'un auteur du x^e^ siècle, Héraclius, auquel nous devons le traité *De coloribus et artibus Romanorum :*

Inveni petulas inter vitrum duplicatum inclusas caute[1].

Il s'agit, en réalité, de « fialæ auro decoratæ. » En outre, l'aveu fait par Héraclius des embarras que lui a causés la découverte du secret prouve que la fabrication des « fundi d'oro » n'était pas fort répandue de son temps. Jamais, au contraire, celle des mosaïques d'or ne paraît avoir été interrompue :

Ergo quas (fialas) quasi summa mente laborem
Atque oculos cordis super has noctecque dieque
Intentos habui, etc.[2].

Des expériences faites il y a un certain nombre d'années montrent que le moyen âge a dû fabri-

espèce de dorure, dans la miniature aussi bien que dans la dorure des tranches des volumes. »

1. *Histoire de la Peinture au moyen âge;* édit. de 1862, p. 100.

2. *De coloribus... Romanorum,* liv. I, ch. v; éd. de Vienne, 1873, p. 33.

quer les cubes d'or d'une manière à peu près continue. Ces expériences ont eu pour promoteur le cardinal Wiseman, qui, dans son roman bien connu *Fabiola*, a fait preuve de tant d'intérêt pour les antiquités chrétiennes. Le prélat anglais avait chargé une grande verrerie de Londres de fabriquer de ces cubes, d'une exécution en apparence si facile; tous les efforts demeurèrent sans résultat. Dès que l'on versait le verre en fusion sur la feuille de métal, celle-ci se recroquevillait et devenait toute noire : il fallut renoncer à l'entreprise[1].

Or, si, de nos jours, avec les instruments et les procédés si perfectionnés dont dispose l'industrie moderne, il a été si difficile d'improviser cette fabrication, à plus forte raison doit-on admettre qu'au moyen âge, une fois le fil de la tradition rompu, il aurait été à peu près impossible de le renouer.

VII.

La mosaïque d'argent ressemble trop, par sa nature comme par son mode de préparation, à la mosaïque d'or pour que nous ne la rapprochions pas de cette dernière, quelque inégale d'ailleurs que soit la place qu'elles occupent toutes deux dans l'histoire de l'art.

1. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, p. 136; Leipzig, 1873.

L'anonyme de Lucques a eu soin d'en noter la recette, qui ne diffère en rien de la précédente :

De mosibum (*sic*) de argento.

Mosibum de argento, secundo quod superius exposuimus, ita omnia facies[1].

La mention qu'en fait cet auteur semblerait prouver que l'usage en a été assez répandu. Mais il n'en est rien. Il n'existe en Italie que peu de mosaïques où l'on se soit servi de cette matière; les archéologues n'en avaient même pas remarqué jusqu'ici la présence. Trois se trouvent à Ravenne, une autre dans la cathédrale de Pise, une autre dans la chapelle palatine de Palerme. Il faut rectifier sur ce point l'assertion de Saltzenberg[2], qui croit qu'il n'y a pas d'autres exemples de l'emploi de cette matière que celui de la mosaïque de Sainte-Sophie à Constantinople. A Sant-Apollinare-Nuovo, les saints du rang supérieur, placés entre les croisées, ont des nimbes grisâtrés très certainement formés de cubes d'argent, dont l'éclat primitif s'est peu à peu altéré.

On ne sera pas bien téméraire en affirmant que cette matière, qui a joui d'une certaine faveur à

1. Muratori, *Antiquitates*, t. II, p. 366. Ce paragraphe manque dans le manuscrit du *Mappae Clavicula* découvert par M. Giry dans la Bibliothèque de Schlestadt.

2. *Altchristliche Baudenkmale von Constantinopel;* Berlin, 1854, p. 28.

Constantinople, à Ravenne et à Palerme, et dont on n'a pas trouvé de traces jusqu'ici dans les mosaïques italiennes proprement dites (la mosaïque de Pise est conçue dans les données byzantines), est un produit essentiellement byzantin.

La nacre a été employée, concurremment avec le marbre, à Ravenne (Saint-Vital, etc.), à Parenzo, ainsi que dans les églises coptes de l'Égypte[1].

VIII.

Ici se placent un certain nombre de problèmes que je suis réduit à poser sans pouvoir les résoudre, quel que soit l'intérêt qu'en offrirait la solution.

Et tout d'abord on se demandera d'où venaient les émaux dont on faisait usage. Les fabriquait-on sur place, ou bien les cherchait-on dans quelque grand dépôt tel que Rome ou Ravenne ? La rareté des textes empêche de répondre d'une manière précise.

Peut-être est-il permis de tirer par analogie une conclusion de ce qui se pratiquait pendant le moyen âge proprement dit. Nous voyons qu'à cette époque les différentes villes d'Italie achetaient à Venise, non seulement les émaux, mais encore les verres de couleur dont elles avaient

1. Butler, *the ancient Coptic Churches of Egypt;* Oxford, 1884, t. I, p. 38-40.

besoin. Pourquoi n'en aurait-il pas été ainsi pendant la période qui nous occupe?

Dans son travail sur le dôme d'Orvieto[1], Luzi a publié la première partie d'un contrat intervenu, le 13 décembre 1359, entre l'œuvre de ce sanctuaire et un certain Donnino de Florence, qui s'engage à chercher à Venise les verres nécessaires à la confection des mosaïques de la façade : « ... il detto Donnino promise di andare ad Venetia al luoco dove si fa il vetro per lu mosaico, e da recare a la detta opera a tucte sue spese e passagi due some di vetro per fare el musaico dela facciata di Santa Maria, di quelli colori e sagi e grossezza dati a lui per lu decto Mastro Andrea... in una carta pecorina, cioè... »

Malheureusement, Luzi n'a pas jugé à propos de nous communiquer la liste des couleurs que l'œuvre du dôme d'Orvieto était forcée de faire venir de si loin.

Cette lacune méritait être comblée. Lors d'un séjour de quelques heures fait à Orvieto au mois d'avril 1874, j'ai pris copie des principaux passages de ce contrat. Depuis, le texte complet a été publié par M. Fumi[2]. Voici les émaux qu'il énumère : « Oro fino di chie a la quantitate di C libre. Azuro co' gradi suoi lb. L, cioe X per digrado.

1. *Il Duomo di Orvieto descritto ed illustrato;* Florence, 1866, p. 368.

2. *Il Duomo di Orvieto e i suoi Restauri;* Rome, 1891, p. 105, 122.

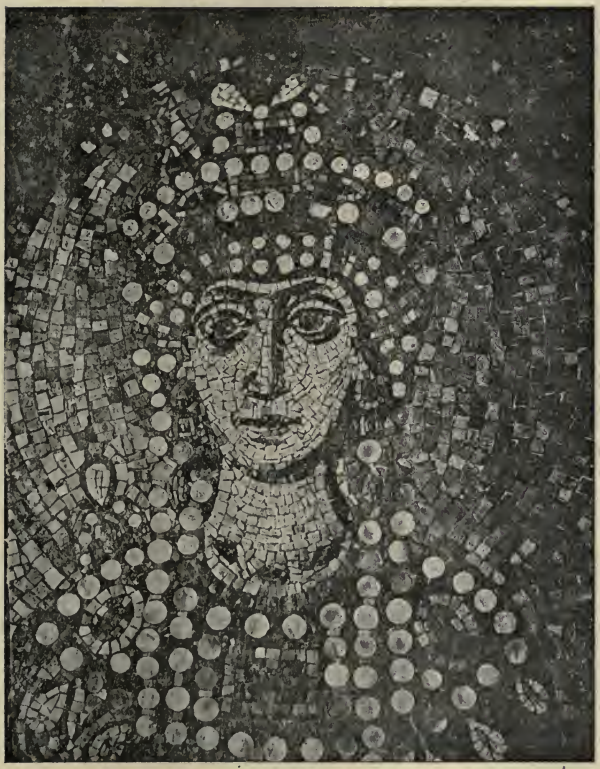

PORTRAIT DE THÉODORA, AVEC INCRUSTATIONS DE NACRE.

Église de Saint-Vital à Ravenne (VI^e siècle).

Laccha co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Biffa co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Verde co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Vermiglio co' gradi suoi lb. L, cioe X per digrado. Biancho candido L lb... Giallo co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Incarnatione co' gradi suoi L lb., cioe XVI per digrado. Verduccio co' gradi suoi L lb., cioe X per digrado. Nero co' gradi suoi lb. XXX, cioe X per digrado. Ariento fino lb. XXX. »

Cette liste est surtout intéressante en ce qu'elle nous prouve que, chez les fabricants d'émaux pour mosaïques, chaque couleur était régulièrement accompagnée d'un assortiment de nuances correspondantes — « gradi » — au nombre de dix à vingt.

Le contrat énumère quelques-unes des conditions que doit présenter l'émail pour être accepté : « E chel detto vetro sia buono e tengha e risponda biene al martello e chel detto vetro sia accepto al detto maiestro et altro modo non sia tenuta l'opera di pagare. »

Pour la période qui nous occupe, nous ignorons absolument quels étaient les travaux qui précédaient l'opération même de l'incrustation. Le mosaïste travaillait-il d'après un carton? Ce carton était-il composé par le mosaïste lui-même ou par des peintres de profession? Autant de mystères.

L'incertitude est moins grande en ce qui touche la seconde période du moyen âge, et cela grâce aux observations de M. Riolo père, chef de l'atelier de restauration de Palerme. Cet artiste a eu soin de noter toutes les particularités qui le frappaient dans le cours de ses travaux à Cefalu, Monreale, Palerme. Si ses confrères de l'Italie continentale avaient suivi son exemple, nous n'en serions pas aujourd'hui à nous demander comment, dans les basiliques de Ravenne ou de Rome, on procédait du temps de Justinien ou du temps de Pascal Ier. Il est d'ailleurs probable que les mosaïstes des XIIe et XIIIe siècles ne faisaient que suivre les traditions de leurs prédécesseurs et que les observations de M. Riolo peuvent également s'appliquer à ces derniers. C'est à ce titre qu'on les reproduira ici.

D'après M. Riolo, on peignait directement les modèles des figures sur l'enduit frais qui devait recevoir l'incrustation. Le mosaïste, la tâche du peintre terminée, substituait ses cubes d'émail à cette espèce de fresque. Ce procédé, qui rappelle les dessins tracés sur les patrons de broderies, avait l'avantage de fournir une indication plus sûre qu'un simple carton. En outre, en substituant un fond de couleur à un fond blanc, il empêchait que les intervalles des cubes fussent remplis par un enduit blanc qui aurait troublé l'harmonie de l'ensemble.

Cette peinture était d'ailleurs toute conven-

tionnelle : une teinte rouge marquait les endroits qui devaient être incrustés d'or; une teinte violette ceux qui devaient recevoir un émail rouge[1]. Les indications paraissent même avoir varié selon les localités. A Torcello, d'après M. Bucher, le rouge correspondait aux cubes d'or, au rouge et au rouge brun; le jaune aux teintes plus claires, gris foncé, bleu, noir, etc.[2].

Il convient d'ajouter que M. C. Haas, tout en admettant la réalité de cet usage, déclare n'en avoir pas trouvé d'exemples lui-même, sauf en ce qui concerne les cubes dorés. Le mortier dans lequel ceux-ci étaient fixés offrait partout des traces d'une coloration d'un jaune rougeâtre[3].

L'habitude de peindre directement sur le mur ne dispensait d'ailleurs pas de la confection de cartons préalables, dans lesquels la composition tout entière était étudiée et les types des figures arrêtés.

IX.

La mosaïque est sans contredit le mode de peinture le plus durable; mais on se tromperait en croyant qu'elle échappe entièrement à l'influence des agents atmosphériques; il n'est pas

1. Riolo, *Notizie dei Ristauratori delle Pitture a musaico della R. Cappella palatina.* Palerme, 1870.

2. *Geschichte der technischen Künste,* t. I, p. 100, note 1; Stuttgard, 1875.

3. *Mittheilungen der KK. Central Commission,* 1859, p. 178.

vrai, ainsi que l'ont affirmé bon nombre d'auteurs et parmi eux Le Viel, « qu'elle puisse résister à l'action de l'air, qu'exposée sur les pavés, sur les toits et sur les murs, loin de s'y altérer, elle acquière un nouvel éclat, » etc., etc.[1]. Prenons pour exemple les altérations que subit le verre de vitres ordinaire : au bout d'un certain temps il se ternit, s'irise et finit par perdre son poli. Or, les cubes d'émail, qui ne sont en réalité que du verre coloré par des oxydes métalliques, ne sauraient échapper à ces dangers : le vent, la poussière, l'humidité finissent tôt ou tard par en avoir raison ; il n'est pas jusqu'au voisinage de la mer qui n'exerce sur eux une action délétère : dans les mosaïques de Saint-Paul hors les murs, près de Rome, on a constaté que la surface des cubes était légèrement ternie par un dépôt ou une incrustation de sel marin[2].

A Rome, plus que partout ailleurs, on peut s'assurer de l'altérabilité relative des pâtes d'émail : les cubes que l'on ramasse dans les décombres des édifices antiques ont tous subi une modification plus ou moins profonde, selon la longueur du temps pendant lequel ils ont séjourné sous terre ; quelques-uns d'entre eux ont même changé

1. *Essai sur la Peinture en mosaïque;* Paris, 1768, p. 27. Ciampini (*de sacris Ædificiis,* p. 42) est plus près de la vérité.

2. Branchi, *Lettera... sopra gli ingredienti di varj Musaici* (imprimée à la suite des *Notizie inedite della Sagrestia pistoiese,* de Ciampi, p. 25, note c ; Florence, 1810).

de ton; dans ceux qui étaient colorés en bleu, une teinte aqueuse, semblable au vert d'eau, a souvent remplacé l'éclat du lapis lazuli.

Sans doute, quelques-uns de ces tableaux de verre ont jusqu'ici résisté à tous les agents de destruction; tel est le saint Sébastien de la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens. Mais la conservation en est due à des circonstances tout à fait exceptionnelles, notamment à la sécheresse de l'édifice qui les abrite.

En général, c'est l'humidité que les mosaïques ont le plus à redouter. On ne peut que trop facilement s'en assurer dans les basiliques de Ravenne, où il n'est guère de mur qui ne suinte. Au Baptistère des Orthodoxes, à Sant' Apollinare in Classe, ou encore dans la basilique de Santa Maria in Dominica, à Rome, le ciment qui sert de base aux mosaïques se détache par grandes plaques; les couleurs même semblent altérées par places; le bleu surtout a pris une tonalité dure et crue qui dénature complètement la gamme.

Les dangers auxquels la mosaïque est exposée à l'intérieur des édifices ne sont rien, toutefois, en comparaison de ceux qui la menacent lorsqu'elle prend place sur une façade. Tournée au nord, dans un endroit découvert, c'est à peine si elle peut compter sur une existence d'un demi-siècle.

Les artistes du Bas-Empire et du moyen âge, guidés par un instinct fort juste, hésitèrent long-

temps à employer la mosaïque pour la décoration des parties extérieures. Plus tard, ils prirent soin de la protéger par des saillies de toutes sortes (par exemple, sur la façade de l'ancienne basilique du Vatican ou sur la façade de la basilique de l'Aracœli, etc.).

Malgré toutes les précautions, à peine si, de loin en loin, il s'est conservé un fragment des mosaïques incrustées à l'extérieur.

Rien de plus instructif sous ce rapport que l'histoire des mosaïques de la façade du dôme d'Orvieto, à partir du XV^e^ siècle. Nous choisissons à dessein un exemple moderne, afin de pouvoir fonder notre assertion sur des documents plus authentiques et plus nombreux.

On sait que la décoration de cette façade remonte au temps d'Orcagna, c'est-à-dire aux années 1358-1362. Elle comptait donc à peine un demi-siècle d'existence lorsqu'en 1402 certaines de ses parties exigèrent impérieusement une restauration : 1402, 7 juillet. « Pater Franciscus Antonii... locavit se et operas suas... ad reficiendum et reconstruendum musaychum Annuntiatæ B. M. Virginis super portam baptesimi dictæ ecclesiæ in nonnullis partibus dirutum et destructum. » — 1423, 10 février. Délibération pour engager Bartolomeo di Pietro : « quod muysivum sit in magno defectu et tractu temporis venerit in majorem defectum; imo potius in destructionem; deliberaverunt quod dictum muysi-

vum omnino reparetur. » — 1485, 7 juin. « Faciata almæ Ecclesiæ Sanctæ Mariæ supra sculturas marmoris, videlicet illa quæ est ornata figuris et picturis musaytivis in multis ejus partibus (est) ruinata et dissipata... » — 1506, 10 septembre. « Ad musaycum perficiendum, reficiendum et restaurandum in locis opportunis. » — 1552. « Mag. Raphael sculptor de Florentia offert velle conducere opus musaicum in faciata cathedralis ecclesiæ. » — 1558. « Fu condotto Mastro Gioanne Antonio Bianchini venetiano a racconciare il mosaico de la facciata. » — 1573, 19 janvier. On engage pour un an Maestro Stephano « per restaurare il mosaico della facciata[1], » etc., etc.

On aurait peine à trouver un exemple plus éloquent de l'altérabilité des mosaïques exposées au grand air.

A cet égard, notre climat n'a d'ailleurs rien à envier à celui de l'Italie, où, surtout en ce qui concerne les fresques et les graffites, on chercherait en vain une façade du XVI^e^ siècle ayant conservé intacte sa décoration primitive.

X.

Quelques observations sur les changements qui se sont produits dans l'exécution des mosaïques ne seront pas hors de propos ici.

1. Luzi, *il Duomo di Orvieto,* p. 387. — Fumi, *il Duomo di Orvieto e i suoi Restauri.*

La mosaïque donne l'habitude de décomposer la figure humaine en un certain nombre de figures géométriques. C'est donc en quelque sorte une violation de la nature, puisque certaines parties de la face ne peuvent pas se mesurer, s'arpenter, par exemple les joues, avec leur carnation inégalement répandue. Il en résulte que cet art porte en lui des germes de dureté et de sécheresse : dans le fait, au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la période classique, le modelé devient plus anguleux.

Au début, dans l'église romaine de SS. Cosme et Damien, par exemple, le modelé est plein et savoureux ; on serait fort embarrassé de le décomposer, car on n'y trouverait guère de rangées parallèles de cubes de la même couleur ; c'est par des lumières hardiment jetées çà et là que l'effet est obtenu. Plus tard, au contraire, l'on modèle par stries plus ou moins régulières. Au IX^e^ siècle enfin, l'on ne modèle plus du tout, et l'on se borne à couvrir une surface, ayant la forme du visage, d'une couche uniforme grise ou brunâtre que l'on entoure d'un contour rouge ; à la hauteur des joues, l'on incruste quelques petites taches rouges et le chef-d'œuvre est produit.

Telle est déjà la tête de sainte Agnès, incrustée au VII^e^ siècle sur la concha de la basilique du même nom, près de Rome : on n'y trouve plus trace de modelé : un trait d'un noir brunâtre marque le contour du visage ; des traits bruns les

sourcils, le nez, la bouche, les doigts; les deux taches des joues sont brunes, non rouges; les yeux, très grands, n'ont toutefois pas encore la dureté qu'ils prendront au IX^e^ siècle. L'ensemble des chairs, enfin, offre une tonalité grise. Quant à l'expression, elle est complètement absente; mais il faut évidemment faire ici la part des restaurations.

APPENDICE.

RECETTES INÉDITES POUR LA FABRICATION DES MOSAÏQUES.

Les recettes suivantes sont extraites d'un manuscrit du XVI^e^ siècle, qui est conservé à la bibliothèque Barberini (XLVIII, n° 78, ancien n° 2959) et qui a pour titre : « Ricette per fare vetri colorati et smaltati d'ogni sorte havuta in Murano. 1536[1]. » Elles paraissent inédites[2]. J'en ai du moins vainement cherché jusqu'ici quelque reproduction ou analyse. Elles diffèrent notablement de celles du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, que M. G. Milanesi a publiées dans un volume, aujourd'hui

1. Ce titre est suivi d'une note intéressante : « Questo libro fu dato del S. Splend^ne^ di Memoransi (*sic*) detto monsu du Alier. » Le manuscrit se compose de 96 feuillets petit in-folio. La pagination ancienne a été effacée; la nouvelle commence par le chiffre 223.

2. M'étant adressé à ce sujet au savant abbé Zanetti, de Murano, je reçus de lui la réponse suivante : « Intorno alle ricette antiche per le composizioni dei vetri di Murano, esse, come già scrissi a M. Fol, non furono pubblicate. Il famoso abbate Neri ne cita varie nella sua opera e dice spesso come si fà a Murano : quanto ai tre trattatelli che io ben conosco e possedo, sono cose a se. Hanno le ricette dei vetri di Murano un' interesse storico per il tempo, essendoche risalendo quelle ch' Ella possiede al principio del secolo XVI, lasciano vedere il progresso tecnico che si fece da quell' epoca sino a noi... » (14 juin 1875).

introuvable, faisant partie de la *Scelta di Curiosità letterarie*[1]. L'orthographe, fort irrégulière, a été scrupuleusement respectée dans notre transcription. Cet horrible dialecte vénitien n'a rien à envier pour la barbarie au recueil de la Bibliothèque de Lucques, reproduit ci-dessus ; certains passages sont véritablement inintelligibles. J'ai dû me borner dans ce cas à donner une transcription littérale, dont je garantis l'exactitude.

A far vedro tenero per musaico.

Piglia una padella di vedro commune tinta di galla, con un ferro, et aggiongi altro tanto piombo calcinato, et a poco a poco porrai il piombo con il vedro, et non lasserai cuocere (fol. 239).

A far musaico rosso in corpo.

Tingi una padella di vedro con schiaggie di ferro, et artanta ramina senza brugiar et gettane tanto ch'el venghi rosso, et quando el sara mezzo cotto, aggiongi in una padella L. 10. de vedro di piombo, overo tanto piombo brusado et accompagnato con un terzo de cogolo, et messedalo spesso, el te fara buon color rosso, et se farai questa partida sara buon smalto rosso (fol. 250 v°).

1. *Dell' Arte del Vetro per musaico;* Bologne, 1864, in-8°, XIV-183 pages.

A fare musaico morello.

In questa partida medema di soprascritta aggiongi dentro stagno calcinato in questo modo : metti il stagno in una lavezolo in mezzo alla fornace, a maggior fuoco che sia, et quando el sara stato hora 8 o 10 tiralo fuora et quel sara calcinato gettalo in una padella meza, et si fara buon morello.

A far un bel azuro per musaico.

Piglia 8 o 10 lire de vedro, in un padelotto che sia cotto, et butta dentro L. 2 di smalto bianco, poi butta un poco d'azuro, cioè gafaro, & fara buon color, & se tu vuoi redur a Turchese aggiongi un poco di ramina brusada (fol. 251).

A far verde in corpo per musaico.

Habbi un padeletto di vedro de piombo, et ganolim bello, et fatto dentro quello padello, & sara buon verde, et quanto più tu ne gettarai, tanto verra più chiaro, & questa è la maniera di far musaico, et perche tu ne poi far di questi gradi quanto tu vuoi, & quanto el granolim sara più bello tanto più bel verde fara, & se tingeranno due padelotti, uno per il uero (*sic*) di piombo, & uno per il ganolim, e buttar un altro fara meglio per giongnere nel padeletto del verde (fol. 251 v°).

A far vedro rosso in coverta per musaico.

Piglia vitriol & mettilo a brusar in fuoco de verberatione, et quello che restara più rosso quello è miglior, piglia di quello vero poca parte & compagnalo con smalto bianco (?), che non habbia manganese, & tridalo insieme con quella come fanno li pintori et poi mettilo con il pennello, sopra le piastre, et vale mettendo a poco a poco in tanto fuoco ch'el cala la coverta messa su la piastra; habbi diligenza a dargli il fuoco, perche se tu desti el fuoco troppo dapoi che le colado la coverta el se vastara, & debbe haver poco fuoco mentre cola (fol. 252 v°).

A far musaico d'oro.

Fa che la tua padella de vedro come un' (commune) habbia tento (*sic*) un terzo de vedro di piombo et messeda spesso, perche el non faccia torcion & quando el sara polita sopialo in boccie grandi quanto sara la piastra dove el se debbe metterlo, togli chiara d'ovo & battila molto bene & poi lassala riposare, la fara aquarella chiara. Piglia questa terra battuda & buttala in un' bugliol d'acqua chiara de pozzo, et bagna quelli pezzi del detto vetro, & habbi foglio d'oro, dado, ne l'uno el foco et mettilo sul detto vetro, et lassalo seccar, poi habbi una paletta larga et grossa di ferro, & metti in fornace el detto oro sul vedro, poi togli del vedro commun che sia mezzo

vedro di piombo, cioè meta et meta, et butta sopra l'oro tanto quanto vuole esserle pesta, et fracca con el ferro a to aral esser (*sic*) gigio et poi mettila su lera (fol. 253).

A far peretim per musaico.

Piglia chita di piombo L. 25, cogoli de Verona libre 8, osso brusato de gambetii de castron L. 7, incorpora ogni cosa insieme & butta in padella, & messeda ben fara buon color per musaichi & se tu vuoi mutar color butta dentro manganese ò ferugine (fol. 253 v°).

A far in corpo per musaico.

Tingi il tuo vetro di piombo con ramina brugiata et poi habbi ganolim pesto, & buttalo dentro il padelotto & farai buon colore. Nota che quanto più ganolim tu metterai, tanto più faro (farai) verde chiaro et quanto manco ne buttarai farai piu scuro, et questo modo ne puol fare 6 o 7 gradi de colori per musaico. Nota se tu havesti in fuoco due padeletti, uno di ganolim & uno di vedro de piombo, & buttar d'uno in l'altro te verra assai meglio (fol. 254).

A far un altro verde d'un altro color de gio.

Tenghi il tuo vedro di piombo con ramina et poi butta dentro ganolim et poi cogoli de fisim et messeda, & farai buon color, et se porra lavorare (fol. 254 v°).

A fare verde de un' altra sorte.

Tengi latemo con ramina el fara assai buon verde & cosi tu poi far color d'ogni sorte.

A far verde ad un altro modo.

Tengi il tuo vedro con ramina ch' habbia dentro corno brusato, & poi trittalo dentro overo gambetti di castron fatto rotto (fol. 254 v°).

A far vitrio per musaico et altro colore.

Habbi la tua padella de latimo in fuoco, et quando l'è cotto butta dentro azuro, & quanto più ne buttarai sara tanto più oscuro et più che la nera partida del latimo dentro fara più chiaro de color et de corpo, & puo far cosi sei, o sette gradi de colori (fol. 325).

A far violetto o perseghin (?) ut supra.

Fa come qui di sopra et bisogna che in luoco dell' azuro gli dia manganese.

A far musaico rosso morello.

Tengi una padella de uero (*sic*) commune con schiacca di ferro & altretanto ramina senzar brusar et senza pislar le schiase et vuole essere di quelle che cadan lavorando al favero suso, la cagene, et messa da spisso in padella accio non fassa tortioni negri per dentro, & vuole essere la fornace calda perche el vi da più bel rosso per

el primer color, el secondo color che se chiama morello. Nota delle cose che vanno a far russo madaine più, & vuole essere la fornace morta, & non lassar coser (*sic*) tanto, quanto è a far rosso, el terzo color è morello. Nota deglie della cosa di sopradetta che si fa a far rossa, ma dargliene più et con la fornace più morta, et cosi va crescendo in altri colori per fino a sei o sette gradi con questa maniera. Nota se tu buttasti dentro un poco di stagno staria ben meglio (fol. 326 v°).

A far un bel violetto a quadri da fenistre over su l'argento per coverta per musaichi.

Habbi due padella di vetro cotto, una d'azuro et una di pavonazzo tente scure di colore, poi lava il tuo vedro su il ferro da sopiare, primo l'azuro et poi il pavonazzo sopra l'azuro, & fallo andare a valido et sopralo in bocca & fane pezzi da metter su l'argento in foro, & poi fa la sua piastra sciendo lutato, & metteli talera, et farai bello colore.

On trouvera d'autres recettes dans un manuscrit de Bologne, publié par M^me^ Merrifield dans les *Original Treatises... on the arts of Painting* (Londres, 1848-1849, t. II, p. 531 et suivantes), et dans les trois traités du XIV^e^ et du XV^e^ siècle publiés par M. G. Milanesi sous le titre de : *dell' Arte del vetro per musaico* (Bologne, 1864; forme le 51^e^ volume de la *Scelta di Curiosità letterarie*).

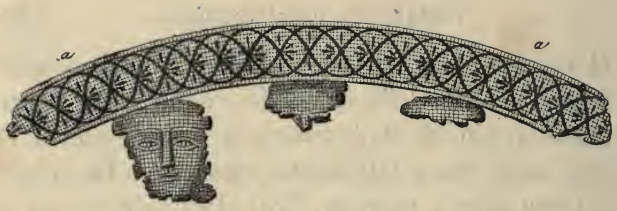

Fragment d'une mosaïque de la catacombe de Saint-Hermès.

II.

LA MOSAÏQUE DANS LES CATACOMBES.

Dans la décoration des Catacombes, les premiers chrétiens ont eu plus d'une fois recours à la mosaïque, sans néanmoins en faire un usage aussi étendu qu'on pourrait le croire. La configuration même des cimetières souterrains, l'obscurité qui y règne, l'absence d'ouvrages de maçonnerie capables d'offrir une base solide aux incrustations de marbre ou d'émail, opposaient des obstacles presque insurmontables au développement de cet art. Dans des galeries aussi morcelées, dans ces « cubicula » si sombres et si étroits, la mosaïque perd la moitié de ses avantages. Une peinture, de quelque près qu'on la regarde, offre d'ordinaire à l'œil des détails parfaitement distincts. Vue dans les mêmes conditions, la mosaïque ne forme au contraire qu'un assemblage confus de cubes multicolores ; pour produire de l'effet, il faut qu'elle puisse être examinée à une certaine distance. Que

sera-ce s'il faut la déchiffrer à la lumière d'une torche !

Aux difficultés matérielles se joignait peut-être l'éloignement des premiers chrétiens pour tout ce qui ressemblait au luxe, à la somptuosité. La richesse de ces ouvrages, non moins précieux par la valeur de la main d'œuvre que par celle de la matière première, aurait-elle formé un contraste trop violent avec les souffrances de temps si féconds en épreuves, avec des aspirations encore tout empreintes de la simplicité évangélique? En tout cas ce n'est que lors du triomphe de l'Église que le culte revêtit des formes plus pompeuses; ce n'est aussi qu'à partir de ce moment que l'on fit concourir la mosaïque, dans une plus large mesure, à l'ornementation, soit de quelque sépulture privée, soit de cryptes formant l'objet d'une vénération particulière.

L'expérience confirme ces règles, qu'il était facile d'établir à priori : les spécimens de mosaïques que l'on découvre de loin en loin, et qui pendant longtemps ont été presque aussitôt détruits que mis au jour, ont invariablement quelque chose de fragmentaire. En parcourant le catalogue que j'ai essayé d'en dresser, on verra que ce ne sont le plus souvent que des objets de petite dimension; monogrammes du Christ, croix, inscriptions, symboles divers. Rarement l'on a cherché à représenter des personnages et jamais, à ce qu'il semble, à produire un grand ensemble décoratif.

Parfois aussi l'on recouvrait certains ouvrages d'une couche de verre uniforme, procédé bien distinct de la mosaïque proprement dite, qui suppose toujours un travail de marqueterie, c'est-à-dire de juxtaposition. A propos d'un bas-relief en verre représentant Apollon entre deux Muses, Passeri nous fournit les curieux détails que voici : « Crescente magis magisque luxu ad privatorum quoque domos vitreorum anaglyphorum usus traductus est, illisque integra conclavia obducta fuisse notavit Bonarotius in Præf. ad Numism. Carpin.

« Hujus operis haud obscura vestigia egomet observavi Romæ inter D. Nerei et Achillei, ac portam Capenam; hortum enim ingressus, in quo monticulus adsurgebat, quem pervium esse, et ex parietinis totum constari olitor asserebat, excitato lumine, rei periculum feci, adii nempe

« Parietibus textum cœcis iter.

« Ibi cubicula quædam inveni, in quibus egesta pavimenti fragmenta e signino constabant rudiuscule subacto, cui superfusum, expolitumque, ad semunciæ altitudinem vitrum adhærebat viride, undequaque concolor, minimeque vermiculatum; nulla præterea segmenta, nullique termini apparebant, neque ullæ, nisi quas vetustas fecisset, rimulæ; ita ut ex integra tabula solo superinfusa pavimentum illud constitisse conjecerim; mobilibus sane officinis, vel pro numero operum extempore excitatis. Ea vero fragmenta, quum diu

aeri patuissent, penitus disjiciebantur, quibus tamen ornamentis excultos tandem fuisse existimandum est parietes illarum ædium, in quibus ipsa pedum spatia, non essent sine admiratione[1]. »

On a dit, avec quelque exagération peut-être, que, « à part les deux très intéressants portraits de la bibliothèque Chigi, la mosaïque n'a pas laissé de traces notables dans les cimetières chrétiens[2]. »

Ce sont ces traces, quoique d'importance secondaire, que je me propose de rechercher ici. La majeure partie des mosaïques trouvées dans les Catacombes n'étant connues que par des descriptions plus ou moins sommaires, je dois me borner à réunir ci-dessous les renseignements que nous ont fournis les auteurs anciens ou modernes, depuis Bosio jusqu'à M. de Rossi.

Je dois tout particulièrement remercier ici notre confrère M. Louis Lefort des précieuses additions ou rectifications qu'il a bien voulu me communiquer en vue du présent travail.

1. *Lucernæ fictiles Musei Passerii,* t. I, p. 67. Pesaro, 1739.

2. Pératé, *l'Archéologie chrétienne,* p. 38. Paris, 1892. — Dans son Encyclopédie des Antiquités chrétiennes, mon savant ami le docteur Kraus cite huit mosaïques trouvées dans les Catacombes (*Real Encyklopädie der christlichen Alterthümer,* t. II, p. 422). — Sur les mosaïques des Catacombes prises en général, voy. de Rossi, *Roma sotterranea,* t. III, p. 582, 592-593.

Catacombe de Sainte-Agnès (Via Nomentana).

Une inscription du IVe siècle, composée de cubes rouges, blancs et dorés, a été trouvée dans la catacombe de Sainte-Agnès[1].

Dans le voisinage de cette inscription est pratiquée une cavité circulaire, qui contenait autrefois une mosaïque figurant, ou je me trompe fort, une « imago clypeata » semblable à celle de la bibliothèque Chigi. Les quelques cubes qui adhèrent encore à la paroi ne permettent pas de douter de la nature de la composition[2].

Cet ouvrage intéressant, qui m'a été signalé jadis par M. Mariano Armellini, paraît dater du IVe siècle, de même que les monuments qui l'entourent. Il a été arraché violemment de l'endroit où il se trouvait, comme le prouvent les coups de pioche dont on voit la trace sur la place aujourd'hui vide, et l'on ignore ce qu'il est devenu.

Un autre monument, des plus anciens et des plus singuliers, a été découvert dans les premiers jours de 1876, lors des fouilles pratiquées dans la même catacombe, sous la direction de M. Mariano Armellini. A l'une des extrémités d'une plaque de marbre, sur laquelle est gravée une

1. Voy. de Rossi, *Bullettino,* 1877, p. 59-60. — Cf. Armellini, *il Cimitero di S. Agnese;* Rome, 1880.

2. Bosio (*Roma sotterranea,* éd. de 1632, p. 436) cite parmi les objets trouvés dans ce cimetière « alcuni pezzetti di smalto, e musaico murati nella calce. »

inscription que l'on s'accorde à faire remonter à la fin du IIe siècle[1], est pratiquée une cavité hexagonale remplie d'une sorte de marqueterie formée de cubes d'émail rouges, de pâtes de verre vertes et de plaques d'or ou d'ivoire, ces dernières peintes. Au centre se trouve, sur un morceau de la même matière, le portrait, grossièrement tracé, de la défunte. L'ouvrage ne renferme, outre ce portrait, ni symboles chrétiens, ni ornements dignes de remarque. On peut dire que c'est là un objet unique en son genre, mais sa rareté même lui ôte quelque chose de son intérêt : c'est plutôt le produit de la fantaisie individuelle qu'un monument digne de prendre rang dans la série des mosaïques.

Catacombe dite de Sainte-Agnès (Via Nomentana).

Dans une des catacombes de la Via Nomentana, Bosio découvrit « una corona di picciole pietre tonde di smalto di diversi colori, murata nella calce. » Il ajoute que « questo segno [è] fatto di piccioli pezzi di smalto posti nella calce à modo di musaico[2]. »

Catacombe autrefois dite de Saint-Calixte[3].

« In un cantone di monumento hò veduto una

1. M. AVR. VICTOR VLPIAE SIRICAE COIVGI CARISSIMAE FECIT IN PACE (avec la croix gammée). Cf. de Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 593.

2. *Roma sotterranea*, éd. de 1632, p. 439.

3. M. de Rossi a expliqué (*Bullettino*, 1866, p. 95, 99) que,

testa fatta con calce, con alcune pietruccie di smalti negli occhi, e nella bocca alla rustica[1]. »

En 1743, on découvrit un ouvrage d'une rare importance dans un escalier conduisant de Tor Marancia à la catacombe de Saint-Calixte. C'était une mosaïque tapissant l'intérieur d'un monument voûté, probablement un « arcosolium. » Marangoni, l'auteur de la trouvaille, le décrit en ces termes : « Un monumento arcuato tutto lavorato e dentro e fuori a mosaico... nel prospetto di questo monumento è effigiato il Salvatore sedente sopra di un globo grande, che forse significa il mondo, e da suoi lati parimente, sopra due scabbelletti co piedi a triangulo, i SS. Apostoli Pietro e Paolo, e nel convesso superiore, similmente a mosaico, in lettere grandi la seguente sgrizione : QVI ET FILIVS DICERIS ET PATER INVENIRIS[2]. »

Ailleurs, le même auteur donne de ce monument une description offrant quelques variantes intéressantes : « Un grande sepolcro arcuato di palmi 9 di lunghezza, e 5 di larghezza, tutto lavorato a mosaico. Nel prospetto sta Cristo N. S.,

jusqu'à la nouvelle *Roma sotterranea*, on confondait le cimetière de Domitille avec le cimetière de Calixte, qui ne s'étendait pas jusqu'à Tor Marancia, et ensuite que l'« arcosolium » de Marangoni était dans un hypogée anonyme et distinct, quoique voisin, du cimetière de Domitille.

1. Bosio, *Roma sotterranea*, p. 283, 2e col.

2. *Istoria dell' antichissimo Oratorio, o Cappella di San Lorenzo nel Patriarchio Lateranense;* Rome, 1747, p. 167-168.

seduto sopra un gran globo ; alla destra san Pietro, alla sinistra san Paolo, anch'eglino seduti in due seggi coll' estremità loro acuti, e nella volta più contigua è la seguente iscrizione a mosaico di pietre verdi, e le lettere sono alte 5 once : QVI ET FILIVS DICERIS Δ ET PATER INVENIRIS. Sotto l'arco, o volta del monumento, sono 4 altre figure di santi in piedi, tra quali una Donna. Nel lato destro è Cristo che risuscita Lazaro, nel sinistro, essendo caduto il mosaico, non può discernersi, bensì da una striscia, che rassembra acqua, può vedersi vi fosse Mosè in atto di far la scaturire dalla pietra[1]. »

Une troisième description, également insérée dans les *Cose gentilesche* (p. 143), offre quelques détails nouveaux ; il y est dit entre autres que l'inscription est en lettres d'or, de six à sept onces, que le Christ ressuscitant Lazare est nimbé ; que les quatre saints ont les mains étendues comme les orants et qu'ils se distinguent également par un nimbe ; enfin que le travail paraît être contemporain de Constantin ou du moins postérieur de peu d'années à ce prince.

Marangoni fit faire de cette mosaïque un dessin qu'il offrit à Bottari, afin qu'il le publiât dans sa *Rome souterraine*.

M. de Rossi a parlé de ces compositions dans plusieurs passages de son *Bulletin d'archéologie*

1. *Delle Cose gentilesche*, p. 461.

chrétienne (1866, p. 86, 95, 99) ; se fondant sur la description donnée par Marangoni, il les attribue également au IVe siècle.

La crypte principale de la XIIe région, qui appartient à l'époque du triomphe de l'Église, était anciennement ornée de marbres et de mosaïques[1].

Catacombe de Cyriaque (*Via Tiburtina*).

(*Mosaïques de la Bibliothèque Chigi.*)

La bibliothèque Chigi possède deux portraits en mosaïque, qui appartiennent, sans contredit, aux dernières productions de cet art dans les Catacombes.

Ces portraits ont été découverts le 27 mai 1656 dans le cimetière de Cyriaque[2]. Ils représentent Flavius Julius Julianus et sa femme Maria Simplicia Rustica, ainsi qu'il résulte de l'inscription qui les accompagnait dans ce cimetière et qui nous a été conservée par J. Suarez, évêque de Vaison, dans ses papiers déposés à la Vaticane.

FL · IVL · IVLIANVS · MAR · SIMPLICIAE ·
RVSTICAE · CONIVGI · DVLCISSIME ·
Q · V · ANN · XVIII · M · V · D · XV · FECIT · MECV
A · III · M · II · DORMET · IN PACE · X · K
FEBR

1. De Rossi, *Bullettino*, 1875, p. 78.

2. J'emprunte la plupart de ces détails à la notice de M. de Rossi (*Musaici cristiani*).

Les deux personnages sont vus de face et à mi-corps; une différence importante est à noter dans leur attitude : la femme a les mains levées, comme les orantes, tandis que l'homme a les bras pendants. Ainsi que M. de Rossi l'a fait observer, cette différence tient à ce que le mari, qui vivait encore au moment de l'exécution de la mosaïque, ne pouvait être représenté dans l'acte de la prière, « symbole de l'âme recueillie dans le sein de Dieu, et priant pour les frères laissés sur la terre. »

Les deux mosaïques se composent d'un médaillon inscrit dans un rectangle mesurant de 0^m60 à 0^m65 de largeur. Elles ont été placées dans deux cadres de bois, au sommet de l'escalier qui débouche sur le vestibule de la bibliothèque; l'éclairage en est fort défectueux. Dans le portrait de l'époux, la tête se détache sur un fond brunâtre, qui paraît une addition moderne; les traits, peu distincts, paraissent être ceux d'un homme de quarante à cinquante ans; la barbe et les cheveux sont coupés ras. Postérieurement à la publication de l'ouvrage de M. de Rossi, une lacune assez considérable s'est produite dans la figure : l'œil droit tout entier est tombé. Le costume se compose d'une tunique, d'un ton blanchâtre (d'après M. de Rossi elle est en tissu d'or), ornée de *clavi* de pourpre de couleur sombre; sur l'épaule on voit figurer un de ces ornements circulaires si fréquents au III^e^ et au IV^e^ siècle; deux bandes, également en pourpre foncée, cou-

rent le long de la tunique; on distingue l'extrémité d'un pallium, en pourpre de même nuance, à moins qu'on ne veuille y voir une partie de la « laena purpurea, » vêtement en usage chez les nobles.

Le costume de Maria Simplicia est plus compliqué : un voile blanc couvre sa tête, mais sans cacher son visage; dans ses cheveux brillent quelques parcelles d'or, probablement un fragment de bijou; une ceinture blanche entoure sa taille, qui est fort courte. Une couche de cubes verdâtres sert de fond et fait assez heureusement ressortir la figure, dont le ton est d'un rouge brunâtre. M. de Rossi distingue dans la robe deux larges bandes verticales à tissu d'or.

En ce qui concerne la technique, elle ne se distingue en rien de celle de la fin du IV^e^ siècle ou du commencement du V^e^ siècle. L'emploi de l'émail a prévalu, quoique çà et là l'on croie encore distinguer des fragments de marbre. Les cubes sont gros et assez mal assemblés; un certain nombre d'entre eux paraissent avoir déjà servi antérieurement, car leur surface n'a ni le brillant, ni la netteté de celle des cubes neufs (on sait qu'à différentes époques on a eu recours aux matériaux provenant de mosaïques détruites). Le dessin, examiné de près, n'a rien de remarquable, et son imperfection tient en partie à ce que, pour un ouvrage de cette dimension, l'on n'a pas employé de cubes assez fins. Une ligne rouge

indique par exemple les lèvres ; une ligne, également rouge, bordée de deux lignes blanches, indique les doigts des mains levées en l'air. Il y a dans cette régularité un signe de défiance de l'artiste vis-à-vis de lui-même. Chez les anciens, ou au moment de l'épanouissement de la mosaïque chrétienne, au Ve siècle, on modelait avec plus de hardiesse.

M. de Rossi, qui a commenté ces mosaïques de manière à ne laisser que peu de chose à dire à ses successeurs, en place l'exécution dans la première moitié du IVe siècle. Il s'appuie sur les considérations suivantes : l'analogie des noms, qui fait supposer que les deux époux étaient parents ou aïeuls de Rusticus Julianus, qui mourut préfet de Rome en 388 ; le style de l'inscription, avec la formule « dormet in pace » au lieu de « deposita ; » enfin le cachet même de la peinture qui trahit le style romain du IVe siècle et n'a rien de la manière byzantine.

Je dois cependant ajouter que ce style n'a pas un caractère aussi déterminé que l'illustre archéologue romain veut bien le dire. Il pourrait parfaitement convenir à la fin du IVe siècle, époque avec laquelle s'accorde aussi l'emploi, déjà bien arrêté, des cubes d'or. Je crois donc plus sage d'admettre une marge d'une cinquantaine d'années.

La conservation de ces deux morceaux laisse

infiniment à désirer. J'ai déjà signalé la disparition de l'œil droit de Julius Julianus ; il faut ajouter que la surface de la mosaïque est devenue inégale, raboteuse ; les cubes d'or sont, les uns complètement ternis, les autres privés de la presque totalité du métal[1].

Catacombe de Cyriaque (*Via Tiburtina*).

Bosio signale, dans une des catacombes de la Via Tiburtina, des cubes d'émail de diverses couleurs fixés dans la chaux et dessinant parfois un T : « in altri monumenti erano murati nella medisima calce alcuni pezzetti di smalto di diversi colori ; e talvolta in forma di tau in questo modo... »

Même catacombe (?).

On voit au Musée du Latran (salle des sarcophages) un fragment de mosaïque d'une extrême finesse, représentant un coq qui se tient, la tête baissée, prêt à s'élancer sur son adversaire. L'at-

1. Reproductions : Dessin colorié, exécuté au moment de la découverte de ces mosaïques, exposé sous verre dans le cabinet du préfet de la Vaticane. — D'Agincourt, *Peinture*, pl. XIII, nos 25, 32. — De Rossi, *Musaici* (pl. en chromolithographie). — Gerspach, *la Mosaïque*, p. 43. — Dessin de la Bibliothèque Barberini (XLVIII, no 101, fol. 4). Voir mes *Sources de l'Archéologie chrétienne dans les Bibliothèques de Rome, de Florence et de Milan*, p. 23.

LE COQ DU MUSÉE DU LATRAN[1].

1. Ce cliché, tiré du *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes* de Martigny, nous a été gracieusement prêté par la maison Hachette.

titude de l'animal est excellente et montre une observation intelligente de la nature. D'après M. de Rossi[1], ce fragment forme la moitié d'un combat de coqs et provient des catacombes, où les sujets de ce genre ne sont pas sans exemple. D'après Perret[2], il aurait orné la tombe d'un martyr dans la catacombe de Cyriaque.

Crypte du pape saint Eusèbe († 311).

Cette crypte, découverte par M. de Rossi, en 1856, était ornée de mosaïques qui ont disparu, mais dont on peut encore deviner le sujet par l'empreinte laissée sur le stuc. Elles recouvraient les lunettes des « arcosolia » et les « sotto archi. » Sur l'arc du sépulcre principal était représenté un grand vase (« cantharus ») ansé, flanqué d'oiseaux. C'était, comme on sait, un symbole des plus usités dans les monuments chrétiens primitifs. Sur l'arc et dans les lunettes de l' « arcosolium » de droite, M. de Rossi a entrevu des linéaments qui semblaient dessiner des figures d'enfants ailés. C'étaient peut-être les génies des Saisons.

1. *Bullettino di Archeologia cristiana,* 1867, p. 83.

2. Reproduit dans *les Catacombes* de Perret, t. IV, pl. VII, 3. — Cf. Martigny, *Dictionnaire,* au mot Coq. — Phot. Parker, n° 2933. — M. Ficker attribue ce morceau à la première moitié du IIe siècle (*Die altchristlichen Bildwerke im christlichen Museum des Laterans;* Leipzig, 1890, p. 163. — De Rossi, *Roma sotterranea,* t. III, p. 592. — Kraus, *Real Encyklopædie,* t. I, p. 643, fig. 229).

D'autres mosaïques encore ornaient cette crypte, mais elles sont devenues indistinctes, à l'exception de l'une d'entre elles qui représentait des ornements analogues à des écailles[1].

M. de Rossi attribue l'exécution de ces ouvrages au pape saint Melchiade (311-314), qui fit transporter dans la crypte en question les restes de son prédécesseur Eusèbe, et non pas au pape Damase, l'auteur de la belle inscription trouvée dans le même tombeau. Il s'appuie sur la ressemblance des motifs avec ceux de l'ère constantinienne : « I musaici, per quanto dalle superstiti vestigia discerno, rappresentavano cantari, uccelli, genie delle stagioni, indizio piuttosto dei costantiniani tempi, che dei damasiani[2]. »

Une autre salle faisant partie de la même crypte renfermait des mosaïques dans les restes desquelles M. de Rossi a cru reconnaître l'image du Christ au milieu des apôtres ou des saints. Sur le sommet de l'arc du principal « arcosolium » se trouvait un grand disque, paraissant avoir représenté le monogramme du Christ ou la Croix.

M. de Rossi assigne une date postérieure à ces mosaïques ; il les considère comme appartenant à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. « La terza stanza della cripta di sant' Eusebio, della

1. *Roma sotterranea*, t. II, p. 193-194 et 357.
2. *Roma sotterranea*, t. II, p. 209, 298.

quale è certa la posteriorità alle due prime, aveva musaici ritraenti, se l'occhio non m'inganna, l'immagine di Cristo in mezzo agli apostoli o di santi, come nelle absidi delle basiliche, nei vetri, nei sarcofagi ; e sulla cima dell' arco del principale arcosolio domina un gran disco, nel quale credo che la trionfale sigla del monogramma o la croce monogrammatica sia stato effigiata. Ad ogni modo cotesta terza stanza (deve) spettare al più tardi alla fine in circa del secolo quarto od agli inizii del quinto, quando le ultime escavazioni furono fatte nei sotterranei cemeteri. » (*Ibid.*)

Catacombe de Saint-Hermès (Via Salaria Vecchia).

Le P. Marchi a publié la reproduction de quelques fragments de mosaïque trouvés en 1845 dans la crypte de saint Protus et saint Hyacinthe dans la catacombe de la Via Salaria Vecchia (aujourd'hui appelée la catacombe de Saint-Hermès). Ils proviennent, d'après la description qu'en donne l'auteur, d'un « arcosolium » entièrement revêtu d'incrustations[1].

1. *Monumenti delle Arti cristiane primitive,* pl. XLVII, p. 237. Les deux premières scènes sont également reproduites dans *les Catacombes* de Perret (t. III, pl. XXXVI). Le Christ y est nimbé. Le regretté Julien Durand m'a signalé une gravure de Stanislas Morelli représentant les cinq mêmes scènes que les planches de Perret : *Riquadri in*

La Résurrection de Lazare
et Daniel dans la Fosse aux Lions.

(Catacombe de Saint-Hermès.)

La lunette, d'après les notes qu'a bien voulu me communiquer M. Lefort, avait un encadrement formé de médaillons ronds et fleuronnés, tracés sur un fond jaune en lignes bleues, vertes et violettes (une bande composée de cercles qui se coupent et qui forment une sorte d'entrelacs. Un motif tout à fait analogue existe dans les mosaïques du mausolée de sainte Constance). Dans le champ, on distingue encore, bien que fort altérée, une tête d'homme (grandeur nature) et le sommet de deux autres têtes semblables placées sur la même ligne.

Les morceaux le mieux conservés sont : un *Daniel dans la fosse aux lions* (debout, les bras étendus, comme dans les peintures et sculptures des catacombes ainsi que dans les sarcophages de la Gaule[1]). Au-dessus, une *Résurrection de Lazare* (le Christ, non nimbé, étend la main vers le cadavre qui a la forme d'une momie ; Marthe est prosternée aux pieds de celui qui va rendre la vie à son frère). Une troisième peinture montre un homme marchant. La tête de ce personnage

musaico esistenti nel trattato più nobile delle Catacombe. Voir aussi la planche CCIV de la *Storia dell' Arte cristiana* du P. Garrucci.

1. Voy. les deux belles monographies de notre confrère M. Le Blant : *Études sur les Sarcophages chrétiens antiques de la ville d'Arles,* pl. VIII, XX, et *les Sarcophages chrétiens de la Gaule,* pl. XXIII, XXV, XXVI, XXXIV, XLVIII, LVII.

Fragment de mosaïque.

(Catacombe de Saint-Hermès.)

ayant disparu et le côté droit de la composition étant également ruiné, on ne saurait déterminer la nature du sujet. Le P. Marchi est disposé à y voir la *Guérison du paralytique*, qui part en emportant son lit.

Notre confrère M. Lefort combat cette hypothèse en se fondant sur les arguments suivants : comme on n'aperçoit nulle trace du lit que devrait porter le paralytique, comme on ne devine pas en quoi aurait consisté la partie relativement considérable de la composition du côté droit ; comme il y a grande apparence que l'homme est vêtu à la phrygienne, il est peut-être permis de croire que ce personnage est un mage, débris d'une *Épiphanie* dont il ne reste plus autre chose.

Le panneau inférieur de la voussure, du côté droit, est perdu.

Ces trois scènes faisaient partie d'un ensemble plus considérable, divisé en compartiments rectangulaires, dans les intervalles desquels couraient des plantes ou des fleurs, ayant le caractère grêle, propre à l'art des catacombes. Les figures manquent d'accent ; le style est celui des peintures des premiers siècles.

Autant que l'on peut juger de son style, vu l'état de dégradation dans lequel elle se trouve, cette mosaïque, — je me retranche ici derrière l'opinion de M. Lefort[1], — aurait fait partie des

1. Voy. ses *Études sur les Monuments primitifs de la Peinture chrétienne en Italie*, p. 91-92. Paris, 1885.

travaux exécutés dans cette région de la catacombe sous le pontificat de Symmaque (498-514).

Il est fâcheux que le P. Marchi ait négligé de nous donner quelques renseignements sur la composition technique de cet ouvrage si intéressant. Est-il monochrome ou multicolore (d'après M. Lefort, il est multicolore)? en marbre ou en émail? Ce sont là des points qui, s'ils avaient été précisés, jetteraient un jour précieux sur les origines de la mosaïque chrétienne. Les dimensions paraissent avoir été fort petites, puisque Perret a pu faire reproduire l'ensemble au tiers seulement de l'original.

Catacombe de SS. Marcellin et Pierre (Via Labicana).

En 1838, on découvrit, dans le cimetière dit de Sainte-Hélène, un pavement qui a été reproduit depuis dans l'ouvrage de Perret[1]. Cet ouvrage appartient, d'après la description qui en est donnée, à l'époque de Constantin. Une colombe et des entrelacs bruns et jaunes, sur fond bleu, en font les frais.

1. *Les Catacombes,* t. II, pl. LXIII, LXIV, t. VI, p. 67. — Voir aussi le mémoire de P.-E. Visconti dans les *Dissertazioni della pontificia Accademia romana di Archeologia,* t. X, 1842, p. 69-72, avec deux planches. — Garrucci, *Storia dell' Arte cristiana,* pl. CCIV.

Catacombe de Sainte-Priscille (Via Salaria nuova).

Un des cimetières de la Via Salaria nuova, celui de Sainte-Priscille, contenait, du temps de Bosio, « un monumento arcuato lavorato tutto di piccioli marmi, e di smalto di diversi colori, a modo di musaico. »

Bosio ne nous apprend pas ce que représentait cette incrustation[1].

Dans cette même catacombe, d'Agincourt a découvert, en 1780, une mosaïque en partie mutilée, dont il a donné la reproduction à très petite échelle[2]. Elle ornait un « arcosolium » et représentait, dans la lunette, une matrone enveloppée d'un manteau qui lui descendait de la tête; de chaque côté, se tenaient deux figures de moindre dimension, figures d'adolescents ou, mieux peut-être (il est difficile d'en décider), de jeunes filles. Le chrisme ☧, renfermé dans un cercle, occupait le sommet de la voussure, chargée, pour le surplus, de méandres d'un bon style. Cette mosaïque a péri depuis que d'Agincourt l'a vue, et l'on ignorait l'emplacement de l'arcosolium auquel elle appartenait, lorsqu'en 1888 M. de

1. *Roma sotterranea,* éd. de 1632, p. 534.

2. D'Agincourt, *Histoire de l'Art,* t. II, pl. XIII, n° 16. — C'est la gravure reproduite en tête du présent mémoire. — Garrucci, *Storia dell' Arte cristiana,* pl. CCIV.

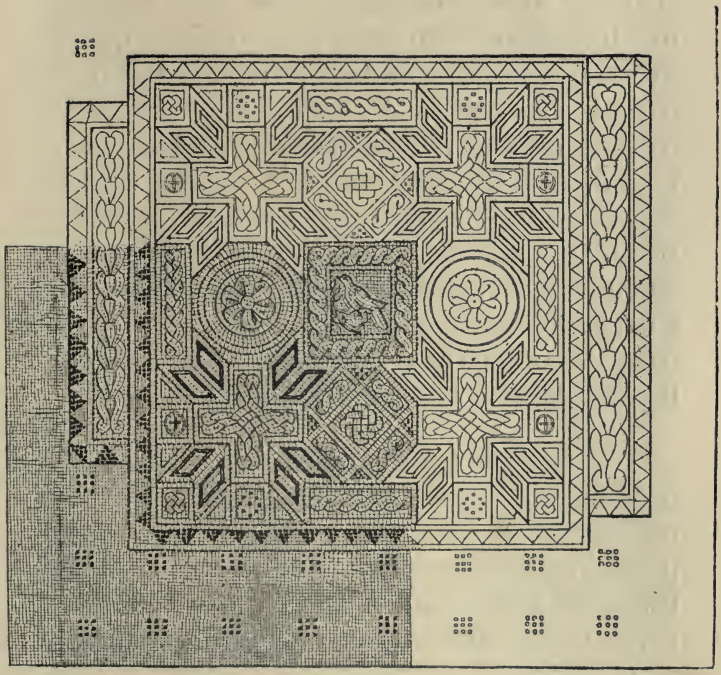

PAVEMENT DE LA CATACOMBE DE SS. MARCELLIN ET PIERRE.

Rossi l'a retrouvé dans un cubiculum de l'hypogée des Acilii Glabriones. Les empreintes laissées par les cubes sur l'endroit qui les fixait répondent au dessin de la planche publiée par d'Agincourt, et elles permettent même d'en corriger une inexactitude. En effet, elles attestent que la matrone avait les deux bras levés dans l'attitude d'une orante, tandis que, d'après la gravure, elle n'aurait levé que le bras droit. M. de Rossi propose de voir, dans cette matrone, Priscille entourée de quatre membres de sa famille (l' « arcosolium » serait ainsi une tombe de la sainte éponyme du cimetière). Il estime que la mosaïque a fait partie des restaurations opérées au IVe siècle dans cette portion de la catacombe, à l'occasion des travaux destinés à en rendre l'accès plus facile[1].

M. de Rossi attribue à la même époque d'autres mosaïques qui décoraient plusieurs niches de l'hypogée des Acilii Glabriones et qui ont été détruites par les ravageurs modernes des catacombes, sans laisser de traces assez distinctes pour que l'on puisse en déterminer les sujets[2].

Monogrammes, Symboles, Inscriptions trouvés dans diverses catacombes.

Boldetti[3] raconte qu'il découvrit dans le cime-

1. *Bullettino,* 4e série, t. VI, p. 108 et suiv.
2. *Loc. cit.,* p. 18 et 108.
3. *Roma sotterranea,* éd. de 1632, p. 407.

tière de Saint-Calixte quelques mosaïques représentant des oiseaux et des fleurs, et que ces fragments furent incorporés au Musée de Carpegna[1]. Le travail en était très fin (« di minutissimo lavoro »), et les cubes en étaient fixés sur des plaques de terre cuite (« formati su tavole di terracotta »). A son avis, ils provenaient soit de pavements anciens, soit de la voûte de bains.

Le même savant signale la présence, dans les Catacombes, de monogrammes du Christ. Deux seulement de ces monogrammes, affirme-t-il, étaient « di buona maniera; » l'un se trouvait sur une plaque de terre cuite recouvrant un tombeau; l'autre sur une paroi; ce dernier était accompagné de l'α et de l'ω[2].

D'autres figures analogues ont été observées par Boldetti, principalement dans les catacombes de Prétextat, de Sainte-Agnès et de Gordien; elles se composaient de « picciolissime pietre » et de « lapilli » de verre[3].

1. *Osservazioni sopra i Cimeterj de' SS. Martiri;* Rome, 1720, p. 522, 547. Le médecin siennois Mancini, qui vivait au XVII^e siècle, mentionne comme suit une mosaïque représentant le même sujet, probablement identique à celle que décrit Boldetti : « Li vicino (a Santa Pudenziana) è la vigna, nella quale a questi anni fù trovato quel bellis^mo musaico d'uccelli, posseduto dall Ill^mo Montalto, et per bellezza si deve creder sia del secol perfetto, tanto più ch' il luogo è vicino alle therme Novatione, che visse al tempo della pittura perfetta sotto Nerone » (Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, cl. IV, XLVII, n° 102, 6, fol. 188 v°).

2. *Loc. cit.*

3. *Loc. cit.*

En 1718, toujours d'après Boldetti, on découvrit, dans le cimetière de Sainte-Priscille, l'inscription suivante placée sur un tombeau : NIKANΔPΩ[1].

Marangoni, de son côté, signale une inscription trouvée dans le cimetière de Thrason et Saturnin et ainsi conçue :

TRANQVILLINA ☧ IN PACE ☧ MESESV
TRANQVILLINA QVE VIXIT ANNOS VII ⁂

Il la décrit comme suit : « Hæc inscriptio habetur musivo opere, elaborata lapillis albis insertis, aliis vitreis auratis, variisque aliis coloribus compactis, insertis calci, quæ totum loculum circumdat, et ambit... absque ullo signo martyrii[2]. »

Provenance inconnue.

Dans la collection de photographies de Parker figurent, sous le n° 1384, deux mosaïques très fines, qui, d'après cet archéologue, proviennent des catacombes et qui représentent, la première, cinq volatiles (canards, poules?), les uns couchés, les autres plongeant la tête dans une sorte de nasse en osier; la seconde, des enfants conduisant deux barques en vue d'édifices assez somptueux[3].

Ces mosaïques sont identiques à celles qui ont

1. *Loc. cit.*
2. *Acta S. Victorini;* Rome, 1740, p. 99.
3. *Tombstones from the catacombes* (*Historical Photographs,* part. II; Londres, 1873, p. 2).

été décrites et publiées par Ciampini[1]. Elles se trouvaient, d'après cet auteur, dans l'église Sainte-Marie du Transtévère et avaient une origine païenne, non pas chrétienne. C'est du moins ce que font présumer les mots : « Antiqua et profana, » que Ciampini leur applique, ainsi qu'à une autre mosaïque dont le caractère ne saurait être contesté : le portrait d'un lutteur.

Il faut également rayer du nombre des mosaïques trouvées dans les Catacombes la tête de Christ conservée au Musée chrétien du Vatican (n° 528 ; Perret, *Catacombes*, t. I, pl. XXVIII). C'est, sans doute aucun, une pièce apocryphe, dont il n'est plus permis de tenir compte dorénavant[2].

Les catacombes de Naples ont été ornées de mosaïques, comme celles de Rome : j'ai donné, dans un travail spécial, la description de ceux de ces fragments qui sont parvenus jusqu'à nous[3].

En résumé, l'emploi de la mosaïque a été infiniment plus fréquent dans les Catacombes qu'on ne l'admettait jusqu'ici ; mais il s'y est surtout

1. *Vetera Monimenta*, t. I, p. 82, pl. XXXII, n° 2.

2. Voy. Crowe et Cavalcaselle, *Storia della Pittura in Italia*, t. I, p. 13. — Mgr Barbier de Montault, *Œuvres complètes*, t. II, p. 224-225. — De Rossi, *Roma sotterranea*, t. III, p. 593 (« manifesta impostura moderna »).

3. *Revue archéologique*, janvier-février 1883 (p. 1-3 du tirage à part).

borné à des ouvrages de petites dimensions. On peut affirmer que ce n'est pas dans ces souterrains, intéressants à tant d'autres titres, qu'il faut chercher les origines d'un art qui ne devait pas tarder à devenir le principal interprète du christianisme triomphant.

INSCRIPTIONS LATINES

DE DOUKLA (MONTÉNÉGRO).

Par M. Cagnat, membre résidant.

Lu dans la séance du 8 février 1893.

Il y a deux ans environ, M. Gérard, chargé d'affaires de la République française au Monténégro, adressait à M. Perrot une note sur des fouilles dirigées à Doukla (l'ancienne Doclea) par un professeur russe, M. P. Rowinski. Il s'agissait d'une basilique païenne, située, pensait-on, sur le forum de la ville antique, dont on avait retrouvé tout le plan et où l'on avait découvert des fragments de grandes inscriptions honorifiques. M. Perrot publia la lettre de M. Gérard dans la *Revue archéologique*[1] et me remit les inscriptions pour les examiner. J'en ai donné une lecture et un court commentaire dans les *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, où M. Héron de Villefosse a bien voulu les faire insérer[2].

Depuis lors, ces textes épigraphiques ont été

1. *Rev. arch.*, 1890 (XV), p. 434 et suiv.
2. *Comptes-rendus de l'Académie*, 1890, p. 138 et suiv.

publiés par M. Hirschfeld dans le supplément au troisième volume du *Corpus inscriptionum latinarum*[1], d'après de nouvelles copies que M. le professeur Petricevic avait communiquées au *Bulletin dalmate* de M. Bulic[2]. Celles-ci modifiaient sur quelques points les lectures de M. Gérard.

Il n'y aurait aucune raison pour revenir sur ces documents si je ne pouvais, à mon tour, corriger certains détails admis par les éditeurs du *Corpus*. Je dois la communication de ce qui fait le sujet de cet article à M. Paul Nicod, chargé d'une mission archéologique au Monténégro par M. le Ministre de l'instruction publique. M. Nicod m'a libéralement confié les estampages qu'il a pris à Doukla et les copies d'inscriptions inédites qu'il a relevées lui-même ou qu'il a reçues de M. Rowinski.

Voici d'abord une nouvelle copie, appuyée sur des estampages, des grandes inscriptions qui décoraient la face de la basilique[3]. Dans tous les fragments, sauf deux que je transcrirai à part, les lettres ont invariablement la même hauteur : 0^m07 à la première ligne et 0^m055 à la seconde. Ils font tous partie, en conséquence, d'un seul texte, ou mieux de deux exemplaires d'un même texte. Cette constatation suffit à condamner la disposition admise par le *Corpus* pour la restitution de ces textes.

1. *C. I. L.*, III, p. 1477 et suiv.
2. *Bull. Dalm.*, XIII, p. 104 et suiv.
3. *C. I. L.*, III, n° 8287.

Il faut réunir ainsi les différents fragments qui les composent :

Exemplaire n° 1.

a) Longueur : 0m85.

FL M F Q
EQVESTR

b) Longueur à peu près égale.

Manque.

c) Longueur : 1m65.

BINO · HVIC · DEFVNC · ORI
R· FL · FRONTO ET·

d) Longueur : 1m31.

ɔO · DOCL · HONORI
FL TERTVLLA

e) Longueur : 1m25.

MNES · ET · STATVM
FIL·

Ce qui constitue une inscription longue de 6 mètres environ; on doit lire, en ajoutant les restitutions nécessaires :

[*M.*] *Fl*(*avio*), *M. f*(*ilio*) *Q*[*uir*(*ina tribu*) *Bal*]-*bino; huic defunc*(*to*) *ordo Docl*(*eatium*) *honore*[*s o*]*mnes et statuam equestr*(*em*) [*dec*(*revit*). *Pa*]-*r*(*entes*) — ou [*inau*]*r*(*averunt*) — *Fl*(*avius*) *Fronto et Fl*(*avia*) *Tertulla fil*(*io*).

Exemplaire n° 2.

a) Longueur : 2 mètres.

M · FL · M · F · QVIR · BALBINO
EQVESTR

b) Longueur : 0^{m}80 environ.

Manque.

c) Longueur : 0^{m}55.

ıC · ORDO
ı · FL · TERTVLLA

d) Longueur : 0^{m}90.

DOCL · HONORE
PARENTES· INAV

c) Longueur : 1^{m}10.

S · OMNES · ET · STATVAM
RAVERVNT

L'inscription avait 5^{m}50 environ. Elle était la répétition de la précédente, sauf que la seconde ligne portait :

[*Fl*(*avius*) *Fronto e*]*t Fl*(*avia*) *Tertulla parentes inauraverunt.*

C'est précisément ce qui se lisait sur une troisième inscription, dont il ne reste plus aujourd'hui qu'un morceau long de 1^{m}44 :

Exemplaire n° 3.

NES · ET STATVAM EQVESTR
ıAVERVNT

Les lettres y sont égales aux deux lignes; elles mesurent 0^{m}65.

Enfin, une quatrième inscription, dont la rédaction différait des précédentes, n'offre plus que le fragment suivant, qui en contient le début :

4. *m. f* L · T · F · QVIR · FRONTONI · PRAEF · I
PONTIF FLAM DIVI ·

La longueur de la pierre est de 2^{m}29 environ; les lettres sont hautes de 0^{m}07 à la première ligne, de 0^{m}06 à la seconde.

Ces corrections de détail, que l'étude des estampages permet d'apporter au texte du *Corpus*, ne changent rien, d'ailleurs, à la portée du document. Il reste certain que ces inscriptions honorifiques étaient destinées à célébrer la mémoire d'un M. Flavius T. f. Quir. Fronto, personnage considérable de la localité, dont la femme se nommait Flavia Tertulla et le fils M. Flavius M. f. Quir. Balbinus.

C'est au père que se rapporte encore un texte épigraphique dont la copie a été remise à M. Dunod par M. Rowinski, sans indication précise de provenance. Il est seulement certain qu'il a été trouvé à Doukla. La pierre qui le porte est haute de 0^{m}83, large de 0^{m}65 et épaisse de 0^{m}40. Il est tout à fait regrettable que nous n'en ayons pas un estampage, car c'est peut-être le document épigraphique le plus important qui existe pour la géographie romaine de la Dalmatie.

5.
M · FLAVIO · T · F · QVIR
FRONTONI SACERD
IN COLONIS · NARON
ET EPIDAVRO IIVIR I D
IVIIO RISINO IIVIR
CVINQ IONI IN COI
SCCDR IIVIRIDQVIM
IIAM//////// PRAEFI//////
PLEPS
EX AERE CONLAIC

J'ai respecté, naturellement, dans ma transcription, tous les détails et même les imperfections de la copie de M. Rowinski.

La plupart de ces imperfections se corrigent aisément. Deux points seulement présentent une difficulté. Tout d'abord, quel est le mot qui doit se lire au début de la cinquième ligne? On s'attendrait à trouver une formule comme *in col(onia)* ou *in mun(icipio)*; mais évidemment les fragments de lettres indiqués ne se prêtent pas à cette explication. A les interpréter de la façon la plus naturelle, ils semblent indiquer le mot *Julio*. Si on adopte cette lecture, il faut admettre que Risinium était un municipe depuis l'époque d'Auguste, conclusion qui paraît assez naturelle si l'on songe que cette cité était inscrite dans la tribu Sergia[1].

La sixième ligne contient d'autres obscurités; après les mots *duumvir* qui se lisent à la fin de la précédente et avant les mots *in col(onia)* qui terminent cette ligne, M. Rowinski a copié neuf lettres, dont la moitié sont incomplètes. Les cinq

1. Cf. Kubitschek, *Imperium romanum tributim descriptum*, p. 235; cf. p. 232. On pourrait objecter que, d'après ce texte même, la ville était administrée par des duumvirs, ce qui convient mieux à une colonie qu'à un municipe; mais c'est là une loi constante pour toutes les municipalités de Dalmatie sans distinction : les quatuorviri y sont inconnus. Ainsi on trouve des duumvirs dans les municipes suivants : *Novae* (*C. I. L.*, III, nos 1892, 1908-1910), *Albona* (*ibid.*, 3047), *Mal....* (*ibid.*, 8339-8342), etc.

premières paraissent bien appartenir au terme *quinquennalis*, mais que signifient les autres? De toutes les hypothèses que l'on peut faire, la plus simple et la plus vraisemblable est d'y voir le substantif *Pontifex*, car la lettre qui termine le groupe et dépasse la ligne ne peut guère être qu'un I ou un T, étant donnés l'époque assez belle où l'inscription a été gravée et le pays d'où elle vient.

Il faut donc lire :

M. Flavio T. f(ilio) Quir(ina tribu) Frontoni sacerd(oti) in coloni(i)s Narona et Epidauro, duumvir(o) j(ure) d(icundo) Ju[l]io Risin(i)o, duumvir(o) quinq(uennali), [p]on[t](ifici) in co-[l](onia) Scodr(a), duumvir(o) j(ure) d(icundo), qui[nq](uennali), [fl]am(ini) [divi Aug(usti)]?, praef(ecto) [fabrum] plebs, ex aere conlato.

Je me réserve de parler plus bas des renseignements géographiques que ce texte renferme. Je ferai seulement remarquer ici qu'il nous permet de concevoir une haute opinion de M. Flavius Fronto. Non seulement ce personnage avait obtenu dans sa patrie les honneurs suprêmes, civils et religieux, et la fonction si recherchée en province de *praefectus fabrum*, mais il s'était vu conférer le titre de prêtre et de magistrat dans les grandes villes de la province, sans doute à la suite de certains services qu'il avait pu leur rendre comme préfet des ouvriers. On comprend aisé-

ment, après avoir lu cette inscription, que son nom figurât sur un des plus beaux monuments de l'antique Doclea.

Voici encore une inscription qui parle de M. Flavius Fronto, de sa femme et, suivant toute vraisemblance, de son fils.

Elle a été trouvée dans la salle de la basilique qui précède l'abside. M. Nicod en a rapporté une copie et un estampage. Malheureusement la pierre a été martelée à gauche. Largeur de la pierre : $0^{m}60$; hauteur : $1^{m}45$[1].

6.	*m. flavio* M · F	$0^{m}06$
	Quir	
	*Balbino an*N · XV	$0^{m}05$
	huic defunc. ORD	id.
	////////////////////NVS	$0^{m}04$
	////////// *sta*TVAM	id.
	equestr · *decR* · ITEM	id.
	*omnes ho*NORE*S*	id.
	////////////SCAPFR	id.
	/// *statua* MEQVEST	id.
	////////////////QVIR	$0^{m}045$
	////////////*sta*TVAM	id.
	////////////RI	id.
	*m. flavIVS FR*ONTO	id.
	*et flavia tert*VLLA	$0^{m}04$
	*par. pecun. a*DIECT	id.
	i n a u r a v e R V N T	id.
	VS · F*R*	$0^{m}07$

1. J'indique par des capitales italiques les lettres que M. Nicod a vues, mais que je n'ai pu distinguer sur l'estampage.

A la ligne 9, M. Nicod a lu SCAPER; l'estampage donne plutôt FR ou peut-être FR.

Cette dédicace, autant qu'on en peut juger par le peu qui en reste, devait reproduire, avec quelques détails en plus, les grandes inscriptions que j'ai transcrites au début de cet article. Il n'est pas douteux, en effet, que les lignes 14 et 15 continssent les noms de M. Flavius Fronto et de sa femme Flavia Tertulla; et la mention aux lignes 4 et suivantes de statue et d'honneurs décernés par le conseil des décurions permet de supposer que le monument était relatif à M. Flavius Balbinus, leur fils. Si la restitution que j'ai tentée des premières lignes est exacte, ce jeune homme serait mort à quinze ans.

Je lirais donc, sans risquer aucun complément, en dehors de ceux qui nous sont fournis par les textes précédemment rapportés :

[*M. Flavio*] *M. f(ilio)* [*Quir(ina tribu) Balbino an*]*n(orum) XV.* [*Huic defunc(to) ord(o)....nus... [sta*]*tuam* [*equestr(em) dec*]*r(evit) item* [*omnes ho*]*nores..... Scap(tia tribu?) Fir*[*mus .... statua*]*m equest(rem)..... Quir(ina tribu).... [sta*]*tuam ....ri.* [*M. Flav*]*ius Fronto* [*et Flavia Tert*]*ulla* [*par(entes) pecun(ia) a*]*dject(a)* [*inaurave*]*runt.*

De la même basilique proviennent encore deux inscriptions fort semblables à la dernière par la forme des caractères.

L'une, que je connais seulement par l'estampage, paraît n'être qu'un fragment; elle est gravée en lettres de 0^m05 aux deux premières lignes, de 0^m07 à la troisième.

7.
*f*LAVIA
FIL

R · T

La ligne 3 rappelle par la disposition des lettres et par la hauteur la dix-huitième ligne de la base élevée à M. Flavius Balbinus. Il me semble certain que ces deux inscriptions se faisaient pendant, et peut-être la dernière ligne était-elle commune à toutes les deux.

L'autre texte, que j'ai publié autrefois, d'après une copie moins complète de M. Gérard[1], se trouve, m'a dit M. Nicod, dans l'abside de la basilique. On y lit, en lettres de $0^m06/0^m04$:

8.
T · FLAVIV*s*
VERECWDV*s*
THAMARIA*n*
II VIR I D
PRAEF·FAB
T · F · I

T. Flaviu[*s*] *Verecundu*[*s*] *Thamaria*[*n*(*us*)] *duumvir j*(*ure*) *d*(*icundo*), *praef*(*ectus*) *fab*(*rum*) *t*(*estamento*) *f*(*ieri*) *j*(*ussit*).

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* 1890, p. 141.

La paléographie de toutes ces inscriptions est très bonne et permet d'en attribuer la date à une excellente époque. C'est à quoi l'on arrive aussi si l'on considère les noms des personnages qui y figurent. On voit qu'ils portent tous le gentilice *Flavius*, ce qui m'a déjà permis d'avancer que la ville de Doukla tenait le droit de cité des Flaviens[1]. D'autre part, le titre de *praefectus fabrum* disparaît, ainsi qu'on le sait, au début du IIIe siècle. M. Flavius Fronto et sa famille ont donc certainement vécu à la fin du Ier ou pendant le cours du IIe siècle.

Peut-être peut-on préciser davantage. M. Flavius Fronto est appelé sur tous ces textes « fils de *Titus*. » Son père portait donc déjà le nom de Flavius. Si nous supposons qu'il l'a reçu au moment où la ville fut transformée en municipalité de droit romain, nous serons amenés à admettre que Fronton, qui n'était pas sans doute son fils aîné, puisqu'il ne porte pas le prénom paternel, vivait seulement au début du IIe siècle. Ce n'est là, il faut en convenir, qu'une date *minima;* mais je ne serais pas étonné, à en juger par la beauté des caractères, qu'elle fût assez voisine de la vérité.

M. Nicod a bien voulu me confier en outre l'estampage d'une dédicace impériale et un certain nombre de copies dues à M. Rowinski.

La dédicace impériale semble avoir été marte-

1. *Comptes-rendus de l'Académie des inscriptions,* 1890, p. 142.

lée pour être utilisée ensuite dans quelque construction. J'y lis :

9.

I M P
C A E S
C VIBIO
VOLVSI
A NO PI
O F E L
A V G
PONT MAX
P P TR POT
Cos · II · P V
R DOCL
D D

Imp(eratori) Caes(ar) C. Vibio Volusiano Pio Fel(ici) Aug(usto), pont(ifici) max(imo), p(atri) p(atriae), tr(ibunicia) pot(estate), c[o(n)s(uli)] II p(lebs) u(niversa) r(eipublicae) Docleatium, d(ecreto) d(ecurionum).

Le deuxième consulat de Volusien est du 1er janvier 253; ce prince mourut au milieu de l'année avec son père. L'inscription date du premier semestre 253.

Les textes qui suivent ne me sont connus que par des copies.

10.

PRAEF
ƆANƎ
ƆSRoV
\LEC

Il semble que ce soit un fragment de *cursus honorum*. Je complète :

Praef(ectus) [frumenti] dand(i) [ex s(enatus) c(onsulto) proc]o(n)s(ul) [p]rov(inciae) .....] leg(atus).....

11.

CL Q FIL
PROBILIAE

Cl(audiae) Q. fil(iae), Probil[l]ae.

12.

f l A V I A
P I N N I A
T F I
FL · EPDAVS
F · C
L D D D

.... *[Fl]avia Pinnia t(estamento) f(ieri) j(ussit); Fl(avius) Ep[i]d[i]anus f(aciendum) c(uravit); l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

13.

IIID · II
FLAVIA
C · F ·
RVFINA
FILIO
POSVIT
L D D D

... *[duumviro] j(ure) d(icundo) bis Flavia C. f(ilia) Rufina filio posuit; l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

14.

M · NOVIO
Q I IVSTO
DEC EX TESTA
MENTO EIVS
T·NOVIVS MA
XIMVS FRA

TER·PONENDVM
CVRAVT
L · D · D · D

M. Novio Q. [*f(ilio)*] *Justo dec(urioni), ex testamento ejus, T. Novius Maximus frater ponendum curav*[*i*]*t; l(oco) d(ato) d(ecreto) d(ecurionum).*

15.

IL
AE
CE
FI

16.

D M
MISERIME
INFELICISSIME
FE VRSILLAE
QVE VIXIT AN
VIMIDXXVI
FLVRSVSETFL
BAEBIARAREN
TES FILIAF
C

D(is) M(anibus) miser(r)im(a)e infelicissim(a)e F[*l*]*(aviae) Ursillae qu(a)e vixit an(nis) VI, m(ense) uno, d(iebus) XXVI; Fl(avius) Ursus et Fl(avia) Baebia* [*p*]*arentes filia*[*e fe*]*c*[*erunt*].

J'ajouterai, pour terminer cette série, une marque sur brique trouvée à Doukla et transportée au Musée de Cettinié. Sur l'estampage que m'a remis M. Nicod, on lit très nettement :

17. Ↄ CLOD M

Q. Clodi M.....

Le véritable intérêt de toutes ces inscriptions réside dans les renseignements de géographie administrative qu'elles contiennent. J'ai déjà fait pressentir les conclusions qu'on en peut tirer. Elles prouvent que :

1° Doclea reçut de l'un des Flaviens le privilège de cité romaine ; c'est ce qu'indiquent la présence du gentilice Flavius, précédé souvent du prénom Titus, dans les textes qui y ont été découverts, et la mention de la tribu Quirina.

2° Risinium, portant dans le texte n° 5 l'épithète de *Julium* et étant inscrit, ainsi que nous le savons d'ailleurs[1], dans la tribu Sergia, doit être considéré comme ayant reçu le droit de cité d'Auguste.

3° Scodra, qualifiée par Pline l'Ancien[2] d'*oppidum civium romanorum* et par une de nos inscriptions (n° 5) de *colonia*, a été transformée en colonie romaine, probablement à l'époque des Flaviens.

Ces observations viennent confirmer tout ce que l'on sait sur la « romanisation » de la Dalmatie à la suite de la conquête, et préciser la part qu'y ont prise Vespasien ou ses fils[3].

On a déjà établi que toutes les villes de la côte, qui avaient été occupées de fort bonne heure par

1. Kubitschek, *op. cit.*, p. 235.
2. *Hist. nat.*, III, 144.
3. *C. I. L.*, III, p. 279 ; Mommsen, *Hist. rom.*, t. IX de notre traduction, p. 256 et suiv.

les négociants italiens, devinrent des cités de droit latin ou de droit romain tout à fait au début de l'empire. M. Kubitschek pense que l'on a un moyen certain de les distinguer entre elles : les plus anciennes, celles qui étaient déjà florissantes au temps de César, auraient été inscrites dans la tribu *Tromentina;* la tribu *Sergia* aurait été réservée à celles dont Auguste fit la fortune[1]. On arriverait ainsi à établir les listes suivantes :

Tribu Tromentina	Aequum.	
	Epidaurum,	colonie, d'après Pline.
	Narona,	id.[2].
	Salonae,	*colonia Martia Julia.*

Tribu Sergia	Acruvium,	*oppidum civium romanorum,* d'après Pline.
	Arba,	*oppidum,* d'après Pline.
	Corinium,	id.
	Iader,	colonie d'Auguste, d'après une inscription[3].
	Issa,	*oppidum civium romanorum,* d'après Pline.
	Risinium,	*Julium,* d'après une de nos inscriptions.
	Scardona.	

A ces localités il faut ajouter encore, comme ayant reçu d'Auguste le droit romain :

Lissus, *oppidum civium romanorum,* d'après Pline, qui avait déjà des duumvirs au début de l'empire[4].

1. Kubitschek, *op. cit.,* p. 232.
2. *Ibid.,* p. 232 et suiv.
3. *C. I. L.,* III, 2907 ; Auguste y est appelé : *parens coloniae.*
4. *C. I. L.,* III, 1704.

Ces mesures furent complétées par Claude, qui éleva Aequum au rang de colonie (*colonia Claudia*)[1], qui envoya des vétérans à Siculi[2] et qui fit un municipe d'Albona[3], peut-être aussi de Nedinum[4].

Les choses étaient en cet état à l'avènement de Vespasien. Celui-ci prit, on le sait, relativement à la province de Dalmatie, certaines mesures nouvelles. La plus importante fut une réforme militaire. Il rappela les légions qui occupaient encore le pays et les remplaça par des troupes auxiliaires[5]. On peut en conclure que la pacification était alors fort avancée. Par suite, il était naturel que les régions un peu éloignées de la côte, qui ne possédaient pas encore de municipalités organisées à la romaine, fussent admises à ce privilège, et que, dans les parties du pays déjà favorisées, les cités vissent augmenter leurs droits. De là le changement de Scardona en municipe romain[6], de Scodra en colonie et de Doclea en colonie ou municipe[7].

1. *C. I. L.*, III, p. 360.

2. Plin., *Hist. nat.*, III, 141.

3. Albona est inscrite dans la tribu Claudia (*C. I. L.*, III, p. 390).

4. *Ibid.*, p. 371. Nedinum est également inscrite dans la tribu Claudia.

5. *C. I. L.*, III, p. 282, et Marquardt, *Organisation de l'Empire romain*, II, p. 177 de la traduction française.

6. *C. I. L.*, III, 2802.

7. Voir plus haut. On a dit (Marquardt, *op. cit.*, p. 179, note 6) qu'un grand nombre de municipalités de Dalmatie

La conquête pacifique du pays se continua sous les empereurs suivants. Je n'en veux pour preuve qu'une particularité caractéristique : dans un municipe dont on ne connaît pas le nom (*municipium S....*)[1], on a trouvé le souvenir de nombreux Aelii et de nombreux Aurelii, mais ni de Flavius ni, à plus forte raison, de Claudius ou de Julius.

L'histoire de la colonisation romaine en Dalmatie se complétera peu à peu, à mesure que le Monténégro et l'Herzégovine, qui sont encore presque inconnus, seront visités avec plus de soin par les archéologues. Pour le moment, il faut nous contenter d'une esquisse.

portaient l'épithète de *Flavium*. C'est une erreur. Le passage de Borghesi (*Œuvres*, VI, p. 248), sur lequel on se fonde pour assurer le fait, s'applique à la Pannonie en même temps qu'à la Dalmatie : « Ma cosa è questo che ogni giorno si scopre qualche nuova città della Dalmazia e della Pannonia con questo appellativo (*Flavium*) ? A quest' ora ne conosco già otto o dieci. »

1. *C. I. L.*, III, p. 1485 et suiv. La ville se nomme aujourd'hui Tachlydja.

NOUVEAUX EXEMPLES

DE

SANDALES ARTICULÉES

A SEMELLES EN BRONZE GARNIES DE BOIS.

Par M. É. Michon, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 30 novembre 1892.

Il y a deux ans environ, le Département des Antiquités grecques et romaines du Musée du Louvre acquérait une curieuse paire de sandales articulées en bronze, doublées de bois, provenant d'un tombeau d'Érétrie, dans l'île d'Eubée[1]. M. Charles Ravaisson-Mollien en signala alors l'intérêt à la Société[2], et sa communication, reprise et développée, a été insérée dans le dernier volume des *Mémoires*, sous le titre de *Socques à charnière de l'antiquité grecque et étrusque*[3]. Il m'a semblé qu'il pourrait y avoir quelque intérêt, vu leur rareté, à faire connaître ici, sous forme de

1. Inventaire du Musée, MNC. 1358.

2. *Bulletin*, 1891, séances des 25 mars et 8 juillet, p. 118 et 201.

3. *Mémoires*, t. LII, p. 1 à 14.

supplément à son mémoire, quelques nouveaux exemples de sandales analogues.

Les études consacrées à la chaussure antique, en effet, n'en font point mention, et M. Ravaisson, recherchant les objets de ce genre, n'en avait trouvé que deux parmi les antiquités de l'Étrurie : une paire de sandales gravées en 1844 par Micali dans ses *Monumenti*[1] et qui avaient été trouvées peu auparavant à Vulci ; une autre, trouvée également à Vulci entre 1834 et 1837, et conservée au Vatican dans le Musée Grégorien[2]. Encore était-on tenté, M. Ravaisson le remarque, d'identifier les secondes avec les premières.

Il est possible aujourd'hui d'en signaler quelques autres, provenant également d'Étrurie : sur une partie d'entre elles, il est vrai, la présence de semelles en bronze et bois superposés est seule attestée, — le rapprochement par suite, pour n'être que partiel, ne s'en impose pas moins, — non l'existence de charnières. Le Musée de Berlin en possède trois exemplaires de cette sorte[3], le Musée de Karlsruhe un quatrième[4]. Il faut citer encore une cinquième paire

1. *Monumenti inediti,* pl. XVII, n° 9.

2. *Museo Gregoriano,* I, pl. LVII, 7 (I, pl. LXXII, c); Braun, *Ruinen u. Museen,* p. 796, n° 14 ; Dennis, *Cities and Cemeteries of Etruria*[3], II, p. 484 ; Helbig, *Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Altherthümer in Rom,* II, *Das etruskische Museum im Vatikan* von E. Reisch, n° 246.

3. Friederichs, *Kleinere Kunst u. Industrie,* n[os] 1552 b-d.

4. Schumacher, *Beschreibung d. Sammlung antiker Bronzen*

plus curieuse, étant mieux conservée et plus soigneusement décrite, mise au jour en 1884 ou 1885 dans la nécropole de Bisenzio, sur les bords du lac de Bolsène. L'armature de ces sandales, d'après le rapport de M. Angelo Pasqui, consiste en une sorte de petite boîte, formée d'une lame de bronze martelée et reproduisant exactement le calibre du pied. La lame qui constitue le fond de chaque emboîture est légèrement concave en dessous et garnie sur le pourtour de grosses têtes de clous en fer; l'autre lame, qui forme les bords, est plus haute dans la partie garnissant la plante du pied que dans celle du talon et garde encore fixés les petits clous de bronze qui maintenaient les épaisses semelles de bois[1].

La paire de sandales au contraire, dont il s'agit maintenant, quoiqu'il ne soit pas fait mention formelle de charnière, est déclarée semblable à celles du Vatican, dont la description ne signale

z. Karlsruhe, n° 204, pl. III, 21. La semelle, quoique brisée en deux parties, ne paraît pas, dit M. Schumacher, avoir été munie de charnière.

1. *Notizie degli Scavi,* 1886, p. 145 : « Fra i bronzi merita una nota speciale l'armatura di due sandale di legno. Consista in una specie di cassetta di lamina enea, tirata a martello e ritraente a perfezione la sagoma della pianta del piede. La lamina che forma il fondo di ciascuna incassatura è un poco concava al di sotto, ed armata in giro di grosse capocchie di ferro; l'altra che forma i bordi è piu alta nella parte che guarnisce la pianta che in quella del tallone. Tuttora ai bordi restano infissi i chiodetti di bronzo che fermavano le alte suole di legno. »

que les têtes de boutons ou clous, qui les soulèvent de terre, et l'épaisse semelle destinée à mieux tenir le pied à l'abri de l'humidité, et dont pourtant les gravures attestent l'articulation. Il se pourrait par suite que, malgré le silence de la courte note qui leur est consacrée, elles fussent, elles aussi, articulées. Trouvées dans une tombe de la nécropole de Cervetri, ouverte le 27 avril 1881 et datée, par les vases qui y étaient déposés, de la fin du VI^e^ siècle, elles sont ainsi décrites : deux semelles munies de clous à grosse tête en fer, avec des restes du bois qui les emplissait, semblables à celles du Musée Grégorien[1].

Il en est de même de deux autres paires rapprochées par Dennis[2] des sandales du Vatican et de celles de Micali, et qui se trouvaient en 1878 l'une dans la collection Auguste Castellani, l'autre à Orvieto ou à Viterbe[3].

J'arrive enfin à une dernière paire de sandales qui offre avec les sandales d'Érétrie, acquises par le Louvre, une ressemblance complète.

1. *Notizie degli Scavi,* 1881, p. 167.

2. *Cities and Cemeteries of Etruria*[3], II, p. 484. Il est même à noter, qu'à la différence du texte du Musée Grégorien, Dennis, dans sa description accompagnée de deux figures, insiste sur le détail de l'articulation : « In fig. 1 is shown the upper part of the clog with the wood in the two cases and the hinge uniting them. Fig. 2 shows the metal bottom of the same clog studded with nails » (p. 484, note 3).

3. *Ibid.* : « There is a third pair in the collection of S^or^ Augusto Castellani at Rome. And I have seen a fourth pair either at Orvieto or at Viterbo. »

Les fouilles exécutées de novembre 1888 à mai 1889 à Marzabotto, près de Bologne, ont donné lieu, de la part de M. Brizio, à une étude d'ensemble sur cette célèbre nécropole, insérée dans le premier volume des *Monuments* publiés par l'Académie Royale des Lincei[1]. M. Brizio a pu notamment utiliser les rapports inédits de M. Ph. Sansoni qui y avait dirigé des recherches de 1867 à 1873. Il nous apprend ainsi qu'un tombeau de la nécropole de l'Est, ouvert le 30 novembre 1873, contenait, outre un bombylios de style corinthien et d'autres fragments de vases peints, une paire de semelles en bronze. « Chaque semelle, dit-il, se compose de deux parties détachées, étant divisée environ par la moitié, de manière à permettre au pied de se mouvoir plus librement. De longs clous de bronze entourent la partie antérieure ; d'autres, plus longs encore, la partie postérieure où reposait le talon. Semelles et talon[2] étaient faits de bois, qui, au moment de la

1. *Monumenti antichi,* t. I, p. 248-426.

2. Il est difficile de trouver un autre équivalent de l'italien *tacco,* mais il va de soi qu'il ne peut s'agir du talon tel que nous l'entendons dans les chaussures modernes. Le français, de même, n'a qu'un mot pour traduire à la fois *piante* et *suole,* distincts dans le texte italien. Mais il résulte de la nature même des sandales que semelles et talon, faits de bois, dont il est ici question, s'appliquaient, non au-dessous, mais au-dessus de l'armature en bronze. *Il tacco,* par suite, doit s'entendre d'une surélévation de l'extrémité de la semelle intérieure, sur laquelle portait le talon du pied, qui rendait nécessaire une plus grande longueur des clous destinés à la maintenir.

découverte, présentait une coloration blondâtre et conservait encore les empreintes des clous qui y étaient fixés. Auprès des semelles gisaient de longues et minces bandes de bronze, traversées de petits clous, qui très vraisemblablement étaient appliquées sur le contour du socque (*zoccolo*), là où l'empeigne se joignait au bois[1]. »

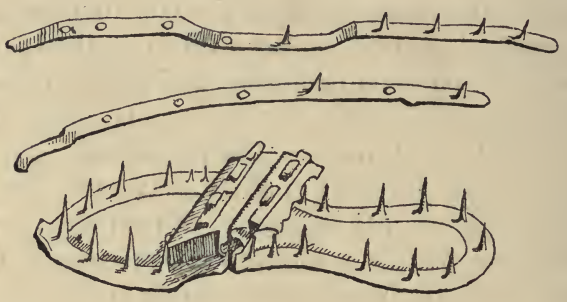

La figure des *Monumenti* reproduite ci-contre montre, au-dessus des sandales elles-mêmes, ces bandes latérales : elle permet surtout de recon-

1. P. 274, pl. X, nos 29 et 30 : « Ciascuna pianta è snodata, cioè divisa quasi a metà in due parti per i più liberi movimenti dei piedi. Lunghi chiodi di bronzo circondano l'orlo della parte anteriore, ed altri, ancora più lunghi, la posteriore ove impostava il tacco. — Suole e tacco erano di legno, il quale, all' atto della scoperta, presentava un colore biondastro e conservava ancora le impronte dei chiodi che vi erano infissi. Attorno le piante giacevano alcune striscie lunghe e sottili di bronzo trapassate di chiodetti. Molto probabilmente esse erano applicate sul contorno del zoccolo, là ove il tomajo sovrapponevasi al legno. »

naître l'identité, sur ces sandales et sur celles d'Érétrie, de la pièce capitale, la charnière, fixée de même par des plaques munies de gros clous en avant et en arrière de l'articulation. Il est facile notamment, malgré la disparition du bois, de s'assurer que là aussi une cavité, intérieurement garnie de bronze, avait été évidée de chaque côté de la charnière, de manière à laisser, ainsi que le dit M. Ravaisson, « un libre passage aux matières que le jeu de l'articulation faisait s'intercaler entre les deux parties de la chaussure et qui auraient pu blesser le pied ou empêcher le talon élevé de reprendre la position horizontale. »

Il semble aussi que la reproduction des semelles de Marzabotto permette d'expliquer, sans recourir à une erreur de Micali, la description qu'il donne des sandales signalées par lui, « âme d'une chaussure féminine, séparée en deux pièces mobiles, qui tenait lieu de semelle. Les clous ou boutons, qui en garnissent le tour, y maintenaient fixées au-dessus et au-dessous tant l'empeigne que la doublure intérieure, faite de cuir, de feutre ou d'autre matière flexible; l'armature de métal de la semelle y est faite à dessein un peu concave afin d'y pouvoir plus aisément poser le pied[1]. »

M. Ravaisson, en reproduisant la description de Micali, ajoutait : « Les gravures qui correspondent à ce texte ne montrent pas de traces de la

1. *Monumenti inediti,* texte, p. 108.

charnière : celle-ci se trouvait probablement du côté opposé. Micali se serait donc trompé en disant que la partie concave, entourée de clous, devait porter la plante du pied ; au contraire, cette partie devait poser à terre. » Il n'est pas douteux en effet que ce ne soit la face inférieure que Micali ait fait graver, mais les sandales de Marzabotto montrent que la face supérieure de la semelle de bronze était, elle aussi, légèrement concave et portait de longues pointes de clous destinées à fixer la doublure de bois.

Il s'en suit qu'une des raisons disparaît, qu'alléguait M. Ravaisson contre l'identification, probable au premier abord, des sandales dessinées dans l'ouvrage de Micali et de celles du Musée Grégorien, toutes deux trouvées à Vulci et approximativement à la même époque. Il ne reste plus pour les distinguer que la forme triangulaire sur la gravure de Micali, droite sur celle du Musée Grégorien, des bordures devant et derrière la charnière, et, pour qui connaît le peu d'exactitude des représentations anciennes, peut-être ne serait-ce pas une raison convaincante[1].

Le nombre d'ailleurs des sandales de ce genre, qu'on les identifie ou non, est désormais suffisant pour qu'on ne puisse attribuer au hasard les

1. Il faut remarquer toutefois que Dennis croit à l'existence de deux paires distinctes et que M. Reisch, dans sa description de l'exemplaire du Musée Grégorien, n'indique pas la référence à Micali.

petites dimensions qui y sont constantes. Les sandales de Micali et celles trouvées à Marzabotto sont dites « un femminile calzare, » ou même « piccole, appartenute senza dubbio a giovane donna. » Les autres, dont nous avons les dimensions précises, varient de 21 centimètres à Vulci à 24 à Brisenzio et 25 à Érétrie. Il n'est donc pas possible d'attribuer même les plus grandes à un homme adulte. M. Ravaisson a demandé l'explication de cette petitesse aux écrits de Léonard de Vinci, et la connaissance si complète qu'il en a lui a permis de signaler un passage où l'auteur, après avoir parlé de la mer Tyrrhénienne, décrit précisément, comme étant employées à des combats sur mer, des sandales articulées, assez semblables aux nôtres, dont il donne le dessin. Il conclut donc qu'il est naturel de supposer que de telles sandales appartinrent à des adolescents. Je ne sais, quelque curieux que soit le rapprochement, s'il rend suffisamment compte de la petitesse invariablement constatée dans tous les exemplaires, et sans doute doit-on admettre que les chaussures qui nous occupent étaient aussi, sinon exclusivement, des chaussures de femmes.

Il resterait à dire quelques mots de l'origine que M. Brizio attribue aux sandales articulées à semelles de bronze doublées de bois. « Les sandales de Marzabotto, écrit-il, identiques par la forme et la construction à d'autres provenant des tombeaux de l'Étrurie centrale et maritime,

appartiennent au type de sandales tyrrhéniennes, dont les auteurs grecs nous ont laissé la description, τυῤῥηνικὰ σανδάλια πολυτελῆ, qui était caractérisé par une épaisse semelle de bois, τὸ κάττυμα ξύλινον, τετραδάκτυλον[1]. »

Les témoignages précités attestent en effet à coup sûr l'usage habituel de telles chaussures en Étrurie, et leur affirmation se trouve corroborée par la provenance de tous les exemplaires à nous connus, à l'exception d'un seul. Les sandales d'Érétrie toutefois, dont il n'y a pas lieu de suspecter le lieu de trouvaille, nous montrent qu'elles étaient également employées en Grèce : il ne pouvait d'ailleurs en être autrement, si l'on se rappelle que c'étaient des sandales tyrrhéniennes que Phidias avait données à son Athéna Parthénos[2] et sur la tranche desquelles il avait sculpté la lutte des Centaures et des Lapithes. M. Helbig remarque avec raison que c'est également à des chaussures du même genre, plaquées de métaux précieux, que se rapportent les épithètes homériques καλὰ πέδιλα ἀμβρόσια χρύσεια et la qualification de χρυσοπέδιλος appliquée à Héra[3]. L'intérêt des sandales acquises par le Louvre se trouve par là singulièrement accru, et j'ajoute que, seules aussi, sauf l'exemplaire du Musée Gré-

1. *L. c.*, p. 275.
2. Pollux, *Onomasticon*, VII, 92.
3. *Homerische Epos*[2], p. 109, note 3.

gorien[1], elles ont conservé jusqu'à nous presque intacte cette doublure de bois superposée à la semelle de bronze, qui en constituait, au dire des écrivains anciens, un des éléments caractéristiques.

1. Dennis, *Cities and Cemeteries of Etruria*[3], II, p. 484 : « They are formed of cases of bronze, filled with wood, which in spite of its great antiquity is still preserved within them. »

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

Pages

Berger (Samuel), M. R. De la tradition de l'art grec dans les manuscrits latins des Évangiles 144

Cagnat (René), M. R. Inscriptions latines de Doukla (Monténégro) 323

Destrée (J.). Recherches sur la sculpture brabançonne 55

Duchesne (l'abbé), M. R. La primatie d'Arles . . . 155

Michon (E.), A. C. N. Nouveaux exemples de sandales articulées à semelles en bronze garnies de bois. 341

Müntz (E.), M. R. La mosaïque chrétienne pendant les premiers siècles 238

Prost (Aug.), M. R. Les travaux consacrés au groupe de l'anguipède et du cavalier jusqu'en 1891 : étude rétrospective. 15

Ravaisson-Mollien (Ch.), M. R. Socques à charnière de l'antiquité grecque et étrusque 1

Vauvillé (O.), A. C. N. Notes sur quelques enceintes anciennes des départements de la Somme et de la Seine-Inférieure 77

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Les cinq planches de plans doivent être placées entre les pages 142 et 143.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

DC
2
S72
t.52

Société nationale des antiquaires de France
Mémoires

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY